

Prélèvement à la source : la nouvelle feuille de paie inquiète la majorité

► La réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019, est politiquement risquée

► Les 44% des contribuables qui paient cet impôt pourraient avoir l'impression que leur salaire a baissé, ou suspecter un « tour de passe-passe » fiscal

► La baisse de la taxe d'habitation et des cotisations salariales devraient à terme augmenter le pouvoir d'achat, qui a reculé au premier trimestre

► Des députés de la majorité s'inquiètent de « cet énorme risque politique ». Pour l'Elysée, « ce n'est pas un sujet de débat »

PAGE 9

Premières mesures pour l'intégration des migrants

Après le volet répressif contre l'immigration irrégulière, le gouvernement a présenté son plan pour l'intégration des étrangers. Le nombre d'heures d'apprentissage du français va être doublé, voire triplé pour les publics qui ne savent pas lire, la formation civique augmentée, l'insertion professionnelle facilitée. Des mesures moins volontaristes que ce que préconisait le rapport Taché, il y a trois mois.

PAGE 13

International

Un an de blocus du Qatar

La crise qui s'est ouverte en juin 2017 entre Doha et ses voisins a désuni le Conseil de coopération du Golfe, contrepoids à l'influence iranienne

PAGE 2

Débats

Bruno Latour : après Mai 68, « la révolution conservatrice »

PAGE 22

JURASSIC PARK AU JARDIN DES PLANTES



► Un énorme spécimen de tyrannosaure, vieux de 67 millions d'années, est présenté à Paris
► « Trix » est long de 12,5 m, haut de 4 m, et pesait 8 tonnes dans son jeune temps

SUPPLÉMENT SCIENCE & MÉDECINE



Le squelette du *Tyrannosaurus rex*, au Muséum d'histoire naturelle
STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Environnement

Les insectes et les bactéries comme alternative aux pesticides

PAGE 8

Justice

La Société générale paye 1,1 milliard d'euros et fait amende honorable

CAHIER ÉCO - PAGE 4

Terrorisme

Un plan de suivi des djihadistes qui sortent de prison

PAGE 12

Cinéma

Paolo Taviani : « Quand l'Italie se relèvera »

Le dernier film des frères Taviani, « Una questione privata », sort en salle. Dans un entretien au « Monde », Paolo parle du vide laissé par son frère, Vittorio, mort le 15 avril, mais aussi de l'Histoire, de notre époque et de son pays, qui voit revenir les spectres du fascisme

PAGE 16

LE REGARD DE PLANTU

« Les raccommodeuses de filets » de Vincent Van Gogh



M
ÉDITORIAL
UNE POLITIQUE
AGRICOLE PLUS
SI COMMUNE
PAGE 23

Regarder la musique

mezzo

Hommage
Leonard Bernstein
1918-1990

Tous les dimanches à 20h30, jusqu'au 1^{er} juillet

Disponible chez **CANAL** **SFR** **free** **booyun**



En haut : des employés du poste-frontière désert d'Abou Samrah, entre le Qatar et l'Arabie saoudite. En bas : l'émir du Qatar, Tamim Al-Thani, inaugure le port d'Hamad, censé répondre au blocus imposé à son pays, en septembre 2017, et une aérogare à l'aéroport d'Hamad, en juin.

KARIM JAAFAR/AFP, QATAR NEWS AGENCY/AFP, DEEPA BABINGTON/REUTERS

Le Golfe affaibli et désuni face à l'Iran

La crise entre le Qatar et ses voisins, commencée il y a un an, mine le Conseil de coopération du Golfe

DOHA (QATAR) - envoyé spécial

Au moment précis où il aurait pu faire la preuve de son utilité, le Conseil de coopération du Golfe (CCG) fait étalage de ses divisions. Un an après le début de la crise entre le Qatar et le bloc prosaoudien, et alors que le retrait des Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien a rallumé la tension avec Téhéran, cette alliance régionale, créée pour faire contrepoids à la République islamique, est aux abonnés absents.

La décision, le 5 juin 2017, de l'Arabie saoudite, des Emirats arabes unis (EAU) et de Bahreïn de placer leur voisin qatari sous embargo diplomatique et économique a plongé dans le coma cette organisation multilatérale composée de six membres : les quatre précités plus Oman et Koweït. Au motif qu'il financerait le terrorisme islamique et conspirerait avec l'Iran – deux allégations qu'il rejette –, l'émirat du Qatar s'est retrouvé

privé de tout contact, au niveau politique, commercial ou simplement individuel, avec ses voisins saoudiens, émiratis et bahreïnais.

Les douze mois d'empoignades qui ont suivi, marqués par des échanges acrimonieux sur les réseaux sociaux et dans les médias des deux camps, pourraient avoir sonné le glas du CCG. Les menaces de frappes sur le Qatar – dans l'hypothèse où celui-ci se doterait du système de défense antiaérien russe S400 – préférées par le roi saoudien Salman dans une lettre adressée à l'Elysée que *Le Monde* a dévoilée vendredi 1^{er} juin témoignent du climat électrique qui prévaut sur la rive arabe du Golfe.

Rivalité croissante

La déclaration, dimanche 3 juin, du ministre de la défense qatari, Khaled Al-Attiyah, qui a refusé de se laisser entraîner dans une guerre contre l'Iran – une critique implicite de l'attitude de l'Arabie et des Emirats –, a encore accentué la discorde entre les pétromo-

narchies. « *Le blocus infligé au Qatar a mis un point final aux ambitions d'unité dans le Golfe*, estime Majed Al-Ansari, directeur du département d'analyse politique de l'Université du Qatar. *La volonté politique en faveur d'un tel projet était déjà faible, elle est désormais inexistante. Ni le Qatar, ni Oman, ni le Koweït n'ont d'intérêt à rejoindre une union qui serait monopolisée par l'Arabie saoudite.* »

Le CCG a vu le jour en 1981, en réaction à la révolution khomeyniste de 1979. En face de l'Arabie saoudite, championne autoproclamée du monde sunnite, une autre théocratie se dresse, chiite celle-là, animée d'ambitions régionales équivalentes : l'Iran. Les principautés de la péninsule, orphelines de la tutelle britannique, se placent sous le parapluie de Riyad. En échange d'une garantie de protection, elles reconnaissent la prééminence du royaume. C'est le contrat au fondement du CCG.

Dix ans plus tard, premier test et première déconvenue. Riyad as-

« Le CCG souffre d'un problème d'identité, oscillant entre le modèle de l'OTAN et celui de l'UE »

MEHRAN KAMRAVA
professeur à l'université
Georgetown de Doha

siste, impuissant, à l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes, qui seront délogées par une coalition placée sous commandement américain. Les micromonarchies comprennent qu'il vaut mieux sous-traiter leur sécurité aux Occidentaux, dont ils vont se rapprocher durant les années 1990.

Sur le plan économique, le CCG enregistre quelques succès. Un processus de libéralisation du mouvement des hommes, des

marchandises et des capitaux se met en place dans les années 2000. Les ressortissants des pays membres sont autorisés à résider, travailler et investir où ils le souhaitent. Les Etats les moins riches, Oman et Bahreïn, bénéficient de l'aide des plus aisés, qui y financent de nombreux chantiers d'infrastructures.

Mais la rivalité croissante entre l'Arabie saoudite, géant de près de 30 millions d'habitants qui se voit comme le chef naturel de cette entité, et les cités start-up, comme le Qatar, Abou Dhabi et Dubaï, qui se sentent pousser des ailes, freine cette intégration. Au milieu des années 2000, Riyad s'oppose à ce que Doha vende son gaz au Koweït et à Bahreïn, de peur de l'ascendant que de tels contrats lui auraient conféré au sein du CCG. A la fin de cette décennie, le pouvoir saoudien entretient un projet d'union monétaire ; Abou Dhabi réclame d'héberger la banque centrale, une demande inacceptable pour Riyad.

Nouveau désordre dans le Golfe

L'épouvantail iranien ne suffit même pas à cimenter le Conseil. Le Koweït, qui compte une importante communauté chiite, a fait savoir en 2007 qu'il ne prêterait pas ses bases militaires à une éventuelle attaque américaine contre les sites nucléaires iraniens. Le Qatar, qui partage un énorme gisement de gaz avec Téhéran, et Oman, traditionnelle passerelle avec le monde persan, n'éprouvent pas non plus pour leur grand voisin chiite la même aversion qu'Abou Dhabi et Riyad. « *Le CCG a toujours souffert d'un problème d'identité, oscillant entre le modèle de l'OTAN et celui de l'UE* », analyse Mehran Kamrava, professeur d'histoire à l'université Georgetown de Doha.

La crise qatarie a fait éclater les dernières illusions. Non content de démanteler le début de marché commun mis en place, cette offensive a violé une règle non écrite

du CCG, parfois malmenée, mais jamais ouvertement : le soutien aux dynasties en place. Ce principe, mis en œuvre lors de l'intervention saoudo-émiratienne à Bahreïn, en 2011, contre le soulèvement à dominante chiite de la population, donnait au CCG l'allure d'un club de pétromonarches, obnubilés par leur propre préservation. Cette solidarité dynastique n'est plus d'actualité depuis la cascade d'articles hostiles à Tamim Al-Thani, le souverain qatari, dans la presse prosaoudienne.

A la faveur de cette crise, un nouvel ordre – ou plutôt désordre – émerge dans le Golfe. D'un côté, un pôle à l'ambition hégémonique, composé du tandem Abou Dhabi-Riyad et de l'archipel vassalisé du Bahreïn, unis par un même credo néoconservateur, qui le rapproche d'Israël. Dubaï suit bon gré mal gré. Bien qu'étant le grand perdant de la crise – son port de Djebel Ali a perdu tout le fret à destination du Qatar –, le numéro deux des EAU ne peut émettre la moindre fausse note du fait de l'emprise d'Abou Dhabi sur la fédération des Emirats arabes unis.

A l'autre bout du spectre, le Qatar, presque le plus riche en semi-quarantaine, tient la dragée haute à ses détracteurs et se rapproche de l'Iran et de la Turquie. Entre ces deux pôles se trouvent les deux monarchies « non alignées » du Golfe : Koweït et Oman. L'une et l'autre redoutent de subir les foudres du duo dominant, d'autant que leurs souverains sont âgés, et qu'une phase de transition devrait bientôt s'y ouvrir, propice à toutes les pressions.

Cet éclatement est parti pour durer. Certes, aucun des acteurs de la crise n'est prêt à prononcer l'acte de décès du CCG. Mais aucun ne se précipite non plus à son secours. Plus la confrontation se prolongera, plus il sera difficile de ranimer cette organisation, aujourd'hui en état de mort clinique. ■

BENJAMIN BARTHE

Les familles mixtes écartelées par la crise

LE BLOCUS IMPOSÉ AU QATAR par ses voisins depuis un an n'entrave pas seulement les flux de marchandises. Il bloque aussi les déplacements des personnes. Si l'économie de l'émirat est parvenue à contourner ces restrictions en quelques mois, sa société, en revanche, peine à s'adapter. « *Tous les indicateurs seraient au vert si je n'avais pas trois sœurs, vivant aux Emirats arabes unis [EAU] et à qui je ne peux pas rendre visite depuis un an* », maugrée Rachid Ben Ali Al-Mansouri, le patron de la Bourse de Doha.

A la date du 5 juin 2017, point de départ de la crise, 13 000 ressortissants des Etats membres du front anti-Doha (Arabie saoudite, EAU, Bahreïn et Egypte) vivaient au Qatar et 2 000 citoyens qataris résidaient dans ces pays. Du jour au lendemain, sur ordre du quatuor anti-Doha, la plupart de ces personnes ont été obligées de faire leurs valises et de retourner dans leur pays d'origine, avec des conséquences parfois lourdes.

Près de 550 étudiants qataris inscrits dans des établissements à l'étranger ont dû interrompre leur cursus. Des universités émiratis et égyptiennes ont interdit à certains de récupérer leurs relevés de notes, compliquant ainsi la reprise de leurs études au Qatar. Fin 2017, les autorités de Doha avaient aussi recensé 1 900 personnes ayant perdu un emploi ou une source de revenu du fait de leur expulsion.

« Pressions »

Mais c'est surtout pour les familles mixtes que la situation est la plus compliquée. De mère qatarie et de père bahreïni, Rashed Al-Jalahma, un étudiant de 23 ans, vit à Doha comme simple résident, les mères ne pouvant pas transmettre leur nationalité dans la quasi-totalité du monde arabe. « *Quand la crise a éclaté, j'ai refusé de partir à Bahreïn, où mon père réside et dont je suis citoyen*, dit-il. *En dépit des pressions que j'ai subies, j'ai préféré res-*

ter au Qatar où j'ai passé l'essentiel de mon existence. Mon passeport expire en 2019. J'ai peur de ne pas parvenir à le renouveler et de me retrouver apatride. »

Selon une étude de l'université du Qatar, les trois quarts des foyers du pays ont au moins un parent de nationalité saoudienne, émiratienne ou bahreïnie. Les frontières des principautés du Golfe n'ayant été délimitées qu'au début des années 1970 et la rudesse de la vie, avant la révolution du pétrole, obligeant à se déplacer fréquemment, les grandes tribus ont essaimé dans toute la péninsule.

« *Ces connexions entre familles, à cheval sur les frontières, ont longtemps été une source de fertilité dans le Golfe*, explique Majed Al-Ansari, sociologue à l'université du Qatar. *Mais avec la crise, malheureusement, de nombreuses familles se retrouvent écartelées. Le tissu social du Golfe est en train d'être déchiré.* » ■

B. BA.

Trump défie de plus en plus le procureur spécial

Le président agite l'idée d'une auto-amnistie et d'un limogeage de Robert Mueller, chargé de l'enquête russe

WASHINGTON - correspondant

Le travail de sape de Donald Trump contre Robert Mueller, le procureur spécial chargé de l'enquête sur les interférences prêtées à la Russie pendant la présidentielle de 2016, gagne en intensité. Lundi matin 4 juin, le président des Etats-Unis est de nouveau passé à l'attaque. Sur Twitter, il a jugé, en lettres capitales, «*INCONSTITUTIONNELLE*» l'enquête ouverte il y a un peu plus d'un an par le numéro deux du ministère de la justice, Rod Rosenstein, pourtant nommé par ses soins. Il faisait manifestement écho à une tribune publiée plus tôt par le *Wall Street Journal* dans laquelle un juriste conservateur, Steven Calabresi, avait mis en cause la légalité de l'enquête parce que, selon lui, Robert Mueller n'a pas été confirmé à son poste par le Sénat.

Quelques instants plus tôt, Donald Trump avait déjà surpris

en assurant, sur la foi de l'expertise de «*nombreux juristes*», qu'il a selon lui «*le droit absolu de [se] GRACIER*», même s'il avait ajouté aussitôt «*mais pourquoi le ferais-je, alors que je n'ai rien à me reprocher?*». La veille, l'un de ses avocats, l'ancien maire de New York Rudy Giuliani, avait déjà estimé que le président des Etats-Unis disposait en théorie de ce droit, tout en jugeant complexe son usage d'un point de vue politique. «*Gracier quelqu'un est une autre paire de manches*», avait reconnu cet ancien procureur.

Pas «*au-dessus des lois*»

Les commentaires de Donald Trump, qui mettent à l'épreuve le principe de la séparation des pouvoirs, font suite à la publication par le *New York Times*, le 2 juin, d'une lettre envoyée en janvier à l'équipe du procureur spécial par les avocats du président. Ces derniers jugeaient que leur client ne

pouvait pas être interrogé par les enquêteurs du fait de ses responsabilités de président. Ils ajoutaient que ce dernier ne pouvait pas être non plus accusé de faire obstruction à la justice, un soupçon alimenté par le limogeage de James Comey, alors directeur de la police fédérale. Selon les avocats, la capacité de mettre un terme à une enquête comme celle poursuivie par M. Mueller relève des pouvoirs constitutionnels du président.

Interrogée à de nombreuses reprises en début d'après-midi, à l'occasion d'un briefing, sur l'impunité suggérée par Donald Trump, sa porte-parole, Sarah Sanders, a répété que le président n'était pas «*au-dessus des lois*». Plutôt que de s'engager dans un débat juridique sur la légalité et la légitimité d'une auto-amnistie, elle a préféré insister sur le fait que Donald Trump n'a, selon elle, rien à se reprocher.

Au Sénat, de nombreux républicains ont réagi en faisant part

d'une désapprobation résumée par Chuck Grassley (Iowa), le président de la commission des affaires juridiques : «*Si j'étais président et si quelqu'un, un avocat, me suggérait que je pouvais faire comme ça, j'en changerais*», a-t-il tranché.

Donald Trump a usé précocement et ostensiblement de son droit de grâce, au cours des derniers mois, alors que ses prédécesseurs avaient attendu plus longtemps avant de s'en servir. La majorité des cinq pardons présidentiels annoncés jusqu'à présent a été marquée par la volonté de contraindre la justice pour le bénéfice d'alliés politiques.

Instiller le doute

Le constitutionnaliste Laurence Tribe, un critique du président, a ainsi vu dans la grâce accordée le 31 mai à un chroniqueur conservateur sanctionné pour des infractions aux lois sur le financement politique, Dinesh D'Souza, un signal émis à l'attention de fidèles

«*Si j'étais président et si un avocat me suggérait que je pouvais faire comme ça, j'en changerais*»

CHUCK GRASSLEY
sénateur

qui pourraient se retrouver dans les rets du procureur spécial. «*Protégez-moi et je vous aiderai. Laissez-moi tomber et j'en ferai autant*», a résumé le juriste.

Cette nouvelle offensive prend par ailleurs le relais d'une campagne contre la police fédérale, accusée par le président d'avoir fait espionner son équipe pendant la présidentielle. Dans un geste qui a été qualifié d'«*abus de pouvoir*» par ses adversaires démocrates,

Donald Trump a exigé le 21 mai l'ouverture d'une enquête sur cette «*infiltration*». Selon la presse américaine, un informateur du FBI aurait bien pris contact avec deux personnes employées temporairement par l'équipe de campagne du républicain, mais du fait de relations qu'elles entretenaient avec des responsables russes.

Un an plus tôt, le président avait déjà mis en cause son prédécesseur, le démocrate Barack Obama, pour l'avoir fait placer, selon lui, sur écoute. Comme pour la thèse de l'«*infiltration*», rien n'a jamais permis d'étayer cette accusation grave, mais ces mises en cause successives sont parvenues à instiller le doute dans l'électorat de Donald Trump à propos de l'impartialité de Robert Mueller. Cet électorat est désormais majoritairement hostile au procureur spécial, selon des enquêtes d'opinion convergentes. ■

GILLES PARIS

Des moines de haut rang arrêtés en Thaïlande

La junte, qui a procédé à une purge inédite, accuse des dignitaires bouddhistes de fraude

BANGKOK - correspondant en Asie du Sud-Est

De mémoire de bonze, jamais on n'avait vu ça : la junte militaire, au pouvoir en Thaïlande depuis le coup d'Etat de 2014, a récemment lancé une opération de «*nettoyage*» sans précédent dans les rangs les plus élevés de la hiérarchie du clergé bouddhiste.

Accusés de corruption, trois hauts dignitaires du Conseil suprême du Sangha (communauté des bouddhistes), la plus haute autorité bouddhiste dans un pays où cette religion représente un «*pilier*» essentiel du royaume, ont été arrêtés. En tout, 45 monastères ont été visés par des opérations policières et une dizaine de moines de rang plus modeste sont passés de la cellule monacale à celle de la prison après avoir été défroqués. «*C'est la purge du siècle!*», s'est exclamé le juriste Khemthong Tonsakulrungruang sur le site Internet *New Mandala*.

Sommes détournées

Les accusations sont sévères : il est reproché aux bonzes d'avoir conduit des opérations frauduleuses consistant à reverser à des officiels une grande partie des sommes attribuées par le Bureau national du bouddhisme, organisme chargé de répartir un confortable budget annuel d'un montant équivalent à 110 millions d'euros aux 37 000 temples-monastères de Thaïlande. Ces sommes, censées être utilisées pour la construction de bâtiments monastiques ou le développement de l'éducation religieuse, auraient été détournées, impliquant à la fois des membres du bureau et des religieux.

Parmi ces derniers figure l'abbé du très célèbre Wat Saket de Ban-

gkok, plus connu par les touristes sous son appellation de «*temple de la montagne d'or*» : un policier a affirmé que 130 millions de bahts thaïlandais (3,5 millions d'euros) auraient été versés sur une dizaine de comptes en banque appartenant au vénérable.

Opération musclée

Ces révélations ont terni l'image d'une institution jadis respectée par la population, mais dont la réputation a été éclaboussée ces dernières années par des scandales à répétition en raison du comportement de certains moines, plus intéressés par l'accumulation des biens que par celle des «*mérites*», comme le veut la tradition du bouddhisme theravada.

L'affaire s'est corsée le 24 mai, quand l'un des plus fervents soutiens du régime, le moine Phra Buddha Issara, a été appréhendé. En 2014, le bonze avait exhorté les foules en arguant de la nécessité d'un coup d'Etat – qui finit par se produire... Ce zèle n'a pas payé : il a été arrêté au cours d'une opération particulièrement musclée de la police. Des commandos l'ont surpris sous sa moustiquaire après avoir défoncé à coups de marteau la porte de la chambre de son monastère de province. Le dernier rebondissement a eu lieu vendredi 1^{er} juin : le révérend Phra Phrom Methae, quatrième membre du Conseil suprême du Sangha à être sous le coup d'un mandat d'arrêt, s'est enfui au Laos en traversant discrètement le Mékong.

L'ampleur de ces opérations policières laisse perplexe. La junte militaire n'a de leçons à donner à personne en matière de corruption – comme l'a illustré cet hiver l'«*affaire des montres*» : le ministre de la défense, le général Prawit Wongsuwan, a été pris en photo lors de différentes occasions avec, au poignet, des montres de grandes marques ; il est soupçonné de posséder un attirail de montres d'une valeur d'environ 1 million de dollars (800 000 euros).

Pourquoi, dès lors, la junte s'attaque-t-elle au clergé bouddhiste ? La question reste en suspens. Peut-être le régime militaire espère-t-il redorer son blason en s'attirant la gloire d'avoir «*purifié*» un clergé à la réputation déclinante, avancent certains analystes. ■

BRUNO PHILIP

«*UNE ŒUVRE BOULEVERSANTE, À HAUTEUR D'HOMME*»

LE FIGARO



Ces révélations ont terni l'image d'une institution jadis respectée, mais dont la réputation a été éclaboussée par des scandales

Russie : douze ans de prison pour le journaliste ukrainien Souchtchenko

Les proches du journaliste, condamné pour espionnage, espèrent sa libération dans le cadre d'un échange

La justice russe a condamné à douze ans de prison « à régime sévère », lundi 4 juin, le journaliste ukrainien Roman Souchtchenko, ex-correspondant à Paris de l'agence de presse UkrInform. Le journaliste a été reconnu coupable d'espionnage au terme d'une procédure instruite par les services de sécurité russes (FSB) sous le sceau du secret. « Je ferai bien entendu appel. Cette décision n'est pas juste », a déclaré M. Souchtchenko, qui nie toute culpabilité.

« Tout a été réglé en quelques minutes, puisque les motivations du jugement sont elles aussi tenues secrètes, explique au Monde son avocat, Mark Feiguine. Le juge a simplement répété les trois phrases que répètent les services depuis deux ans. » M. Feiguine assistait au jugement en tant qu'observateur extérieur : l'avocat, qui a dans le passé défendu les Pussy Riot, a été radié du barreau de Moscou le 24 avril, officiellement pour trois Tweet « à caractère obscène ». Une décision que l'avocat estime liée à l'affaire Souchtchenko : « Le pouvoir russe voudrait que cette affaire soit réglée le plus discrètement possible. Le verdict rendu aujourd'hui est d'ailleurs prudent, puisque la peine pouvait aller jusqu'à vingt ans. »

« Colonel » ukrainien

Roman Souchtchenko avait été interpellé le 30 septembre 2016 à son arrivée à l'aéroport de Moscou, où il se rendait pour visiter un cousin malade. Depuis, il était détenu à la prison de Lefortovo, utilisée par le FSB. Les autorités russes n'ont dévoilé que des éléments très parcellaires de l'instruction : le FSB décrit Roman Souchtchenko comme « un employé du service de renseignement du ministère de la défense ukrainien », allant jusqu'à lui décerner le grade de « colonel ». « Le citoyen ukrainien collectait délibérément des informations secrètes sur l'activité des forces armées et de la

garde nationale de la Fédération de Russie », avaient seulement indiqué les services de sécurité russes après son arrestation.

En l'absence de détails, ce sont les médias russes qui se sont mués depuis 2016 en procureurs, évoquant son passé dans l'armée ukrainienne — un engagement de cinq ans, au début des années 1990, terminé avec le grade de lieutenant — ou notant que l'on trouve sur Internet peu d'articles du journaliste. Rien de surprenant : comme celles, par exemple, de l'Agence France-Presse, les dépêches d'UkrInform sont rarement signées. Sa femme Angela a constitué un dossier fourni recensant ses publications.

Forte émotion

La détention de Roman Souchtchenko a suscité une forte émotion en Ukraine. Une trentaine d'Ukrainiens détenus en Russie sont considérés par Kiev comme des prisonniers politiques. Parmi eux, le cinéaste originaire de Crimée Oleg Sentsov, condamné à vingt ans de prison pour « préparation d'actes terroristes », en grève de la faim depuis le 14 mai. Quelques libérations, obtenues à l'occasion de grâces présidentielles ou après des échanges de prisonniers, ont lieu épisodiquement.

Les soutiens de Roman Souchtchenko espèrent désormais un échange de prisonniers. « Cette affaire ne peut se conclure que par un échange, estime aussi l'avocat Mark Feiguine. Il y a des dizaines de prisonniers russes en Ukraine, des combattants capturés dans le Donbass, mais Moscou n'est pas intéressé par le fait de les récupérer. » Peut-être faut-il, dès lors, voir dans l'arrestation à Kiev, mi-mai, du chef du bureau ukrainien de l'agence de presse russe RIA Novosti un lien avec l'affaire Souchtchenko. Kirill Vyshinsky, depuis, été placé en détention et accusé de « haute trahison ». ■

BERNARD VITKINE



Justin Trudeau à New York, le 17 mai. LUCAS JACKSON/REUTERS

La « diplomatie du selfie » de Justin Trudeau

Le premier ministre canadien, qui s'apprête à accueillir Emmanuel Macron puis le G7, privilégie au fond la forme et la communication

MONTRÉAL - correspondance

Est-il en train de changer ? Critiqué depuis des mois pour ses atermoiements, raillé par une partie de la presse canadienne pour une série d'échecs et de couacs diplomatiques, Justin Trudeau a affiché un nouveau visage ces derniers jours en se montrant tranchant dans deux dossiers cruciaux.

Jeudi 31 mai, à une semaine du sommet du G7 à La Malbaie, au Québec, le premier ministre a répliqué aux taxes imposées par Donald Trump sur l'aluminium et l'acier en annonçant 16,6 milliards de dollars canadiens (11 milliards d'euros) de taxes sur des produits américains. Jamais le Canada n'avait pris de telles mesures de rétorsion depuis les années 1930.

Deux jours auparavant, le chef du gouvernement canadien avait surpris jusqu'à son propre camp en décidant de nationaliser un oléoduc contesté par la province de Colombie-Britannique afin d'assurer l'expansion de l'industrie du pétrole bitumineux et ses débouchés en Asie, projet que son propriétaire américain menaçait d'abandonner. Une avalanche de réactions rappela que M. Trudeau s'était fait le chantre de la lutte contre le changement climatique durant sa campagne, en 2015.

« Pour le meilleur ou pour le pire, il reproduit l'image qu'il avait projetée vers les électeurs il y a un peu plus de deux ans », souligne Chantal Hébert, chroniqueuse politique au *Toronto Star*. A l'époque, l'élection du fils de Pierre Elliott Trudeau avait apporté un vent de fraîcheur et enthousiasmé les médias. Avec son slogan entonné le soir de sa victoire d'octobre 2015 — « Le Canada est de retour » —, il prétendit même incarner le renouveau progressiste sur la scène internationale.

« Il procrastine »

Seulement, jusqu'à la dernière semaine, l'action du premier ministre est apparue bien pâle par rapport aux ruptures annoncées. En dehors de deux coups d'éclat — l'accueil sur le sol canadien de 30 000 réfugiés syriens et une politique internationale féministe

M. Trudeau se réclame d'un humanisme généreux, mais l'aide au développement n'absorbe que 0,27% du revenu national brut

volontariste —, son bilan, à un peu plus d'un an des élections, sonne étonnamment creux.

L'attaque la plus dévastatrice est venue de l'intérieur. Dans un livre intitulé *Un selfie avec Justin Trudeau*, publié en mars chez Québec Amérique, Jocelyn Coulon, l'ex-conseiller du ministre des affaires étrangères Stéphane Dion, nommé en 2016 et congédié quatorze mois plus tard par le premier ministre, pose un regard au vitriol sur la diplomatie Trudeau. Ancien journaliste du *Devoir*, membre de l'équipe chargée d'élaborer les promesses électorales du candidat, il y décrit un premier ministre « arrivé au pouvoir sans expérience internationale ni conception claire de sa politique étrangère » et cédant facilement aux groupes de pression. « La plupart du temps, il est réactif plutôt que proactif. Il hésite, il procrastine, il est sujet aux volte-faces », ajoute-t-il. Anecdote révélatrice : Stéphane Dion n'a réussi à s'entretenir qu'une seule fois en quatorze mois avec le premier ministre, malgré ses demandes répétées. Et encore, le tête-à-tête ne dura que « quelques instants », dans un avion.

Sur la scène internationale, Justin Trudeau « adore l'image qu'il projette dans le monde », insiste l'ancien journaliste, mais « à force d'être prisonnier des images, on finit par oublier les idées ». Comme son père, le premier ministre se réclame d'un humanisme généreux envers les plus démunis. Il l'a démontré avec les réfugiés syriens. En revanche, il n'a fait aucun effort à l'égard des autres candidats à l'asile. Quant au flot de réfugiés dits « irréguliers » à la

frontière canado-américaine, le système d'examen des demandes d'asile totalement engorgé suscite son lot de critiques.

En mars 2016, Justin Trudeau a déposé la candidature du Canada à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, vieux rêve des libéraux. Il déclare alors qu'« il est temps pour le Canada de fournir sa part d'efforts », notamment en retrouvant son « rôle historique comme contributeur-clé aux missions de paix des Nations unies ». Après des mois de tergiversations, deux cents casques bleus et six hélicoptères seront déployés à la fin de l'été au Mali, dans le cadre de la Minusma.

Selon Jocelyn Coulon, M. Trudeau a peu de chances de réussir à intégrer le Conseil de sécurité : le Canada est entré trop tard dans la course, alors que ses deux concurrents (l'Irlande et la Norvège) sont en campagne depuis des années. De plus, son discours est vague, alors que l'on attend des candidatures qu'ils se positionnent « clairement sur les enjeux intéressant les Etats membres de l'ONU », dont « le rapport à la Russie, le conflit israélo-palestinien, les relations avec la Chine et l'Afrique ».

Fiasco indien

Contrairement aux attentes, Justin Trudeau n'a pas su rétablir la relation avec Moscou qui s'était notablement dégradée sous son prédécesseur, Stephen Harper. La nomination aux affaires étrangères de Chrystia Freeland, d'origine ukrainienne, n'a rien arrangé : elle est persona non grata en Russie depuis sa participation, comme députée canadienne, à une manifestation en Ukraine.

En Afrique, Stephen Harper avait fermé des ambassades et réduit l'aide au développement. Reniant sa promesse électorale, son successeur n'a pas inversé la tendance. A mi-mandat, seulement 0,27% du revenu national brut canadien est consacré à l'aide au développement. C'est moins que sous M. Harper. Trois cents millions de dollars canadiens (198 millions d'euros) viennent d'être débloqués sur trois ans pour les Rohingya de Birmanie, neuf

LE CONTEXTE

VISITE OFFICIELLE

Emmanuel Macron s'envole mercredi au Canada pour un G7 ébranlé par la guerre commerciale entre Washington et ses partenaires, qui donnera lieu à des négociations « compliquées par la position américaine », a indiqué l'Elysée lundi 4 juin. Il débutera son voyage par une visite jeudi au premier ministre canadien, Justin Trudeau, à Ottawa, puis fera une halte à Montréal pour un entretien avec le premier ministre du Québec, Philippe Couillard. Il se rendra ensuite à La Malbaie, à 150 kilomètres de Québec, où il retrouvera les dirigeants du G7 vendredi et samedi.

mois après le début de la crise.

La différence la plus marquée avec son prédécesseur a été la volonté affichée par M. Trudeau, en début de mandat, d'un rapprochement avec Pékin. Mais le premier ministre est revenu bredouille d'une visite mal préparée en Chine, en décembre 2017. En mai, il a bloqué le rachat d'une compagnie de construction canadienne (Aecon) par une société d'Etat chinoise, invoquant la sécurité nationale.

Enfin, il y a les faux pas. L'absence de remise en cause d'une vente de véhicules blindés à l'Arabie saoudite, décidée sous M. Harper, a écorné l'image de défenseur des droits de l'homme de Justin Trudeau. En Inde, sa visite officielle en février s'est soldée par un incroyable fiasco : raillé pour ses tenues couleur locale, critiqué pour la présence d'un ancien séparatiste sikh à une réception canadienne, il a terminé son séjour sans résultats tangibles. Pire, on l'accuse d'avoir organisé ce voyage à des fins purement électorales, dans le but de courtiser les électeurs indo-canadiens dans des circonscriptions-clés des banlieues de Toronto et de Vancouver en vue du scrutin de 2019. ■

ANNE PÉLOUAS ET NICOLAS BOURCIER (À PARIS)



La Résistance Certifiée

Portes blindées
TORDJMAN
Métal

GARANTIE
10
ans*

PORTES **AZP BP3** AVEC SERRURES **AZP 3 étoiles**
Résistance à l'effraction Maximale Certifiée par le Pôle Européen de Sécurité, CNPP

*Selon nos conditions générales de vente aux professionnels



SERRURES
**MUEL &
REELAX**
les marques de
TORDJMAN Métal

Vos doubles de clés...
Exclusivement de **nous fabricant** à **vous l'utilisateur**
Clés sous sachet sécurisé à n'ouvrir que par l'utilisateur final
Ne confiez vos clés qu'à des personnes très sûres

**Made
in
France**

80% des cambrioleurs passent par la porte d'entrée
247 394 cambriolages en France en 2017

La Suède renoue avec sa doctrine de « défense totale »

Le pays veut se protéger de la Russie et renforce, comme au temps de la guerre froide, sa protection civile

REPORTAGE

MALMÖ (SUÈDE) -
correspondante régionale

Le décor met immédiatement en condition. Un bunker, construit dans les années 1950, dans un parc de Landskrona, petite ville du sud de la Suède. Sous la lumière des néons, un public presque exclusivement féminin écoute Charlotte Kramer, institutrice de 55 ans, et sa collègue, Anna-Kerstin Arvidsson, enseignante à la retraite de 73 ans. Les deux énergiques Suédoises animent un cours de survie, dans le cadre de la semaine nationale de préparation aux situations d'urgence qui vient de se terminer.

Au programme : la guerre. « Toutes les personnes de 16 à 70 ans ont le devoir de contribuer à la défense totale du pays », martèle Anna-Kerstin, faisant référence à la doctrine adoptée par la Suède pendant la guerre froide et remise au goût du jour depuis 2015. « Cela signifie qu'en cas d'attaque, l'armée n'est pas seule responsable de la défense, mais toutes les branches de la société et chacun d'entre nous », renchérit Charlotte, pendant que sa collègue détaille le contenu du kit de survie du parfait petit résistant : une radio d'urgence à manivelle, des jerricanes pliables, un réchaud, des conserves...

Toutes deux sont membres de Lottakaren, l'Association des forces de défense volontaire des femmes. Au plus fort de la guerre froide, l'organisation créée en 1924 pouvait mobiliser quelque 110 000 civiles en deux heures, en renfort de l'armée. Aujourd'hui, les « Lottas » ne sont plus que 4 500, mais leur présidente, Barbro Isaksson, constate un regain d'intérêt depuis deux ans, avec « deux fois plus de candidates que de postes listés par l'armée ».

Gérante d'une boutique de vêtements à Malmö, Annika Teklic prend des notes : « S'il arrivait quelque chose et que je n'étais pas préparée, je ne me le pardonnerais jamais. » Sans pouvoir identifier de menaces spécifiques, cette mère de famille, âgée de 45 ans, évoque une inquiétude diffuse, renforcée par la découverte, le jour même, dans sa boîte aux lettres, de la brochure *En cas de crise ou de*



guerre, envoyée par l'Agence nationale de la protection civile (MSB) à 4,8 millions de foyers suédois.

Dans le centre de Landskrona, de grands cubes roses interpellent les passants : « Que feriez-vous sans eau » ou « sans électricité » ? L'objectif, explique Hakan Nilsson, directeur de la sécurité de la commune, est de « susciter une prise de conscience ». Car le jour où le pire adviendra, « la mairie ne pourra pas s'occuper de vous : si vous n'avez pas stocké d'eau ou de nourriture, tant pis pour vous ! Notre mission est de sécuriser les fonctions essentielles de la société. »

« Difficile à faire passer »

Dans un pays qui n'a pas connu la guerre depuis plus de deux cents ans, le message est « difficile à faire passer », reconnaît M. Nilsson. Mais les temps ont changé. Fini l'optimisme né de la dissolution du bloc soviétique et l'époque où la Suède renonçait à sa défense territoriale au profit d'une armée professionnelle, tournée vers les opérations à l'étranger.

« Le conflit en Géorgie en 2008, puis l'invasion de la Crimée par la Russie en 2014, ont créé de l'insécurité dans la région », constate le député Björn von Sydow. Il préside la Commission de défense parlementaire, chargée de dessiner les orientations militaires du pays pour 2021-2025. Dans son rapport publié fin décembre, cet organisme estimait qu'« une attaque armée contre la Suède ne peut être exclue » et recommandait d'allouer 400 millions d'euros par an à la reconstruction de la « défense totale » du pays. Les diri-



L'Agence de protection civile présente la brochure « En cas de crise ou de guerre », à Stockholm, le 21 mai. PONTUS LUNDAHL/TT NEWS AGENCY/AFP

geants suédois n'hésitent plus à nommer l'ennemi : « La Russie, par ses agissements, a montré qu'elle voulait exercer le contrôle sur son voisinage. Les Etats baltes pourraient devenir un terrain d'opération, ce qui affecterait la Suède », affirme Björn von Sydow. Des incursions répétées d'appareils militaires russes dans l'espace aérien suédois et des campagnes de désinformation menées contre des élus du royaume alimentent les théories.

Depuis 2015, le pays a investi massivement dans son armée, rétabli le service militaire obligatoire, remilitarisé l'île de Gotland. Mais ce n'est pas suffisant, assure Björn von Sydow : « Nous avons également besoin d'une défense civile crédible qui serve de force de dissuasion. Si nous montrons que nous sommes prêts à résister, un potentiel assaillant pourrait être forcé de revoir ses calculs. » L'Agence nationale de la protec-

tion civile, chargée de coordonner les efforts des agences gouvernementales, régions et associations, travaille sur la base de quatre scénarios. Ils vont d'un incident international majeur, forçant le gouvernement à mettre le pays en état d'alerte, à une offensive militaire, avec occupation partielle du territoire et des dizaines de milliers de victimes.

« Nous estimons qu'il faudrait attendre trois mois avant que la

« La Russie, par ses agissements, a montré qu'elle voulait exercer le contrôle sur son voisinage »

BJÖRN VON SYDOW
député suédois

Suède obtienne un soutien efficace de la part de l'OTAN [dont elle n'est pas membre] et de ses voisins », précise Björn von Sydow. Trois mois pendant lesquels le pays devra « fonctionner aussi normalement que possible », précise Magnus Dyberg-Ek, coordinateur de la défense civile à MSB.

Hypothèse de conflit armé

Fin 2016, les 290 communes ont été informées que leur gestion de crise en temps de paix devait désormais prendre en compte l'hypothèse d'un conflit armé. Landskrona a investi dans 12 générateurs mobiles, élaboré un plan d'urgence « eau », perfectionné son système d'alerte... « Nous n'en sommes qu'au début », assure Hakan Nilsson, qui s'interroge : faudra-t-il, par exemple, construire des abris antiaériens, alors que ceux qui existent ont souvent été convertis en garages à vélos ? Mêmes hésitations du

côté de l'Agence de la sécurité sociale, qui, comme toutes les agences gouvernementales, a jusqu'à la fin de l'année pour dresser la liste de ses employés mobilisables en temps de guerre. « Notre rôle est de continuer à verser les allocations et d'indemniser les employés mobilisés », explique Birgitta Malsätter, responsable de la sécurité. Mais sans électricité, dans une société où la quasi-totalité des paiements est électronique, cela risque d'être compliqué. »

La Suède joue-t-elle à se faire peur ? « Ce mouvement de pendule, d'un extrême à l'autre, reste assez caractéristique de ce pays », reconnaît Ann Ödlund, de l'Institut de la défense totale (FOI). En même temps, « si nous sommes prêts pour la guerre, nous pourrions affronter n'importe quelle crise », observe Catrin Molander, directrice de la sécurité à l'Agence de l'agriculture. ■

ANNE-FRANÇOISE HIVERT

La Belgique confrontée à la radicalisation en prison

Le ministre de la justice est sous pression après l'attentat de Liège, mené par un détenu islamiste en permission

BRUXELLES - correspondant

La polémique sur la libération conditionnelle de Benjamin Herman, l'auteur de la tuerie de Liège, mardi 29 mai, est loin d'être éteinte en Belgique. Si le premier ministre, Charles Michel, est parvenu à calmer le jeu en indiquant qu'il fallait attendre les résultats des enquêtes sur les conditions exactes qui ont conduit à la mort de deux policiers et d'un étudiant, tués par ce détenu radicalisé derrière les barreaux, le ministre de la justice, Koen Geens, est l'objet de vives critiques. Herman avait fait l'objet de huit condamnations pour vols, violences et trafics et il purgeait une peine de douze ans de réclusion. Il était en permission ce jour-là pour préparer sa sortie de prison d'ici à la fin de l'année.

M. Geens est ciblé, car divers engagements pris par le gouvernement pour lutter contre la radicalisation en prison, notamment après les attentats du 22 mars 2016, à Bruxelles et Zaventem – 32 tués, des centaines de blessés –, n'ont été que très partiellement tenus.

Ces attentats, pourtant, avaient déjà mis en évidence le danger du glissement vers l'islam terroriste d'anciens truands – les frères Ibrahim et Khalid El Bakraoui. L'un de ceux qui ont favorisé la conversion d'Herman était d'ailleurs identifié : Yassine Dibi, ami des Bakraoui, qui purge actuellement une peine de trente-deux ans de prison pour vols et prise d'otage, et a été sanctionné pour avoir organisé des prières collectives.

« Un type pas très spécial »

Les contacts d'Herman avec des radicaux étaient connus des services de renseignement depuis 2016. Un rapport de police détaillait ses fréquentations au préau ou ses participations à des prières de groupe. Et quarante-huit heures avant sa dernière sortie, un gardien aurait attiré l'attention sur sa dangerosité. L'administration semble s'être plutôt fondée sur une enquête sociale établie en mars qui évoquait une « évolution positive » du jeune homme, susceptible de bénéficier « d'un encadrement et d'un soutien familial nécessaires ». M. Geens maintient,

quant à lui, que la radicalisation du prisonnier n'avait pas été détectée, qu'il n'était qu'« un type pas très spécial ». Il n'y avait donc pas lieu, selon lui, de l'incorporer dans les fichiers de l'antiterrorisme.

La question de l'exploitation des informations des différents services et de leur transmission à l'administration pénitentiaire est de nouveau posée. Les directeurs des établissements où fut écroué Herman n'avaient, par exemple, pas accès aux données le concernant.

Des voix critiques s'élèvent, notamment au sein des partis soutenant la coalition gouvernementale. « Je suis triste, fâchée, indignée, découragée », a lancé au ministre Sophie De Wit (Alliance néo-flamande, N-VA), tandis que sa collègue libérale flamande Carina Van Cauwer déplorait l'absence de réponses « sur le fond » de M. Geens et se demandait si des libérations conditionnelles n'étaient pas, en réalité, accordées pour lutter contre la surpopulation ou éviter des grèves des agents pénitentiaires.

M. Geens était à nouveau convoqué au Parlement, lundi 4 juin, et il a maintenu que les différents

services de l'Etat ont « bien travaillé ». S'il a décidé de rester en place, c'est pour « les défendre », dit-il. Lors de ses auditions, le chrétien-démocrate flamand a écarté les questions les plus embarrassantes mais a évoqué, par exemple, l'idée d'imposer aux détenus radicalisés un « traitement », à base de consultations psychologiques et de formations, qui conditionnerait en particulier l'octroi des congés pénitentiaires.

Un projet qui laisse sceptique, tout comme le bilan antérieur des autorités publiques en matière de déradicalisation. Une universitaire irlandaise enquêtant pour les Nations unies s'est étonnée récemment de l'absence de programme systématique dans les prisons belges. Alors, pourtant, que des premiers projets – non appliqués – datent de 2005 et prévoyaient un suivi individuel. Alors, aussi, que 450 prisonniers sont désormais considérés comme radicalisés. Deux cent trente-sept d'entre eux font l'objet d'un suivi par les renseignements, une quinzaine (recruteurs et idéologues) sont placés dans des ailes

spéciales au sein des établissements pénitentiaires. Hans Bonte, maire socialiste de Vilvorde, se demande, au passage, si ces chiffres ne sont pas volontairement sous-évalués. Seule certitude : une partie de ces prisonniers seront bientôt « libérables », ce qui pose la question de leur suivi – il devrait, en principe, être assuré par les autorités locales.

« La situation est temporaire »

Les plans projetés par le gouvernement ou réclamés par la commission d'enquête sur les attentats de 2016 évoquaient la formation du personnel pénitentiaire (« On en est très loin », dit Didier Breulheid, du syndicat CSC), la création d'une « banque carrefour du renseignement », une « plateforme police fédérale - service de renseignement ». « Tout va trop lentement », déplore le député centriste Georges Dallemagne.

M. Geens, lui, veut croire que « la situation est temporaire » et que « la violence de l'islamisme va changer », comme il l'affirmait, samedi 2 juin, au journal *L'Echo*. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

GUATEMALA

Lourd bilan après l'éruption d'un volcan

Le décompte devait s'alourdir, mardi 5 juin, au Guatemala, avec la poursuite des recherches des nombreux disparus, après l'éruption du Volcan de feu. Le dernier bilan, lundi, faisait état d'au moins 69 morts après l'éruption, dimanche, de ce volcan culminant à 3 763 mètres et situé à 35 km au sud-ouest de la capitale, Guatemala. Plus de 4 500 personnes ont été évacuées des villages situés sur le flanc du volcan. Le président guatémaltèque, Jimmy Morales, a décrété un deuil national de trois jours. – (AFP)

RECTIFICATIF

Entretien avec Aleksandar Vucic

Contrairement à ce que nous indiquions dans l'article « Kosovo : Vucic est « prêt à discuter de tout » » (*Le Monde* du 1^{er} juin), le président serbe, Aleksandar Vucic, n'a pas dit, lors de l'entretien qu'il nous a accordé : « Mon approche est différente de celle d'Edi Rama [le premier ministre albanais], mais : « Mon approche est différente de celle des autres », en référence aux autres pays des Balkans candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

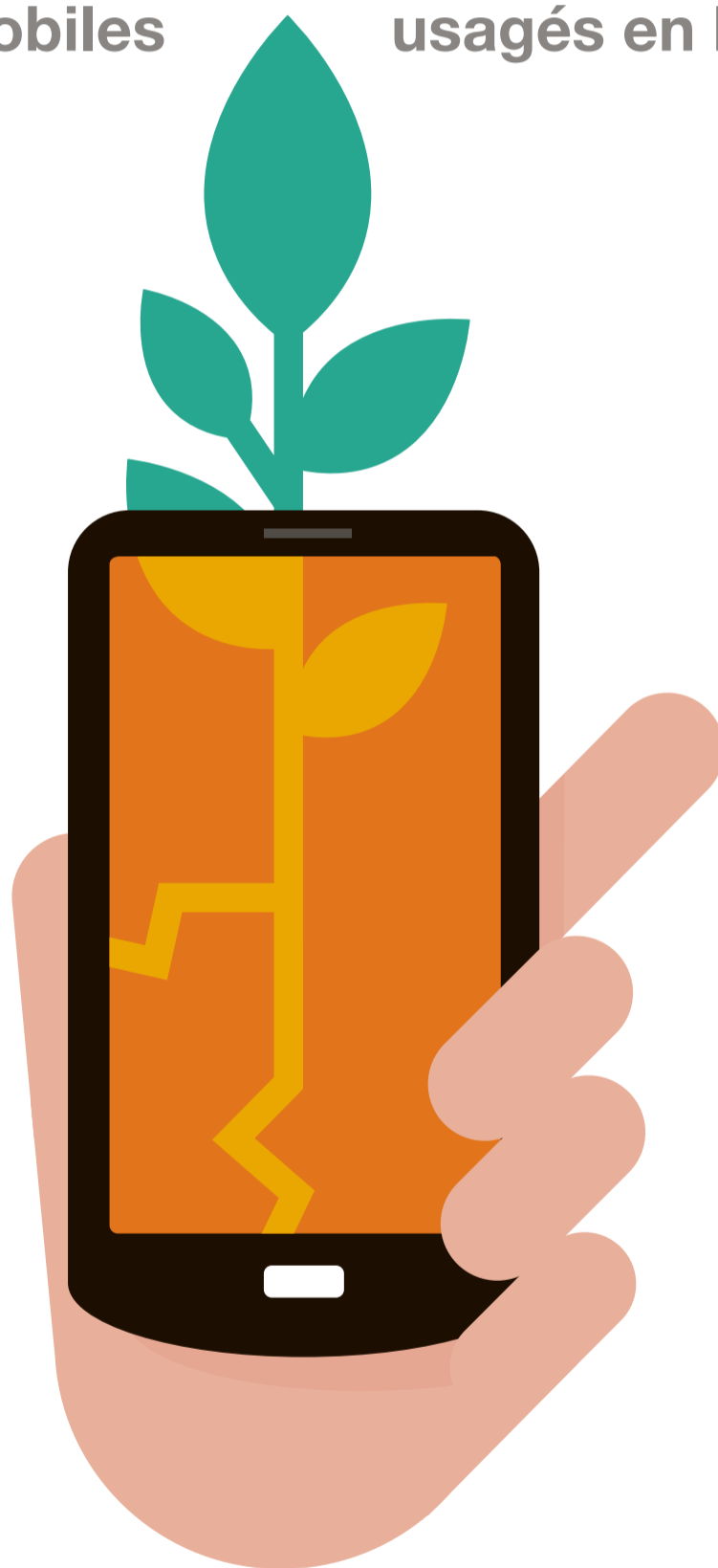
Ecolo-geek

Orange France est fier d'être le premier opérateur français certifié ISO 14001 et 50001 pour son engagement environnemental.

Nous avons réduit de 50 % nos émissions de CO₂ par usage client depuis 2006, diminué notre consommation d'énergie de 40 % en 10 ans dans nos bâtiments et maîtrisé celle liée à nos réseaux malgré l'explosion des usages.

En 2017, nous avons recyclé plus d'un million de mobiles.

Vous aussi, engagez-vous à nos côtés à préserver la planète en rapportant vos mobiles usagés en boutique Orange.



bienvivreledigital.orange.fr



ISO 14001 : Orange France certifié sur l'ensemble de ses activités, produits et services en métropole.
ISO 50001 : Orange France certifié sur ses activités de développement et d'exploitation des réseaux et du système d'information en métropole.

**Vous rapprocher
de l'essentiel**



Le biocontrôle, une alternative aux pesticides

L'INRA prépare l'abandon des substances chimiques à l'aide d'insectes, de bactéries et de champignons

ANTIBES (ALPES-MARITIMES) -
envoyé spécial

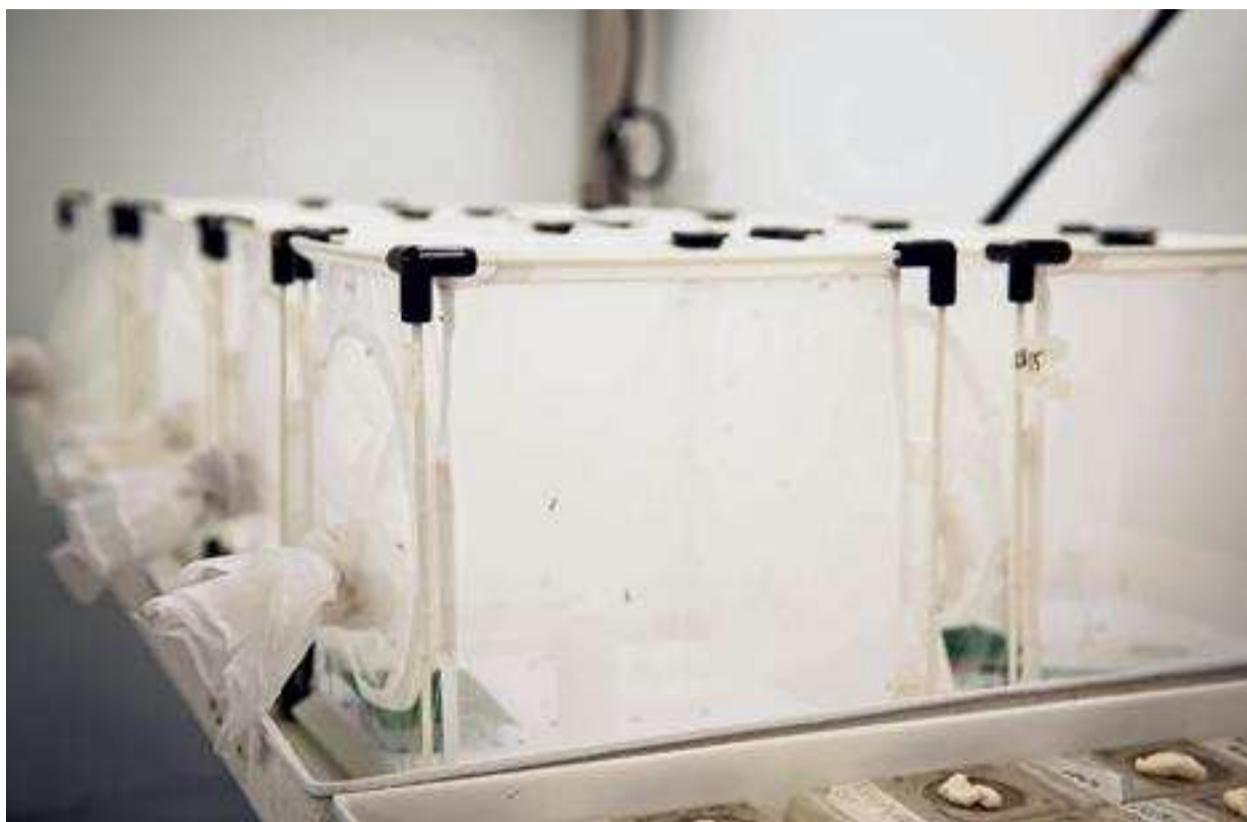
Passant sans invitation. Entre les deux portes d'Entomopolis, des pièges collants et une lampe à rayons ultraviolets interceptent tout insecte en liberté. La précaution est de mise dans ce pavillon de l'Institut Sophia Agrobiotech à Antibes (Alpes-Maritimes), car on y trouve des insectes invasifs qui font des ravages en France et d'autres espèces exotiques qu'on songe à introduire dans les campagnes pour combattre les premières. On y organise la lutte biologique.

« Actuellement, la protection des cultures repose largement sur des substances chimiques de synthèse. Les méthodes du biocontrôle permettent une défense bien plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine », avance Thibaut Malausa, coordinateur scientifique du biocontrôle à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), auquel l'Institut Sophia Agrobiotech est rattaché. Le biocontrôle consiste à opposer insectes, bactéries, virus ou champignons aux organismes nuisibles, à disperser des molécules odorantes pour les éloigner, à épandre des substances naturelles pour les tuer ou à réaménager le paysage pour favoriser la présence de leurs ennemis naturels.

« La lutte biologique existe depuis la fin du XIX^e siècle, mais elle s'est peu développée parce que les pesticides chimiques étaient très abordables. Aujourd'hui, on y revient », souligne Christian Lannou, le chef du département Santé des plantes et environnement à l'INRA. Les efforts du centre de recherche méditerranéen se concentrent surtout sur la protection face aux insectes nuisibles. Cela tombe à point, puisque les insecticides de la famille des

Une salle d'élevage de « *Mastrus ridens* », un parasitoïde qui s'attaque à un ravageur de la pomme, à l'Institut Sophia Agrobiotech d'Antibes, le 30 mai.

BERTRAND
NICOLAS/INRA



Dans une boîte de Petri, on voit deux mycètes neutraliser du mildiou, des pourritures grises et blanches

sophile *suzukii*. Si tout va bien, les premiers lâchers pourraient avoir lieu en 2019. Toutefois, rien n'est garanti : *Ganaspis* n'a encore jamais été introduite dans un nouvel environnement.

Evidemment, la lutte à l'aide d'insectes exige des agriculteurs qu'ils adaptent leurs pratiques. Ils doivent guetter très attentivement l'arrivée des ravageurs et, dès les premiers signes, disposer des diffuseurs d'insectes biodégradables dans leur culture. A cause de ces complications, les industriels préfèrent offrir des produits de biocontrôle à base de bactéries, de champignons ou de toxines, qu'ils peuvent vendre en bouteille. D'ailleurs, c'est la bactérie *Bacillus thuringiensis* (Bt) qui compose actuellement 70 % des ventes de bioinsecticides au niveau mondial. Très prisée en agriculture biologique, Bt cible particulièrement les larves de papillons.

Les chercheurs de l'INRA travaillent donc à identifier de nouveaux micro-organismes pour combattre d'autres nuisibles. Dans une salle de l'Institut Sophia Agrobiotech, le chercheur Michel Ponchet montre ses dernières trouvailles, les champignons Y3 et *Pseudozyma*. Dans des boîtes de Petri, on voit les deux mycètes qui neutralisent complètement du mildiou, des pourritures grises et des pourritures blanches. Ces maladies fongiques s'attaquent à un très large spectre de plantes (notamment la vigne, la tomate, le colza). « Les champignons que nous avons trouvés devront maintenant être adaptés industriellement par une entreprise, explique Michel Ponchet. Elle devra décider si elle les vend sous forme de spores, si elle en extrait les toxines ou si elle reproduit les toxines synthétiquement. »

En effet, le développement commercial des produits n'est pas le lot de l'INRA. Après l'identification des méthodes les plus prometteuses, l'Institut donne le relais au secteur privé, qui s'occupe de les intégrer à des produits vendables. « Ici, nous faisons les travaux fondamentaux qui seront appliqués dans dix ans », résume Christian Lannou. La nature cache une multitude de solutions de rechange aux pesticides chimiques de synthèse, mais il faut prendre le temps de les découvrir. ■

ALEXIS RIOPEL

néonicotinoïdes seront interdits en France le 1^{er} septembre, et que les agriculteurs ont un besoin urgent d'alternatives à ces neurotoxiques décimant les abeilles. Or, dans un avis publié le 30 mai, l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) relevait que les méthodes du biocontrôle apparaissent « les plus aptes à remplacer immédiatement, efficacement et durablement les néonicotinoïdes ».

Mangeurs d'embryons

Pour l'instant, le recours au biocontrôle est rare dans les cultures françaises. Malgré une croissance rapide (10 % à 15 % par an), cette approche ne représente que 5 % du marché des insecticides, et est employée surtout en serre.

Une quarantaine d'espèces d'insectes – bonnes et mauvaises – sont étudiées à Entomopolis, où l'ingénieur Nicolas Borowiec nous tend une petite fiole qui, au premier coup d'œil, semble vide. « Regardez bien : il y a là-dedans des centaines, peut-être des milliers d'insectes », indique-t-il. Malgré leur petite taille, les microguêpes de la famille des trichogrammes qui s'y trouvent sont de puissants ennemis des ravageurs. En leur qualité de « parasitoïdes oophages », elles déposent leurs larves à l'intérieur d'œufs pondus par d'autres insectes. Après quelques jours, les œufs parasités vivent au noir et l'embryon hôte sert de nourriture aux jeunes trichogrammes. Avant même sa

naissance, le ravageur est éliminé.

Les premiers services rendus par les trichogrammes en France remontent aux années 1980, quand les insectes ont été relâchés pour lutter contre la pyrale du maïs. C'étaient les chercheurs de l'INRA à Antibes qui, pendant dix ans, avaient mené les essais en amont de la commercialisation du traitement. Le trichogramme protège aujourd'hui 150 000 hectares de maïs en France chaque année. On doit le relâcher en grand nombre au moment de la ponte du ravageur – c'est ce qu'on appelle la lutte biologique par inondation.

Toutefois, quand les entomologistes libèrent une espèce en sachant qu'elle va s'implanter dura-

blement sur le territoire, il s'agit de « lutte biologique par acclimatation ». C'est sur cette option que les chercheurs misent afin de lutter contre le carpocapse de la pomme, l'agresseur qui motive 30 % à 40 % des traitements d'insecticides dans les vergers en France.

En 2015, Nicolas Borowiec et ses collègues se sont rendus en Nouvelle-Zélande pour récupérer 500 micro-guêpes *Mastrus ridens*. Ce parasitoïde indigène du Kazakhstan, ennemi naturel du carpocapse, avait été implanté avec succès dans l'archipel néozélandais et dans plusieurs autres pays du monde. Toutefois, avant de le relâcher en Europe, l'équipe devait s'assurer que l'insecte ne s'attaquerait pas à des espèces non ciblées. Après des années d'études à Entomopolis, les chercheurs sont maintenant prêts à relâcher les premiers *Mastrus ridens* dès qu'ils obtiendront le financement. « La probabilité de succès est très grande », selon Nicolas Borowiec.

Spores ou toxines

Dans la salle de confinement voisine, une autre guêpe miniature occupe les chercheurs. Elle s'oppose à la drosophile *suzukii*, une mouche d'origine japonaise qui gâche de nombreux fruits, dont les cerises, les baies et les abricots. Les producteurs sont impuissants devant cet agresseur arrivé en Europe en 2008, surtout depuis l'interdiction en 2016 de l'insecticide le plus efficace pour la tuer (le diméthoate) pour des raisons de santé publique. Or, la micro-guêpe *Ganaspis*, un autre parasitoïde oophage, adore déposer ses larves dans les œufs de la dro-

A. R.

Des drones pour lutter contre la chenille processionnaire du pin

PRÉSENT DANS LE BASSIN méditerranéen depuis des millénaires, la processionnaire du pin progresse maintenant de quatre kilomètres par an vers le nord. Mais, avant de déployer ses ailes de papillon, l'insecte est d'abord une chenille, et c'est à ce stade de sa vie qu'il nuit. La processionnaire du pin produit de petits filaments de soie qui, au contact de la peau, sont très irritants. « Quand on se gratte, la soie se casse en minuscules morceaux. Les fragments pénètrent la peau et provoquent de graves urticaires », explique Jean-Claude Martin, directeur de l'unité expérimentale Entomologie et forêt méditerranéenne de l'INRA. La processionnaire du pin est particulièrement dangereuse près d'une résidence ou d'une école.

Pour lutter, raconte M. Martin, « de 1980 à 2000, 30 000 hectares par an étaient traités avec des insecticides chimiques épandus par avion, et entre 2000 et 2010 on traitait la

même superficie avec la bactérie Bt, mais depuis 2010, tout ça s'est arrêté ». En 2010 en effet, la loi Grenelle II interdisait les épandages aériens afin de limiter la dispersion des pesticides et de protéger les riverains. La loi s'applique aussi pour les produits relativement inoffensifs comme le Bt.

Quatre buses et une caméra

Il fallait trouver une alternative. Comme la processionnaire du pin fait son nid au sommet des arbres, l'aspersion depuis le sol est difficile, et seules de petites surfaces peuvent être traitées par cette approche fastidieuse. L'équipe de Jean-Claude Martin a donc entrepris d'utiliser des drones pour combattre les chenilles processionnaires.

« Le drone applique une fine brume au sommet de l'arbre. Il est équipé d'une caméra qui transmet l'image en direct », explique le pilote du drone lors d'un vol de démonstra-

tion. L'appareil fait partie des plus gros modèles disponibles. Quatre buses sont reliées à un réservoir central. Son autonomie est d'un peu moins vingt minutes, ce qui laisse le temps de traiter plusieurs nids.

L'équipe de M. Martin, basée à Avignon, a mené des essais en 2017 avec le drone. La tentative a bien fonctionné, et les processionnaires du pin ne sont pas réapparues sur les arbres traités cette année. Les chercheurs répéteront l'expérience cet été, mais avec un autre produit de biocontrôle. Plutôt que d'asperger du Bt, ils vaporiseront une solution contenant des phéromones. Ces molécules odorantes confondent les insectes mâles, qui ne savent plus où donner de la tête pour repérer les femelles. Ils espèrent que cette technique de « confusion sexuelle » permettra de protéger de grandes pinèdes plus facilement. ■

La polémique sur le glyphosate poursuit les députés sur le terrain

Le refus d'inscrire dans la loi sur l'alimentation l'interdiction de l'herbicide d'ici à 2021 continue de susciter l'indignation de l'opinion

Opération déminage. Les responsables de la majorité s'efforcent de mettre fin à la polémique qui persiste, six jours après le rejet à l'Assemblée nationale d'un amendement visant à inscrire dans la loi l'interdiction du glyphosate d'ici à 2021.

Le chef de file des députés La République en marche (LRM), Richard Ferrand, a proposé lundi 4 juin la constitution d'une mission parlementaire pour « s'assurer de la progression des travaux nécessaires », afin de « parvenir dans trois ans, sauf rares exceptions, à renoncer à l'utilisation du

glyphosate ». « Notre mobilisation doit continuer pour tenir cet objectif », souligne-t-il, afin de donner des gages de la volonté du groupe majoritaire de mettre en œuvre cet engagement présidentiel – le bannissement sous trois ans de cet herbicide, classé cancérigène probable par l'Organisation mondiale de la santé, étant une promesse d'Emmanuel Macron.

La décision de ne pas l'inscrire dans la loi agriculture et alimentation a « déçu » le ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, et suscité de vives critiques des associations de défense de

l'environnement, qui ont déploré une « trahison du gouvernement ». Mais elle a surtout semé le doute dans une partie de l'opinion sur la volonté réelle de l'exécutif d'aboutir à l'abandon du composant principal du Roundup de Monsanto. Et donné du crédit aux accusations de l'ancienne ministre de l'écologie, Delphine Batho, selon laquelle « le gouvernement a cédé aux lobbies ».

Pour « rassurer les Français qui doutent », Christophe Castaner s'est lui aussi porté garant de la mise en application de cette promesse présidentielle. Le 31 mai, le

patron de LRM et secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement s'est engagé à soutenir une proposition de loi interdisant le glyphosate d'ici à 2021, en l'absence de « d'avancées supplémentaires » dans ce sens, de la part du gouvernement, dans dix-huit ou vingt-quatre mois.

« Cela fait des dégâts »

Il faut dire que le sujet est hautement sensible. « Les Français veulent qu'on sorte du glyphosate et sont mobilisés sur le sujet », souligne le député LRM Matthieu Orphelin, proche de Nicolas Hulot et

auteur de l'amendement visant à inscrire dans la loi la sortie de l'herbicide en 2021. Ils ont compris qu'on était face à un vrai problème de santé publique. Et ils considèrent cette mesure comme le marqueur de l'engagement écologique du président de la République. »

Depuis le rejet de l'amendement, le 29 mai, plusieurs députés de la majorité sont la cible de nombreuses critiques de la part des citoyens – que ce soit sur les marchés, par courrier ou sur les réseaux sociaux – qui leur reprochent d'avoir « laissé les lobbies gagner » et leur faible présence dans l'Hémicycle

au moment du vote (seuls 85 députés étaient présents).

« C'est un sujet dont s'est vraiment accaparée l'opinion. Nous recevons énormément de messages d'indignation. Les accusations sont très fortes », selon la députée LRM des Hauts-de-Seine Laurianne Rossi, qui déplore « l'incompréhension » qui demeure dans la population autour de la position de l'exécutif. « Cela fait des dégâts », regrette-t-elle, avant de conclure : « En termes de communication, nous avons un gros effort de pédagogie à faire pour récupérer le coup. » ■

ALEXANDRE LEMARÉ

Le risque politique du prélèvement à la source

Le gouvernement craint que la retenue de l'impôt sur le salaire fasse oublier ses efforts en faveur du pouvoir d'achat

Alors que les Français avaient jusqu'au mardi 5 juin pour remplir leur déclaration d'impôt sur les revenus 2017, ils ont découvert, en plus du montant qu'ils devront verser au fisc, quel taux sera prélevé sur leur salaire en janvier 2019, au titre du prélèvement à la source. La première étape d'une réforme à haut risque politique.

Emmanuel Macron et Edouard Philippe savent que l'erreur n'est pas permise, même si, « avec 3 millions d'entreprises et 38 millions de foyers fiscaux, il n'est pas possible qu'il n'y ait aucun incident », confiait récemment au Monde le patron de la direction générale des finances publiques, Bruno Parent. « La pression sur l'administration est très forte », reconnaît-on à Matignon.

Ils savent aussi que le timing n'est pas favorable. Alors que les Français tardent à constater les effets des promesses présidentielles sur le pouvoir d'achat, le gouvernement compte sur la fin de l'année pour modifier leur perception. La découverte de leur nouveau salaire net, amputé de l'impôt sur le revenu, le 31 janvier 2019, pourrait gâcher la fête. « Ce n'est pas un sujet de débat aujourd'hui à l'Élysée », assure le porte-parole de l'Élysée, Bruno Roger-Petit.

Tout le monde n'affiche pas la même sérénité au sein de la majorité. « Pour l'instant, on a perdu le combat sur le pouvoir d'achat », rappelle Sacha Houlié, député La République en marche (LRM) de la Vienne. Les premiers allègements de cotisations salariales, au 1^{er} janvier 2018, ont été percutés par la hausse concomitante de la contribution sociale généralisée (CSG). L'augmentation des taxes sur le tabac et le carburant (dont le prix du baril est par ailleurs reparti à la hausse) ont encore plus terni le tableau. Le pouvoir d'achat des Français a d'ailleurs reculé au premier trimestre.

« Un bouleversement majeur »

La poursuite de la baisse des cotisations salariales, en octobre, et la baisse d'un tiers de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers doivent faire oublier cette séquence malheureuse, espère le gouvernement. « La baisse du salaire net inscrit sur la feuille de salaire est de nature à détruire les effets positifs de ces mesures », juge François Patriat, le président du groupe LRM au Sénat.

« C'est un énorme risque politique, cela peut parasiter le moment "plus de pouvoir d'achat". Il va falloir sortir les rames pour ce moment délicat de transition », poursuit Sacha Houlié. « On touche là



un sujet du quotidien, il faut qu'on explique encore et encore aux Français qu'ils ne perdent rien en pouvoir d'achat », admet-on à Matignon. D'ailleurs, quand Emmanuel Macron avait décidé, après son élection, de repousser la mise en place du prélèvement à la source, prévue par son prédécesseur au 1^{er} janvier 2018, il avait évoqué « l'impact que ça aura pour nos concitoyens psychologiquement lorsqu'ils recevront une fiche de paie où optiquement le salaire aura baissé ».

« C'est un bouleversement majeur, qui touche un point extrêmement sensible : la feuille de paie, résume Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion au sein de la Fondation Jean-Jaurès, d'autant que le sujet du pouvoir d'achat est celui qui a posé le plus de difficultés au président et qu'il existe l'idée dans l'opinion que Macron favorise les plus riches. » Et ce en 2019, abonde l'économiste Gilbert Cette, dans une tribune au Monde du 2 juin, quand « les entreprises recevront deux chèques d'environ 20 milliards d'euros,

Quarante mille agents des impôts ont été formés pour répondre aux contribuables

avec la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi en baisse des charges ».

« Il y a aussi un risque que la diminution du salaire soit perçue comme un "tour de passe-passe" fiscal et que, de la même manière qu'ils sont persuadés que le passage à l'euro a fait monter les prix, une partie des Français se persuadent que le gouvernement en profite pour les taxer un peu plus », ajoute Chloé Morin. Une thématique d'un agenda déguisé que plusieurs députés « marcheurs » disent devoir combattre sur le terrain.

De la psychologie à l'économie... Certains imaginent déjà un recul de la consommation quand les

Français auront constaté la baisse de leur revenu net. « Il y aura forcément un impact psychologique au départ. Mais ça ne durera pas plus de deux mois, estime Cendra Motin, députée LRM de l'Isère, membre de la commission des finances et chargée d'une mission spéciale sur le prélèvement à la source. Rappelez-vous, quand on est passé à l'euro, 10 000 francs sont devenus 1500 euros, ça a fait bizarre, certains n'osaient plus dépenser, et puis c'est revenu. »

« Que l'on donne le sentiment aux Français que le truc n'est pas maîtrisé et il y a un réel risque que certains fassent de l'épargne de précaution », ajoute un conseiller de l'exécutif, proche d'Emmanuel Macron. « Je crains un gros problème psychologique à gérer, peut-être récessif », a alerté Pierre Gattaz, le président du Medef. Les entreprises en tout cas, s'inquiètent de cette réforme, qui les transforme en collecteur d'impôt et va leur coûter de l'argent.

« Nous voulons éviter de transformer ce qui n'est qu'un moment de transition technique en un

sujet politique, explique Amélie de Montchalin, députée LRM de l'Essonne et membre de la commission des finances. Nous essayons de déminer tous les sujets qui peuvent l'être. » Si le gouvernement martèle qu'il n'y a aucun souci, il ne lésine pas pour autant sur les moyens. Quarante mille agents des impôts ont été formés pour répondre aux contribuables, des centres d'appels seront ouverts, des campagnes de publicité lancées, une phase de test est prévue à compter d'octobre pour les entreprises...

Dès qu'il en a l'occasion, Gérald Darmanin rappelle que seuls 44 % des Français payent l'impôt sur le revenu. Et pour les 60 % de contribuables mensualisés, répète le ministre des comptes publics, le montant prélevé sera inférieur à la mensualité payée, puisque le paiement se fera sur douze mois au lieu de dix. Tous les arguments sont bons : « La dizaine de jours de trésorerie qu'il fallait jusqu'ici avancer au Trésor public [la mensualité est prélevée le 15 ou le 16 du mois] disparaîtra », poursuit-il.

M. Darmanin est même prêt à revenir partiellement sur la décision qu'il avait prise concernant les crédits d'impôts. Il n'est aujourd'hui pas prévu que le fisc en tienne compte dans son calcul du taux de prélèvement : les contribuables avanceront les sommes dues dans ce cadre et se les verront rembourser à l'été. Cendra Motin, pour qui « il faut mensualiser le versement du crédit d'impôt des services à la personne, sinon on prend le risque que le travail au noir chez les employés à domicile remonte », a convaincu Bercy de rouvrir le dossier.

L'exécutif a même décidé d'utiliser le bulletin de salaire pour communiquer. Un arrêté, publié le 12 mai au Journal officiel, précise que la ligne « net à payer avant impôt sur le revenu » doit être écrite en plus gros, « dans un corps de caractère dont le nombre de points est au moins égal à 1,5 fois le nombre de points du corps de caractère des autres lignes ». Et tant pis pour la simplification administrative, chère à Emmanuel Macron. ■

VIRGINIE MALINGRE
ET CÉDRIC PIETRALUNGA

Pour le contribuable, un casse-tête financier et beaucoup de questions

Revenus fonciers, crédits d'impôt, personnes non imposables... Le prélèvement à la source va changer les habitudes des Français

Les Français ont-ils pris la mesure des changements à venir avec le prélèvement à la source? « Il y a eu un afflux plus important de contribuables aux guichets de leur centre des impôts. La majorité des questions a porté sur les options de taux possibles », indique Nadine Gerst, secrétaire nationale CFDT à la direction générale des finances publiques.

La réforme offre le choix entre trois possibilités : un taux unique pour le foyer fiscal, un taux individualisé pour chaque conjoint, ou un « taux neutre », si le contribuable ne souhaite pas que son employeur connaisse sa situation familiale et patrimoniale. Les revenus fonciers, également soumis

au prélèvement à la source mais directement sur le compte de leur bénéficiaire, font également l'objet d'interrogations récurrentes. « Pour eux, on ne simplifie pas, on complexifie le processus », déplore M^{me} Gerst.

Le sujet le plus épineux demeure celui des crédits d'impôts, qui devraient continuer à être payés avec un an de décalage, alors même que le versement de l'impôt devient « contemporain ». De quoi modifier les habitudes financières des Français qui emploient une personne à domicile ou une garde d'enfant, craignent les syndicats. « Cela revient à faire une avance à l'Etat, qui ne sera remboursée qu'en septembre de l'année suivante –

même si un acompte de 30 % pourra être versé dès le premier trimestre », pointe M^{me} Gerst. Même problématique pour les personnes âgées en Ehpad, qui bénéficient de crédits d'impôt leur permettant souvent de faire face au coût élevé de ce mode d'hébergement.

« On voit les bugs se profiler »

Côté fisc, 40 000 agents ont été formés pour être en mesure de répondre à 20 000 appels par jour. « On fait totalement face », assure Maryvonne Le Brignonen, chargée du dossier prélèvement à la source à Bercy. Pour l'heure, aucun bug informatique important. « Nous avons eu un an de plus pour mettre au point le système [le prélè-

vement à la source a été retardé d'un an après l'élection d'Emmanuel Macron]. Ce n'est pas tant l'informatique le problème que les décalages de trésorerie », estime M^{me} Gerst. Pour la phase de déclaration des revenus, M^{me} Le Brignonen assure que « tout se passe bien. A l'occasion des tests que nous menons avec les éditeurs de logiciel, nous détectons des besoins de précisions ou des anomalies. C'est normal, c'est le rôle de ces tests qui se déroulent jusqu'à fin juin. Cela nous permet de finaliser le dispositif ».

Certains, pourtant, risquent d'avoir de mauvaises surprises. « On voit déjà les bugs se profiler », soupire Florent, contrôleur des finances publiques dans le sud de la

France. Il cite le cas des contribuables qui se dispensent de déclarer leurs revenus parce qu'ils ne sont pas imposables. Souvent, constate Florent, « ce sont des couples de smicards, propriétaires, pas assez pauvres pour bénéficier de la prime d'activité, pas assez riches pour payer l'impôt sur le revenu. Ils ne font pas de déclaration, considérant que cela ne change rien. » Erreur. Comme ils n'auront pas rempli de déclaration, le fisc n'enverra pas de taux à leur employeur. Celui-ci appliquera un taux préétabli à partir de leur seul salaire. « Ils vont donc payer l'impôt alors qu'ils n'ont pas à le faire, explique Florent. On va les voir arriver en février pour faire une ré-

clamation, mais ils devront payer jusqu'en septembre... »

Anne Guyot-Welke, chez Solidaires finances publiques, craint surtout un afflux de questions « entre fin juillet et mi-septembre », au moment de la réception de l'avis d'imposition, qui fera mention du taux de chacun. Secrétaire départemental adjoint CGT dans le Gers, Didier Kahn redoute, lui, une déperdition de recettes fiscales pour l'Etat. Notamment dans le cas des entreprises en redressement judiciaire, qui ne seront plus en mesure de payer les salaires de leurs employés, et donc de transmettre leurs impôts au fisc. ■

BENOÎT FLOC'H
ET AUDREY TONNELIER

Avec le sport, Macron rejoue le même match que ses prédécesseurs

Le chef de l'Etat honore de sa présence les mêmes compétitions que Chirac, Hollande ou Sarkozy

Les proches d'Emmanuel Macron le disent souvent : le chef de l'Etat n'aime rien faire comme les autres. Une fois n'est pas coutume, le président quadragénaire a pourtant décidé de suivre les traces de ses prédécesseurs en matière de sport, honorant de sa présence les mêmes compétitions et tentant d'afficher la même proximité avec les champions que François Hollande, Nicolas Sarkozy ou Jacques Chirac avant lui.

Emmanuel Macron devait ainsi se rendre avec sa femme, Brigitte, mardi 5 juin, au centre technique national de Clairefontaine, situé dans la forêt de Rambouillet, afin d'y déjeuner avec les joueurs de l'équipe de France de football, en phase de préparation pour la Coupe du monde, qui débute le 14 juin à Moscou. Une rencontre destinée, selon l'Elysée, à « relayer le message d'encouragement et de confiance des Français » et lors de laquelle le chef de l'Etat comptait aussi « insister sur le bien vivre-ensemble que dégage l'équipe ».

Cette visite est un classique des présidents français, au même titre que les finales de la Coupe de France de foot et du Top 14 de rugby, auxquelles M. Macron a assisté ces dernières semaines. Avant l'actuel hôte de l'Elysée, MM. Chirac, Sarkozy et Hollande se sont eux aussi rendus à Clairefontaine à la veille d'une compétition, afin de saluer les joueurs ou déjeuner avec eux. Raymond Domenech, ancien sélectionneur des Bleus, a révélé qu'il avait même dû « foutre dehors » Nicolas Sarkozy lors de sa visite en 2008, parce qu'il s'attardait trop et retardait un entraînement de l'équipe, alors en pleine préparation de l'Euro.

« Faire nation »

Emmanuel Macron se rendra également sur le Tour de France cet été, sans doute à la fin du mois de juillet. En 2017, le chef de l'Etat avait suivi dans la voiture du directeur de course l'étape alpestre qui avait emmené les coureurs jusqu'à Serre-Chevalier (Hautes-Alpes), grimant à leur côté le col

du Galibier. Il y avait également donné sa première interview de président, sur le plateau de France 2, après la course. Cette année, « ce sera sans doute une étape des Pyrénées, où le président a des attaches familiales », confie un conseiller de l'exécutif – la grand-mère de M. Macron possédait une maison à Bagnères-de-Bigorre, où le jeune amiénois venait passer ses vacances.

Depuis le général de Gaulle, qui s'était posté au bord de la route en 1960 pour saluer les coureurs près de Colombey-les-Deux-Eglises, le Tour de France est devenu un incontournable de la V^e République. « C'est pour les présidents

une façon de mettre en scène leur sortie des palais parisiens pour s'immerger dans la France paysanne », analyse Fabien Conord, professeur à l'université Clermont-Auvergne et auteur du *Tour de France à l'heure nationale* (PUF, 2014). Emmanuel Macron n'a d'ailleurs pas attendu de devenir président pour s'y montrer : il s'était rendu sur le Tour lorsqu'il était ministre de l'économie, en 2015, au départ à Utrecht (Pays-Bas), puis en 2016 déjà dans les Pyrénées.

Si Emmanuel Macron assume ces mises en scène, qui sont l'occasion de « faire nation », selon l'Elysée, elles sont aussi l'expres-

Pas question de voir le chef de l'Etat en train de faire du sport. Il refuse de se mettre en scène en sportif du dimanche

sion d'un réel intérêt pour le sport. Malgré un emploi du temps chargé, ses proches assurent que le chef de l'Etat lit *L'Equipe* tous les jours et suit notamment de près la Ligue 1. Lors d'une visite en Tunisie, en février, le président avait bluffé son entourage en sortant d'un café de la médina où était retransmis en direct un match Angers-Amiens. « Pas la peine de regarder, c'est Angers qui va gagner », avait lancé M. Macron, alors que la rencontre avait eu lieu quelques jours plus tôt et s'était terminée sur le score de 1-0 pour les Angevins.

Régulièrement, le chef de l'Etat affiche aussi son soutien pour l'Olympique de Marseille, dont il a suivi la dernière campagne en Europa League, même s'il n'a pas pu assister à la finale à Lyon, retenu par un sommet européen en Bulgarie. Derrière son bureau à l'Elysée, l'ancien latéral gauche de l'équipe de foot de l'ENA a conservé au sol une photo de la tête victorieuse de Basile Boli lors de la finale de Ligue des champions remportée par le club marseillais en 1993. « C'est un supporter de

l'OM qui l'a prise depuis les tribunes et lui a envoyé, on voit les 22 joueurs du match sur la photo, Macron est capable de tous les nommer », assure un proche, pour qui le président est « un enfant de la génération 93 » (il avait 15 ans à l'époque).

Pour autant, pas question de voir le chef de l'Etat en train de faire du sport. Bien sûr, le quadragénaire s'entretient, en jouant au tennis quand il se rend dans la maison de sa femme au Touquet ou en pratiquant la course à pied à la résidence de la Lanterne à Versailles. De même, il lui arrive de faire des exercices de remise en forme avec ses officiers de sécurité dans la salle de sport de l'Elysée, assure son entourage. Mais le président refuse de se mettre en scène en sportif du dimanche, à l'inverse d'un Nicolas Sarkozy, qui aimait se montrer roulant à vélo au Cap Nègre ou montant les marches de l'Elysée en short après un footing.

« Macron met à distance son corps quotidien pour mieux incarner le corps solennel », analyse Patrick Carles, professeur à l'université de Lausanne et historien du sport. *Alors qu'Henri IV adorait se montrer pratiquant le jeu de paume, Louis XIV avait décidé de ne plus le faire en public, pour mieux incarner le corps royal. On peut dire que Macron est davantage Louis XIV qu'Henri IV. » Emmanuel Macron a le souci de ne pas abîmer le corps présidentiel en se mettant en scène de manière inauthentique », reconnaît Bruno Roger-Petit, le porte-parole de l'Elysée. ■*

CÉDRIC PIETRALUNGA

Laura Flessel, une ministre populaire mais peu active

C'EST LA MINISTRE la plus populaire du gouvernement derrière Nicolas Hulot. Un an après sa nomination au ministère des sports, Laura Flessel ne semble pourtant pas encore avoir pris la mesure de son rôle. Plongée dans ses fiches lorsqu'elle est amenée à prononcer des discours, la quintuple médaillée olympique d'escrime s'est aussi distinguée par plusieurs sorties maladroites, voire incompréhensibles, dans les médias. Ses prises de position dans la foulée de l'affaire Weinstein, écartant la possibilité d'une « omerta dans le sport », ont paru en décalage avec les débats du moment.

Sur le fond, « c'est très difficile de travailler avec le ministère aujourd'hui », déplore un interlocuteur régulier, qui critique l'organisation du cabinet de Mme Flessel, dirigé par Chantal de Singly. Si la baisse du budget du ministère des sports n'était pas une surprise compte tenu des restrictions qui touchent la quasi-totalité des

portefeuilles, la division par deux des ressources du CNDS (Centre national du développement du sport) lui a valu la défiance du mouvement sportif.

« Elle sait où elle va »

« La Guêpe », surnom donné à Mme Flessel lors de ses exploits sportifs, et le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), Denis Masseglia, se sont écharpés par voie de presse et l'organisation par le ministère d'une « Fête du sport », sans concertation avec le CNOSF, a mis de l'huile sur le feu. M. Masseglia a mis ses critiques en sourdine depuis que, il y a un mois, Laura Flessel s'est résolue à une future gouvernance partagée du sport. Mais le concept est encore flou et l'organisation partagée n'est pas vue comme un renforcement du ministère des sports, bien au contraire.

Sur la préparation des JO 2024, dossier que le chef de l'Etat prend à cœur, le démar-

rage de la mission de l'ancien sélectionneur de l'équipe de France de handball Claude Onesta a été aussi plus lent que prévu. Il commence seulement à rencontrer les fédérations pour leur présenter son plan afin d'améliorer les performances des Français au plus haut niveau. Mais il a d'ores et déjà mis un gros bémol aux ambitions affichées par la ministre : 80 médailles en 2024, un chiffre qui avait fait sourire dans le milieu sportif.

A l'Elysée, on se refuse à critiquer Laura Flessel. « La ministre a une lettre de mission précise, qui peut provoquer des tensions et de l'impatience, reconnaît-on dans l'entourage d'Emmanuel Macron. Mais elle sait où elle va : un projet de loi sur le sport arrivera devant le Parlement en 2019. D'ici là, elle doit poursuivre la concertation et le travail. » Et d'ajouter : « C'est quand même un plus d'avoir quelqu'un qui connaît le sport. » ■

CLÉMENT GUILLOU ET C. PI.

Emploi des handicapés : de nouvelles obligations pour les entreprises

Des amendements au projet de loi « avenir professionnel » prévoient d'améliorer l'accès à l'apprentissage

Le gouvernement souffle le chaud et le froid en matière de politique pour les handicapés. Alors que sa réforme du secteur du logement risque de nuire à ces publics en matière d'accessibilité des habitations, des mesures en faveur de leur insertion professionnelle ont été dévoilées, mardi 5 juin, par la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud.

Plusieurs de ces dispositions renforcent les devoirs des employeurs et les droits des personnes concernées. Elles doivent être traduites dans des amendements au projet de loi « avenir professionnel », qui sera examiné en séance à l'Assemblée nationale, à partir du 11 juin. En 2015, près de 2,7 millions de personnes (de 15 à 64 ans) indi-

quaient être reconnues par l'administration comme étant atteintes d'un handicap, selon une étude des services du ministère du travail. Le taux de chômage, au sein de cette population, s'élevait à 19 %, soit presque deux fois plus que la moyenne nationale.

Pour améliorer le sort de ces publics, plusieurs lois ont été votées – l'une des plus importantes remontant à 1987 : elle impose aux « établissements » d'au moins 20 salariés d'embaucher des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de leurs effectifs. Pour remplir tout ou partie de cette obligation, les patrons disposent de plusieurs options : employer directement des individus répondant à ces caractéristiques, recourir à la sous-traitance avec « le secteur protégé et adapté » (établissements et ser-

vices d'aides par le travail...), qui permet à des handicapés d'exercer une activité, etc. Si le taux de 6 % n'est pas atteint, les employeurs versent des contributions à des fonds chargés de promouvoir l'intégration des handicapés dans le monde du travail.

Garanties nouvelles

Beaucoup reste à faire, en particulier dans le secteur marchand où le taux d'emploi direct est de 3,4 %, la fonction publique affichant une meilleure performance (5,2 %). D'où les arbitrages rendus mardi.

L'un d'eux consiste à modifier les modalités de calcul de l'obligation d'emploi (en raisonnant non plus à l'échelon de l'établissement, mais de l'entreprise tout entière). En changeant ainsi de périmètre, le nombre de handicapés suscepti-

bles d'être recrutés devrait s'accroître d'environ 100 000, indique-t-on dans l'entourage de la ministre du travail. En outre, les dirigeants de sociétés seront tenus de déclarer leur « effort en faveur de l'emploi » de cette catégorie de personnes, à partir du 1^{er} janvier 2020, afin que celui-ci devienne plus visible. Dans la fonction publique, des engagements sont pris de manière à favoriser l'embauche directe de handicapés – avec, par exemple, la fin progressive de l'exonération dont bénéficiait jusqu'à présent le ministère de l'éducation nationale.

Des garanties nouvelles seront par ailleurs octroyées aux handicapés afin qu'ils élèvent leur niveau de qualification. Dans cette optique, tous les centres de formation d'apprentis auront, à terme,

« un référent handicap » qui servira d'interlocuteur pour les personnes visées. Ces établissements recevront, de surcroît, une aide supplémentaire « pour chaque apprenti en situation de handicap ».

Enfin, l'exécutif dit vouloir accorder une attention particulière aux handicapés par le biais du plan d'investissement dans les compétences – un programme étalé sur cinq ans pour former un million de « décrocheurs » scolaires et un million de chômeurs de longue durée. Des formations spécifiques leur sont proposées, par le biais d'expérimentations.

Secrétaire général de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath), Arnaud de Broca salue certaines des annonces de Mme Cluzel et Mme Pénicaud, « par exemple celle

sur la fin de l'exonération du ministère de l'éducation nationale de sa contribution à l'obligation d'emploi ». « Mais il reste encore un certain nombre d'inconnues sur les modalités concrètes de calcul de la contribution aux fonds », ajoute-t-il. Véronique Bustreel, de l'association APF France Handicap, estime, de son côté, qu'il s'agit de mesures « en demi-teinte », avec des « zones de flou importantes », en particulier sur le « barème de l'obligation ».

Les décisions prises mardi sont issues d'un premier cycle de concertation avec les partenaires sociaux et le monde associatif. Une deuxième série d'échanges va s'ouvrir prochainement, notamment sur les actions d'accompagnement. ■

BERTRAND BISSUEL

Européennes : la gauche s'avance en ordre dispersé

La nomination d'un chef de file côté PCF renforce l'hypothèse d'une multiplication des listes

La gauche se dirige-t-elle vers une balkanisation pour les élections européennes? C'est un risque qui n'est désormais plus à écarter depuis que le PCF a désigné Ian Brossat, adjoint au logement à la Mairie de Paris, pour être « chef de file » des communistes en vue des échéances de mai 2019. Une décision prise lors du conseil national des 2 et 3 juin et qui vise à « engager tous les efforts politiques nécessaires pour parvenir à la liste la plus large et la plus efficace pour porter (...) au Parlement européen le plus grand nombre possible d'eurodéputés communistes, de gauche et du mouvement social ». La date du 2 juillet est d'ores et déjà fixée pour une rencontre de toute cette gauche élargie. Ian Brossat sera entouré de dix personnes – entre autres, par les députés européens communistes sortants; André Chassaigne, président du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR) à l'Assemblée; Anne Sabourin, responsable Europe du parti.

M. Brossat détaille auprès du Monde: « Des discussions doivent avoir lieu, et il me revient de mener cette campagne et de travailler à un large rassemblement des forces de gauche. » De son côté, Pierre Laurent, le secrétaire national, explique qu'un « chef de file » n'est pas « une tête de liste ». « Notre démarche est ouverte, la liste définitive sera connue à l'automne. » M. Laurent, qui se dit « disponible pour un nouveau mandat » en vue du Congrès du PCF à Ivry-sur-Seine fin novembre, ajoute: « Nous ne voulons pas du débat piégé entre Emmanuel Macron et les populistes et l'extrême droite. Nous voulons construire une liste large avec et pour les forces sociales. »

La désignation d'Ian Brossat fait grincer des dents au PCF. La crainte d'un mauvais score si le

Ian Brossat, lors de la campagne des législatives, le 23 mai 2017, à Paris. JULIEN JAULIN/HANSLUCAS



PCF n'arrivait pas à nouer des alliances et décidait de partir seul est prégnante. Il a pourtant de solides atouts: il est jeune (38 ans), médiatique, agrégé de lettres modernes...

« Tambouille »

Mais il est aussi vu comme l'un des plus hostiles à un rapprochement avec La France insoumise (LFI). « Il y a un risque de marginalisation et de ne pas pouvoir faire entendre notre voix. Il y a un besoin de liste transnationale à l'échelle européenne, note Elsa Faucillon, députée PCF des Hauts-de-Seine. J'ai de la colère face à cette décision qui manque de lucidité sur l'état de nos forces.

Que nous le voulions ou pas, LFI compte dans le paysage. Il ne faut pas se raconter d'histoires. » M. Laurent balaie cette critique: « Avoir une démarche d'exclusion est le contraire de ce que l'on veut faire. Je ne souhaite en aucun cas la dispersion des voix. Mais il faut bien que quelqu'un reprenne son bâton de pèlerin... » Pour la députée européenne Marie-Pierre Vieu, « le rassemblement doit être plus large que le PCF. On doit identifier un nouvel horizon. L'appel au rassemblement ne doit pas être incantatoire si l'on ne veut pas subir l'hégémonie de La France insoumise, avec qui nous sommes très éloignés en termes stratégiques ».

D'autres communistes estiment encore que la désignation de Ian Brossat est le fruit « d'une tambouille » interne. L'élu parisien était, en février, l'un des signataires d'un texte très virulent contre le bilan de la direction sortante. Sa désignation serait donc une manière d'apaiser les esprits pour que la reconduction de M. Laurent (en fonctions depuis 2010) à la tête du parti se passe sans anicroche. « Il y a eu un deal, c'est le moyen de s'en sortir à bon compte », veut croire une figure du parti. « Faux! », rétorquent en cœur MM. Brossat et Laurent. « Il y a eu une quasi-unanimité sur cette décision, il n'y a aucune contrepartie, ce n'est pas du tout

l'esprit », martèle M. Laurent. « Tout le monde insiste pour dire que le PCF a besoin de renouvellement, complète M. Brossat. C'est le sens de la décision du conseil national. On travaille à une nouvelle offre, cela ne renvoie en aucun cas à des équilibres internes! »

A gauche, on regarde cette décision avec circonspection. « C'est dommageable, surtout pour eux, mais cela ne nous étonne pas. On défend notre ligne, qui est claire. La question européenne va être centrale, la nationalisation du scrutin va accentuer cet aspect. On continue notre route. On a mieux à faire que de s'attarder sur cela », tranche Adrien Quatennens, député (LFI) du Nord. Manuel Bompard,

Ian Brossat est vu comme l'un des plus hostiles à un rapprochement avec La France insoumise

qui sera l'une des principales figures de la liste LFI aux européennes, avance que « le PCF montre qu'il revient à son alliance privilégiée avec le PS, puisque Ian Brossat est adjoint d'une maire PS [Anne Hidalgo]. C'est un retour à la case départ. » Pour Clémentine Autain, « le PCF tire un trait pour toute alliance avec nous, c'est une façon de rompre l'histoire commencée en 2005. Soit ils veulent affirmer une ligne identitaire au risque d'un score très bas. Soit ils préparent une alliance avec Benoît Hamon. »

Chez Génération.s, justement, on assure que le mouvement de Benoît Hamon « continue de discuter avec le PCF ». « S'ils partent seuls, ils sont perdus. Il n'y a pas d'alternative à l'unité », glisse-t-on dans l'entourage de l'ancien candidat socialiste à la présidentielle. Génération.s vise en priorité une alliance avec Europe Ecologie-Les Verts (EELV). L'idée est d'avoir une tête de liste issue de l'écologie politique. Le nom de Noël Mamère revient avec insistance. Arriver à unir EELV et le PCF ne sera pas facile, puisque des différences de fond existent, notamment sur le fédéralisme européen, défendu par les écologistes et Génération.s, orientation que le PCF ne partage pas.

Pour l'instant, M. Brossat l'assure: « Notre main sera toujours tendue vers ceux qui partagent la nécessité d'une autre Europe. » Reste à savoir si quelqu'un voudra la saisir. ■

ABEL MESTRE

Le manque de pilotage des écoles de formation des profs épinglé

La Cour des comptes plaide pour une rénovation du concours. Elle estime que la réforme de 2013 n'a pas garanti une élévation du niveau

Depuis plusieurs semaines, déjà, il se murmure sur le terrain de l'école que la formation des enseignants pourrait être le « prochain chantier » de l'ère Blanquer. La diffusion, lundi 4 juin, par la Cour des comptes d'un référé sur la mise en place des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation – ces « ESPÉ » inaugurées par la gauche sur les décombres des IUFM – peut-elle hâter le processus? La question est posée par les syndicats d'enseignants.

Le document, signé du premier président de l'instance, Didier Migaud, et adressé, le 12 mars, aux ministres de l'éducation et de l'enseignement supérieur, plaide, péle-mêle, pour un développement de la bivalence chez les enseignants (l'enseignement d'au

moins deux disciplines), leur professionnalisation dès la licence, mais surtout l'instauration d'une présélection (épreuves d'admissibilité) en troisième année de licence, les épreuves d'admission étant, elles, placées au cours de l'année de master 1 (plutôt qu'en fin d'année, comme aujourd'hui).

Ces pistes inquiètent le SGEN-CFDT, l'un des principaux syndicats des personnels de l'enseignement supérieur. « Il faudrait plutôt passer le concours entier à la fin du master 2, défend-on dans ses rangs. Le master doit pouvoir exister sur quatre semestres consécutifs sans épreuve, pour optimiser la formation professionnelle des enseignants. »

Les quelque 32 ESPÉ – une par académie – chargées de former les effectifs les plus importants

de fonctionnaires de l'Etat (68 000 étudiants cette année) ont su, dès 2013, être « immédiatement opérationnelles », relève le référé. Mais cela n'a pas suffi: la « couverture territoriale » est décrite comme « insuffisamment resserrée et régulée par le ministère ». Le flou règne sur le coût global de la formation initiale.

La juridiction observe que « les étudiants sont insuffisamment formés, soit en français, soit en mathématiques »

Pire, ni la création du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), ni l'allongement du temps d'études (fixé à bac +5), ni la rénovation des concours n'ont « garanti une élévation du niveau de compétences disciplinaires ni une professionnalisation nettement accrue », tranche la Cour, en dénonçant les « écarts excessifs des taux de sélectivité des concours ». Un camouflet pour ces structures que la gauche avait érigées en pièce maîtresse de sa loi de refondation de l'école.

Un débat pas nouveau

« Les étudiants sont insuffisamment formés soit en français, soit en mathématiques », peut-on lire dans le référé dont les auteurs envisagent une licence composée d'une discipline majeure mathé-

matiques et d'une mineure française – ou l'inverse. Face aux écueils de la carte de formation et du pilotage (avec, sur « certains sites » et « certains parcours », des effectifs inférieurs à 10 étudiants, selon le référé), ils plaident pour valoriser le rôle de la région académique, perçue comme « l'échelon le plus adapté pour promouvoir la coopération inter-ESPÉ et les mutualisations des formations ».

Le débat sur la durée de la formation des professeurs, son contenu et la place des concours n'est pas nouveau. La Cour des comptes ne l'ignore pas. Ce référé lui donne l'occasion de rappeler les « trois modalités très différentes de recrutement » qui se sont succédé en dix ans: un recrutement en licence suivi d'une année de stage en alternance dans les IUFM

jusqu'en 2010; un recrutement direct après un master suivi d'une année de stage sans alternance de 2010 à 2014; et, depuis 2014, le retour d'une année de stage en alternance, avec obtention d'un master, dans ces ESPÉ contre lesquelles la charge est donnée.

Qu'en feront leurs autorités de tutelle – Jean-Michel Blanquer à l'éducation nationale et Frédérique Vidal à l'enseignement supérieur? « Si un prérecrutement devait être mis en place, il sera nécessaire de modifier la réglementation et le programme de chaque concours », écrivent-ils dans leur réponse au référé transmise le 22 mai. Et d'ajouter: « La mise en œuvre d'une telle réforme ne pourrait être effective, au mieux, pour la session 2020. » ■

AUORE ESCLAUZE

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MET EN PLACE 18 MESURES POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



MESURE 4 SUR 18 :

AIDER LES VICTIMES DE LA ROUTE

Le gouvernement investit pour la modernisation des lieux de soins des accidentés. Ce fonds sera financé par le surplus des amendes liées à la diminution de la limitation de vitesse*.

SAUVONS PLUS DE VIES SUR NOS ROUTES

*Le 1^{er} juillet 2018, les routes à double sens sans séparateur central seront limitées à 80 km/h.

Homicides à l'aéroport de Bastia : une histoire criminelle hors norme

Douze interpellations ont eu lieu lundi 4 juin en Corse et à Marseille

Lentement, dans l'ombre de la lutte antiterroriste, les policiers et magistrats de la juridiction interrégionale spécialisée de Marseille, chargés de traquer le crime organisé corse, avancent leurs pions. Lundi 4 juin, une douzaine de personnes ont été interpellées en Haute-Corse et dans la région marseillaise dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat, le 5 décembre 2017, d'Antoine Quilichini et Jean-Luc Codaccioni, deux figures du banditisme insulaire devant l'entrée de l'aéroport de Bastia. Ce sont les premiers pas d'une affaire qui dépasse les simples histoires de règlement de comptes et promet, selon une source proche de l'enquête, de marquer les annales criminelles.

Parmi les personnes interpellées : une gardienne de la prison de Borgo (Haute-Corse), un repris de justice issu de la criminalité des cités à Marseille suspecté d'être l'un des auteurs, des personnes ayant servi de relais logistique en Haute-Corse ou encore deux fils d'un baron de la bande de la « Brise de mer », qui a longtemps dominé la pègre insulaire, qui cherchaient à venger la mort de leur père. Placées en garde à vue à Bastia et à Marseille, elles peuvent être entendues quatre-vingt-seize heures, le délai légal en matière de « d'assassinat en bande organisée ».

Liste de noms de policiers

Antoine Quilichini, dit « Tony le Boucher », était l'une des principales figures du crime organisé corse. Avec Jean-Luc Codaccioni, bras droit de Michel Tomi, pilier des réseaux corse-africains, il incarnait la nouvelle puissance dominante du monde criminel insulaire. Ils étaient suspectés d'avoir joué un rôle dans la chute du système de Jean-Jérôme Colonna, dit « Jean-Jé », le parrain de la Corse-du-Sud, et de celle, entre 2008 et 2010, du gang dit de « la Brise de mer », qui exerçait le même type de contrôle sur la Haute-Corse.

Ces arrestations doivent beaucoup à des éléments que les policiers détenaient avant même la commission des assassinats. Comme *Le Monde* l'a révélé, les préparatifs de cette élimination sont apparus dans le cadre d'une enquête ouverte sur des faits d'extorsion de fonds et de trafic de stupéfiants. Les conversations de Jacques Mariani, héritier d'un fondateur de la Brise de mer, ont été enregistrées dans le véhicule de Christophe Guazelli, un autre fils de baron de la Brise, également tué en 2009. Mariani purge alors, en tant que gardien d'une résidence

Selon un repent, ce projet criminel aurait fait l'objet d'une alliance entre le milieu corse et celui des cités

hôtelière à La Baule (Loire-Atlantique), une fin de peine en régime aménagé sous bracelet électronique. Leurs téléphones sont également sur écoute.

Les surveillances techniques permettent de comprendre que le projet se cristallise sur Jean-Luc Codaccioni grâce à une information transmise au clan Mariani-Guazelli par une gardienne de la prison de Borgo sur ses dates de sortie en permission. Faute de précisions, la police ne parvient pas à stopper la réalisation du projet. Elle parvient néanmoins à interpellier une dizaine de personnes, dont Jacques Mariani et Christophe Guazelli, peu de temps après la fusillade dans le premier dossier d'extorsion et de trafic de drogue.

La justice a pu étayer, à partir de la mi-décembre, ces éléments techniques par les déclarations d'un témoin providentiel qui a été admis, en mars, au programme de protection des témoins. Selon ce repent, qui a fait la connaissance de Jacques Mariani et de Christophe Guazelli, en février 2017, lors d'un séjour dans la résidence de La Baule, ce projet criminel aurait fait l'objet d'une alliance entre le milieu corse et celui des cités. D'après lui, Redoine Faïd, un braqueur de banques impliqué dans la mort d'une policière municipale, en 2010, aurait scellé, de prison, un pacte, par l'intermédiaire de son frère, avec les voyous corses.

Dans cette affaire, la justice s'intéresse aussi aux éventuelles complications dont a pu bénéficier le milieu corse au sein de la police. Une liste de noms de policiers, parfois de haut rang a, en effet, été retrouvée au domicile du repent. Fournie, selon lui, par l'entremise de Redouane Faïd, elle recenserait des individus susceptibles de renseigner le clan auquel appartenaient les victimes. Interrogé par *Le Monde*, l'un des avocats de Jacques Mariani, M^e Yassine Maharsi, a expliqué au *Monde* que son client ne figurait pas parmi les personnes interpellées et « n'était nullement concerné par cette affaire ». ■

JACQUES FOLLOROU

JUSTICE

Alexis Kohler visé par une enquête du Parquet national financier

Le Parquet national financier (PNF) a fait savoir lundi 4 juin qu'il enquêtait sur ces soupçons de conflit d'intérêts après l'annonce d'une plainte de l'association Anticor contre Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Elysée. Dans cette plainte pour « prise illégale d'intérêts » et « trafic d'influence » envoyée vendredi au PNF, Anticor dénonce les liens familiaux et professionnels étroits qui existent entre le numéro 2 de l'Elysée et l'armateur italo-suisse MSC, client important de STX France, les chantiers navals de Saint-Nazaire. L'Elysée a rejeté « des soupçons totalement infondés jetés sur lui à l'évidence en raison de ses fonctions ». – (AFP)

Les djihadistes sortant de prison suivis par une nouvelle unité

Le gouvernement veut renforcer la politique de surveillance des détenus terroristes ou radicalisés dont la peine arrive à terme

Le ministère de l'intérieur a acté le principe d'une « unité de coordination » ayant pour mission de veiller au suivi des individus sortant de prison condamnés pour terrorisme ou repérés pour radicalisation, a appris *Le Monde*, lundi 4 juin, de source élyséenne. Une annonce qui intervient une semaine après les propos du procureur de la République de Paris, François Molins, sur BFM-TV, s'inquiétant du « risque majeur » qu'est celui de « voir sortir de prison à l'issue de leur peine des gens qui ne seront pas du tout repentis, qui risquent même d'être encore plus endurcis, compte tenu de leur séjour en prison ».

Alors que les inquiétudes se font de plus en plus grandes à la perspective de la libération de quelque 10 % des 512 détenus terroristes islamistes d'ici à la fin de 2019 en raison de leur arrivée en fin de peine, le gouvernement a décidé de renforcer la politique de suivi à leur égard. Le résultat d'une réflexion amorcée il y a déjà plusieurs mois, prévient-on dans l'entourage du ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, où s'anticipe depuis longtemps, par exemple, la sortie prochaine d'une des figures du djihad hexagonal, le Franco-Algérien Djamel Beghal. L'homme a été l'un des mentors de Chérif Kouachi et d'Amedy Coulibaly, les auteurs de l'attaque contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher.

Depuis l'émergence de la menace djihadiste, la justice a toujours évité, autant que possible, les remises en liberté « sèches » de ce type de détenus. C'était même « ceinture et bretelles » ces derniers temps, assure-t-on, de source proche du dossier. Mais des marges de progression existaient. Le bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP), créé au printemps 2017, est encore un service jeune. Les profils de ces individus sont par ailleurs très divers, et la menace qu'ils représentent variée. « Pour

certain potentiellement violents, elle peut être à court ou à moyen terme », note la même source. Pour d'autres, il peut s'agir de vellétés de départ sur zone ou de prosélytisme.

« Contrôle qualité »

Cette unité de coordination, qui devrait être effective « très prochainement », n'aura pas vocation à s'occuper du suivi opérationnel. Sa mission première sera de s'assurer de l'attribution de chaque sortant de prison à un service. Un protocole a déjà été arrêté, selon nos informations. La direction générale du renseignement intérieur (DGSI) sera systématiquement désignée, « par principe », pour les sortants poursuivis et condamnés dans le cadre d'affaires de terrorisme. Pour les détenus moins formellement étiquetés, relevant seulement du droit commun mais présentant des risques de radicalisation, la cellule devra veiller à désigner d'autres entités, par exemple le service central du renseignement territorial (SCRT, ex-RG).

Ce nouveau groupe de suivi des sortants de prison sera piloté par l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat). Un service d'analyse spécialisé du ministère de l'intérieur, qui avait un peu perdu de sa vigueur ces dernières années, mais à la tête duquel a été nommé un nouveau chef, en février, Amin Boutagane. Ses décisions seront re-

Depuis l'émergence de la menace djihadiste, la justice a essayé d'éviter les remises en liberté « sèches » de ces détenus

layées en région dans le cadre des groupes d'évaluation départementaux (GED), déjà chargés aujourd'hui de réunir très régulièrement police, justice, services de renseignement, éducation nationale et acteurs sociaux pour gérer au mieux les cas d'individus radicalisés.

Ce « contrôle qualité » des sortants de prison est directement inspiré de la « méthodologie » de l'état-major opérationnel de prévention du terrorisme (Emopt), confirme-t-on dans l'entourage du ministre de l'intérieur. Cette structure a été créée en juin 2015, du temps de Bernard Cazeneuve, pour attribuer le « suivi » des individus radicalisés inscrits dans le Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Après des mois de tergiversations sur son sort, c'est d'ailleurs l'Uclat qui absorbe finalement

Un nouveau plan contre le terrorisme

Matignon présentera, courant juin, un nouveau plan d'action contre le terrorisme, a fait savoir l'Elysée, lundi 4 juin. Ce plan – présenté comme le pendant en matière de lutte contre le terrorisme de celui sur la radicalisation – détaillé, le 23 février, par le premier ministre, rassemblera « un certain nombre de mesures » plutôt que de nouveaux moyens, a souligné l'Elysée, sans apporter davantage de précisions. Le plan national de prévention de la radicalisation de février était le troisième du genre après le plan de lutte antiterroriste du 29 avril 2014 et le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme du 9 mai 2016. Il comportait 60 mesures et prévoyait notamment la création de places de prison pour isoler les détenus radicalisés.

l'Emopt. Selon nos informations, cette fusion est effective officiellement depuis lundi.

La création de l'« unité de coordination » des sortants de prison ne se fait pas ex nihilo. Elle fait suite à la mise en place, depuis février, de nouvelles modalités d'échanges d'informations entre le renseignement pénitentiaire et les autres services (DGSI, SCRT, etc.). Le but est d'anticiper chaque libération, d'éviter toute rupture de suivi et de partager les éléments utiles comme les changements d'adresse. « Quand les conditions le permettent, des mesures d'expulsion sont prises avant la sortie de détention à l'encontre des ressortissants étrangers », ajoute-t-on place Beauvau. Les personnes visées par de telles dispositions tentent souvent des recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, mais leur succès est devenu aléatoire, car l'administration s'organise de plus en plus pour les empêcher d'aboutir.

Suivi « au long cours »

Dans tous les cas, ce suivi des sortants de prison se veut « au long cours ». Les informations à la disposition des services spécialisés dans la lutte antiterroriste montrent toutes que le « désengagement » de la radicalisation des hommes, femmes ou mineurs passés par la zone irako-syrienne notamment, est très compliqué.

Ces derniers mois, le renseignement pénitentiaire s'est en particulier inquiété de la multiplication des vellétés de mariage en prison entre condamnés pour terrorisme ou prévenus fichés pour radicalisation. Des « mariages » souvent religieux, à distance, par l'intermédiaire des réseaux sociaux, mais qui maintiennent vivaces les réseaux affinitaires. L'état des prisons françaises et leur surpopulation sont en outre unanimement déplorés par les spécialistes de tous bords. ■

ÉLISE VINCENT

La DGSI muscle ses capacités d'enquête « cyber »

Un département doit être créé pour renforcer, notamment, la lutte contre le terrorisme

Alors que les moyens d'enquête « cyber » deviennent de plus en plus stratégiques dans la lutte contre le terrorisme, une nouvelle attente depuis de longs mois est tombée, le 9 mai, par voie d'arrêt : la création, au sein de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), d'une unité consacrée au développement de logiciels espions pouvant être utilisés dans le cadre d'enquêtes judiciaires. Un pas décisif qui va de pair avec la création d'un département cyber recouvrant, le champ plus étendu des enquêtes administratives, à partir de cet été, au sein de la DGSI, comme l'a dévoilé son directeur technique Patrick Guyonneau, le 28 mai, à l'agence d'informations AEF.

La nouvelle unité créée est baptisée « service technique national de captation judiciaire » (STNCJ). Sa mission sera de remédier aux difficultés de la justice, de plus en plus paralysée par le chiffrement des ordinateurs, téléphones et autres messageries comme WhatsApp ou Telegram. Notamment en mettant au point des logiciels capables d'extraire ces données avant leur chiffrement. Afin d'être vrai-

ment opérationnel et de « monter en puissance » – car il aura compétence aussi en matière de criminalité organisée (trafic de drogue, armes, proxénétisme, escroqueries) –, ce nouveau service doit toutefois encore faire l'objet d'arbitrages, notamment budgétaires, tempère une source proche du dossier.

Cette création s'inscrit dans un virage plus large pris par la DGSI ces dernières années afin d'accroître ses capacités techniques en matière numérique. Elle est en effet déjà saisie aujourd'hui de diverses enquêtes judiciaires sur des cyberattaques, certaines étant liées au terrorisme, d'autres touchant aux intérêts fondamentaux de la nation. La mise sur pied d'un département cyber autonome va dans ce sens. Celui-ci devrait être validé, en juin, après examen du projet par le comité technique de la DGSI. Grâce aux hausses d'effectifs dont la Direction générale de la sécurité intérieure bénéficie à plein, ce service devrait renforcer les capacités générales de cyberdéfense de la DGSI dans des domaines moins connus que la lutte contre le terrorisme, mais qui sont aussi au cœur de ses

attributions : la contre-ingérence et le contre-espionnage.

L'une des principales craintes des services de l'Etat, aujourd'hui, au-delà des attentats tels que la France les a connus depuis 2015, est en effet des cyberattaques touchant des institutions ou des opérateurs d'importance vitale (hôpitaux, réseaux électriques, nucléaires etc.). Des attaques qui, si elles survenaient, selon leur nature, nécessiteraient une étroite collaboration entre tous les acteurs compétents : de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) chargée comme la DGSI de « l'attribution » des attaques – soit la recherche de l'auteur – à possiblement l'état-major cyber des armées chargé du défensif et de l'offensif en appui des opérations militaires.

« Porte d'entrée unique »

Dans ce contexte, l'enjeu de la création d'un département cyber au sein de la DGSI est aussi, selon son directeur technique, d'avoir une « porte d'entrée unique » plus lisible pour les partenaires institutionnels étrangers et nationaux. Notamment avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, dont le rôle devient

de plus en plus essentiel sur le plan défensif. Mais aussi naturellement avec la DGSE, le service détenant les capteurs, les capacités de calcul et de mémoire des données techniques de l'ensemble du renseignement national. La DGSE mutualise en effet ces moyens, mais l'idée d'une « agence » inter-services sur le modèle de la NSA américaine, vieux serpent de mer, est écartée, indiquait une source élyséenne, lundi 4 juin : « Le système actuel marche. »

Rassembler les services impliqués en matière cyber est de façon plus globale une des préoccupations du moment au ministère de l'intérieur. Au-delà de la DGSI, plusieurs services ayant des compétences en la matière sont actuellement éparpillés entre administration, police judiciaire et renseignement, place Beauvau. Une délégation interministérielle aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces existe depuis janvier 2017. Et en avril a été créé un poste de coordonnateur ministériel en matière d'intelligence artificielle, confié à Renaud Vedel, l'ancien conseiller affaires intérieures à Matignon de

É. V.

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

COMMUNIQUE
LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET
D'APPLICATION N° 72-678 DU 20
JUILLET 1972 - ARTICLES 44
QBE FRANCE, sis Cœur Défense – Tour
A – 110 esplanade du Général de Gaulle
– 92931 LA DEFENSE CEDEX (RCS
NANTERRE 414 108 708), succursale
de QBE Insurance (Europe) Limited,
Plantation Place dont le siège social est à
30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD,
fait savoir que, la garantie financière dont
bénéficiait la :
SARL FACE A LA MER
449 B Rue Général De Gaulle
56510 SAINT PIERRE QUIBERON
RCS : 504 656 299
depuis le 03/06/2008 pour ses activités de :
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET
FONDS DE COMMERCE cessera de porter
effet trois jours francs après publication
du présent avis. Les créances éventuelles
se rapportant à ces opérations devront être
produites dans les trois mois de cette insertion
à l'adresse de l'Établissement garant sis
Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du
Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE
CEDEX. Il est précisé qu'il s'agit de
créances éventuelles et que le présent avis
ne préjuge en rien du paiement ou du non-
paiement des sommes dues et ne peut en
aucune façon mettre en cause la solvabilité
ou l'honorabilité de la SARL FACE A LA
MER.

Intégration: priorité à l'emploi et au français

Le gouvernement a dévoilé sa feuille de route pour un meilleur accompagnement des étrangers

Plus de trois mois après la remise du rapport parlementaire du député LRM du Val-d'Oise Aurélien Taché et ses «72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France», l'exécutif a rendu un verdict moins ambitieux que certains l'espéraient. A l'issue du comité interministériel à l'intégration, réuni mardi 5 juin autour du premier ministre, le gouvernement a décliné les mesures retenues pour donner aux quelque 130 000 étrangers qui s'installent durablement chaque année en France, dont 30 000 réfugiés en moyenne, «les meilleures chances de réussir sa vie», selon les mots d'Edouard Philippe.

Au premier rang de cette feuille de route très attendue, censée incarner le visage «humaniste» de la politique gouvernementale en matière d'accueil après la controversée loi asile-immigration jugée «répressive»: l'apprentissage de la langue française. Dans le cadre du contrat d'intégration républicain (CIR), parcours personnalisé d'intégration, figurent le doublement à 400 heures du nombre d'heures de cours de français à partir de 2019 et le triplement à 600 heures pour les publics ne sachant ni lire ni écrire.

Pass culture

Il est également prévu de développer les offres de gardes d'enfants afin de permettre aux jeunes parents d'être présents à ces cours et de porter à 24 heures (contre 12 actuellement) le nom-

Certains déplorent des «arbitrages un peu durs» et estiment que les préconisations du rapport Taché ont été «adoptées a minima»

bre d'heures de formation civique – le rapport Taché préconisait 60 heures. Le contenu de ce programme devrait par ailleurs être modifié pour devenir plus «concret, musclé et étalé dans le temps», souligne-t-on à Maignon: «Il ne s'agit plus de rester six heures dans une salle devant des PowerPoint, mais aussi de renouveler les méthodes pédagogiques en sortant visiter les grandes institutions de la République par exemple.» Un Pass culture sera par ailleurs attribué à chaque jeune étranger disposant d'un titre de séjour.

Autre volet important de ce «plan d'actions global»: favoriser l'accès au travail. «Aujourd'hui, le contrat d'intégration républicain s'arrête à l'apprentissage du français. Demain, l'insertion professionnelle (...) devient une priorité de la politique d'intégration», est-il souligné dans le document de 20 pages remis à la presse, intitulé

«S'investir ensemble» et résumant les décisions prises par le comité interministériel. Les statistiques de l'OCDE sont implacables: après cinq années de séjour en France, seulement un tiers des étrangers dispose d'un emploi – à titre de comparaison, un quart du million de migrants arrivés en Allemagne en 2015 est déjà en emploi.

Le nouvel objectif? «Qu'ils deviennent autonomes le plus rapidement possible», résume Aurélien Taché, qui invite l'exécutif à «changer de braquet»: «Jusqu'à présent, la politique d'intégration imposée d'en haut se bornait à exiger des étrangers de participer au lever du drapeau tous les matins et de chanter La Marseillaise trois fois par jour, ou les dépeignait comme des maillons faibles à protéger. Désormais, il s'agit de montrer ce qu'ils peuvent apporter à la France.»

La question de l'insertion professionnelle sera ainsi abordée avec les primo-arrivants dès leur premier rendez-vous à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et lors d'un «entretien approfondi» en fin de CIR. En 2018, 3 000 jeunes se verront également proposer un «sas linguistique et socioprofessionnel» (garantie jeune, apprentissage...) d'une durée de 3 à 6 mois. Ils seront 5 000 en 2019.

Pour les réfugiés, suivant les préconisations du rapport Taché, la loi asile et immigration prévoit d'autoriser les demandeurs d'asile à travailler six mois après le dépôt de leur dossier (contre neuf mois

aujourd'hui). Le gouvernement veut aussi développer certains dispositifs d'intégration expérimentaux tel le programme HOPE (hébergement orientation parcours vers l'emploi) qui permet d'accéder à l'emploi dans des secteurs en tension comme le BTP, les services et l'industrie. 1 000 réfugiés devraient en bénéficier en 2018, ils seront 3 000 en 2020. «Pour le reste, mobiliser les réseaux d'entreprises, rédiger et signer des chartes, promouvoir des parrainages... on connaît par cœur, juge un bon connaisseur du dossier. L'Etat n'est cependant pas le seul à pouvoir agir: on n'entend pas beaucoup des partenaires sociaux.»

«Meccano institutionnel»

En matière d'accès au logement, les propositions du député du Val-d'Oise n'ont, en revanche, pas été reprises. «C'est pourtant un point crucial», déplore une source proche du dossier. «Nous savons que dans les campements, il y a 10 % de réfugiés statutaires», souligne cette source. Il n'y aura donc ni prime de 1 000 euros aux communes qui proposent un logement ni «crédit d'impôt solidarité» pour les particuliers hébergeant gratuitement un étranger, comme le suggérait le rapport Taché. A la place, l'application du droit commun et de la circulaire du 12 décembre 2017 qui prévoit la «mobilisation de 20 000 logements» sous l'impulsion des préfets.

En coulisses, certains déplorent des «arbitrages budgétaires un peu durs» et estiment que les pré-

conisations du député ont été «adoptées a minima». Aurélien Taché avait évalué le coût total de ses propositions à un peu plus de 600 millions d'euros, Maignon refuse de divulguer un montant, mais l'enveloppe se situerait plutôt autour de 200 millions.

En ce qui concerne la création d'un «établissement public dédié» à l'intégration des étrangers, l'une des propositions phares du rapport du parlementaire, la réponse a été sans appel: «Ils ont dit non», regrette Aurélien Taché. «Nous ne sommes pas favorables à du Meccano institutionnel, explique-t-on à Maignon. Le temps passé à faire du Meccano est du temps qui n'est pas passé à améliorer le fond de nos politiques publiques, à améliorer ce qui concerne vraiment les gens.» La question de l'intégration reste donc du ressort du ministère de l'intérieur. «Or, ce ministère est souvent contraint par les politiques d'urgence comme la gestion des flux migratoires, l'hébergement ou la sécurité. Si bien que la question de l'intégration est toujours repoussée aux calendes grecques, juge le député. Jusqu'ici, on a pris le sujet à l'envers.»

Dans son rapport, il avait ainsi résumé son propos: «La gestion conjoncturelle de l'immigration prend le pas sur la politique structurelle de l'intégration.» Le député du Val-d'Oise se félicite malgré tout que la mise en œuvre de ce qu'il juge être un «vrai plan» remette la question de l'intégration «au cœur des priorités politiques». ■

LOUISE COUVELAIRE

SOCIAL La situation des locataires HLM examinée tous les trois ans

La situation des locataires de logements sociaux en zones tendues sera réexaminée tous les trois ans, au lieu des six prévus initialement, a voté lundi l'Assemblée nationale, au sixième jour d'examen d'affilée du projet de loi sur le logement. Pour «mieux prendre en compte les souhaits de mobilité des locataires de logements sociaux et optimiser l'occupation du parc social», le texte prévoyait initialement que chaque organisme HLM examine tous les six ans les conditions d'occupation des logements dans les zones connaissant plus de demandes que d'offres. – (AFP)

IMMIGRATION Un Tunisien qui avait sauvé deux enfants en 2015 va échapper à l'expulsion

Les autorités ont annoncé lundi 4 juin qu'un sans-papiers tunisien qui avait sauvé deux enfants des flammes en 2015 dans le Val-d'Oise et risquait d'être renvoyé dans son pays n'était plus sous la menace d'une expulsion. Son sort tranchait avec celui de Mamoudou Gassama, un Malien de 22 ans qui a sauvé un enfant, le 26 mai, en escaladant un immeuble à Paris. Contrairement à l'exploit de Mamoudou Gassama, largement documenté dans les médias, aucune image de l'acte de bravoure de Mohamed Aymen Latrous n'avait été enregistrée. – (AFP)

A Menton, l'accueil «indigne» des migrants par la police aux frontières

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté a réalisé une visite inopinée au sein des locaux de la PAF. Son rapport est sévère

C'est le premier point de passage vers la France. A Menton (Alpes-Maritimes), commune frontalière avec l'Italie, le sort que réservent les autorités aux personnes migrantes se joue au quotidien. C'est pour cette raison que, à l'automne 2017, le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a réalisé une visite inopinée d'une semaine au sein des locaux de la police aux frontières (PAF).

L'autorité indépendante dresse à l'issue de cette visite un constat particulièrement sévère. Dans un rapport rendu public mardi 5 juin, le CGLPL estime que «la prise en charge quotidienne des personnes étrangères s'effectue dans des conditions indignes et irrespectueuses de leurs droits».

Missions «à la chaîne»

Depuis le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, en novembre 2015, un nombre considérable de personnes s'est vu refuser l'entrée en France dans ce secteur – essentiellement des hommes seuls et des mineurs non accompagnés. Soit autour de

40 000 personnes en 2016. En 2017, le nombre de personnes interpellées était encore de plus d'une centaine par jour en moyenne. Cela représente peu ou prou près de la moitié des non-admissions sur le territoire.

«Les fonctionnaires de police accomplissent leurs missions «à la chaîne», constate Adeline Hazan, la contrôlée générale. Elle dénonce une «pression politique»: «L'objectif de réacheminement des migrants interpellés à la frontière franco-italienne par la police aux frontières s'apparente à une obligation de résultat: garantir l'étalement de la frontière dans le déni des règles de droit», écrit-elle.

Concrètement, les personnes sont le plus souvent contrôlées à bord des trains qui relient l'Italie à la France. Lorsqu'elles sont en situation irrégulière, elles sont conduites au poste de la police aux frontières de Menton où, pour la plupart, elles font l'objet d'une procédure de non-admission sur le territoire français pour être renvoyées vers l'Italie dans la foulée. Le CGLPL a constaté au cours de cette procédure, qui dure à peine quelques minutes, que les policiers ne lisent ni n'expliquent aux personnes les décisions les concernant, l'échange se limitant à la prise d'informations relatives à leur âge, leur identité et leur nationalité.

«Il n'est jamais recouru à un interprétariat professionnel», observe le CGLPL. Les fichiers de non-admission sont parfois en partie préremplis, et le droit à faire avvertir un proche, un consulat ou un avocat n'est pas notifié. A l'issue de ces démarches «lacunaires», les personnes sont «in-

vitées à rejoindre l'Italie à pied, munies de leur décision de refus d'entrée», dit le CGLPL. Bien que vulnérables, les mineurs isolés ne bénéficient pas de «précautions particulières», si ce n'est qu'ils repartent plus souvent en train qu'à pied.

Sans matelas ni repas

Lors de sa mission, le CGLPL a en outre été alerté sur des situations totalement irrégulières comme lorsque des migrants sont littéralement refoulés, «invités à reprendre le train en sens inverse sans qu'aucune procédure ne soit mise en œuvre».

Enfin, lorsque les personnes ne sont pas renvoyées aussitôt en Italie, en particulier la nuit, leurs conditions d'accueil dans les locaux de la PAF sont qualifiées d'«indignes». Elles peuvent ainsi passer des heures dans des locaux sales, jonchés de détritus, sans matelas et sans couverture, et sans repas. Les sanitaires sont dans un état «immonde» et aucun matériel d'hygiène ne leur est fourni.

Si Adeline Hazan s'inquiète du sort réservé aux personnes migrantes, elle déplore également les risques qui pèsent sur les policiers placés dans une situation de «tension psychologique». Symptomatique à son sens de cette situation, le CGLPL a signalé un acte de violence pendant sa mission. Tandis que des CRS avaient interpellé trois jeunes Algériens et plaisantaient sur la prétendue minorité de l'un d'eux, le CGLPL rapporte que «le chef de poste s'est alors tourné vers le jeune en l'interpellant: «Tu es mineur, toi?», et l'a aussitôt giflé». ■

JULIA PASCUAL

Un évènement
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
avec Le Monde

Festival de L'INNOVATION

NOVAQ

2018

Le grand rendez-vous DE L'INNOVATION
OCÉAN, ESPACE, CERVEAU

2 JOURS
POUR ÉCHANGER, DÉCOUVRIR, EXPÉRIMENTER.

13 & 14 Sept.
HANGAR 14 - BORDEAUX
Nouvelle-Aquitaine

SHOW
Votre cerveau est extraordinaire!
Intervention du mentaliste Fabien Olicard

13 Sept. 2018 • 11h

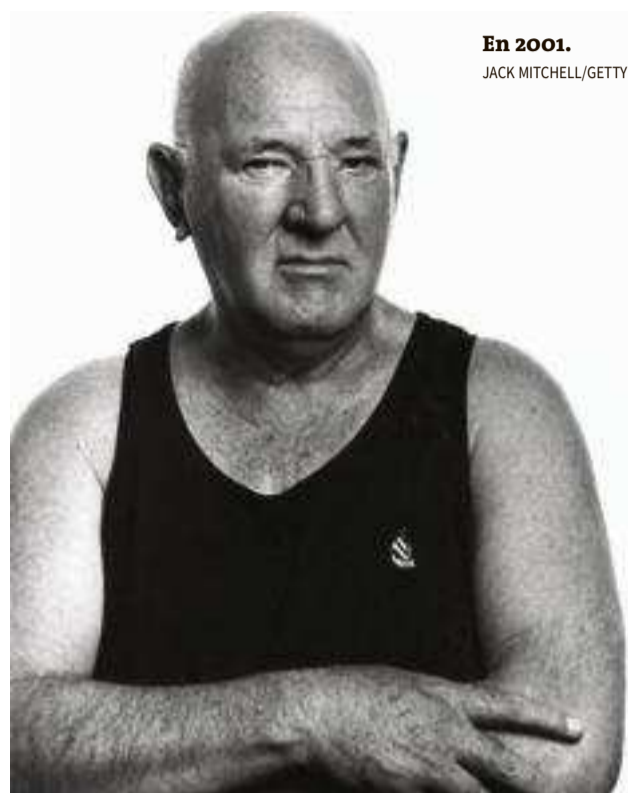
Programme complet et inscriptions sur **novaq.fr**
Entrée libre

@NOVAQ2018
#NOVAQ

A l'issue de démarches «lacunaires», les personnes sont «invitées à rejoindre l'Italie à pied, munies de leur décision de refus d'entrée»

Malcolm Morley

Peintre britannique



En 2001.
JACK MITCHELL/GETTY IMAGES

Le peintre Malcolm Morley est mort le 2 juin à son domicile, à Long Island, à l'âge de 86 ans. Il était né le 7 juin 1931 à Londres, de père inconnu. Morley est le nom de sa mère, qu'il choisit de porter à partir de 1958. Après avoir été l'un des artistes les plus connus à l'époque de l'hyperréalisme, il en a été l'un des plus singuliers et provocateurs. Cette liberté lui vaut d'être l'une des références majeures des peintres apparus dans le dernier quart du XX^e siècle, aux Etats-Unis, en Allemagne ou en France.

Son enfance se passe à Londres, où il survit au Blitz. Son beau-père l'envoie à l'école navale, mais un vol le mène en prison. Il y lit *Lust for Life*, biographie épique de Van Gogh par Irving Stone, qui le décide à se vouloir peintre, à l'aquarelle d'abord, puis sur toile au fil d'études qui le conduisent au Royal College of Arts, en 1954. Il s'installe à New York en 1958, survivant comme serveur.

Ses premières œuvres sont abstraites et pâles, par bandes et tâches, dans la suite de Jasper Johns et de Cy Twombly. Mais, en 1965, il fait apparaître un motif qui serait incongru si on ne connaissait ses premières années : un navire. « *Les peintures abstraites ressemblaient beaucoup à la structure d'un bateau, cela me donna l'idée d'un objet que je pouvais posséder, donc j'ai choisi le bateau* », expliqua-t-il plus tard. On peut aussi penser qu'il cherche alors à se dégager de l'abstraction et à faire revenir la réalité sur la toile, à l'instar des artistes du pop art.

Duplicité ironique

L'un d'eux, Roy Lichtenstein, lui permet de devenir enseignant à l'Ohio State University. En peu de temps, il s'impose comme la figure principale de l'hyperréalisme, défini par l'extrême précision d'une représentation du réel fondée sur la photographie. Ce sont des paquets, le *SS Amsterdam in Front of Rotterdam*, en 1966, et des scènes de croisière prises aux publicités des compagnies et agrandies. Ce sont des affiches – *Diving Champion* (1967) est une réclame de la firme Goodyear – et des portraits de famille d'un conformisme social impeccable.

Cette exécution minutieuse semble avoir dissimulé aux yeux d'une partie de la critique et des amateurs sa duplicité ironique, de sorte qu'ils se trouvent déconcertés quand ils découvrent des œuvres telles que *Safety is Your Business* (1971) ou l'une de ses œuvres majeures, *At a First Aid Center in Vietnam* (1971). La scène tragique vient du photoreporter Larry Burrows, mais elle est maltraitée, la

matière épaisse, les touches appuyées et fragmentées. La peinture est mise à mal du beau cliché, dénonciation de ses effets spectaculaires. *Disaster* (1972-1974) en est la toile manifeste : le prospectus pour croisière est déchiré, la coque du paquebot va se briser, et la toile mériter son titre.

Suivent, en 1976, *Train Wreck* et *Age of Catastrophe*, peintures sur lesquelles la civilisation de la machine et du progrès s'abîme dans des désastres. Salissures, encroulements, surfaces déchirées ou bifées – telle *Race Track*, (1970) : tout ce que l'Occident prospère et moderne aime à produire et contempler de clichés réconfortants passe dans la déliquescence de Morley. Il serait difficile de ne pas attribuer une portée politique à ces dérisions de l'iconographie du luxe et de la sécurité, jusqu'à *The Day of the Locust*, qui, en 1977, donne à voir l'effondrement de Los Angeles. Reçues avec suspicion aux Etats-Unis, ces œuvres reçoivent meilleur accueil en Europe.

Il développe dans la décennie suivante une peinture de plus en plus libre, née des collisions entre allusions historiques et artistiques, stéréotypes contemporains et symboles universels. Cet art du montage se joue de la perspective, des échelles, de l'unité de ton et de style. La toile peut se composer d'images sèchement superposées, ou proposer une jungle de figures peu pénétrables. Morley se saisit de l'art mondial, réduit à l'état de reproductions et de cartes postales, et le manipule sans aucun respect. Ainsi regardée, son œuvre est l'une des critiques de la marchandisation de la culture des plus radicales, avec l'incongruité et la parodie pour armes.

Dans ses deux dernières décennies, il n'a plus guère pour sujet que la guerre. Batailles et chevaliers du Moyen Age, galions et destroyers, chasseurs et bombardiers, sont peints dans un style qui fait songer autant à celui des livres d'histoire qu'aux notices de montage de maquettes, devenue allégorie pimpante de la mort. Premier récipiendaire du Turner Prize (1984), Malcolm Morley a aussi fait l'objet de rétrospectives à Londres, Chicago, Paris ou Madrid. ■

PHILIPPE DAGEN

Le Monde

Le Carnet

Vos grands événements

Naissances, baptêmes, fiançailles, mariages, anniversaires de naissance, anniversaires de mariage

Avis de décès, remerciements, messes, condoléances, hommages, anniversaires de décès, souvenirs

Colloques, conférences, séminaires, tables-rondes,

portes-ouvertes, forums, journées d'études, congrès, projections-débats, nominations, assemblées générales

Soutenances de mémoire, thèses, HDR, distinctions, félicitations

Expositions, vernissages, signatures, dédicaces, lectures, communications diverses

Pour toute information Carnet :
☎ 01 57 28 28 28
☎ 01 57 28 21 36
✉ carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Sabine Beysson, son épouse,
Laurence, Bruno, Estelle, ses enfants et leurs conjoints,
Kevin, Romain, Alban, Solène et Marie Léa,
ses petits-enfants,
Annick,
sa sœur,
Nicolas,
son beau-fils
et ses enfants, Maia Gabriel et Marius,
Les familles Baudesson, Beysson, Bonneil,

ont la grande douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre BEYSSON,
commandeur de la Légion d'honneur,
conseiller maître honoraire
à la Cour des comptes,
président honoraire
de formation de jugement
à la Cour nationale du droit d'asile,

survenu le 31 mai 2018,
à l'âge de soixante-quinze ans,
à l'hôpital Foch, à Suresnes.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 6 juin, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, Paris 16^e.

Des dons peuvent être adressés à la fondation Foch.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Stéphane Martin,
président
du musée du quai Branly - Jacques Chirac,
Le conseil d'administration
Et le personnel du musée,

ont appris avec tristesse la disparition de

Jean-Claude BOULARD,
maire de Mans

et s'associent au deuil de sa famille,
de ses proches et de ses administrés.

(Le Monde du dimanche 3-lundi 4 juin.)

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions Françoise Tovo
Direction adjointe de la rédaction Philippe Broussard, Alexis Delcambre, Benoît Hopquin, Franck Johannes, Marie-Pierre Lannelongue, Caroline Monnot, Cécile Prieur
Direction éditoriale Gérard Courtois, Alain Frachon, Sylvie Kauffmann
Rédaction en chef numérique Philippe Lecœur, Michaël Szadkowski
Rédaction en chef quotidien Michel Guerrin, Christian Massol
Directeur délégué au développement du groupe Gilles van Kote
Directeur du développement numérique Julien Laroche-Joubert
Rédacteur en chef chargé des diversifications éditoriales Emmanuel Davidenkoff
Chef d'édition Sabine Ledoux
Directeur artistique Aris Papathéodorou
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Delphine Papin
Médiateur Franck Nouchi
Secrétaire générale du groupe Marguerite Moleux
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Jean-Louis Bafia, président, Sébastien Carganico, vice-président

Les familles Cohen et Malapert

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Gérard COHEN,
professeur émérite
à Télécom ParisTech,

survenu le 1^{er} juin 2018,
des suites d'une longue maladie.

La cérémonie aura lieu le vendredi 8 juin, à 16 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Plutôt que des fleurs ou des couronnes, Gérard aurait préféré un don à un organisme de recherche médicale.

Aude Malapert,
1, square de Port-Royal,
75013 Paris.

Martrin (Aveyron).

Sa famille

a la grande tristesse de faire part du décès de

M. Omar DARANI,

survenu le 1^{er} juin 2018,
à l'âge de soixante-six ans.

Les funérailles auront lieu mercredi 6 juin, au cimetière de Martrin.

Dominique Lefebvre,
président
de la Fédération nationale
du Crédit Agricole
et de Crédit Agricole S.A.,
Philippe Brassac,
directeur général
de Crédit Agricole S.A.,
Raphaël Appert,
Premier vice-président
de la Fédération nationale
du Crédit Agricole
Et l'ensemble des élus, des dirigeants
et des collaborateurs
du groupe Crédit Agricole,

ont la tristesse de faire part du décès de

Lucien DOUROUX,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
dans l'ordre du Mérite agricole,
ancien directeur général
de la caisse nationale
du Crédit Agricole (1993-1999),
ancien secrétaire général
de la Fédération nationale
du Crédit Agricole (1982-1990),

survenu le 1^{er} juin 2018,
à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Lucien Douroux a pris part à toutes les grandes étapes du développement du groupe et a été l'artisan de transformations majeures pour le Crédit Agricole.

Ils s'associent à la peine de son épouse,
de ses enfants et petits-enfants et de leurs proches.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 8 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 31, avenue Marceau, Paris 16^e.

L'inhumation aura lieu le samedi 9 juin, à Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme), à l'issue d'une célébration qui se tiendra à l'église, à 15 heures.

Nathan
et la famille Khaïat,
David, Judith
et la famille Karbas,
Danièle, Didier
et la famille Schulmann,
Ses petits-enfants
Et neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

Catherine KHAÏAT,

survenu le 2 juin 2018.

L'inhumation a eu lieu ce mardi 5 juin, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e.

Laon (Aisne).

Béatrice Larquet,
née Gibon,
son épouse,
Ses enfants
Et ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Denis LARQUET,

survenu le 24 mai 2018.

larquet.beatrice@orange.fr

Martin Lefèvre, Virginie Vidal
et Thomas Lefèvre,
entourés de leurs conjoints, Anne,
Christophe et Martine,
Hugo et Maxime, Anaïs et Marius,
Simon et Victor,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Geneviève LEFEVRE,
née BERRY,

survenu à Toulouse, le 1^{er} juin 2018,
à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 8 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Joseph à Toulouse.

Elle rejoint son mari,

Jean-Marie LEFÈVRE
(† 2004).

Des dons peuvent être adressés à France Alzheimer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

maialabelleatoulouse@gmail.com

Jean-Luc Romero-Michel,
son mari,
Christian,
son père,
Claire,
sa belle-mère,
Christine,
sa sœur,
Son beau-frère,
Ses neveux et nièces,
Sa famille
Et ses amis,

ont l'infinie tristesse d'annoncer le décès de

Christophe MICHEL-ROMERO,

survenu le mardi 29 mai 2018,
à quelques jours de son trente-deuxième été.

Ses obsèques se dérouleront le mercredi 6 juin, à 12 h 30, en la Coupole du crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, (l'entrée du crématorium se fait par l'avenue du Père-Lachaise, accessible par la place Gambetta).

Pas de couronnes. Une rose blanche à la main.

Des dons pourront être faits à l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, 50, rue de Chabrol, 75010 Paris ou à Elus Locaux Contre le Sida, 84, rue Quincampoix, 75003 Paris, deux associations auxquelles Christophe était si attaché...

Ceux d'entre vous qui ne pourront pas être présents pourront se rappeler en cet instant le sourire lumineux de Christophe.

« Il fut notre bien-aimé ».

Francine Noël,
vice-présidente de l'ADMD,
Les administrateurs de l'ADMD,
Les salariés, les délégués
et les bénévoles de l'ADMD,

ont la grande tristesse de faire part du décès de leur secrétaire général,

Christophe MICHEL-ROMERO,

survenu le mardi 29 mai 2018

et s'associent au chagrin de son mari,
Jean-Luc Romero-Michel.

La liberté perd l'un de ses défenseurs achemés...

Jonathan Denis et Mélanie Raphaël-Béthune,
coresponsables des Jeunes ADMD,
Le bureau national des Jeunes ADMD,
Les adhérents des Jeunes ADMD,

ont l'immense tristesse de faire part du décès de leur fondateur, militant et ami,

Christophe MICHEL-ROMERO,

survenu le mardi 29 mai 2018

et s'associent au chagrin de son mari,
Jean-Luc Romero-Michel.

Nous garderons près de nos cœurs son sourire et sa bonté.

Island.

Catherine Pérolat, Christine Recco, Véronique Nouazé-Mosser, Jean-Yves Nouazé,
ses enfants,
Nicolas, Julien, Claire, Sophie, Marie, Margaux, Alexy,
ses petits-enfants,
Kelly,
sa belle-fille,
Reginald et Vincent,
ses gendres,
Sa famille,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Jacques NOUZÉ,

survenu le 1^{er} juin 2018,
à Saint-Etienne,
à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Château-Thierry (Aisne).

L'épouse,
Les enfants
Et les petits-enfants de

Louis RASTOUL,

ont la tristesse d'annoncer son décès,
survenu le 31 mai 2018.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 6 juin, à 14 heures, en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Communication diverse

FONDATION LOUIS VUITTON

Rencontre
avec **Christian Boltanski**
et **Caroline Eliacheff**,

à l'occasion de l'exposition
« *Au diapason du monde* »,
qui explore les relations
de l'homme avec son environnement
et le monde du vivant,
la **Fondation Louis Vuitton**
propose un programme de rencontres
réunissant des artistes
et des scientifiques, sociologues,
anthropologues, philosophes.

Judi 7 juin 2018, à 12 h 30,
dans l'auditorium de la Fondation,

Christian Boltanski, artiste
et **Caroline Eliacheff**, pédopsychiatre,
psychanalyste, participent à une rencontre
autour de la question de la transmission.
Comment les artistes interrogent
la mémoire et créent de nouveaux mythes
en s'inspirant d'histoires individuelles
et collectives ?

Accès gratuit sur réservation :
www.fondationlouisvuitton.fr

Le Monde
Le Carnet

Dimanche
✗

Samedi
✓

CARNET DU MONDE
NOUVEAU RENDEZ-VOUS DU WEEK-END : SAMEDI 9H-13H

Le Carnet du Monde est ouvert le samedi au lieu du dimanche.

Pour toute information
01 57 28 28 28 - carnet@mpublicite.fr



Peinture et buste de M^{me} de Staël, dans un salon du Musée du château de Coppet, en novembre 2017. OLIVIER VOGELSANG

Intrigues de château

COPPET (SUISSE) - envoyée spéciale

Avec son parc à l'anglaise et sa vue plongeante sur les rives suisses du lac Léman, le château de Coppet a les allures tranquilles d'un lieu chargé d'histoire. Un endroit « très important pour notre patrimoine commun », a déclaré Emmanuel Macron à la télévision suisse romande le 31 mai, lors de son passage dans la ville voisine de Ferney-Voltaire (Ain). Jacques Necker, ministre des finances de Louis XVI, avait acquis cette demeure vaudoise en 1784, avant de la léguer à sa fille, Germaine de Staël, qui y réunira tout ce que l'Europe compte de beaux esprits : Benjamin Constant, Lord Byron, Wilhelm von Humboldt ou Victor de Broglie feront des séjours entre ces murs, Juliette Récamier y aura ses propres appartements.

Plus de deux siècles après, la transmission familiale s'est perpétuée, mais le processus a des ratés. Car, si les descendants de Necker demeurent propriétaires, ils ne sont plus maîtres chez eux. Prisonniers d'un étrange montage juridique élaboré du vivant de leur père, le comte Othenin d'Haussonville, ils sont convaincus que celui-ci a été manipulé dans les années qui précédèrent sa mort, en 2014.

A elles seules, les deux portes situées sous le porche d'entrée résument l'ambiance au château. Distantes de trois mètres à peine, elles se font face et donnent accès à des mondes qui ne communiquent plus que par lettres recommandées. Sur celle de droite, une étiquette au format carte de visite indique « Comte d'Haussonville ». Elle mène à l'aile réservée aux cinq héritiers de l'aristocrate français. Sur la porte de gauche, la plaque des bureaux de la Fondation Othenin d'Haussonville pour le rayonnement de l'esprit de Coppet, qui gère tout le reste du domaine : le parc et les appartements de M^{me} de Staël, transformés en musée dès 1924, mais aussi de vastes espaces aménagés en salles de conférences et plusieurs dépendances. Entre les deux portes, des verrous, du silence et de la défiance.

« Nous sommes tout juste tolérés ici. » Takouhie d'Haussonville est la seule fille de la fratrie. Blonde et fine, cette enseignante parisienne de 52 ans a les traits tirés de qui ne dort pas beaucoup. Car sa maison de famille, l'endroit où elle et ses frères ont toujours passé leurs vacances, est devenue un terrain d'affrontement avec les membres de la fondation. Une source d'angoisse et le siège d'un com-

bat, qui dévorent leurs vies. « La fondation est en train de transformer le château sans aucun respect pour l'esprit du lieu, constate-t-elle amèrement. Une maison habitée, où presque rien n'avait changé depuis M^{me} de Staël, est en train de devenir un musée impersonnel. »

« Regardez ça ! », lance-t-elle en montrant l'entrée du majestueux vestibule. Des montants métalliques encadrent la porte ancienne : la fondation a entrepris d'installer une porte vitrée coulissante, plutôt incongrue en ces lieux. Appuyés par l'autorité de protection des bâtiments historiques du canton, les héritiers ont obtenu l'arrêt de ces travaux. Impossible, en revanche, de s'opposer à la patinoire installée sur la pièce d'eau, au milieu du parc. Chaque année, entre novembre et mars, buvette, baraque à frites et sono prennent là leurs quartiers d'hiver.

UNE FUITE ROCAMBOLESQUE

L'origine de cet imbroglio remonte au milieu des années 2000. A l'époque, le comte Othenin d'Haussonville décide de créer une structure juridique destinée à assurer l'avenir du lieu après son décès. Il opte pour une fondation dite, en droit suisse, « d'utilité publique », formule qui permet notamment d'être exonéré d'impôts. C'est que Coppet n'est pas un pavillon de banlieue : 5 hectares de parc et 2500 mètres carrés de bâtiments (hors dépendances) remplis de meubles, de tapisseries et d'objets de grande valeur. En 2008, la fondation voit donc le jour. Présidée par son fondateur, elle est administrée par un notaire genevois, deux avocats de Lausanne et une députée vaudoise. Aucune trace des cinq enfants d'Haussonville : le conseil coopte ses membres, et les héritiers, qui ont osé critiquer les statuts de la fondation, n'y sont pas les bienvenus.

Ils sont pourtant très concernés par les règles en question. Celles-ci précisent en effet que la fondation détient l'usufruit du château pendant quatre-vingt-dix-neuf ans. C'est à elle que revient le droit d'utiliser les lieux et d'en percevoir les revenus. A elle, enfin, qu'il incombe de prendre toutes les décisions en matière d'entretien et de rénovation du châ-

L'ancienne demeure de M^{me} de Staël, en Suisse, est au cœur d'une bataille judiciaire entre les héritiers du dernier propriétaire, le comte d'Haussonville, et une fondation aux méthodes contestées, qui en détient l'usufruit

« UNE MAISON HABITÉE, OÙ PRESQUE RIEN N'AVAIT CHANGÉ DEPUIS M^{ME} DE STAËL, EST EN TRAIN DE DEVENIR UN MUSÉE IMPERSONNEL »

TAKOUHIE D'HAUSSONVILLE
fille du comte
Othenin d'Haussonville

teau, mais aussi d'exploitation commerciale des parties sur lesquelles le conseil a la haute main. Devenus nus-propriétaires à la mort de leur père, les héritiers se retrouvent donc en situation d'invités sur leur propre domaine, à ceci près qu'ils devront payer les travaux lorsqu'il y en aura – et il y en aura.

« Nous étions pourtant d'accord avec notre père sur le principe d'une fondation, assure Rainier d'Haussonville, haut fonctionnaire à Paris. Mais, au moment de la rédaction des statuts, en 2007, nous avons compris qu'il n'y avait aucune garantie que la présidence du conseil reste dans la famille après sa mort. » A l'époque, le comte a 77 ans. L'année précédente, il a subi une opération du cœur qui l'a plongé pendant plusieurs jours dans le coma. Depuis, d'après son fils, il était épuisé, souffrant de graves accès de dépression. « Il ne comprenait plus bien ce que je lui expliquais. Son caractère avait changé. »

Les années passant, cette altération s'aggrave. A tel point que, début février 2012, Othenin d'Haussonville doit être hospitalisé dans une clinique parisienne, où le corps médical, qui craint une maladie neurodégénérative, juge nécessaire de le mettre sous tutelle. C'est alors que se produit un coup de théâtre : la veille du jour fixé pour la consultation avec un médecin agréé par le tribunal des tutelles, la compagne du comte, une marquise française, se présente à la clinique avec un avocat. Contre l'avis des médecins, qui tentent de s'interposer, ils parviennent à faire sortir le vieux monsieur de la clinique, laissant derrière eux une fausse adresse.

Les responsables de l'établissement émettent un signalement auprès du procureur de la République, mais Othenin d'Haussonville n'est déjà plus en France. Le jour même, il a été transféré en Suisse, où l'attend Françoise Dorsaz-Meyer, personnage-clé de cette histoire. Avocate au barreau de Genève, cette femme, qui a aujourd'hui 71 ans, s'est spécialisée dans les clients âgés ou en situation difficile, dont elle gère les affaires. Très vite, elle reçoit du comte une procuration lui donnant mandat pour régler tous les problèmes relevant de sa fortune et de sa vie quotidienne.

Comment est-elle devenue, en quelques jours, mandataire d'un homme qu'elle n'avait jamais rencontré auparavant ? « J'ai été recommandée », répond sèchement l'avocate, avant d'ajouter : « Il était âgé, il n'avait plus envie de s'occuper de tout cela. J'étais un peu comme sa secrétaire. » Une secrétaire particulièrement puissante : à la mort du comte, c'est elle qui lui succédera à la présidence du conseil.

Aujourd'hui, les enfants soupçonnent l'entourage suisse de leur père de l'avoir instrumentalisé en profitant de son état de santé. Dès 2013, ils ont porté plainte contre X pour abus de faiblesse, estimant que le comte n'était plus dans son état normal dès 2006. Une procédure est en cours d'instruction au tribunal de grande instance de Nanterre. « C'est faux : il allait très bien. Il aurait sans doute bien vécu nettement plus longtemps, comme les autres membres de sa famille, si le conflit avec ses enfants n'avait pas abrégé son existence », rétorque Alfred Necker (qui a un lointain rapport de parenté avec Jacques Necker), ancien notaire genevois et membre du conseil, mais aussi exécuteur testamentaire du comte. De son côté, M^e Dorsaz-Meyer jure que celui-ci avait toute sa tête et qu'il a assisté, jusqu'au bout, à chacune des réunions de chantier organisées dans le cadre de la réfection du château. Car, à peine l'avocate entrée en scène, les travaux se sont multipliés. « Il y en a eu plus entre 2012 et 2014 qu'au cours des vingt années précédentes », affirme Takouhie d'Haussonville.

Et d'abord les façades, refaites par une entreprise appartenant à Pierre-André Romanens, ancien maire de Coppet (3150 habitants) et membre du conseil de la fondation depuis 2012. « Une décision prise par le comte, affirme M^e Dorsaz-Meyer. Personne ne s'est jamais dit : "Il ne faut pas le laisser faire." » Idem pour la transformation d'une des trois fenêtres du grand salon, bizarrement remplacée par une ouverture du XVII^e siècle qui défigure la pièce. Pour financer l'ensemble, il a fallu se séparer d'une maison qu'il possédait au bord du lac Léman, vendue 7 millions d'euros en 2012.

Ces grandes manœuvres ont ému certains amis d'Othenin d'Haussonville. A commencer par Philippe Braillard, professeur émérite de sciences politiques à l'université de Genève et habitant de Coppet. « Autour de lui, des gens se sont comportés de manière détestable et choquante, observe-t-il. On a cherché à l'influencer, surtout à partir de 2009, alors que sa capacité d'attention et sa mémoire se dégradait. Parfois, il ne reconnaissait plus ses enfants. »

DES TERRAINS AGRICOLES CONVOITÉS

Au-delà du château lui-même, M. Braillard évoque 4,5 hectares de terrains agricoles au cœur de bien des convoitises. En lisière de la gare de Coppet, sur le trajet très fréquenté Genève-Lausanne, ces terres, situées en face du château, sont estampillées « zone intermédiaire », donc non constructibles. Mais tout laisse à penser qu'elles pourraient le devenir un jour. L'usufruit de la fondation ne s'étend pas jusque-là, mais les héritiers n'en ont pas moins les mains liées par des projets immobiliers élaborés sans eux.

En 2007, la municipalité de Coppet a rendu publique son intention de faire construire sur ces parcelles, avec l'accord du comte. Pierre-André Romanens, le maire, veut promouvoir un ensemble de mille logements, comprenant une tour de vingt-cinq étages. Très vite, une association créée par M. Braillard fait reculer la municipalité, mais le projet n'est pas abandonné. L'affaire est présentée comme une simple ébauche par M. Romanens. Le comte avait-il signé quelque chose ? « Rien, répond-il, à part des PV de séance. »

L'affirmation fait lever un sourcil à M^e Christian Marquis, avocat au barreau de Lausanne et défenseur des héritiers d'Haussonville. Il sort de son bureau une liasse de documents : les copies d'une promesse de vente des terrains agricoles, signée par le comte et Implemia. L'acte initial date de fin 2005, prolongé en septembre 2009, puis une nouvelle fois en mai 2012, exactement trois mois après la sortie litigieuse de la clinique française. Cette fois, il est signé à la fois par Othenin d'Haussonville et Françoise Dorsaz-Meyer. Il engage les parties jusqu'en 2022, sans que le prix ait été réévalué par rapport à l'acte initial. « La valeur vénale de ces terrains est pourtant sûrement supérieure à celle du début », remarque M^e Marquis.

Les héritiers, eux, détestent l'idée de voir pousser des immeubles à un jet de pierre du bâtiment historique. Si le terrain devenait constructible, ils aimeraient promouvoir un bâtiment capable de renforcer le caractère culturel du château, un musée par exemple. L'un des membres de la fratrie, Jean d'Haussonville, serait bien placé pour donner son avis sur ce genre de projet : il est directeur général du domaine national de Chambord. ■

RAPHAËLLE RÉOLOLE

« J'arrêterai quand l'Italie se relèvera »

Paolo Taviani, 86 ans, présente « Una questione privata », qui fait écho à la crise que traverse son pays

ENTRETIEN

Le 15 avril, les cinéphiles pleuraient la mort, à 88 ans, de Vittorio Taviani, auteur, avec son frère Paolo, d'une des œuvres les plus clairvoyantes du cinéma italien. Un mois et demi plus tard, le même Paolo présentait à la presse française leur dernier film, *Una questione privata*. Dialogue avec un veilleur, le cœur en vrac, mais l'œil plus vif que jamais.

Dès votre premier documentaire, « San Miniato luglio '44 » (1957), qui retrace un crime nazi perpétré votre village natal, en Toscane, la lutte contre le fascisme est au cœur de votre filmographie. Pourquoi y revenir ?

Après *La Nuit de San Lorenzo* (1982), Vittorio et moi, nous nous étions dit : « C'est la dernière fois que l'on parle de fascisme ! » Hélas, même s'il se déroule durant la Résistance, *Una questione privata* est devenu un film contemporain. Pendant sa réalisation, des actes racistes ont secoué l'Italie. Le 29 août 2017, le parti néofasciste Forza Nuova a mis en ligne une affiche de la République mussolinienne de Salò, où un Noir s'en prend à une Blanche, avec pour légende : « Défends-la des nouveaux envahisseurs, ce pourrait être ta mère, ta femme, ta sœur, ta fille. » Le 22 octobre, des supporters de la Lazio ont détourné une photo d'Anne Frank vêtue du maillot de leurs rivaux, l'AS Rome : un sacrilège ! Le résultat est sous nos yeux : les nouvelles formes du fascisme, portées par le Web, prennent le pouvoir en Italie, comme aux États-Unis ou en Hongrie.

Ces nouvelles technologies, vous les utilisez ?

A 86 ans, je vais vous faire une réponse de grand-père : il me suffit de voir l'effet qu'elles produisent sur mes petits-enfants, le corps courbé, les yeux au sol, pour m'en tenir loin. Mon Dieu, lorsqu'on entre dans la vie, c'est vers le ciel qu'il faut regarder ! Il ne suffit pas de s'indigner, il faut agir. Un de nos plus grands poètes, Franco Fortini, disait : « A force de secouer la tête, elle vous tombe dans les mains. »

Vous avez porté à l'écran Pirandello, Tolstoï, Goethe, Boccace... Qu'est-ce qui vous a incité, cette fois, à adapter Beppe Fenoglio ?

C'est le plus grand écrivain italien de l'après-guerre, avec Italo Calvino. Et c'est probablement notre seul grand écrivain épique. Depuis 1974, je passe tous les mois de

juillet sur l'île de Salina, au large de la Sicile. Il y a trois étés, une lecture à la radio d'une nouvelle de Fenoglio m'a captivé. J'appelle Vittorio : il l'avait écoutée en même temps que moi ! Un coup de fil pour vérifier que les droits du livre étaient libres, et nous voilà de retour à Rome, travaillant sur le scénario.

Dans « Journal intime » (1993), Nanni Moretti associe à chaque île éolienne une pathologie spécifique. Faites-vous le même diagnostic ?

Moi, c'est d'une indigestion de couleures que mes yeux souffrent, à la fin de chaque été ! Salina est verte, Stromboli noire, Panarea blanche, Vulcano jaunâtre... Vittorio a demandé à ce que, à la mort de sa femme, leurs cendres soient répandues au large de Salina... Dans *Kaos* (1984), nous avons pu filmer un coin de plage désormais interdit au public : je suis heureux de permettre à d'autres yeux que les miens d'apprécier de telles splendeurs.

« Una questione privata » raconte l'histoire d'un aveuglement. A l'image de votre héros, pris dans des brumes amoureuses, le film s'applique à brouiller les limites entre la folie et la raison, la Résistance et le fascisme, le bien et le mal...

Le décor original de la nouvelle, dans les collines piémontaises des Langhe, était occupé par une « armée » de vigneron. Alors nous sommes montés tourner à 2300 mètres d'altitude, vers des montagnes plus désolées, près de la France. Il y avait souvent de la brume, mais nous en avons ajouté, avec des effets spéciaux numériques. Il ne fallait pas que le paysage, beau à tomber, distraie le spectateur ! Le brouillard – personnage à part entière – confère au film ce « réalisme magique » auquel Vittorio et moi sommes attachés. Quant au sujet, c'est une fable vieille comme le monde : quelle autre passion que l'amour peut ainsi vous pousser à trahir vos croyances les plus chères ?

« Quelle autre passion que l'amour peut vous pousser à trahir vos croyances les plus chères ? »

Difficile de distinguer, de même, qui de vous et de Vittorio faisait quoi. Il vous est arrivé de comparer votre relation de travail à un cappuccino...

En 2015, à l'occasion du centenaire des frères Lumière, Thierry Frémaux a invité à Cannes les trois paires de frères à avoir jamais gagné la Palme d'or : les Coen, les Dardenne, et nous. Nous nous sommes tout de suite reconnus : ce type d'entente est inexplicable ! En conférence de presse, nous avons volé une blague du scénariste du *Voleur de bicyclette*, Cesare Zavattini. Au sujet de sa collaboration avec Vittorio De Sica, il

disait : « Quand tu bois un cappuccino, est-ce que tu sais où commence le café et où finit le lait ? Alors ne me casse pas les couilles ! »

Considérez-vous « Una questione privata » comme votre premier film réalisé seul ?

Non. Nous l'avons écrit et monté ensemble. Vittorio était trop diminué pour venir sur le tournage, mais je lui envoyais les rushes au jour le jour. Un cameraman m'a fait remarquer que je me tournais après chaque prise, comme si je cherchais la confirmation de quelqu'un... Avec Vittorio, on se disputait beaucoup, vous savez – à toutes les étapes d'un film, et, pire encore, sur les courts de tennis : « Crève ! », se disait-on, en se jetant la raquette au nez ! Depuis sa disparition, les amis me poussent à continuer, sans lui. Je leur réponds : « Je donnerai ma démission, à la vie comme au cinéma, quand mon pays dévasté se relèvera de ses ruines ; jusqu'alors, oui, mieux vaut être vivant. »

Alors que l'Italie sombre politiquement, son cinéma retrouve de sa superbe. Suivez-vous le travail d'Alice Rohrwacher, dont « Heureux comme Lazzaro » fait écho à votre Palme d'or, « Padre Padrone » (1977) ?

Je n'ai pas encore vu son film, mais elle m'a écrit, à la mort de Vittorio, un très beau message de condoléances... J'ai rencontré le jeune acteur d'*Una questione privata*, Luca Marinelli, aux Donatello [équivalent italien des Césars]. Il y avait du beau monde, dont le président de la République, Sergio Mattarella – son courage, dans le néant que nous traversons, me donne quelques raisons d'espérer. Luca est venu accompagné non d'une actrice ou d'une petite amie, comme la plupart des comédiens de sa génération, mais de sa grand-mère ! Regardez ses yeux bleus, si intenses : ils nous aident à mieux saisir les contrastes autour de nous. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
AURELIANO TONET



Luca Marinelli, Valentina Belle et Lorenzo Richelmy dans « Una questione privata », de Paolo et Vittorio Taviani. UMBERTO MONTIROLI

Les mécaniques contradictoires de l'amour et de l'action armée

Le film des frères Taviani met en scène, dans les collines du Piémont, un drame amoureux qui sape l'amitié entre deux partisans

UNA QUESTIONE PRIVATA

Plus que des traits des personnages, de leurs motivations, c'est du brouillard qui les entoure qu'on se sent imprégné en sortant de la projection d'*Una questione privata*. Le dernier film réalisé par Paolo et Vittorio Taviani (Vittorio, l'aîné, est mort le 15 avril) est enveloppé d'une brume épaisse qui s'abat sans prévenir sur les collines des Langhe, où est située l'action de ce récit, emprunté à Beppe Fenoglio (1922-1963), auteur qui consacra toute son œuvre aux partisans italiens, dont il avait fait partie.

Comme son titre l'indique, *Una questione privata* met en mouve-

ment les mécaniques contradictoires des passions privées et de l'action politique armée. Les Taviani ont beau traiter consciencieusement ce thème, leur film semble se défaire de cette intention pour devenir une succession de visions ténébreuses d'un passé à la fois glorieux et terrifiant – la guerre de partisans contre les fascistes – qui fut la matrice du cinéma italien à partir de 1945. Ce film bref, imparfait mais bouleversant retentit comme l'ultime célébration d'une façon de pratiquer un art, dont l'un des premiers et plus beaux exemples fut *Païsa*, de Roberto Rossellini.

On est au dernier automne de la seconde guerre mondiale. Dans les collines du Piémont, les partisans espèrent la progression des Alliés et affrontent les Chemises noires de la république de Salò, la

guerre de libération est aussi une guerre civile. De très jeunes gens battent la campagne dans le froid, mal armés, mal vêtus, mal nourris. Au hasard d'une patrouille, Milton (Luca Marinelli) revient dans la belle maison de maître où il a composé, avec Giorgio (Lorenzo Richelmy) et Fulvia (Valentina Bellé) un triangle amoureux qui mêla – une succession de flashback en attestera – littérature, jazz et marivaudage. C'était avant, en 1943. Depuis, Fulvia s'est réfugiée en ville, Milton, puis Giorgio ont rejoint les rangs des partisans.

La gouvernante de la grande demeure laisse entendre à Milton, qui était jusqu'alors sûr de l'amour de Fulvia, que Giorgio en a lui aussi été le récipiendaire. Au mépris des ordres de ses camarades et néanmoins supérieurs, le jeune homme se lance à la recherche de

son ami et désormais rival. Il apprend bientôt que celui-ci a été pris par les fascistes et Milton consacre désormais toute son énergie à la recherche d'un prisonnier qu'il pourrait échanger contre Giorgio.

Un éden fracassé par la guerre

Comme il arrive souvent aux cinéastes qui ont passé 80 ans, les Taviani ne gaspillent pas leur énergie. C'est peut-être dans ce souci d'économie qu'il faut trouver une justification aux retours en arrière laborieux et convenus qui évoquent l'éden fracassé par la guerre : la simplicité du cadre, le jeu élémentaire des interprètes travaillent alors contre le film.

Ce n'est finalement pas très important. Parce que les mêmes procédés produisent l'effet exactement inverse lorsqu'il s'agit de mettre en scène la course de Mil-

ton dans ces visions de guerre civile. Dans ce paysage d'escarpements épuisants, de fermes isolées qui sont tour à tour des refuges et des pièges, le garçon – qui doit son sobriquet à son amour pour la littérature anglaise en général, à l'auteur du *Paradis perdu* en particulier – pose son regard halluciné (Luca Marinelli tenait le rôle d'un méchant très décadent dans *On l'appelle Jeeg Robot*, récente curiosité romaine) sur ce monde qui lui échappe.

La réalité se défait en une série de plans qui seraient presque des tableaux s'ils n'étaient pas instables : une petite fille s'extrait d'un monceau de cadavres, un prisonnier fasciste se mue en une espèce de machine (il ne parle plus, n'es- saie plus que de reproduire les sons d'un solo de batterie), un prêtre tente de bénir une catastro-

phe qui nie tout ce pour quoi il a prié. Et toujours le brouillard finit par s'abattre, pour faire douter des distinctions entre les camps, de la justesse des décisions et des impulsions.

Paolo et Vittorio Taviani ne glissent pas pour autant dans le relativisme. Tout le monde a ses raisons, bien sûr, mais toutes ne se valent pas. La jalousie de Milton voile la raison de son combat, elle ne la nie pas. Les deux octogénaires se souviennent et déchirent le rideau de brouillard pour que, de ce côté-ci de l'histoire, on entrevoie une dernière fois ce qui leur a donné naissance. ■

THOMAS SOTINEL

Film italien de Paolo et Vittorio Taviani. Avec Luca Marinelli, Lorenzo Richelmy, Valentina Bellé (1 h 25).

La grande évasion de Jafar Panahi

En dépit des censeurs, le cinéaste iranien signe un film bouillonnant et maîtrisé

TROIS VISAGES

■■■■

Au petit matin, un homme et une femme quittent Téhéran dans un gros 4 x 4. La femme, une quadragénaire altière, laisse en plan le tournage d'une série télévisée, l'homme – personnage désormais familier, il a été le protagoniste de plusieurs films, dont *Taxi Téhéran* – s'appelle Jafar Panahi. Ils voudraient se soustraire aux yeux des autres – amants contrariés ou fuyants politiques – qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.

Ce qui les a mis en mouvement, pourtant, c'est un film, dans la réalité comme dans la fiction. Dans la réalité – l'actrice Behnaz Jafari nous l'a raconté lors de son passage au Festival de Cannes, en mai –, une comédienne a pris la route en compagnie du cinéaste dès le lendemain de la réception d'un scénario, afin de tourner clandestinement un long-métrage. Dans la fiction, Behnaz Jafari et Jafar Panahi mettent le cap vers le Turkménistan iranien, parce qu'ils ont reçu un petit film, tourné sur un téléphone portable, dans lequel une jeune fille leur annonce, puis leur montre, son suicide, provoqué par le refus de sa famille de la laisser devenir actrice.

Voilà plus de sept ans que Jafar Panahi a été frappé par les autorités iraniennes d'une interdiction d'exercer son métier de cinéaste. Vivant sous la menace de l'incarcération (il a été condamné à une peine de prison que la justice n'a jamais fait exécuter), il continue de faire des films. Dans le minuscule espace qui s'ouvre entre sa condition de réprouvé coupé du monde extérieur (Panahi pourrait quitter l'Iran, mais, s'il le faisait, il lui serait interdit d'y remettre les pieds, une perspective qui lui est intolérable) et son essence de cinéaste, de faiseur d'histoires, il a

De gauche à droite : Narges Del Aram, Behnaz Jafari et Jafar Panahi.

MEMENTO FILMS
PRODUCTION



construit une œuvre qui est à la fois le récit de son épreuve et un merveilleux édifice imaginaire.

Trois visages est le plus libre, le plus malicieux, le plus poétique des films que l'auteur du *Ballon blanc* a réalisés depuis sa condamnation. Bien sûr, il s'ouvre sous le signe de la tragédie. Ce petit film envoyé par Marziyeh, la jeune fille qui veut être actrice, est peut-être la lettre d'une suicidée. En Iran, loin de Téhéran, il n'y a parfois pas loin de la réprobation sociale à la mort.

A moins que ce ne soit la cabriole d'une future diva qui veut attirer l'attention d'un homme célèbre. Dans l'univers de Jafar Panahi, la contrainte des institutions, de la société, du qu'en-dira-t-on, est omniprésente. Elle n'est pas pour autant le seul moteur de la fiction, loin de là. *Trois visages*

est – entre autres – un film sur le métier d'actrice. Il y a la vedette, Behnaz Jafari, qui porte avec dignité le fardeau de la gloire (il faut la voir accueillir patiemment les compliments des villageois, puis – plus tard – se servir de cette adulation pour arriver à ses fins). Il y a Marziyeh, figure mystérieuse dont le dévoilement est réglé comme un pas de danse.

La part belle à l'imprévu

Enfin, il y a Shaharзад, ex-vedette du cinéma et de la chanson, une femme désormais âgée qui s'est exilée dans le petit village où le réalisateur et l'actrice sont partis chercher la jeune suicidée.

Dans l'Iran d'Hassan Rohani, la gloire de Shaharзад, qui s'est bâtie au temps du chah, n'est plus qu'un souvenir, et l'artiste a pris sa retraite dans une grande ville.

Dans le monde de Jafar Panahi, elle fut tout aussi fameuse, mais vit dans la plus grande précarité, aux abords d'un village qui la considère comme une paria.

L'enquête que mènent le réalisateur et la comédienne, leur apprentissage express de la vie villageoise, de ses conventions aussi indispensables que contraignantes, offre à Jafar Panahi (l'auteur du film, pas le personnage qu'il interprète) la possibilité de mêler les recherches formelles et la comédie satirique. Il passe de l'un à l'autre avec une agilité qu'on ne lui a pas toujours connue. Marziyeh – l'enfant par qui le scandale arrive – rappelle Mina, la petite actrice qui désorganisait tout un tournage dans *Le Miroir*, que Panahi a réalisé il y a vingt ans. La comédie rectiligne et les personnages un peu emblématiques ont

« Trois visages » est le plus libre, le plus malicieux, le plus poétique des films que l'auteur a réalisés depuis sa condamnation

laissé la place à la fantaisie (il ne faut pas oublier que les conditions de tournage font la part belle à l'imprévu), au mystère aussi.

Le film fait résonner des figures qui ne devraient avoir rien à voir les unes avec les autres. Un taureau blessé bloque une route, dans un champ, une silhouette se tient devant un chevalet. Après tous ces

films réalisés dans l'atmosphère étouffante, aux sens propre et figuré, de Téhéran, après avoir été confiné dans un taxi, dans son appartement, Jafar Panahi succombe avec ravissement à l'ivresse de l'espace, des visions nouvelles.

Fidèle à son maître, Abbas Kiarostami, dont il n'a jamais été aussi proche, il ne laisse pas cette euphorie tourner à la frénésie. *Trois visages* est un film bouillonnant et maîtrisé. Si bien qu'on ne se demande même plus ce que Panahi pourrait faire s'il recouvrait la liberté. En dépit des efforts des censeurs et des géoliers, il démontre qu'il en jouit comme peu d'artistes savent le faire. ■

THOMAS SOTINEL

Film iranien de et avec Jafar Panahi. Avec Behnaz Jafari, Marziyeh Rezaei (1 h 40).

Le ballon rond revu et corrigé à la roumaine

Le documentaire de Corneliu Porumboiu évoque, sur un mode burlesque, le combat d'un homme pour modifier les règles du foot

FOOTBALL INFINI

■■■■

Al'approche de la Coupe du monde, le documentaire *Football infini* se glisse dans l'actualité comme une pastille cocasse, sortant le ballon rond du barouf médiatique pour en faire un objet de rêverie. Son réalisateur, Corneliu Porumboiu (12:08 à l'est de Bucarest, *Le Trésor*), constitue un cas à part dans le paysage du cinéma roumain, celui d'un trublion stoïque dont l'humour pince-sans-rire insiste sur les défaillances du langage à dominer une réalité obstinément banale. Ses rares incursions dans le documentaire (deux à ce jour) concernent à chaque fois l'univers du football, sujet personnel puisque son père était arbitre professionnel. Dans *Match retour* (2014), père et fils commentaient, dans un dispositif assez aride, un match de 1988 enregistré à la télévision. *Football infini* revient de nouveau à Vaslui, ville natale du cinéaste, cette fois auprès d'un ami d'enfance, Laurențiu Ginghina, habité par une idée fixe : améliorer les règles du football ou fonder à sa place un nouveau sport plus équilibré.

Le film se présente comme une conversation entre le réalisateur et cet ami, haut fonctionnaire à la préfecture locale, qui entend ren-

dre le football moins agressif, en privilégiant la circulation du ballon sur celle des joueurs. Pour cela, il imagine plusieurs adaptations, comme biseauter les angles du terrain, parcelliser les équipes et la surface de jeu, interdire le franchissement de la ligne centrale, supprimer le hors-jeu... Mais le système de Laurentiu accumule tant et tant de contraintes qu'il révèle une vision purement théorique, voire délirante, du jeu. Une mise en situation avec de vrais joueurs, dans une salle de sport, dressera un constat sans appel : sa règle ne fonctionne pas, elle tendrait même à figer l'action. Mais Laurentiu n'en démord pas, replongeant de plus belle dans d'infinis aménagements.

Un itinéraire « bis »

Football infini sonde ainsi la folie douce d'un personnage, dont on devine qu'elle constitue sa seule échappatoire, sa seule béquille, dans une existence qui n'est pas celle dont il avait rêvé. Pourtant, Laurentiu n'a rien d'un hurluberlu : sa parole, claire et articulée, révèle un fonctionnaire instruit, cultivé, pondéré, jouissant d'une bonne position sociale. Le sujet du football dévoile pourtant, chez lui, un hiatus entre son aplomb naturel et l'extravagance du propos, une démesure dans sa prétention à réformer le sport

Le cinéaste entraîne l'exercice documentaire sur un versant drolatique, et forme avec son personnage une sorte de duo ahuri

le plus massivement populaire de la planète. C'est qu'à l'origine de cette obsession git en fait un préjugé de jeunesse : une fracture causée par un taclé, au cours d'un match, ayant dégénéré en complications et provoqué une suite de déconvenues professionnelles. Depuis, la vie de Laurențiu a pris le tour d'un itinéraire bis, qui résonne avec une déception politique plus large, celle d'une génération post-révolutionnaire dont les espoirs se sont estompés avec l'adhésion de la Roumanie au libre-échange et aux traités européens.

Football infini parvient à saisir ce sentiment, sans prétendre être autre chose qu'un prompt, aux airs désinvoltes de reportage tourné au débotté (Porumboiu poursuivant ici son travail sur les formes dégradées). En

apparaissant à l'image, le cinéaste entraîne l'exercice documentaire, d'ordinaire si sérieux, sur un versant drolatique, et forme avec son personnage une sorte de duo ahuri, l'un divaguant tandis que l'autre reste sceptique, sans jamais céder à la moquerie. C'est surtout l'ouverture et la souplesse de l'approche qui surprennent : la caméra ne reste pas rivée à son sujet, mais profite des imprévus qui viennent modifier le cours et la signification du projet. Comme cette irruption d'une vieille dame dans le bureau du fonctionnaire, venant réclamer, vingt-sept ans après la Révolution, la restitution de ses terres réquisitionnées sous le communisme. Ou cet aïeul surgissant au détour d'un plan pour offrir une vieille photo-souvenir à Porumboiu et dissenter avec passion sur la valeur des images.

Avec eux, *Football infini* s'ouvre à un questionnement plus large sur les ambivalences de la réalité, parfois si vertigineuses qu'elles peuvent renverser toute une vie. A quoi il faut bien opposer des projets délirants, comme celui de réinventer le football, pour lui donner, même artificiellement, un semblant de sens. ■

MATHIEU MACHERET

Documentaire roumain de Corneliu Porumboiu (1 h 10).

Pudding judéo-allemand

A partir de la liaison amoureuse entre deux hommes, l'un israélien, l'autre berlinois, Ofir Raul Graizer offre une fable lourde d'afféteries

THE CAKEMAKER

■■■■

Oren, père de famille israélien qui fait des voyages réguliers en Allemagne pour son travail, tombe amoureux de Thomas, qui tient une petite pâtisserie à Berlin. Les deux hommes deviennent amants jusqu'à ce que, un an passant dans une ellipse, Oren meure dans un accident de voiture. Le film raconte sur sa veuve, Anat, qui tient un café casher à Jérusalem sous la surveillance de son beau-frère, un juif religieux. Thomas y débarque bientôt, incognito, y trouve du travail, monte en grade grâce à la qualité de ses biscuits, contribue à la prospérité de l'établissement, s'insinue finalement dans la vie familiale d'Anat.

L'idée, assez belle, consiste à rapprocher deux endeuillés a priori éloignés l'un de l'autre, dans le souvenir latent d'un être communément aimé. Le réalisateur ajoute toutefois tellement d'obstacles et d'afféteries que le film, qui se tient au seuil de la fable mais se refuse à sauter le pas, frôle l'ineptie. C'est qu'il n'est pas si simple de faire montre d'audace dans un cinéma aussi peu farouche et aussi volontiers provocateur que le cinéma israélien, capable de décli-

ner le thème de l'homosexualité aussi bien à travers une passion israélo-palestinienne (*The Bubble*, d'Eytan Fox) qu'au sein du milieu ultraorthodoxe (*Tu n'aimes point*, de Haïm Tabakman). La déclinaison judéo-allemande manquait en effet, non moins sensible si l'on veut bien prendre en compte le temps qu'auront mis les orchestres symphoniques israéliens à oser jouer du Wagner.

On sent bien d'ailleurs que cette dimension spéciale de la problématique romanesque du film – dont la propre partition gagnerait pour le coup à être officiellement interdite – n'est pas déclinée par hasard dans ce premier long-métrage d'Ofir Raul Graizer. Tout un réseau de réminiscences et de symboles baigne en effet le film : la mort qui se tient tapie entre l'Allemagne et Israël, la réparation silencieuse que vient justement apporter le pâtissier impavide, le comportement vaguement gestapiste que le beau-frère, juste retour des choses, adopte à son égard. Autant de choses dont, il faut l'avouer, on ne voit pas l'absolue nécessité dans un récit aussi maniériste que celui-ci. ■

JACQUES MANDELBAUM

Film germano-israélien d'Ofir Raul Graizer. Avec Tim Kalkhof, Sarah Adler, Roy Miller (1 h 44).

Hedy Lamarr, actrice glamour, inventrice ignorée

Un documentaire rend hommage à cette contemporaine de Marlene Dietrich, qui inventa un système de transmission préfigurant le Wi-Fi

HEDY LAMARR :
FROM EXTASE TO WIFI

■■■■

Tout le monde savait, mais personne n'en parlait, ou si peu... Voilà donc les faits rétablis avec la sortie du documentaire d'Alexandra Dean, productrice et réalisatrice américaine : *Hedy Lamarr, From Extase To Wifi*. La comédienne d'origine autrichienne (1914-2000) n'était pas seulement cette beauté brune qui fit carrière à Hollywood et tourna avec Richard Thorpe *Tondelayo* (1942), film jugé à l'époque torride et distrayant pour les soldats engagés dans la seconde guerre mondiale. Elle fut aussi l'inventrice, avec le compositeur avant-gardiste George Antheil (1900-1959), d'un système de transmission de données dénommé « saut de fréquence » : l'invention obtint un brevet en 1941, mais tomba aux oubliettes. Il fallut attendre l'intervention américaine à Cuba en 1962 et la tentative de renversement du régime de Fidel Castro pour qu'elle soit utilisée.

Certaines femmes ont pu être réduites à leur physique, et leur œuvre intellectuelle invisibilisée. La vie de Hedy Lamarr, « la plus belle femme du monde »,

répétaient inlassablement les animateurs de show, en est un exemple « parfait ». Le film d'Alexandra Dean, produit par la société Reframed Pictures, dirigée par Susan Sarandon, en fait la démonstration efficace, à défaut d'être très original et poétique.

Histoire au scalpel

Le récit est carré, typique de certains documentaires anglosaxons : le sujet Hedy Lamarr, femme libre mariée plusieurs fois, actrice glamour et inventrice ignorée, est posé dès les premières images. Il est ensuite « décortiqué » au fil d'entretiens de proches, d'experts scientifiques et de personnalités du cinéma, de Mel Brooks à Diane Kruger... L'enquête est aussi nourrie d'une longue et passionnante interview que Hedy Lamarr avait accordée, en 1990, à un journaliste du magazine *Forbes*, Fleming Meeks. Dans sa transparence, le film ne nous épargne pas les photos de la dame peu à peu enlaidie par des opérations chirurgicales ratées, dont l'une, en particulier, est à la limite du supportable.

Mais l'histoire a le mérite d'être précise, au scalpel pourrait-on dire, et instructive. Très vite, Hedy Lamarr, née Hedwig Eva Maria Kiesler, est entrée dans la catégorie des actrices sulfureu-

ses pour son rôle dans *Extase* (1933), un drame tchèque de Gustav Machaty dans lequel elle a mimé un orgasme. Par la suite, elle eut bien du mal à sortir de cette « case » et en souffrit, même si elle connut quelques succès en jouant dans un film de Jacques Tourneur, *Angoisse* (1944), ou de Cecil B. DeMille, *Samson et Dalila* (1949).

Technologie jugée farfelue

Le chapitre sur la technologie du « saut de fréquence » est juste stupéfiant. Hedy Lamarr a toujours eu cet esprit inventif, qu'elle tenait, nous dit-on, de son père, un banquier autrichien. Quand la

seconde guerre mondiale éclata, l'actrice souhaita se rendre utile. Sa rencontre avec le compositeur George Antheil fut décisive. Lui-même s'était rendu célèbre avec son *Ballet mécanique* (1924), une musique écrite pour seize pianos :

Le conseil national des inventeurs examina avec sérieux le prototype, qui obtint un brevet



La comédienne Hedy Lamarr dans « Cette femme est mienne », film américain de W. S. Van Dyke (1940). COURTESY EVERETT COLLECTION

la performance consistait à synchroniser ces instruments et à « organiser » des sauts de notes. L'idée d'utiliser des rouleaux de papier à musique miniatures, et d'y inscrire un système de cryptage que personne ne pourrait décoder, naît à partir de là. L'objectif serait de permettre, par exemple, à une torpille et à un bateau de communiquer secrètement, sur le même motif de fréquence.

Aux Etats-Unis, le conseil national des inventeurs examina avec sérieux le prototype présenté par les deux artistes, lequel fut consolidé par des experts, avant d'obtenir un brevet. Mais l'armée américaine tourna le dos à cette

technologie jugée farfelue. On conseilla plutôt à Hedy Lamarr d'aller lever des fonds pendant le conflit en allant danser avec des soldats, ce dont elle s'acquitta avec succès. Plus tard, en 1962, l'invention sera utilisée lorsque John Fitzgerald Kennedy décide d'envoyer des navires à Cuba – l'épisode du débarquement de la baie des Cochons. Une cérémonie en hommage à l'invention de Hedy Lamarr, en présence de militaires et d'officiers, a fini par être organisée en 1997. ■

CLARISSE FABRE

Documentaire américain d'Alexandra Dean (86 min).

Philippe Faucon à la rencontre des invisibles

Neuf films du cinéaste, dont l'œuvre est dévolue aux minorités, sont réunis dans un coffret

En 2015, le succès public rencontré par le film *Fatima* et sa consécration lors de la cérémonie des Césars (trois récompenses, dont celle du meilleur film) ont projeté sur le devant de la scène un cinéaste discret, qui opérait depuis vingt-cinq ans dans les marges économiques les plus fragiles du cinéma français. Philippe Faucon, né en 1958, a bâti patiemment, à l'abri des regards, une œuvre d'une sensibilité, d'une rigueur et d'une cohérence remarquables, entièrement dévolue à ceux qui, dans la société française, souffrent (ou ont souffert) d'un défaut de visibilité : jeunes en rupture de ban, toxicomanes, minorités sexuelles, séropositifs, immigrés de première ou deuxième génération, habitants des quartiers populaires... Édités au petit bonheur ou souvent indisponibles, ses films font aujourd'hui l'objet d'un riche coffret de sept DVD qui rassemble une belle sélection d'essentiels et de raretés.

Retraverser cette œuvre permet d'abord de dissiper un malentendu qui lui colle depuis trop longtemps à la peau, celui d'un cinéaste qui se résumerait aux sujets de société et sacrifierait à la bonne conscience sociale. La démarche du cinéaste, indiscutablement conçue comme un contre-modèle aux représentations dominantes, apparaît au contraire

sous-tendue par un geste esthétique d'une rare intransigeance, reposant depuis son premier long-métrage (*L'Amour*, 1990, absent du coffret) sur la question de l'incarnation. Dans ses films, qui empruntent souvent la forme du portrait, incarner un personnage, ce n'est pas tant l'interpréter que recueillir son empreinte physique dans la durée du film. C'est-à-dire saisir ce qu'il y a d'unique, d'inimitable, de sensuel dans la présence d'une personne donnée – raison pour laquelle Faucon travaille autant avec des acteurs amateurs.

Gestuelles et visages

Cette empreinte est d'abord celle du visage. Dans le rare et magnifique *Sabine* (1992), une jeune fille-mère sombre peu à peu dans l'enfer de la drogue et du vagabondage. Tout du long, la caméra est happée par le visage fragile de son interprète (la merveilleuse Cathé-

rine Klein), aux expressions et aux humeurs infiniment frémissantes. Puis viennent les spécificités d'un accent, d'une gestuelle, d'une mobilité : ceux par exemple de Samia (*Samia*, 2000), une adolescente des quartiers nord de Marseille issue d'une famille d'origine algérienne, dont la faconde et la vitalité, dépeintes avec une infinie justesse, restent gravées dans la mémoire. Dans *Fatima* (2015), le quotidien d'une femme de ménage immigrée, se démenant pour que ses deux filles fassent leurs études, est décliné selon chacune des pressions sociales qui l'affectent.

L'un des points forts du coffret est de révéler une dimension encore méconnue du travail de Philippe Faucon : ses travaux pour la télévision – le réalisateur faisant partie d'une génération qui a œuvré tout autant pour le grand que pour le petit écran. Bien loin de manifester un écart qualitatif, bon nombre de ses téléfilms font preuve d'une même rigueur, d'une même force que ses longs-métrages, et se hissent sans peine à la hauteur des plus importants d'entre eux. A l'instar du splendide *Mes dix-sept ans* (1996), qui scrute le malaise d'une adolescente ne supportant plus ses parents et qui contracte le sida dans un centre de repos. Modeste et intense, le film repose sur une succession nette de moments déci-

sifs, retraçant comme au sismographe l'évolution sensible de l'héroïne.

Les Etrangers (1998), commandité pour Arte par l'illustre Pierre Chevalier, s'avère encore plus impressionnant. Selim, homosexuel rejeté par sa famille, fait son service militaire et devient casque bleu en Bosnie-Herzégovine. Là-bas, l'étroitesse du champ d'action, le désœuvrement découlant d'une mission mal définie, la macération machiste et raciste du corps d'armée exaspèrent les tensions entre soldats. Le film impressionne par sa vigueur elliptique et l'intelligence de sa progression, n'hésitant pas à quitter un temps son protagoniste pour décrire une situation collective et complexe. Ce sont cette précision et cette efficacité que l'on retrouve dans un court-métrage d'à peine quatre minutes, *Tout n'est pas en noir* (1997), issu du programme collectif *L'Amour est à réinventer* : un petit chef-d'œuvre de fantaisie, d'inventivité, d'humour, de sensualité et de douceur. En une poignée de plans infiniment légers et vrais, Philippe Faucon réussit l'impossible : faire éprouver l'impensable plasticité de l'amour. Une indispensable leçon de cinéma. ■

MATHIEU MACHERET

Philippe Faucon. Anthologie, 9 films. Coffret 7 DVD + 1 livret, Pyramide Vidéo, 69,99 €.

Laure à la barre

Une femme s'engage dans la marine, et le film d'Hélène Fillières vire au spot de recrutement

VOLONTAIRE

■■■■

Voici un film engagé, comme son héroïne, Laure (Diane Rouxel). Elle abandonne ses études pour rejoindre les rangs de la marine nationale, au grand désespoir de son actrice de gauche de mère (Josiane Balasko). La conduite de Laure suscite l'incompréhension de ses parents – papa (André Marcon) est un peu plus ouvert –, mais la jeune fille peut compter sur l'appui inconditionnel de sa réalisatrice et scénariste (avec Mathias Gavarry), Hélène Fillières. *Volontaire* célèbre le choix de Laure et l'institution qui l'accueille, avec un abandon, une dévotion, qui feraient passer *Le Bureau des légendes* pour une critique impitoyable des services secrets français.

Sur les rives de la rade de Brest, à l'École navale, Laure, brillante étudiante, russophone, est d'abord affectée à la tenue de la chronique des rituels de l'école, sous la supervision du commandant Rivière (Lambert Wilson), officier cassant et secret dont l'armure se fendra, le scénario ne laisse aucun doute là-dessus. Une relation ambiguë s'installe entre le quinquagénaire et sa subordonnée, qui bientôt se pique de quitter son bureau pour l'entraînement des commandos

de marine. Une fois admise sur le parcours du combattant, elle y trouvera l'amitié de l'aspirant Loïc Dumont (Corentin Fila) et la sollicitude avunculaire du premier-maître Albertini (Alex Descas), instructeur commando, version Biscourens du sergent Hartman de *Full Metal Jacket*.

Esprit de contradiction

On ne sait si cette détermination à mettre en scène l'apprentissage de la vie militaire comme une initiation rude mais abordable, dont la raison d'être reste discrètement voilée, procède d'un esprit de contradiction qui irait à l'encontre des films de guerre masculins, ou de la captation du projet d'Hélène Fillières par la marine nationale, qui lui a, de toute évidence, ouvert grand les écoutilles. Peu importe finalement la cause, le résultat est là. Malgré l'étonnante présence à l'écran de Diane Rouxel, dont on sent bien qu'elle aurait pu inquiéter et troubler d'autres circonstances, *Volontaire* est un film parfaitement lisse, l'extension de ces publicités par lesquelles toutes les armes des pays où la conscription a été abolie tentent de recruter. ■

THOMAS SOTINEL

Film français d'Hélène Fillières, avec Diane Rouxel, Lambert Wilson, Alex Descas, Corentin Fila (1h41).

LES AUTRES FILMS DE LA SEMAINE

Retrouvez l'intégralité des critiques sur Lemonde.fr

POURQUOI PAS

Champions

Film espagnol de Javier Fesser (1h58).

Marco récolte pour voie de fait une condamnation à des travaux d'utilité publique : il doit entraîner une équipe d'handicapés mentaux pour les championnats nationaux de basket. Synthèse du film sur la folie et du film sportif, *Champions* est un « feel good movie » humaniste qui remplit toutes les cases, ce qui fait à la fois son charme et sa limite. ■ J.M.A.

Alberto Giacometti, The Final Portrait

Film franco-britannique de Stanley Tucci (1h34).

Paris, 1964. L'écrivain James Lord est invité par son ami Alberto Giacometti à poser pour lui. L'écrivain accepte, mais la séance, qui devait être une partie de plaisir, finit par s'étendre sur dix-huit interminables séances. Biopic ramassé sur une courte période, *Alberto Giacometti, The Final Portrait* séduit de prime abord par l'originalité de son projet tournant autour de la figure du peintre et sculpteur italien, dont on n'aurait pas forcément pensé qu'il était le candidat idéal pour un biopic. Malgré la prestation convaincante de Geoffrey Rush en Giacometti et quelques partis pris surprenants, le film peine pourtant à relancer la surprise de départ et à éviter les habituels écueils du genre. ■ M.J.

La Mauvaise Réputation

Film norvégien d'Iram Haq (1h47).

Parce qu'elle a commis, aux yeux de ses parents, une faute irréparable, une jeune fille qui a grandi en Norvège est enlevée et expédiée dans une petite ville du Pakistan, où elle est menacée d'être mariée contre son gré. Inspiré de l'expérience de sa réalisatrice, *La Mauvaise Réputation* est empreint d'une colère bien-fondée qui, hélas, écrase les nuances et les contradictions, qui donneraient aux personnages l'occasion d'être plus que les signes d'un discours. ■ T.S.

Riga (Take 1)

Film franco-letton de Siegfried (2h20).

A Riga, en Lettonie, où, après une série de concerts qui l'ont fait connaître de « presque toute la ville », le cinéaste-musicien Siegfried a eu envie de filmer certaines des personnes qu'il a rencontrées, connues ou méconnues. Il a écrit un scénario, tourné durant huit jours et passé deux ans et demi au montage. *Riga (Take 1)* suit Elita, une actrice, Elina, sa fille, Iveta, une guide touristique, et Paulina, une danseuse étoile adolescente. Quatre femmes qui s'abandonnent à une caméra (portée à l'épaule) pour raconter leur histoire, leurs amours et leur rapport à l'art dans une trame qui leur a été dictée. Surexposée parfois, souvent remuante, l'image donne à voir Riga comme un piéton. La balade a ses instants d'ennui et ses fulgurances. ■ C.C.A.U.

Realive

Film franco-espagnol de Mateo Gil (1h43).

Mateo Gil est un jeune scénariste et réalisateur en vogue dans le cinéma espagnol. Son troisième long-métrage, *Realive*, est un film de science-fiction qui est surtout, de son propre aveu, un film sur la vie et la mort. Marc (Tom Hughes), un trentenaire qui a plutôt la belle vie, apprend qu'il est condamné par la maladie. Il décide de se faire cryogéniser en attendant les progrès de la médecine. Il se réveille soixante ans plus tard dans un futur où il ne trouve guère sa place. Si Tom Hughes réussit une belle performance, tout comme Oona Chaplin (fille de Géraldine Chaplin et petite-fille de Charlie), le film se « fissure » un peu, hésitant entre la comédie et le drame, et abusant des clichés des grosses productions. Reste la fin, diabolique, qui pourrait être hilarante ou, au contraire, traumatisante, si le film avait choisi sa voie. ■ C.F.

À L'AFFICHE ÉGALEMENT

Jurassic World: Fallen Kingdom

Film américain de Juan Antonio Bayona (2h08).

La Légende

Film français de Florian Hesse (1h22).

La Nuit

Documentaire franco-belge de Julien Sella (1h05).

Le Book Club

Film américain de Bill Holderman (1h37).

Le Voyage de Lila

Film uruguayo-colombien de Manuel Rincon Gonzalez (1h16).

Midnight Ramblers

Documentaire français de Julian Ballester (57 minutes).

The Bacchus Lady

Film sud-coréen de E. J-yong (1h50).

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (*)	Nombre d'écrans	Evolution par rapport à la semaine précédente	Total depuis la sortie
Solo: A Star Wars Story	2	315 598	844	↓ - 30%	847 012
Deadpool 2	3	289 645	601	↓ - 29%	1 973 259
Mon Ket	1	113 393	354		113 393
Demi-sœurs	1	84 715	252		84 715
Avengers: Infinity War	6	77 810	430	↓ - 26%	4 874 650
L'Extraordinaire... du fakir	1	65 601	359		65 601
Everybody Knows	4	56 427	550	↓ - 29%	734 436
Je vais mieux	1	53 547	197		53 547
Opération Beyrouth	1	45 558	225		45 558
En guerre	3	35 360	337	↓ - 25%	203 354

AP : avant-première Source : « Ecran total » * Estimation Période du 30 mai au 3 juin inclus

Siegfried, l'esprit vagabond

Cinéaste, musicien, photographe, journaliste... le réalisateur de « Riga (Take 1) » refuse d'entrer dans des cases



L'actrice et danseuse Paulina Druka dans « Riga (Take 1) ».

SIEGFRIED

PORTRAIT

Son prénom, Siegfried, lui a été donné par des parents mélomanes, en hommage à l'opéra de Wagner. Il ne l'aime pas. Pas plus qu'il n'apprécie l'opéra du compositeur allemand. Ce prénom, néanmoins, est le seul qu'il a gardé, l'épurant du nom de famille (Debrebant), et parfois d'une syllabe. Nombreux sont ceux, en effet, qui le nomment simplement Sig.

Un drôle d'oiseau que ce Siegfried, musicien multi-instrumentiste, photographe, compositeur de musiques de films (*A vendre* de Lætitia Masson, *No Happy End* d'Olivier Mégaton, *Chok-Dee* de Xavier Durringer), réalisateur de quatre courts-métrages et de six films dont le dernier, *Riga (Take 1)*, sort mercredi 6 juin dans une seule salle à Paris, le cinéma Luminoir dans le 4^e arrondissement. Parti de chez lui à 16 ans, Siegfried, gamin de Montmartre – il y est né en 1973, quitte l'école mais continue le conservatoire de musique.

Puis il vagabonde, marche à la débrouille, fait de la photo noir et blanc, apprend le violoncelle, le piano et les percussions, part à l'étranger, s'improvise journaliste. Partout où il passe, il dort chez les copains de fortune qui deviennent des amis. « Chez les gens de la haute », comme il dit, comme auprès des « gens de la rue », il a le don de se faire accepter, de s'adapter, de se passionner pour la vie de chacun. Tous l'intéressent, au point que lui prend l'envie de les filmer. Et en particulier, les oubliés des villes et du métro. Aux Puces, il rencontre Roschdy Zem, inconnu à l'époque, et décide de faire son court-métrage *La Faim* avec lui.

Caméra à l'épaule, il suit son pote, à partir d'un scénario qui

« Sig » finance ses films avec l'argent de ses concerts, se fait prêter des salles de montage et de projection

sert de trame, sans plus. Car, pour Siegfried, filmer la rue, c'est surtout la laisser prendre possession de la caméra, lui donner la possibilité de faire don de l'inattendu, des rencontres imprévisibles. Cette « méthode » relève d'une nature qui lui fait préférer la spontanéité à la préparation, le hasard au calcul, le don de soi et la liberté dont elle se pare à la virtuosité. Siegfried pratique le cinéma comme la musique, vantant à l'infini les plaisirs que procure l'improvisation. Plaisirs de la rencontre aussi, avec des musiciens qui, soudain, ont envie de jouer ensemble. Et se lancent. Dans ses films, il se comporte de la même manière. Il aime un visage, une personne, une actrice. Il écrit un thème qui laisse le champ à tous les possibles. Le montage fait le reste.

Bouche-à-oreille

Siegfried ne procédera jamais autrement, même lorsqu'il se lance dans les longs-métrages. Pour *Louise (Take 2)*, en 1998, il filme, dans les couloirs du métro, Elodie Bouchez, arnaqueuse pour les humbles, flanquée d'un petit copain teigneux et d'un gosse à la langue bien pendue. Pour *Sansa*, cinq ans plus tard, il s'attache encore à un personnage de vagabond romantique et à Roschdy Zem pour l'incarner. De Montmar-

tre à Tanger en passant par l'Espagne et la Russie, ce voyageur couche dehors, nargue les policiers, drague les filles. Une histoire vouée à un périple prévu et à l'aléatoire qu'il propose. En d'autres lieux, en d'autres temps, *Kinogramma* en 2008 et *Riga (Take 1)* en 2018 appliquent le procédé.

De la même manière, Siegfried ne déroge pas à une règle qui va contre celles vers lesquelles certains l'ont invité à se soumettre, comme, par exemple, monter un plan de financement. Il refuse. Non par rébellion. Ni par une volonté de positionnement anti-système. Mais parce que « dès que vous faites appel à d'autres person-

nes pour monter votre film, dès que de l'argent est en jeu, dit-il, une machinerie lourde se met en place. La lumière, le maquillage... cela me fait perdre de la fraîcheur, ce moment où spontanément, je décide de tourner et où il se passe quelque chose, même si c'est au prix, à l'image, de certains défauts ». Dès lors, il finance ses films avec l'argent de ses concerts, se fait prêter des salles de montage quand elles ne servent pas, emploie des monteurs qui aiment travailler pour lui durant leurs heures libres, et occupe des salles de projection, en espérant que le bouche-à-oreille les remplit peut-être. ■

VÉRONIQUE CAUHAPE

PYRAMIDE VIDEO

DÉCOUVREZ

PHILIPPE FAUCON

L'ANTHOLOGIE

UNE ŒUVRE

D'UNE GRANDE INTELLIGENCE

ET D'UNE HUMANITÉ REVIGORANTE.

25 ANS DE CINÉMA - COFFRET DVD 9 FILMS

Sabine, Mes 17 ans, Les Etrangers, Samia, Grégoire peut mieux faire, La Trahison, D'amour et de révoltes, La Désintégration, Fatima

DISPONIBLE EN DVD

CINEMATHEQUE | Télérama | Le Monde | inter

UNE JAGUAR DU TROISIÈME TYPE

Capable de pratiquer le tout-terrain et aussi habitable qu'un monospace, la I-Pace fait entrer le constructeur dans le monde du « zéro émission »

AUTOMOBILE

La nouvelle I-Pace est une Jaguar déroutante. Quelque part entre SUV et monospace, elle s'écarte résolument de la grande tradition des profils étirés et des mécaniques ronflantes chers à la marque anglaise. Curieuse voiture à la poupe tronquée, étonnamment habitable et capable, à l'occasion, de pratiquer le tout-terrain, la I-Pace est surtout un modèle électrique. On n'attendait pas vraiment Jaguar sur ce registre. À l'origine, c'est la marque sœur, Land Rover, qui devait faire entrer le vrai chic *british* dans l'ère du véhicule « zéro émission », mais les stratégies de Coventry ont finalement changé d'avis.

Une Jaguar électrique, disent-ils, s'impose au regard du dynamisme d'un marché encore balbutiant mais plus que prometteur (au premier trimestre, les ventes de ces véhicules étaient en progression de 21 % dans le monde). Les restrictions sélectives de circulation imposées dans les centres-villes comme l'essor des stations publiques de recharge (qui devraient passer de 20 000 actuellement en France à 100 000, en 2022) plaident aussi pour le lancement de la I-Pace, fabriquée à Graz, en Autriche, et commercialisée à partir du 2 juillet.

On peut ajouter d'autres arguments, comme le succès de Tesla, qui suggère, malgré les difficultés de production que rencontre la firme californienne, que le « premium » est le premier terrain de prédilection de l'électrique. L'arrivée de la I-Pace apparaît aussi comme le résultat de l'impasse dans laquelle se trouve Jaguar Land Rover (JLR) à cause de son extrême dépendance au diesel, qui, par exemple, représente plus de 90 % de ses ventes en France comme au Royaume-Uni. L'épée dans les reins, le groupe automobile propriété de l'indien Tata doit diversifier son offre pour réduire ses émissions et satisfaire aux futures normes européennes.

Le plus simple aurait été d'électrifier un modèle existant mais les concepteurs de la I-Pace ont emprunté une autre voie et décidé de partir d'une feuille blanche. « Libérés de la contrainte qui impose d'installer un moteur sous le capot, nous avons été en mesure de changer fondamentalement les proportions de la voiture », résume l'expérimenté Ian Callum, designer en chef de Jaguar. En logeant un moteur électrique peu encombrant sur chaque essieu et en répartissant les batteries dans l'intervalle, le constructeur a pu développer une architecture dite en « cabine avancée », concept jusqu'alors plus connu chez Chrysler que chez Jaguar. D'où ce capot étrangement court, l'emplacement long et le centre de gravité abaissé. Le résultat est un

« crossover » (modèle combinant plusieurs types d'automobiles) d'un genre inusité, aussi habitable qu'un monospace et disposant d'une transmission intégrale aux quatre roues grâce à l'implantation de ses deux moteurs et d'une hauteur de caisse lui permettant de prendre des bains de boue. Étonnant.

Environ 12 euros le « plein »

On allait oublier l'essentiel : cette manipulation génétique est une réussite esthétique. La silhouette de la I-Pace, comme projetée vers l'avant, ne manque pas de grâce sans qu'il ait fallu recourir aux habituels artifices qui permettent de dynamiser les contours d'une automobile. La chute brutale du hayon arrière vient ponctuer une ligne de toit à peine fuyante, et les

CETTE MANIPULATION GÉNÉTIQUE EST AUSSI UNE RÉUSSITE ESTHÉTIQUE. LA SILHOUETTE DE LA I-PACE NE MANQUE PAS DE GRÂCE SANS QU'IL AIT FALLU RECOURIR AUX HABITUELS ARTIFICES

porte-à-faux réduits contribuent à équilibrer visuellement la voiture. Les poignées affleurantes surgissent des portières lorsque le propriétaire s'en approche, et un large toit en verre, hélas non ouvrant, baigne l'habitacle de lumière.

Bien que son allure ne l'évoque pas explicitement, la I-Pace est une voiture de sport. Elle développe l'équivalent de 400 ch, pour un couple de 696 Nm. Les 100 km/h sont atteints en 4,8 secondes malgré un poids de 2,2 tonnes, qui se fait tout de même sentir. Les accélérations sont puissantes et instantanées mais on a préféré débrancher le bruit artificiel de turbine, assez ridicule, qui accompagne les montées en régime un tant soit peu vigoureuses. En fait, au volant de la

La batterie de la I-Pace garantit en principe une autonomie de 480 km.

NICK DIMBLEBY/JAGUAR LAND ROVER



Jaguar électrique, on apprécie surtout la souplesse d'une voiture que l'on peut conduire sur des kilomètres sans toucher aux freins, simplement en jouant sur la décélération au lever de la pédale d'accélérateur. Des sensations qui font défaut lorsque l'on remonte à bord d'un véhicule classique.

La batterie lithium-ion de 90 kWh – qui pourrait recharger 9 000 smartphones, précise Jaguar – garantit en principe une autonomie de 480 km. Pour envisager un tel rayon d'action, il faut conduire avec infiniment de tact et bien choisir son parcours en évitant un long trajet autoroutier. Pour autant, la I-Pace n'a pas à rougir de ses performances. Branchée sur une (puissante) borne de 100 kW, la batterie retrouve 80 % de son potentiel en quarante minutes, et le système de navigation sait programmer un itinéraire incluant des arrêts recharge aux moments opportuns. L'intérieur, sobre et élégant, tire avantage de l'absence de tunnel de transmission mais souffre de ne pouvoir offrir qu'un écran central aux dimensions plutôt chiches.

Disponible à partir de 70 000 euros (890 euros par mois en location longue durée), cette élégante voiture électrique n'est pas donnée mais l'addition peut être revue à la baisse, en particulier pour les flottes automobiles qui devraient, selon Jaguar, absorber 70 % des ventes. Comme tout véhicule « zéro émission », elle bénéficie d'une prime à l'achat de 6 000 euros, échappe à la taxe sur les véhicules de société, à la TVA sur l'électricité, et son amortissement est accéléré. Enfin, « faire le plein » de la I-Pace revient à environ 12 euros contre au moins huit fois plus pour un modèle comparable à moteur essence ou diesel, notamment surtaxé. Pour rendre encore plus aimable sa nouvelle voiture électrique, Jaguar propose à ses clients une formule leur permettant, huit fois par an, d'emprunter quelques jours un véhicule... thermique. ■

JEAN-MICHEL NORMAND

Harry et Meghan, un oui électrique

LA COURONNE BRITANNIQUE a toujours su honorer le patrimoine des grandes marques anglaises, même passées sous pavillon étranger. À l'issue de son mariage, le 19 mai, le prince Harry a fait une apparition plus que remarquée au volant d'un sublime cabriolet Jaguar Type-E de 1968, au côté de son épouse, arrivée le matin même à bord d'une Rolls-Royce Royal Phantom IV de 1950.

La voiture du couple princier était non seulement pourvue d'une conduite à gauche – les tenants de la tradition ont dû s'étrangler – mais aussi dotée d'un moteur électrique. Modèle unique susceptible d'inaugurer une production limitée mais probablement inférieure à la demande, cette voiture a été réalisée par Jaguar Land Rover Classic, un département constitué par le constructeur (désormais passé dans le giron du groupe indien Tata) afin de valoriser ses modèles historiques, voire d'en assurer la restauration.

Une vitrine historico-technologique

À la base, la belle Jaguar bleu métallisé est un modèle de série tout juste quinquagénaire auquel il a été adjoind une batterie lithium-ion de 40 kWh, installée sous le long capot. Le moteur électrique de 220 kW (à peu près 300 ch) est logé juste derrière, là où se trouvait la boîte de vitesses. Ainsi équipée, la Type-E Zero abat le 0 à 100 km/h en 5,5 secondes, soit une seconde de moins que le modèle d'origine, et revendique une autonomie de 270 km. Des performances volontairement conte-



nues car la tenue de route, le freinage et la rigidité du châssis n'ont, eux, pas été modifiés. Le poids du véhicule tel qu'il a été modifié est inférieur de 46 kg mais, assure le constructeur de Coventry, la répartition des masses a été préservée.

Initialement présentée en septembre 2017 à Londres, cette voiture fait of-

face de vitrine historico-technologique du groupe automobile. Jaguar Land Rover Classic se propose en effet d'électrifier toutes les Jaguar ayant été équipées du six-cylindres XK, qui était celui de la Type-E, moteur produit de 1949 à 1992. Les tarifs n'ont pas encore été annoncés. Un tel choix peut ne pas être définitif,

La Jaguar du couple princier était non seulement pourvue d'un moteur électrique mais aussi d'un volant à gauche.

STEVE PARSONS/AFP

est-il précisé : il restera envisageable de renouer avec la mécanique thermique originelle. Cet exercice d'électrification d'une marque ancrée dans l'histoire du luxe automobile fait aussi opportunément écho au lancement de la I-Pace, le premier modèle tout électrique de la firme anglaise qui s'apprête à être commercialisé. Ce véhicule en rupture, technologique autant qu'esthétique, avec la tradition reçoit ainsi un adoubement bienvenu.

« Avec la Type-E Zero, nous voulons que les voitures classiques résistent à l'épreuve du temps », martèle Tim Hannig, le directeur de Jaguar Land Rover Classic. Mais ces automobiles ont-elles vraiment besoin de passer par la case « zéro émission » pour continuer à circuler ? On peut en douter. Électrifiées, les 2 CV (une partie de celles qui promènent les touristes parisiens, notamment) ou les Fiat 500 ne sauraient, de l'avis de la Fédération des véhicules d'époque, être considérées comme des pièces de collection garanties d'origine contrôlée. Peu en chaut au département « vintage » du constructeur, qui avance une conception très extensive du patrimoine. Il a déjà annoncé la construction ex nihilo et « à la main » de six « reproductions fidèles » – c'est-à-dire non électrifiées – de la Type-E Lightweight de 1963 commercialisée au prix de 1,2 million d'euros pièce et de neuf XKSS de 1955 à un tarif comparable. ■

J.-M.N.

CARTE BLANCHE – SERGUEI | **Océan poubelle**



Avoir des syndicats faibles n'est dans l'intérêt de personne

En réduisant les oppositions à peu de chose, le gouvernement court le risque d'accumuler des rancœurs, met en garde Raymond Soubie, ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy

Par **RAYMOND SOUBIE**

Les syndicats ne sont pas au mieux de leur forme. Et ce n'est une bonne nouvelle ni pour les salariés, ni pour les entreprises, ni même pour le bon fonctionnement de la démocratie. Tous ont besoin de représentants – ou d'interlocuteurs – forts, reconnus et responsables. Or, ce n'est pas vraiment le cas. Le syndicalisme français est différent de la plupart des syndicalismes européens : moins d'adhérents, moins d'autonomie financière, plus de divisions. Cette situation tient, pour partie, à ses origines et à son évolution dans le temps. La CGT, longtemps le principal syndicat, s'est construite dans un choix, tout à la fois d'indépendance par rapport aux partis politiques et de transformation de la société. Y adhérer était un acte traduisant une volonté de rupture avec l'état des choses existant, à la différence du syndicalisme « chrétien », plus ouvert à la négociation mais à l'époque beaucoup moins puissant.

En outre, les services rendus aux salariés qui, dans d'autres pays, ont joué un grand rôle dans l'adhésion aux syndicats se sont, en France, développés en dehors des organisations, par exemple les mutuelles ou l'assurance-chômage. Les divisions qui, traditionnellement, affaiblissent le syndicalisme français sont aussi le fruit de l'histoire : création de FO, après la guerre, en opposition à l'emprise communiste sur la CGT d'alors, déchristianisation de la CFTC en 1964 aboutissant à la création de la CFDT par la majorité. La CFE-CGC est le fruit d'un phénomène très français : la spécificité syndicale reconnue aux cadres et agents de maîtrise.

Ce syndicalisme-là, à plus faible taux de syndicalisation et plus divisé qu'ailleurs, a joué un grand rôle dans la vie sociale de notre pays : création des régimes paritaires, accords nationaux interprofessionnels préparant les lois

PLUS DIVISÉ QU'AILLEURS, LE SYNDICALISME A TOUTEFOIS JOUÉ UN GRAND RÔLE DANS LA VIE DE NOTRE PAYS

dans les domaines de l'emploi, de la formation ou de la représentativité ; rapport de force créé par de grands mouvements de grève ou l'organisation de manifestations très suivies et, bien sûr, rôle actif dans beaucoup de grandes et moyennes entreprises.

Depuis quelques années, cette situation s'est dégradée : participation plus faible des salariés aux élections professionnelles, baisse des adhérents et surtout perception contrastée de leur action et de leur légitimité par les salariés. Ils sont atteints comme les politiques, et pour les mêmes raisons, d'une désaffection progressive. Ajoutons que leur pouvoir d'opposition, leur capacité à peser sur le rapport de force se réduit, comme l'a encore montré l'échec relatif des manifestations de la fin mai. Le taux de conflits dans les entreprises est historiquement bas et les manifestations nationales ne rencontrent pas un franc succès : moins de 100 000 manifestants ces derniers temps, contre, par exemple, plus d'un million lors de la réforme des retraites de 2010.

TROIS DÉFIS À AFFRONTER

La situation n'est d'ailleurs pas la même pour tous les syndicats. La CGT semble chercher un cap, une doctrine claire, a perdu beaucoup de ses cadres historiques et de ses adhérents, notamment dans ses fiefs traditionnels. Elle n'est d'ailleurs plus le premier syndicat français dans le secteur privé. Elle lance des initiatives nationales pour faire « coaguler les luttes sociales » sans franc succès à ce jour et sans rallier à cette stratégie CFDT, FO, CGC ou CFTC. Ces syndicats, avec les caractéristiques qui leur sont propres, sont plus pragmatiques, prêts à discuter au niveau national ou à celui de l'entreprise, sans refuser par principe le recours au rapport de force.

Cette situation n'est pas saine car les organisations syndicales ont trois défis à affronter qui, s'ils ne sont pas relevés, pourraient mettre en cause ou ralentir les transformations nécessaires de notre pays et le bon fonctionnement de la démocratie politique et sociale.

Le premier défi des syndicats est de faire avancer les intérêts et revendications des salariés. Par la négociation, la recherche de compromis d'abord, l'établissement d'un rapport de force si cela ne suffit pas ensuite. L'exemple de l'Allemagne montre que la première démarche n'exclut pas la seconde.

Leur deuxième défi est de comprendre et d'expliquer les problématiques au ni-

veau de l'entreprise, de la branche et du pays sur les rémunérations, l'emploi, la formation, les inégalités, la qualité de vie au travail et bien d'autres sujets encore. Cette démarche a toujours été nécessaire mais elle devient plus complexe parce que les thématiques des années qui s'annoncent le sont elles aussi : transformations dans l'organisation du travail, irruption de l'intelligence artificielle, mondialisation, pour ne citer que quelques-unes d'entre elles. La vitalité des syndicats passe par une meilleure compréhension de ces enjeux, de leurs impacts sur les salariés et les relations sociales. Les organisations ont-elles assez de moyens, de temps et d'envie pour explorer ces domaines ? C'est selon.

Leur troisième défi est de trouver une place reconnue et constructive dans le système politique et social. Un grand chambardement s'est produit dans la sphère politique, réduisant l'influence des partis traditionnels, brouillant les lignes et affaiblissant considérablement les oppositions organisées. Le pouvoir actuel, incarné, réformateur, centralisé, bouscule les habitudes. A l'égard des syndicats, il a une position simple : les encourager à favoriser les négociations d'entreprise mais tout en gardant lui-même la main sur le plan national sur les principaux dossiers, et laisser plus de place à la concertation qu'à la coconstruction. Ceci perturbe les syndicats. Peut-on être assez fort pour s'engager dans l'entreprise en étant affaibli sur le plan national ? Jusqu'à présent, la méthode du gouvernement paraît bien fonctionner, réduisant les tentatives d'opposition à peu de chose. Cette méthode court toutefois le risque d'accumuler des rancœurs qui, un jour, pourraient s'exprimer.

N'oublions pas que près de 40 % des Français, comme avant le premier tour de l'élection présidentielle, restent tentés par les extrêmes, et qu'une majorité de la population reste sceptique sur plusieurs chantiers engagés. En cas de « cristallisation » des mécontentements, quels seraient les relais politiques ou syndicaux permettant d'atténuer les tensions ? Par ailleurs, si les ordonnances sur le travail vont dans le bon sens, encore faut-il que les partenaires sociaux s'en emparent. L'Etat, pour maîtriser d'éventuelles tensions et permettre à ses textes d'être convenablement appliqués, doit laisser de la respiration – et un certain rôle – aux corps intermédiaires. Quitte à bousculer ceux-ci lorsqu'ils sont trop lents. Mais il ne peut, à lui tout seul, réussir à transformer le pays. ■

Raymond Soubie, ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy, est président de la société de conseil Alixio

Controns la révolution conservatrice

L'esprit qui portait les rebelles de Mai 68 anime aujourd'hui les partisans de l'Etat national et de l'identité ethnique, estime le sociologue Bruno Latour. Selon lui, il faut se réapproprier les questions de territoire ou de peuple, associées aux réactionnaires

Par **BRUNO LATOUR**

PARTOUT DES HUMAINS EN MIGRATION PIÉTINENT D'IMPATIENCE POUR SE TROUVER UN SOL HABITABLE

Le mois de mai est heureusement fini et avec lui l'illusion de rejouer Mai 68 en costumes d'époque. Les producteurs de séries télé le savent bien, les studios français sont très maladroits dans les reconstitutions historiques : les mises en plis sont trop parfaites, les cols trop amidonnés, les voix trop contemporaines, les anachronismes si nombreux que l'on ne peut y croire une seule seconde. Ce qui est vrai au cinéma l'est encore plus en politique quand on espère rejouer l'heureuse époque de Mai au milieu de la tragique situation actuelle. En ce mois de mai 2018, rien n'a fonctionné dans ce remake, ni la « convergence des luttes » ni « l'esprit révolutionnaire ».

C'est que, entre-temps, la révolution a changé de sens : ce qui animait les étudiants et les ouvriers il y a cinquante ans en les poussant vers l'avenir anime aujourd'hui ceux qui prétendent, partout dans le monde, revenir à l'Etat national et à l'identité ethnique. L'esprit est révolutionnaire, ô combien, mais il s'agit d'une révolution conservatrice d'ampleur inédite qui ne respecte aucune limite. L'insolence est désormais d'extrême droite ! Continuer à célébrer « l'esprit de Mai » par des fêtes et des colloques, voire par des marées humaines « à petit coefficient », serait répéter l'erreur des années 1930 en se battant contre un ennemi repérable pendant qu'un autre mouvement, beaucoup plus grave, menace de tout emporter.

Si l'on voulait résumer d'une formule la situation actuelle, on pourrait dire qu'il existe d'un côté des peuples furieux d'être privés de sol et, de l'autre, un sol, hélas, privé de peuples.

Les journalistes et les politistes parlent de « populisme » pour décrire cette fuite éperdue vers le retour à la protection de l'Etat-nation, que l'on voit, élection après élection, en Italie, en Allemagne, en France même et, bien sûr, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Plus une nation a profité de la globalisation, plus elle l'abandonne violemment – l'Angleterre et l'Amérique menant le reste du monde dans ce retournement d'ampleur historique. Or, dans « populisme », il y a le mot « peuple ». Aussi étonnant que cela paraisse à ceux qui voudraient encore célébrer « l'esprit de Mai », le problème aujourd'hui est de se raccommoquer avec ces deux termes toxiques, que l'on associe trop souvent à la pensée réactionnaire : le mot « peuple » et le mot « sol ».

BRUTALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

Les progressistes accusent les populistes de vouloir revenir à un sol conçu comme une identité qui protège et rassure. Or, le grand paradoxe, c'est que les progressistes n'ont pas plus de sol sous leurs pieds que les populistes. Ils sont tous, littéralement, sans terre. Et le pire, c'est qu'ils le savent obscurément, ce qui les rend d'autant plus furibonds.

Les progressistes sentent bien que l'horizon indéfini de la globalisation se heurte désormais à ce qu'on appelle aimablement les « limites de la planète ». Le progrès n'a donc nulle part où se poser. Quant aux populistes, comment pourraient-ils croire plus d'une minute à la viabilité de ces Etats-nations nouvellement recréés, croupions d'une ancienne histoire à jamais disparu : l'Empire britannique ? La Padanie ? La France des années 1950 ? L'Amérique « great again » ? L'Empire austro-hongrois ? Allons donc, ils savent bien que ces abris contre la tempête ne leur permettraient pas de survivre.

Tout autant que les progressistes, les populistes se retrouvent donc angoissés de ne pas trouver d'assise stable à leurs projets. Les voilà, les peuples privés de sol. Ni les uns ni les autres n'ont la possibilité d'articuler une vision tant soit peu réaliste de leur politique. Ce qui explique la brutalisation de la vie publique et le glissement vers ce qu'on appelle naïvement la « postvérité ». Sans monde matériel sous ses pieds, comment pourrait-on formuler un quelconque programme et lui donner une assise empirique ? Alors, chacun se prend à rêver, les uns d'une Italie « indépendante », d'une France habitée de citoyens « de souche », d'autres d'une colonisation de Mars ou de robots qui leur permettraient d'être enfin posthumains.

L'étrangeté de la présente situation politique, c'est que chacun sent bien que partout se repose la question de retrouver un sol à habiter avec d'autres migrants venus d'un peu partout. Comme si, à côté de ces peuples sans terre, il existait une terre en attente de peuples capables de l'habiter et d'en prendre soin. On sent bien que les populistes ont raison de demander une assise protectrice, mais qu'ils ont tort de la chercher dans l'identité nationale. On voit bien que les progressistes ont raison de vouloir l'accès au monde, mais qu'ils ont tort de confondre le mondial avec le globe de la globalisation. Tout se passe comme si une nouvelle universalité avait remplacé l'ancienne : partout des humains en migration piétinent d'impatience pour se trouver un sol habitable.

Le retour des questions de terre, de terroir, de territoire, de zones à défendre, de peuples, et même les questions toutes matérielles de nourriture, de transport, de construction, d'énergie, aussi bien que la recherche d'autres droits de propriété, sans oublier le regard nouveau jeté sur les luttes des peuples « autochtones » ou cette extraordinaire prolifération de livres sur l'inventivité des arbres, des plantes, des champignons, des microbes ou des loups, tout cet immense mouvement multiforme signale bien l'existence d'un terrestre bel et bien présent à la conscience commune.

Oui, mais voilà, ce terrestre-là n'a pas de représentation partagée. Il n'est pas le sol de peuples qui se reconnaîtraient politiquement comme tels. Il n'est pas aussi attirant que la figure de l'Etat-nation vers lequel fuient désespérés ceux qui doutent de la globalisation. On comprend donc que l'enjeu n'est pas de rejouer Mai 68 dans le contenu de ses idéaux – discutables, datés, ambigus –, mais plutôt de déployer la même énergie, cinquante ans plus tard, pour détourner la révolution conservatrice de la tragédie qu'elle nous prépare. ■

Bruno Latour, sociologue, est professeur émérite associé au Médialab de Sciences Po. Il est notamment l'auteur de « Où atterrir ? Comment s'orienter en politique » (La Découverte, 2017)



FRANCE | CHRONIQUE
PAR GÉRARD COURTOIS

Présidents vert pâle

L'on connaît la formule de Clemenceau : « *La guerre est une chose trop grave pour la confier à des militaires.* » Un siècle plus tard, la devise peut aisément s'appliquer à la lutte contre le réchauffement climatique : c'est une affaire trop importante pour qu'elle soit confiée aux écologistes. Ces derniers se sont d'ailleurs chargés, depuis une vingtaine d'années, de se discréditer tout seuls, au point d'avoir quasiment disparu du paysage politique.

Place donc aux politiques et, au premier chef, aux présidents de la République. Or, s'il est bien un trait commun entre Chirac le besogneux, Sarkozy le fiévreux, Hollande l'ingénieur et Macron l'impérieux, c'est leur valse-hésitation devant la question écologique. Comme s'ils s'étaient passé le mot, tous ont eu leur(s) morceau(x) de bravoure et leur(s) heure(s) de gloire sur le front environnemental. Mais, au chapitre des accomplissements, les bilans sont pour le moins décevants.

Cette continuité est d'autant plus remarquable que ces quatre présidents ont eu, en la matière, le même mentor, tour à tour ou simultanément lanceur d'alerte, pédagogue, éminence grise et désormais ministre d'Etat chargé de la transition écologique et solidaire. Depuis vingt ans, en effet, Nicolas Hulot a joué un rôle déterminant auprès de chacun d'eux. Devenu, à la fin des années 1990, familier de Jacques Chirac, il le « convertit » à l'écologie et fut l'inspirateur du célèbre discours prononcé par le président français au Sommet de la Terre, en 2002, à Johannesburg : « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La Terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. Il est temps, je crois, d'ouvrir les yeux.* »

Cinq ans plus tard, il est l'initiateur du Pacte écologique signé par les principaux candidats à l'élection présidentielle, puis l'instigateur du Grenelle de l'environnement qui permit à Nicolas Sarkozy de se faire le chantre d'une « révolution verte » dont la France serait le chef de file. En 2012 encore, Hulot devient l'envoyé spécial de François Hollande pour la protection de la planète : à ce titre, il contribue à la préparation de la COP21 qui se termine, à Paris en 2015, par un retentissant succès diplomatique, associant 195 Etats dans la lutte contre le réchauffement climatique. En 2017 enfin, Emmanuel Macron réussit un coup de maître là où ses trois prédécesseurs avaient échoué : faire entrer au gouvernement le « premier écologiste de France », comme un gage indiscutable de l'importance accordée à cet enjeu.

Qu'un homme aussi averti exprime de façon récurrente ses interrogations sur l'utilité de sa mission n'est pas seulement révélateur de son caractère inquiet, ou de son habileté à mettre son éventuel départ dans la balance pour mieux peser sur les choix gouvernementaux. C'est également symptomatique des contradictions profondes que n'a surmonté aucun des présidents qu'il a conseillés : jusqu'à présent, en effet, le poids des mots n'a pas pesé très lourd face aux

CHIRAC, SARKOZY, HOLLANDE ET MACRON ONT UN POINT COMMUN : LEUR VALSE-HÉSITATION DEVANT LA QUESTION ÉCOLOGIQUE

pesanteurs de la réalité, des habitudes et des lobbys.

La première année de présidence Macron en fournit un exemple éloquent. Elle a certes été marquée par deux gestes spectaculaires. En juin 2017, à peine le président américain avait-il confirmé le retrait des Etats-Unis de l'accord de Paris sur le climat que son homologue français lançait son fameux « *Make our planet great again* », retournant contre Donald Trump, avec un indéniable sens de l'à-propos, son propre slogan de campagne (« *Make America great again* »). De même, en janvier, le renoncement au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a mis un terme à un pataquès qui envenimait depuis des lustres les relations entre les gouvernements successifs et les écologistes.

La répétition des déceptions

Mais, en même temps, deux décisions concrètes ont démontré les limites des ambitions présidentielles. En novembre 2017, le gouvernement a renoncé à l'objectif de réduire de 75 % à 50 % d'ici à 2025 la part de l'électricité produite en France par les centrales nucléaires – objectif fixé à grand son de trompe par la loi de transition énergétique adoptée en 2015, mais qualifiée par M. Hulot lui-même de « *mystification* ». La semaine passée, c'est la promesse de supprimer d'ici trois ans l'usage par les agriculteurs du glyphosate, herbicide réputé cancérigène, qui est passée à la trappe lors de l'examen du projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation.

C'est répéter à l'identique les déceptions des quinquennats précédents. Ainsi, trois ans après le succès du Grenelle de l'environnement et à l'approche du scrutin présidentiel de 2012, Nicolas Sarkozy faisait volte-face à propos des normes environnementales imposées aux agriculteurs : « *Ça commence à bien faire!* », lâchait-il tout à trac au Salon de l'agriculture. De même, François Hollande a cédé devant la fronde des « bonnets rouges » bretons et renoncé à une écotaxe sur les poids lourds, unanimement saluée auparavant comme pertinente. Quant à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, promise en 2012, il a laissé à son successeur le soin de la réaliser.

De deux choses l'une, par conséquent. Ou bien les gouvernants, convaincus des périls qui menacent la planète, ont le courage de chercher les moyens de les combattre, engagent effectivement la transition énergétique (à peine amorcée), explorent des modèles de développement plus respectueux de la nature et plus solidaires, inventent une fiscalité écologique efficace... Ou bien ils jugent que ces ambitions relèvent de l'utopie et déstabilisent trop dangereusement les équilibres économiques et sociaux actuels. Mais, dans ce cas, ils s'abstiennent de sonner le tocsin. Au risque, dans dix ou vingt ans, d'être accusés de n'avoir pas pris leurs responsabilités. Pour l'heure, le dilemme reste entier. ■

LES QUATRE DERNIERS CHEFS DE L'ÉTAT ONT TOUS EU LE MÊME MENTOR : NICOLAS HULOT

UNE POLITIQUE AGRICOLE PLUS SI COMMUNE

ÉDITORIAL III

Voilà bien longtemps que la politique agricole commune (PAC) est sous le feu des critiques. Les Etats pestent contre sa complexité, alors qu'ils en sont pourtant en partie responsables. Les agriculteurs ont le sentiment qu'elle ne les protège plus assez contre la mondialisation. Quant à la société civile, elle lui reproche de ne pas être suffisamment orientée vers un modèle agricole plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Face à ce concert de mécontentements, on attendait de la part de la Commission européenne une réforme ambitieuse et structurante. Les propositions rendues publiques le 1^{er} juin se révèlent décevantes et sans réelle vision stratégique à l'échelle du continent, en préférant redonner la main aux Etats pour orienter leur modèle agricole.

Bruxelles affirme vouloir faire mieux avec moins. Le « moins » découle à la fois d'un budget communautaire qui doit apprendre à se passer de la contribution britannique dans la perspective du Brexit et d'une réorientation de ses moyens vers de nouvelles priorités comme la défense, la sécurité ou les nouvelles technologies. Sur la période 2021-2027, le budget de la PAC pourrait être ainsi amputé de 12 % en euros constants. Les agriculteurs français devraient ainsi renoncer sur la période à 5 milliards d'euros d'aides, sur un total de 55 milliards.

Ces coupes claires ont bien entendu suscité de vives critiques en France, mais aussi en Allemagne ou en Espagne. Avec un certain bon sens, non dénué d'une pointe de cynisme, le commissaire à l'agriculture, l'Irlandais Phil Hogan, a invité les grincheux à augmenter leurs contributions au budget européen pour espérer recevoir plus d'aides agricoles en retour.

Au-delà de ce classique marchandage sur les moyens alloués, le principal aspect de la réforme porte sur la modification de la gouvernance de la PAC. La Commission européenne souhaite tirer les enseignements de l'échec du fonctionnement actuel en confiant à chacun des Etats membres la responsabilité d'établir « un plan stratégique national agricole ».

Bruxelles part du principe que chaque pays a ses propres contraintes et spécifici-

tés et que laisser la flexibilité à chacun de choisir son modèle sera un gage d'efficacité. Cette marche vers la subsidiarité est à double tranchant. A partir du moment où les conditions d'attribution des aides ne sont plus uniformisées, le modèle agricole européen risque de se disloquer, tandis que les situations de dumping social ou environnemental pourraient bien se multiplier.

La Commission rétorque que ces plans seront soumis à son approbation et seront assortis d'incitations à développer une agriculture plus responsable. Mais, à ce stade, les mécanismes proposés sont peu contraignants pour les Etats et les fonds en faveur de la protection de l'environnement ont été sérieusement revus à la baisse sans réelle mesure de remplacement.

Faute d'avoir réussi à trouver un consensus parmi les Etats membres, la Commission a choisi la solution du plus petit dénominateur commun, renvoyant à chacun la responsabilité de mesures potentiellement impopulaires. Cette « renationalisation » de l'un des piliers de la construction européenne prend des allures de renoncement. Sur des sujets aussi cruciaux que le réchauffement climatique ou les enjeux de santé et d'alimentation, on avait besoin d'une vision européenne, qui soit plus que l'addition de spécificités nationales. La PAC est en passe de perdre son C. C'est une mauvaise nouvelle pour l'agriculture européenne. ■

Le Monde | L'OBS | Télérama | Courrier international | Le | IHUFFPOSTI

Couthures-sur-Garonne

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JOURNALISME

13-14-15 juillet 2018

Avec **BENOIT POELVOORDE** parrain de l'édition 2018 du festival

**JEAN-MICHEL APHATIE • FLORENCE AUBENAS
AUREL • SOPHIE BOUILLON
LUC BRONNER • ÉRIC CHOL
HUGO CLÉMENT • ALEXIS CORBIÈRE
GÉRARD DAVET • EMMANUEL DAVIDENKOFF
MARION DUCLOS • XENIA FEDOROVA
SOPHIE FONTANEL • LAURE GASPAROTTO
YVES HARTÉ • PIERRE HASKI
CÉDRIC HERROU • ELISABETH LÉVY
FABRICE LHOMME • SONIA MABROUK
PIERRE MURAT • OPHÉLIE NEIMAN
DAVID PUJADAS • BENJAMIN STORA
AUDREY TANG • GILLES VAN KOTE...**

RÉSERVEZ VOTRE PASS DÈS MAINTENANT !

Programme et billetterie sur festivalinternationaldejournalisme.com

www.fnac.com et en Magasins Fnac - Carrefour - U - Géant - Intermarché



SAINT LAURENT

LENNON
#YSL15 FALL WINTER 18
YSL.COM



science Le Monde & médecine

« Trix » marche sur Paris

Le tyrannosaure « Trix », assemblé à la Galerie de géologie et de minéralogie du Jardin des plantes, à Paris. LOLA MELKONIAN/MNHN

Datant de 67 ou 68 millions d'années, ce spécimen remarquable de tyrannosaure – 250 ossements authentiques – vient d'être assemblé au Muséum national d'histoire naturelle. A partir du 6 juin, cette figure populaire d'un monde disparu fera frémir les visiteurs venus se confronter à sa démesure

VAHÉ TER MINASSIAN

C'est la course à la Galerie de géologie et de minéralogie du Jardin des plantes. En cette fin mai, c'est le coup de collier avant l'ouverture de la nouvelle exposition temporaire du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Les techniciens sortent des caisses les ossements de plusieurs dizaines de kilos. Les restaurateurs et les socleurs apportent la dernière touche aux fossiles de plantes et de coquillages géants. Ça tape. Ça perce. Ça s'active. Mais ça en vaut la peine : la manifestation à venir ne se propose-t-elle pas d'attirer le public avec ce qui se fait de mieux en matière de bêtes à sensation ? En l'occurrence, un animal d'une espèce disparue, mais jouissant du titre spectaculaire et hautement excitant de plus gros et de plus grand carnivore de tous les temps. Rien de moins que la figure centrale de *Jurassic Park*, le numéro un du box-office dinosaurien, le monstre du cinéma : *Tyrannosaurus rex* !

En effet, à compter du 6 juin, la nef du bâtiment, spécialement réaménagée pour l'occasion, accueillera, en exclusivité française, l'authentique et rarissime squelette d'un de ces théropodes de la fin de l'ère du crétacé. Complet à plus de 75 %, et en excellent état de conservation, ce spécimen, vieux de 67 millions d'années, baptisé « Trix », tourne en Europe, le temps de travaux au Centre de biodiversité Naturalis de Leyde (Pays-Bas), qui en est propriétaire. Après Salzbourg (Autriche) et Barcelone (Espagne), il fait une escale de trois mois à Paris.

Il ne sera pas le seul représentant de son époque à laisser le visiteur bouche bée. En effet, outre des animations destinées aux enfants, le parcours comprendra un espace où les *T. rex* seront replacés dans leur contexte chronologique, géographique et environnemental. Entièrement imaginée et conçue par les équipes du Muséum, cette partie s'appuiera sur des pièces tirées des riches collections du Jardin des plantes, dont certaines, non moins impressionnantes que Trix, sortiront pour

la première fois des réserves. Pile au moment où sort en salle le cinquième épisode de la série de *Jurassic Park* (*Jurassic World : Fallen Kingdom*). Et quelques semaines avant l'anniversaire des 120 ans de la Galerie de paléontologie et d'anatomie comparée du Jardin des plantes, que le Muséum célébrera le 21 juillet.

Mais on n'en est pas encore là. En ce 23 mai, les chercheurs ont du pain sur la planche. Dans la première salle, seul un panneau consacré aux tyrannosauroïdes a pour l'instant été installé. On y apprend que c'est au sein de ce groupe de théropodes carnivores, initialement de petite taille, que la créature est apparue en Amérique du Nord, il y a 68 ou 67 millions d'années. L'espèce a ainsi survécu un million d'années avant de disparaître au cours de la crise du crétacé-tertiaire qui, sous l'effet de changements climatiques dus au volcanisme et à la chute d'une météorite, a abouti à l'extinction de l'ensemble des dinosaures, les oiseaux exceptés.

➔ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Contre le cancer, la percée des cellules CAR-T

Cette forme d'immunothérapie s'appuie sur des cellules du système immunitaire modifiées pour combattre les leucémies. Ses progrès ont été évoqués lors d'un congrès à Chicago



PAGE 2

Des phoques en éclaireurs sous la glace

Equipés de capteurs, ces pinnipèdes aident les chercheurs à récupérer, pendant la nuit polaire, des données inédites sur la fonte des plates-formes de glace qui bordent l'Antarctique



PAGE 3

Making of d'une enquête en intégrité

Notre article sur la gestion d'une affaire de soupçon de méconduite scientifique a suscité la mise en ligne d'une lettre ouverte signée par 503 chercheurs

PAGE 7

Cancérologie : la percée des cellules CAR-T se confirme

ONCOLOGIE - Le Congrès mondial de cancérologie, jusqu'au 5 juin à Chicago, a réaffirmé les promesses de cette immunothérapie innovante dans des cancers du sang. Trois défis demeurent : sa sécurité, son modèle économique et son déploiement contre des tumeurs solides

Chaque année, l'ASCO, le congrès de l'association américaine d'oncologie clinique, rassemble, à Chicago, près de 40 000 professionnels – médecins, chercheurs, industriels... L'édition 2018, qui se déroule du 1^{er} au 5 juin, confirme la vague d'intérêt pour une nouvelle forme d'immunothérapies, ces stratégies qui misent sur nos propres défenses immunitaires pour combattre les tumeurs.

Ce traitement très inventif, c'est la « thérapie par cellules CAR-T ». Malgré ce nom abscons, il montre, dans certains cancers du sang, une puissance de tir « révolutionnaire », selon le professeur Nicolas Boissel, hématologue à l'hôpital Saint-Louis (AP-HP, Paris). Au passage, une digression : l'hématologie, rarement en vedette à l'ASCO, est souvent à la pointe de l'innovation en oncologie.

Ainsi, dans les rechutes de leucémie chez l'enfant, dont le pronostic est très sombre, cette thérapie fait grimper le taux de rémission à trois ans de 15 % à 80 %-90 %. « Chez certains patients, on peut presque parler de guérison, car une seule injection de cellules CAR-T peut suffire à contrôler durablement la tumeur », relève le docteur Aurélien Marabelle, directeur clinique du programme d'immunothérapie de l'Institut Gustave-Roussy (Villejuif, Val-de-Marne).

Des cancers jusqu'ici incurables

« La thérapie par cellules CAR-T est sur le point de transformer le pronostic d'enfants et d'adultes atteints de cancers jusqu'ici incurables », déclarait, en janvier, la Société américaine d'oncologie clinique. Et l'ASCO de consacrer cette stratégie « avancée thérapeutique de l'année », en 2017.

Elle repose sur ce principe : des globules blancs, les lymphocytes T du patient, soldats de l'immunité, sont prélevés, cultivés in vitro, puis modifiés génétiquement de manière à leur faire exprimer un récepteur artificiel (le « CAR »), qui reconnaît les cellules de la tumeur à combattre. Après un délai de plusieurs semaines, ils sont ensuite réinjectés au patient, prêts à tuer ces cellules.

Tout commence en Israël, à l'Institut Weizmann des sciences. « Quand nous avons conçu le modèle des premières cellules CAR-T, dans les



La stratégie de la start-up française Collectis : faire appel aux lymphocytes de donneurs sains – et non plus à ceux du patient lui-même –, manipulés pour qu'ils ciblent tel ou tel antigène tumoral. VINCENT MONCORGE/COLLECTIS

années 1980 et au début des années 1990, un dogme voulait que les lymphocytes T n'aient qu'une efficacité limitée contre les cancers », se souvient le professeur Zelig Eshhar, du Weizmann, dans la revue *Human Gene Therapy*. Son équipe montrera pourtant l'efficacité anticancer de cette approche chez la souris.

De la souris à l'homme, le chemin est semé d'embûches. En 2005, un premier essai chez l'homme se solda par un échec contre des cancers du rein. Retour à la paillasse : le modèle des cellules CAR-T est peaufiné, on lui ajoute une autre pièce de Lego.

En 2011, la stratégie montre enfin son efficacité chez l'homme, contre des leucémies ou les lymphomes « à cellules B » agressifs. Cette percée sera réalisée par les équipes américaines de Carl June, de l'université de Pennsylvanie, de Michel Sadelain, du Memorial Sloan-Kettering Cancer Center, à New York, et de Steven Rosenberg, du National Cancer Institute, à Bethesda.

En 2017, la toute-puissante agence du médicament américaine, la Food and Drug Administration, autorise les deux premières thérapies par cellules CAR-T : le Kymriah (Novartis) contre une leucémie rare réfractaire aux traitements classiques chez les moins de 25 ans – son indication sera élargie en mai 2018 au « lymphome diffus à

grandes cellules B ». Et le Yescarta (Kite Pharma, racheté par Gilead), contre un lymphome agressif chez l'adulte. « L'autorisation européenne de ces deux traitements est attendue cette année », espère Nicolas Boissel.

La dernière édition de l'ASCO confirme l'intérêt chez l'homme d'une autre thérapie par cellules CAR-T (développée par Bluebird Bio, et dont Celgene a acquis la licence) dans un autre cancer du sang, le myélome multiple.

Indications encore limitées

Cet enthousiasme doit être tempéré. « Il y a un énorme lobbying et beaucoup de buzz autour de cette stratégie, convient Aurélien Marabelle. Pour l'heure, ses indications restent limitées à certains cancers du sang. » Ces traitements sont très lourds : le patient doit commencer par subir un conditionnement par chimiothérapie, « presque comme pour une greffe de moelle », même si les cellules CAR-T proviennent de son organisme. « L'organisation de ces parcours de soins n'est pas simple », témoigne Nicolas Boissel. En France, l'hôpital Saint-Louis et l'hôpital Robert-Debré sont actuellement les deux seuls centres à avoir accès aux cellules CAR-T pour traiter de jeunes patients atteints de leucémie aiguë – environ vingt-cinq à ce jour.

Mais le principal talon d'Achille de ce remède vient de sa toxicité, qui peut être fatale. Il peut entraîner la libération de « flots » de cytokines, molécules du système immunitaire. Cette « tempête de cytokines » peut induire un syndrome pseudo-grippal, « avec une forte fièvre, une hypotension, voire des défaillances d'organes, qui peut nécessiter une hospitalisation en réanimation », précise Nicolas Boissel. Cette menace impose une prise en charge dans des centres spécialisés. Une étude, publiée le 28 mai dans *Nature Medicine*, éclaire l'origine de ce syndrome chez la souris : ce sont les macrophages du receveur, et non les cellules CAR-T, qui libèrent ces cytokines. Fait encourageant, ce syndrome peut être atténué par des inhibiteurs de cytokine.

Autre frein majeur : le modèle économique de ce traitement n'est « pas tenable », juge le professeur Eric Vivier, immunologiste à Aix-Marseille (AP-HM) et directeur scientifique d'Innate Pharma. Le coût du traitement, à partir des cellules du patient, s'élève à plus d'un million de dollars. D'où une stratégie alternative lancée par la start-up française Collectis, pionnière dans ce domaine : les cellules CAR-T « sur étagère ». Au lieu de recourir aux lymphocytes du patient, la méthode fait appel aux lymphocytes de donneurs sains, dits « allogéniques », manipulés à l'avance pour qu'ils ciblent tel ou tel antigène tumoral. Les avantages sont manifestes : « Le processus de fabrication est moins coûteux, car il peut être déployé à grande échelle », relève Eric Vivier. Et le traitement, qui peut être congelé, est immédiatement disponible. Inconvénient, la durée de vie des cellules injectées est plus courte, car elles sont éliminées par le système immunitaire du patient. « C'est une stratégie extrêmement séduisante dont il faudra préciser la place », estime Nicolas Boissel, qui a traité les premiers patients en France il y a quelques mois.

Reste ce troisième défi : démontrer l'efficacité des cellules CAR-T contre des tumeurs solides. « Les cancers du sang sont plus accessibles au système immunitaire que les tumeurs d'organes », explique Nicolas Boissel. Mais le potentiel de ces cellules commence à être exploré dans des tumeurs du cerveau, ou « gliomes », qui touchent surtout les enfants. Selon un article publié le 16 avril, également dans *Nature Medicine*, des cellules CAR-T ciblant un antigène (GD-2) sont efficaces pour éliminer ce type de tumeurs chez la souris. Reste à faire la preuve d'une telle efficacité chez l'homme.

« Ce traitement révolutionnaire est très lourd et coûteux ; il peut être hypertoxique. Mais, étant donné son efficacité dans certaines leucémies, si j'avais un enfant malade, je ferais tout pour qu'il puisse recevoir ce traitement, quitte à faire un appel aux dons », résume le professeur Christophe Le Tourneau, chef du département d'essais cliniques précoces de l'Institut Curie, à Paris et Saint-Cloud. Cet établissement pourrait, à son tour, investir dans cette stratégie. « Il y a désormais en France une volonté de développer les thérapies par cellules CAR-T », confirme Aurélien Marabelle. L'Institut Gustave-Roussy va, lui aussi, participer à des essais cliniques. ■

FLORENCE ROSIER

Un nouveau Graal pour l'industrie ?

Les Big Pharma déploient les grandes manœuvres. En septembre 2017, Gilead a investi 11,9 milliards de dollars (environ 10 milliards d'euros) pour racheter Kite Pharma, un des pionniers de la thérapie par cellules CAR-T. En décembre, Janssen (Johnson & Johnson) a annoncé sa collaboration avec la biotech chinoise Legend. En janvier, Celgene rachetait pour 9 milliards de dollars Juno Therapeutics, expert de la technologie CAR-T. Le géant Pfizer, de son côté, a recruté des anciens de Kite Pharma pour monter Allogene Therapeutics. Et, en mai, Gilead annonçait la création d'une plate-forme de production du Yescarta aux Pays-Bas. Parallèlement à ces traitements à partir des propres cellules du patient, les CAR-T venant de donneurs sains ont aussi la cote. Cinq essais cliniques sont en cours avec cette approche chez Collectis. Selon André Choulika, son cofondateur et PDG : « Novartis, Gilead, Celgene... sont en train de se mettre aux CAR-T allogéniques. C'est la prochaine vague, très compétitive, qui se joue. »

Sur l'étendue gelée de Pluton aussi il y a des dunes

PLANÉTOLOGIE - Un « processus plutonien » permet aux faibles vents de déplacer des grains de méthane en suspension dans de l'azote sublimé

Ce n'est pas le Sahara. C'est même exactement le contraire. Pas de sable ici ni de chaleur accablante puisque la température de la plaine Spoutnik, essentiellement constituée de glace d'azote, s'élève à 235 degrés en dessous de zéro. Bienvenue sur Pluton... Nous sommes bien loin de la Terre et pourtant, ainsi que vient de le révéler une étude internationale publiée dans *Science* du 1^{er} juin, une partie de cette vaste étendue gelée est recouverte par des dunes, comme au Sahara.

Cette trouvaille est née de l'analyse des données et clichés envoyés par la sonde américaine New Horizons, lors de son survol de la planète naine en juillet 2015. « Quand nous avons vu pour la première fois les images de New Horizons, nous avons instantanément pensé qu'il s'agissait de

dunes, raconte la planétologue américaine Jani Radebaugh, de l'université Brigham Young (Provo, Utah), qui a cosigné l'étude. Mais c'était vraiment surprenant parce que nous savons qu'il n'y a pas grand-chose comme atmosphère sur Pluton. Car qui dit dunes dit déplacement des grains qui les composent par la voie des airs. Or, sur la planète naine, les airs sont quasi inexistantes et la pression atmosphérique est 100 000 fois plus faible que sur la Terre. En guise de vents, on n'a que de légères brises.

Directeur de recherches à l'Institut Pierre-Simon Laplace et lui aussi coauteur de cet article, le planétologue François Forget aurait donc a priori eu tendance à identifier cette alternance de bandes claires et sombres comme des figures dues à des phénomènes

de sublimation des glaces – leur passage direct de l'état solide à l'état gazeux – et de condensation : « Avec une pression si faible, je pensais qu'il était impossible d'avoir des dunes, reconnaît le chercheur français. Il a donc fallu me convaincre qu'il s'agissait de grains déplacés par le vent. »

Faire décoller les grains

L'examen minutieux des photographies prises par New Horizons a montré qu'en plus de ressembler à des dunes ces reliefs parallèles se comportaient aussi comme elles. « Quand on regarde attentivement, on voit que ces formations ont tendance à recouvrir des structures sous-jacentes, explique François Forget. Et que cela se passe à un endroit où l'on distingue des traces, des stries, laissées par les vents. »

Mais l'hypothèse des dunes se heurtait toutefois à un gros hic : si les mollassons vents plutoniens peuvent éventuellement transporter de minuscules grains de glace en suspension dans l'air, ils sont en revanche incapables de les soulever du sol. Il fallait donc trouver un mécanisme pour faire « décoller » lesdits grains.

Le processus existe et il est franchement exotique, voire « extraterrestre », pour reprendre le mot de François Forget qui souligne à quel point Pluton constitue un monde difficile à imaginer pour un cerveau humain. La plaine Spoutnik « est une grande calotte glaciaire, résume-t-il. Il s'agit essentiellement de glace d'azote dans laquelle sont piégés de petits cristaux de méthane solide. Or ce glacier est très vivant, très actif : tous les après-midi, le Soleil le

chauffe. Sur Terre, la glace fondrait et s'écoulerait en petits ruisseaux. Sur Pluton, elle ne peut que se sublimer et des quantités très importantes de gaz passent dans l'atmosphère ».

Colonne de gaz

Chaque après-midi plutonien, une colonne de gaz d'un kilomètre de haut s'élève ainsi au-dessus de la glace. « C'est un flux non négligeable, explique François Forget. Les grains de méthane piégés dans la glace restent à l'état solide quand l'azote se sublime. Comme ils mesurent entre 0,2 et 0,3 millimètre, ils peuvent être facilement mis en suspension, soufflés dans l'air par ce flux vertical. »

A partir de là, les vents de Pluton peuvent prendre le relais. Pour mieux illustrer le phénomène, le planétologue donne l'image d'un

petit tas de farine posé sur un plateau, en extérieur : « Avec un vent léger, la farine va rester sur place. Mais, si on la met en suspension dans l'air, par exemple en tapant dedans, elle ne retombera pas tout de suite et le vent pourra la transporter loin. » Il faut aussi rappeler que Pluton est un astre modeste où la gravité est douze fois moindre que sur Terre.

Les dunes de Pluton viennent s'ajouter à un catalogue déjà bien fourni dans le Système solaire. En plus d'être présentes sur Terre, ces formations éoliennes se retrouvent sur Vénus, Mars et Titan, le plus gros satellite de Saturne. On pense même en avoir détecté à la surface de la comète 67P/Tchourioumov-Guérassimenko qu'a étudiée la sonde européenne Rosetta entre 2014 et 2016. ■

PIERRE BARTHÉLÉMY

Des phoques océanographes en Antarctique

GLACIOLOGIE - Coiffés d'instruments de mesure, des mammifères marins ont permis d'obtenir des données afin de comprendre le courant chaud qui fait fondre les glaciers antarctiques

Pour avoir du succès en science, il faut savoir bien s'entourer. C'est pourquoi une équipe anglo-suédoise a recruté une quinzaine de mammifères marins pour mener une campagne d'observations océanographiques en bordure de l'Antarctique. Grâce à des instruments collés à leur front, les bêtes ont récolté de précieuses données sur le courant d'eau qui fait fondre les énormes plates-formes de glace entourant le continent.

Cette collaboration astucieuse, dont les résultats ont été publiés récemment dans la revue *Geophysical Research Letters*, se concentrait sur la mer d'Amundsen, une échancrure dans la partie occidentale de l'Antarctique. C'est dans cette mer névralgique que se déversent les énormes glaciers Pine Island et Thwaites, qui flotent d'abord à la surface et forment des plates-formes de glace épaisses de 200 mètres. Or, depuis quelques années, ces plates-formes fondent à un rythme accéléré.

Toutefois, les chercheurs en savent très peu sur les courants marins dans cette zone difficile d'accès. Les données sont particulièrement rares pour les mois d'hiver, quand la banquise gèle et qu'un mètre de glace recouvre toute la mer d'Amundsen. «*En hiver, les instruments sont emportés par la banquise*, déplore Fabien Roquet, chercheur à l'université de Stockholm et coauteur de la publication. *Les appareils sont poussés à leurs limites dans cet environnement hostile, mais les phoques y vivent. Alors on en profite.*»

En février 2014, des collègues biologistes de Fabien Roquet se sont rendus en Antarctique et ont collé des appareils sur la tête de sept phoques de Weddell et de sept éléphants de mer. De février à décembre, les mammifères marins ont récolté plus de 10 000 profils de température et de salinité en mer d'Amundsen. Des émetteurs satellites transmettaient les données aux chercheurs toutes les quatre heures. A la fin de l'année, les appareils se sont décrochés lors de la mue des bêtes.

«*Les mammifères marins permettent de grandement améliorer la couverture de la collecte de données*», se réjouit Fabien Roquet. Les éléphants de mer, surtout, sont d'excellents océanographes.



Un phoque équipé d'un instrument, dans la mer d'Amundsen, en bordure de l'Antarctique. L. BOEHME, UNIVERSITY OF ST ANDREWS

Ils n'hésitent pas à s'aventurer loin de l'endroit où ils vont à terre et à nager sous la banquise.

Le courant qui donne tant de maux de tête aux océanographes – et un peu de boulot aux phoques – s'appelle «*l'eau profonde circumpolaire*». Branche importante de la circulation océanique mondiale, ce courant coule lentement au cœur de l'océan avant de remonter à la surface près de l'Antarctique. L'eau profonde circumpolaire est relativement chaude dans la région polaire : elle frôle les 2 °C, alors que la température de fusion de l'eau salée se situe à -2 °C.

Estimations un peu biaisées

Jusqu'à maintenant, on avait très peu d'informations sur le comportement de cette masse d'eau en hiver. Or, grâce au nouveau jeu de données prélevé par les phoques, les chercheurs ont remarqué que la couche d'eau profonde circumpolaire devenait plus épaisse lors de la saison hivernale dans la mer d'Amundsen. Ils ne peuvent pas encore expliquer pourquoi, mais «*la présence de la banquise et la force du vent sont sûrement en cause*», indique l'océanographe de l'université East Anglia, Helen Mallett, première auteure de l'étude.

«*On avait des mesures estivales, à partir desquelles on déduisait le taux de fonte pour l'année entière. Maintenant, on réalise que ces estimations sont sûrement un peu biaisées*», avance Fabien Roquet. «*Si on veut prévoir la fonte des glaces, on doit avoir ce type d'observations pour donner de meilleures conditions initiales aux modèles climatiques*», renchérit le chercheur.

Cette étude contribue à percer le «*grand mystère de ce qui se passe sous la banquise en hiver*», commente Jean-Baptiste Sallée, un océanographe du laboratoire Locean-IPSL à Sorbonne-Université. «*Helen Mallett et ses collègues montrent très clairement que l'eau profonde circumpolaire remonte sur la plate-forme continentale en hiver*», résume-t-il.

D'ailleurs, Jean-Baptiste Sallée publiait lui aussi, il y a quelques semaines, un article sur la remontée de l'eau profonde circumpolaire près de l'Antarctique. Il a étudié le phénomène sur l'ensemble de l'océan Austral. Lui et ses collègues ont déterminé qu'en moyenne sur une année 30 milliards de litres par seconde étaient pompés depuis les profondeurs vers la surface – l'équivalent de plus de cent fois le débit de l'Amazone. «*L'été, la*

fonte de la banquise relâche de l'eau douce. En hiver, le gel de l'eau de mer rejette de la saumure très salée. C'est ce flux de densité qui cause la remontée de l'eau profonde circumpolaire vers la surface», explique Jean-Baptiste Sallée. Pour cette étude parue dans *Nature Communications*, les chercheurs ont eux aussi eu recours à des mesures prises par des mammifères marins.

A n'en pas douter, les phoques continueront de nous en apprendre sur les eaux baignant l'Antarctique. En fait, ils sont si appréciés des océanographes que ces derniers ont fondé en 2008 un consortium de recherche appelé MEOP (*Marine Mammals Exploring the Oceans Pole to Pole*). Une nouvelle campagne de grande ampleur débutera bientôt en mer d'Amundsen afin d'étudier l'énorme et fragile glacier Thwaites. Comme les chercheurs veulent recruter une trentaine d'animaux pour cette mission, ils espèrent retrouver la colonie d'éléphants de mer qui leur avait prêté main-forte en 2014. A l'époque, la colonie venait tout juste d'établir domicile à cet endroit, après que la côte se fut libérée de ses glaces à cause du réchauffement des eaux. ■

ALEXIS RIOPEL

TÉLESCOPE

CLIMAT

L'objectif des 1,5 degré est tenable... à de nombreuses conditions

Changer nos modes de transport, le chauffage de nos maisons, notre consommation ou encore notre utilisation des divers dispositifs qui accompagnent nos vies : telle est la condition pour atteindre l'objectif idéal des accords de Paris de 2015, à savoir limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. L'équipe de l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués a examiné tout à la fois les innovations actuelles en cours et les économies d'énergie possibles dans les pratiques quotidiennes. Selon les domaines, une division par deux ou par quatre des dépenses d'énergie est envisageable, même en tenant compte de la croissance prévue de la population. Par exemple, l'emploi de véhicules électriques économes, partagés et utilisés à la demande, permettrait de réduire, d'ici à 2050, de 60% l'énergie dépensée sur la route. Pour le chauffage domestique, la baisse pourrait atteindre 75%.

> Grubler et al., «*Nature Energy*», 4 juin.

BIODIVERSITÉ

Un crapaud asiatique menace les prédateurs de Madagascar

L'introduction récente d'un crapaud asiatique toxique met en danger la fragile faune de Madagascar, estime une équipe de chercheurs britanniques. Le crapaud commun asiatique présente sur sa peau de redoutables toxines destinées à repousser les prédateurs avertis, expliquent les universitaires dans la revue *Current Biology*. Ils ont testé 77 prédateurs potentiels, mammifères, serpents, oiseaux et autres lézards. Un seul paraît pouvoir résister à la toxine. Mais, ignorant le danger, tous risquent d'attaquer



l'animal, et d'y succomber. En Australie, une introduction similaire avait ainsi profondément perturbé l'écosystème. A Madagascar, le danger apparaît d'autant plus préoccupant que le territoire contient de nombreuses espèces endémiques.

(PHOTO: BENJAMIN MARSHALL)

> Marshall et al., «*Current Biology*», 4 juin.

AGENDA

Les volcans ont leur festival

Théâtre, musique, cinéma, installations, mais aussi conférences et expériences de laboratoire... Du 8 au 10 juin, l'université de Clermont-Ferrand organise, au pied du puy de Dôme, la première édition des Nuées ardentes, un festival consacré aux volcans. Acteurs académiques (chercheurs, étudiants et ingénieurs) et partenaires extérieurs (artistes, techniciens, cuisiniers, etc.) feront découvrir au public, dans un décor «*rétrofuturiste*», l'exceptionnel patrimoine naturel et scientifique propre à l'Auvergne.

> <http://lesnuéesardentes.uca.fr>

Les maladies nosocomiales ne baissent plus

MÉDECINE - Ces infections, qui touchent 5% des patients hospitalisés, restent stables

Alors que le nombre de patients touchés par des infections nosocomiales avait diminué de 10% entre 2006 et 2012, il ne baisse plus, mais est resté stable entre 2012 et 2017. Environ 5% des personnes hospitalisées le jour de l'enquête présentaient au moins une infection contractée sur place. C'est le résultat de l'enquête nationale de prévalence conduite par Santé publique France et rendue publique lundi 4 juin. C'est une photographie à un jour donné, à partir des informations sur 80 988 patients hospitalisés dans 403 établissements.

Ces infections, indicateurs de la qualité des soins, sont la cause directe de quelque 4 000 décès chaque année en France, note l'agence sanitaire. Selon les estimations du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, environ 324 000 per-

sonnes en France sont touchées par les infections nosocomiales.

Sans grande surprise, les services de réanimation sont les plus affectés, avec une prévalence de 24%. «*Les patients qui arrivent en réanimation sont les plus vulnérables*, constate Anne Berger-Carbonne, de Santé publique France. *Ils sont souvent plus âgés, ont plus de maladies chroniques... et sont exposés à de multiples dispositifs invasifs (cathéter, sonde urinaire, assistance respiratoire...)*»

Forte disparité

Bref, ces services sont une porte d'entrée importante aux infections nosocomiales. Il existe une forte disparité, avec 1% de patients touchés par ces infections en psychiatrie ou 0,7% en obstétrique.

Autre constat, la part des infections après une chirurgie a progressé de 13,5% à 16% de 2012 à

2017, passant au deuxième rang, devant les pneumonies (15,5%), les infections urinaires (28%) restant en tête – ces dernières sont très fréquentes, mais le plus souvent anodines.

Les infections à staphylocoque doré, très présentes dans les années 2000, ont baissé de 16% à 14% de 2012 à 2017, notamment celles où la bactérie est résistante à la méticilline (SARM). Les pathogènes les plus fréquents, et en progression, restent les entérobactéries, dont les *Escherichia coli* à l'origine de près d'un quart des infections. Plus préoccupantes encore sont les redoutables entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC), qui inhibent l'action des carbapénèmes, antibiotiques à très large spectre de dernier recours.

Pour autant, des leviers d'amélioration existent, selon Santé

publique France, qui cite l'administration préventive d'antibiotiques avant une opération. Au regard du contexte tendu dans les hôpitaux, «*c'est une bonne chose d'avoir réussi à maintenir ce taux de 5%, mais il faut poursuivre nos actions de prévention en les ciblant sur les infections les plus graves et/ou les plus fréquentes*», constate Bruno Coignard, de Santé publique France. Et renforcer la prévention associée aux soins, dont les mesures d'hygiène (lavage des mains...), insiste l'agence.

Point positif, selon Anne Berger-Carbonne, pour la première fois, on observe une très légère baisse des traitements antibiotiques. Sur l'échantillon de patients, 15,12% sont traités par ces médicaments, une baisse de 2,6% par rapport à 2010. ■

PASCALÉ SANTI

1562

C'est le nombre total de décès en excès lors des vagues de chaleur survenues en France, entre 2004 et 2014, selon un dossier thématique dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* du 5 juin. Après la canicule exceptionnelle de 2003, responsable de 15 000 décès supplémentaires en France, le gouvernement a mis en place un plan national avec un volet de vigilance et d'alerte météorologique, et une surveillance sanitaire. De 2004 à 2014, 196 vagues de chaleur ont été identifiées au niveau départemental, dont 125 avec une surmortalité inférieure à 10%, et 12 avec une surmortalité supérieure à 30%. Les 17 vagues de chaleur des trois dernières années ont, elles, conduit à une surmortalité estimée de 18% en 2015, 13% en 2016, et 5% en 2017. «*Les impacts observés soulignent la nécessité de renforcer la prévention, en particulier en vigilance jaune [2° des 4 niveaux de vigilance] et, plus globalement, auprès des publics scolaires et professionnels*», soulignent les auteurs.

Un « T. rex » pousse les murs du Muséum

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

« A l'époque, les continents avaient pratiquement atteint leur emplacement actuel, mais une mer intérieure, partiellement asséchée, traversait l'Amérique du Nord », raconte le paléontologue Ronan Allain, du Muséum, en montrant, dans le local où travaillent les socleurs, un coquillage *Inoceramus* de 70 millions d'années provenant de cette ancienne « voie maritime intérieure de l'ouest ». La région connaît alors un climat subtropical, humide et chaud – la température moyenne du globe est de 20 °C, contre 15 °C aujourd'hui –, uniquement comparable à celui de l'Asie. Ce qui explique les similitudes entre les caractéristiques des dinosaures de ces deux aires géographiques.

« Pour la période de la fin de l'ère du crétacé, seules ces régions ont livré des spécimens d'herbivores cératopsiens comme *Triceratops* ou *Protoceratops* et de carnivores tyrannosauridés, comme *T. rex* ou son plus proche cousin, le *Tarbosaurus de Mongolie* », poursuit Ronan Allain. Ailleurs, ce sont des abélisauridés – tels que le *Carnotaurus*, dont un exemplaire est visible dans la Galerie de paléontologie et d'anatomie comparée du Jardin des plantes – qui occupent le haut de la chaîne alimentaire. Même si certains petits carnassiers de la famille des *Dromaeosauridae* – dont les fameux raptors – prospèrent un peu partout.

Dans ce paysage fait, sur les rivages de la mer intérieure, de lagunes, les plantes à fleurs, en émergence depuis 100 millions d'années, forment déjà les trois quarts de la végétation. C'est dans ces forêts de bouleaux, de peupliers, de platanes et de ficus ancestraux où poussent, ici ou là, de grands conifères et des fougères que *Tyrannosaurus rex* part à la chasse. Il dédaigne les animaux de petite taille, probablement trop rapides pour lui – les calculs faits à partir des rares traces disponibles suggèrent qu'il se déplace au mieux à 20 km/h. Mais il n'hésite pas, comme l'ont dé-

montré les lésions sur divers squelettes, à risquer un coup de corne ou de massue, en s'attaquant à de redoutables *Triceratops* et *Ankylosaurus*.

Un autre grand herbivore figure à son menu : l'*Edmontosaurus annectens*, ou dinosaure à bec de canard, dont un squelette, complet à 60 %, sera lui aussi présenté lors de l'exposition. Acquis en 1911 par le Muséum mais jamais exposé, ce spécimen de 10 mètres de long – dont on ne manquera pas d'observer les batteries dentaires jouant le rôle de râpes à végétaux, caractéristiques des premiers êtres vivants à pratiquer la « mastication » – est remonté sur un socle à plat. Un peu comme s'il venait d'être tué, au terme d'un violent combat, par le féroce *Trix*. En attendant, il subit, dans une annexe de la Galerie, un « figinologie de la patine » consistant à passer une couche de peinture sur la résine utilisée pour renforcer ses ossements. La restauratrice du MNHN, Hélène Bouchet, explique, tout en travaillant, que ses examens n'ont mis en évidence aucune trace de morsure de *T. rex* sur le corps de cet individu. Une petite déception.

Animal aux dimensions colossales

On s'en passera. D'autant que, arrivé ce matin-là d'Espagne à bord d'un semi-remorque, *Trix* est en cours de remontage. Pour l'heure, seuls les os de l'ilion, du pubis, de l'ischion et de la patte gauche ainsi que quelques-unes de ses vertèbres ont été fixés aux armatures métalliques par les quatre techniciens dépêchés par le Naturalis. Mais cela donne déjà une bonne idée des dimensions colossales de l'animal : long de 12,50 mètres, haut de 4, il devait peser de son vivant plus de 8 tonnes !

Trix, dont le surnom est un hommage à la reine Beatrix des Pays-Bas, provient des Etats-Unis. Ce qui n'a rien d'étonnant. Puisque la présence de *Tyrannosaurus rex* n'a, pour l'instant, été attestée que sur le continent nord-américain, et uniquement dans des formations géologiques qui, à l'instar de celle de Hell Creek dans le Montana, sont susceptibles de receler des fossiles de la fin



de l'ère du crétacé. Seulement une poignée d'Etats dont la position géographique coïncide avec l'emplacement de l'ancien bassin de la mer intérieure ont livré des squelettes : l'Alberta et le Saskatchewan au Canada ; le Wyoming, le Montana, le Dakota du Nord et du Sud ainsi que l'Utah et le Colorado aux Etats-Unis.

Décrite en 1905 par les paléontologues Barnum Brown et Henry Osborn, de l'American Museum of Natural History, l'espèce est connue grâce à une cinquantaine de fossiles dont quatre figuraient au catalogue en 1908, les autres ayant été

mis au jour après 1967, le plus souvent par des firmes privées. Mais rares sont ceux qui sont aussi complets et en aussi bon état que *Trix*. Seuls Scotty, Stan et surtout Sue – objet d'un retentissant procès pour droit à la propriété avant son rachat en 1997 pour 7,8 millions de dollars par le Museum Field de Chicago – peuvent prétendre rivaliser avec lui dans le monde.

Trois de ces magnifiques pièces ont été excavées avec le concours d'une même société privée spécialisée dans la récupération et la préparation des fossiles : l'Institut de recherche géologique

« SON NOM DE "ROI DES LÉZARDS TYRANS" A CONTRIBUÉ À SA RÉPUTATION »

Le paléontologue Jean Le Loeuff dirige Dinosauria, le musée des dinosaures à Espéraza, dans l'Aude. Il est l'auteur de *T. rex superstar. L'irrésistible ascension du roi des dinosaures* (Belin, 2016).

Le cinquième épisode de « Jurassic Park » (« Jurassic World : Fallen Kingdom ») sort en salle le 6 juin. Il porte une nouvelle fois à l'écran un « Tyrannosaurus rex ». Pourquoi, parmi tous les dinosaures, cet animal est-il le favori du cinéma et de la littérature ?

Tout simplement parce qu'il est considéré comme le plus gros des dinosaures carnivores. C'est-à-dire fatalement, aux yeux du public, le plus féroce des animaux que la Terre ait portés. *Tyrannosaurus rex* a acquis ce statut de « super-méchant » dès sa description en 1905. Et il l'a conservé depuis car les connaissances scientifiques le concernant ont toujours surpassé de loin celles des autres gros dinosaures carnivores. Son nom de « roi des lézards tyrans » a aussi contribué à sa réputation.

D'autres dinosaures carnivores au moins aussi gros ont pourtant été découverts. Pourquoi n'ont-ils pas les faveurs du public ?

Avant tout, parce que l'on sait peu de choses sur eux. *Carcharodontosaurus*, découvert en Afrique du Nord, et *Giganotosaurus*, mis au jour en Amérique du Sud, ne sont, pour l'instant, connus que par leurs crânes. Leurs noms sont imprononçables. Et y a aussi peut-être le fait qu'ils ne sont pas originaires des Etats-Unis, même si l'on peut noter que l'un des épisodes de *Jurassic Park* a donné un rôle important à un autre grand dinosaure carnivore africain : le *Spinosaurus*.

D'une manière générale, les *T. rex* sont infiniment mieux connus que ces créatures. Certes, leur sexualité et leur croissance restent des sujets fortement débattus. Aucun de leurs œufs n'a été découvert et la question de savoir si les *Nanotyrannus* correspondent à leur forme juvénile ou à une autre espèce de théropode n'est toujours pas tranchée. Mais on dispose maintenant de dizaines de squelettes de

ces animaux sur lesquels ont été testées depuis vingt ans toutes les techniques d'analyse dont se sont équipés les paléontologues. S'il s'agit de porter un dinosaure carnivore à l'écran, mieux vaut encore pour le moment, choisir le *T. rex* pour plus de réalisme.

Comment a-t-il conquis sa place dans la littérature et le cinéma ?

Le « roman à dinosaures » apparaît dans la seconde moitié du XIX^e siècle, d'abord en France et en Angleterre, avant que le genre explose avec la publication, en 1912, du livre d'Arthur Conan Doyle : *Le Monde perdu*. Au départ, ce sont surtout des monstres imaginaires qui sont mis en scène. Mais, petit à petit, les écrivains vont s'appuyer sur les travaux des vulgarisateurs qui rendent compte des avancées de la jeune science qu'est alors la paléontologie. Cela commence par les reptiles marins de l'ère du mésozoïque car ces animaux sont les premiers dont des squelettes complets sont mis au jour. Ainsi, dans le

Voyage au centre de la Terre (1864), Jules Verne raconte un combat entre un ichtyosaure et un plésiosaure.

Les dinosaures (qui sont, eux, des animaux terrestres) viennent seulement après car ces espèces ne sont connues, au début, que par des ossements isolés : on n'a aucune idée de leur apparence.

Par la suite, la littérature va simplement rendre compte des progrès de la science. Celle-ci commence par dépeindre ces créatures comme d'immenses lézards ou de très gros crocodiles avant que, dans les années 1850, à la suite des travaux du savant britannique Richard Owen (1804-1892), l'inventeur du mot « dinosaure », elle les décrive comme des sortes de rhinocéros ou d'éléphants reptiliens.

A la fin du XIX^e siècle, l'allure générale de ces animaux commence à être bien connue. Mais ce n'est pas encore *Tyrannosaurus rex* qui fait rêver le lecteur. Ce dernier se passionne pour d'autres carnivores : *Megalosaurus* puis *Ceratosaurus* et *Allosaurus*. L'émergence de *T. rex* interviendra seulement en 1917-1918, lorsque le cinéma et le roman s'empareront de son image aux Etats-Unis.

Il n'a jamais cessé, depuis, de jouer les premiers rôles. Même si son véritable décollage mondial date de 1993 avec la sortie du premier *Jurassic Park*. De nos jours, tout le monde connaît le *T. rex*.

« Jurassic World », le quatrième épisode de la série, sorti en 2015, mettait en scène une sorte d'hybride de « T. rex », de « Velociraptor » et d'autres animaux. Est-ce le début de la fin du « Tyrannosaurus rex » ?

C'est difficile à dire. Il est certain que la série s'est éloignée des films paléontologiques des débuts. Le premier *Jurassic Park* comme le deuxième et le troisième ont été bien accueillis par la communauté scientifique car ils représentaient les dinosaures d'une façon moderne, fidèle aux connaissances de l'époque. Jusque-là, le cinéma les montrait plutôt comme des espèces de lézards un peu balourds.

Dans *Jurassic World*, sorti en 2015, les héros ne sont plus des paléontologues. Et on sent que l'objectif était de recycler les maquettes d'origine de façon à permettre au spectateur de facilement reconnaître ses héros favoris. Peu importe que, la science avançant, l'image que l'on se faisait d'eux ait évolué. On avait appris, depuis 1993, que *Velociraptor* était doté de plumes. Mais, dans le film, il n'en avait pas.

C'est un peu dommage. Car le premier épisode de *Jurassic Park* avait beaucoup contribué à remettre la paléontologie à la mode. La discipline a connu, après sa sortie, un véritable renouveau. Toute une génération de jeunes chercheurs l'a découverte en regardant ce film. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR V. T. M.

Montage du squelette de «Trix», le 23 mai, au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

JULIEN FAURE



UNE GALERIE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Avec son style Eiffel, son escalier monumental et ses balcons aux ferronneries inspirées de la nature, la galerie de paléontologie et d'anatomie comparée, qui fêtera le 21 juillet son 120^e anniversaire, est le fleuron du Jardin des plantes. Construit en 1898 par l'architecte Ferdinand Dutert dans ce style art nouveau qui contribua au succès de l'Exposition universelle de 1900, ce bâtiment de 80 mètres de long fut imaginé afin de «réunir en un même lieu des collections jusque-là dispersées», expliquent Christine Argot et Luc Vivès, du MNHN, qui en dirigent la visite. En l'occurrence, celles, multiples, des nombreux savants qui s'étaient succédé au Muséum depuis sa fondation, un siècle auparavant.

En cette fin du XIX^e siècle, l'anatomie comparée, la paléontologie et l'anthropologie sont des sciences neuves, résolument tournées vers l'avenir. Et il s'agit pour les concepteurs de la galerie de rompre avec la mode alors en vogue du «musée réserve», où toutes les pièces sont exposées, en proposant au visiteur un parcours raisonné et sélectif. Ce dernier comprendra trois étages, chacun consacré à l'une des disciplines.

Collections les plus novatrices

Là ne s'arrêterait pas la modernité, expliquent Christine Argot et Luc Vivès : «Les trois scientifiques à la tête de ces collections ont le souci partagé de prendre en compte dans leur présentation les théories scientifiques les plus novatrices.» Ainsi, en paléontologie, le Pr Albert Gaudry prétend prouver les thèses de Darwin, encore largement contestées, par les fossiles. Pour cela, il organise la salle dont il a la responsabilité en trois parties. D'un côté, les vitrines consacrées aux gisements. De l'autre, celles dédiées aux fonctions. Et au centre le «troupeau», dont les échantillons et squelettes sont placés par ordre chronologique : ères primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire.

Les boiseries du plancher, celles des socles et des vitrines donnent l'impression d'un lieu figé dans le temps. Or «rien n'est plus faux», soulignent Christine Argot et Luc Vivès, qui lui ont consacré un ouvrage, *Un jour avec les dinosaures*, récemment publié chez Flammarion (224 p., 29,90 euros). En cent vingt ans, la galerie a connu bien des bouleversements. Une peinture blanche a recouvert les fresques végétales du plafond. Le nombre de pièces paléontologiques exposées s'est réduit à trois mille. L'anthropologie, qui occupait les balcons, est partie au Trocadéro, remplacée par les invertébrés du premier étage. Et des «îlots» thématiques ont investi les vitrines. Jusqu'au «troupeau» qui s'est habitué, avec le temps, à voir épisodiquement arriver de nouveaux membres. La dernière fois en 2012, au moment de l'installation du moule d'un théropode *Carnotaurus* et du squelette de l'archéocète *Cynthiacetus*.

Si patience est vertu de fossiles, tous les pensionnaires de la galerie ont, sans doute, hâte de bénéficier d'un embellissement de leur bâtiment, en piteux état. Qu'ils se rassurent : faisant suite à la rénovation du pavillon de tête en 2016, un chantier est prévu pour l'année prochaine. En attendant une restauration de fond en comble... à une date encore indéterminée. ■

V. T. M.

des Blacks Hills, basé à Hill City (Dakota du Sud). Stan et Sue dans le Dakota du Sud, en 1987 et en 1990. Le cadavre de Trix a probablement été déplacé juste après sa mort par des inondations avant d'être rapidement enseveli sous des sables carbonatés à même de le protéger de l'acidité du sol. Il a été dégagé dans un ranch du Montana en septembre 2013 à la demande du Naturalis. Le musée néerlandais, qui a participé à sa fouille et à son étude, souhaitait exposer dans sa nouvelle galerie un carnivore au milieu des dinosaures herbivores de sa riche collection. Il avait, à cette fin, fait faire des recherches aux États-Unis.

Pour le Néerlandais Remmert Schoutem, dont l'entreprise Niche Craft est chargée d'installer Trix dans les locaux du Jardin des plantes, il ne fait aucun doute que ce fut une excellente idée : «J'ai vu beaucoup de montages, mais rarement d'une telle qualité professionnelle», assure ce sympathique gaillard dont l'équipe a été formée durant trois jours, à Hill City, à l'assemblage et au désassemblage du squelette. Ce dernier est, à ses yeux, une pièce «incroyable». Non seulement ses 250 ossements sont authentiques, exception faite de ceux de l'avant de la mâchoire inférieure, des membres antérieurs, des pieds et de la patte gauche qui sont des moulages de Stan, Sue, Scotty et de l'autre jambe. Mais, pour augmenter l'effet dramatique, l'Institut des Black Hills a, en concertation avec le Naturalis, décidé de présenter Trix en position d'attaque, la gueule placée à la hauteur du visiteur. Offrant à ce dernier la possibilité inédite de regarder un *T. rex* droit dans les orbites. Et de frémir.

Une tête de 1,50 m de long

Car de toutes les parties de l'anatomie d'un *Tyrannosaurus rex*, c'est bien sa tête, unique parmi les dinosaures et dans la faune actuelle, qui est la plus célèbre. De 1,50 mètre de long, celle de Trix (qui n'est pas déformée comme celle de Sue) est si grosse que le reste du corps ne pourrait la supporter, si elle n'avait été, en quelque sorte, «allégée» par des ouvertures pratiquées dans la boîte crânienne. Cette dernière renfermait un cerveau de grande taille (quoique plus petit que le nôtre) associé à un bulbe olfactif bien développé, signe d'un bon odorat chez cet animal aux «sourcils» osseux et aux yeux tournés vers l'avant, et donc doté, comme l'homme – mais avec un angle de vue plus large et, contrairement

TOUTE L'ÉNERGIE DES «T. REX» SEMBLE AVOIR ÉTÉ CONCENTRÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE TÊTE AUX TERRIBLES MÂCHOIRES, À MÊME DE PRODUIRE DES MORSURES D'UNE FORCE TITANESQUE

à ce que montre l'une des scènes de *Jurassic Park* –, d'une vision stéréoscopique.

Toute l'énergie des *T. rex* semble avoir été concentrée dans le développement de cette tête aux terribles mâchoires, à même de produire des morsures d'une force titanesque. Plus de 50 000 newtons. De quoi couper en deux une carcasse de bœuf d'un seul coup!

De telles bêtes ne devaient pas faire dans le détail. Et de fait, les *Tyrannosaurus rex* n'étaient pas du genre à chipoter les morceaux. L'étude de leurs coprolithes (excréments fossiles), confirmée par l'analyse isotopique du calcium des dents de Trix, a démontré qu'ils ingurgitaient aussi bien la chair que les os de leurs proies. En revanche, indique Claire Peyre de Fabrègues, doctorante au MNHN, «il semble peu probable qu'ils aient été des charognards, comme il a été proposé pour expliquer la qualité de leur odorat et la petitesse de leurs membres antérieurs à deux doigts, dont les fonctions n'ont toujours pas été élucidées». Ils étaient plutôt des chasseurs opportunistes : pour survivre, Trix devait manger plus de 50 kg de viande par jour!

La bête a aussi l'intéressante particularité de compter parmi les plus gros *T. rex* connus. Par comparaison avec Sue, dont les os n'ont pas été naturellement remodelés et ont conservé leurs lignes de croissance, on a estimé son âge à une trentaine d'années. Ce qui fait vieux pour un *Tyrannosaurus rex*, mais suscite une autre question sur la façon dont ces théropodes atteignaient une telle taille. Certes, les paléontologues ignorent encore si les *Nanotyrannus* (dont un fossile est présenté dans l'exposition) correspondent à la forme juvénile de ces animaux ou

s'ils appartiennent à une autre espèce. Et ils ne connaissent pas non plus d'œufs de *Tyrannosaurus rex*. Mais tout laisse à penser que ces derniers devaient être plus petits que ceux des actuelles autruches. Impliquant un taux de croissance de ce type de dinosaure absolument phénoménal : de l'ordre de 767 kg par an, au moment de la maturité sexuelle, vers 10 ans – 2 kg par jour!

La manière particulière dont les *T. rex* maintenaient leur température corporelle élevée explique cette prise de poids. Quoique ce mécanisme intermédiaire entre celui des endothermes (organismes produisant de la chaleur en faisant appel à leur métabolisme, comme les mammifères) et celui des ectothermes (qui ne le font pas ou peu, comme les reptiles) soit très mal connu. Mais il ne nécessitait pas, comme on a pu l'affirmer suite à la découverte de *Yutyrannus* et de *Dilong*, l'existence de plumes chez *Tyrannosaurus rex*. Datés du crétacé inférieur et âgés de 125 millions d'années, ces deux tyranosauroïdes avaient été retrouvés en Chine, la peau recouverte de ces appendices. Mais, ils étaient de petite taille, ce qui fait toute la différence avec Trix, lequel en était dépourvu : le rapport entre son fantastique volume et sa surface était tel que sa chaleur interne ne se dissipait pratiquement pas. Un fossile de peau de *T. rex*, présenté dans l'exposition, convaincra les plus sceptiques de la réalité de ce phénomène d'«homéothermie de masse».

Comme pour les autres spécimens qui ont été mis au jour, on sait peu de chose de la vie et de la mort de Trix. Sinon qu'il s'agissait vraisemblablement d'une femelle, comme en atteste l'épaisseur de ses os. En effet, depuis 2005 et l'identification, dans le fémur d'un *T. rex*, d'un tissu minéralisé servant chez les oiseaux de réservoir de calcium pour la fabrication des œufs, on sait que la forme la plus robuste de *Tyrannosaurus rex* correspond au genre féminin.

Celle-ci n'a pas dû avoir une existence facile, compte tenu du nombre de lésions dont les traces ont été relevées sur son squelette. Perforations de l'arrière de la mâchoire inférieure due à la morsure d'un autre *Tyrannosaurus rex*. Nécrose à l'avant du museau provoquée par une grave infection. Côtes cassées et recollées. Suppuration sur la queue. Sans compter l'arthrose! La vie des vieilles dames, au temps du crétacé, n'était pas un long fleuve tranquille. ■

VAHÉ TER MINASSIAN



CARTE
BLANCHE

Un monde bâti
sur du sable

Par ROLAND LEHOUCQ

La Terre est un système fini. L'idée semble évidente, mais elle passe pourtant inaperçue tant les sens humains sont inaptes à percevoir les échelles terrestres. Ainsi, nous avons toujours puisé sans compter dans des ressources naturelles imaginées, sinon infinies, du moins immensément grandes. Cette fausse représentation du monde physique est à l'origine de l'infirmité originelle de la pensée économique, héritée de la première révolution industrielle, et clairement exprimée par Jean-Baptiste Say en 1803 dans son *Traité d'économie politique*: « Les ressources naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques. »

Si la part que l'humanité prélève sur l'écosystème terrestre fut longtemps négligeable par rapport aux ressources disponibles, maintenant l'évidence s'impose: après un bon siècle de croissance exponentielle, l'activité humaine est en passe de liquider des millions d'années d'accumulation de minerais, de combustibles fossiles et de biodiversité. La question du sable est l'une des mille façons de réaliser que nous touchons les limites de notre planète. Deuxième ressource la plus consommée après l'eau et porteur d'un imaginaire riche et puissant, le sable est encore perçu comme inépuisable. S'il est vrai qu'il y a autant de grains de sable que d'étoiles dans l'univers observable (de l'ordre de 10 000 milliards de milliards), son exploitation est telle que cette ressource se raréfie sensiblement.

Immenses quantités

Le secteur des travaux publics en est de loin le plus gros consommateur. Mais pas de n'importe quel sable: ses grains doivent être anguleux, pour bien « accrocher » dans la masse du béton et avoir des tailles très variées, de sorte que les petits grains remplissent bien les espaces entre les plus gros. Le sable utilisé actuellement est essentiellement issu des carrières terrestres, accumulations datant d'il y a environ 2 millions d'années, des berges et des lits de rivière. La raréfaction des carrières et la nécessaire protection des rivières ont conduit à l'exploitation des plages, mais aussi des fonds marins, d'où sont extraites d'immenses quantités de sable, ce qui détruit les êtres qui y vivent et déstabilise le littoral.

Le sable des déserts ne résoudra pas le problème car sa production ne résulte pas de l'action de l'eau, mais de celle du vent. En faisant rouler les grains de sable, le vent les polit et les arrondit. Il emporte aussi les grains les plus légers et les transporte parfois sur de très longues distances. Sous l'action du vent, le sable du désert est donc constitué de grains ronds et de tailles similaires, ce qui le rend impropre à la construction. Cela explique pourquoi Dubaï a dû importer des quantités prodigieuses de sable marin pour alimenter la construction de ses projets démesurés alors que la ville est aux portes du désert et de ses innombrables dunes. Comme le disait le regretté Coluche: « Les technocrates, si on leur donnerait le Sahara, dans cinq ans il faudrait qu'ils acheminent du sable ailleurs. »

Même chose avec la cité-Etat de Singapour qui, pour étendre la superficie de son territoire (22% en cinquante ans), importe massivement du sable. Cet agrandissement s'est fait au détriment d'une vingtaine d'îles indonésiennes qui ont disparu, avant que Jakarta n'interdise l'exploitation de sable au début des années 2000. Entre exploitation, érosion et ouragan, les plages de Floride sont aussi dans un état critique. L'histoire de l'extraction du sable est l'une de celles qui, en creux, racontent la folle expansion humaine. La nature n'est pas qu'un décor sur lequel nous aurions un contrôle absolu. Elle est la condition nécessaire de notre survie sur cette planète. Voulons-nous vraiment vivre dans un monde où les enfants ne pourront plus faire de châteaux de sable? ■

Roland Lehoucq

Astrophysicien, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
PHOTO: PHILIPPE STROPPIA

UNE NOUVELLE
FRESQUE EXTRAITE
DES ROCHES À POMPÉI

Le célèbre site de Pompéi, près de Naples, n'en finit pas de dévoiler ses merveilles. Ces derniers mois, les équipes du professeur Massimo Osanna, superintendant pour le patrimoine archéologique de Pompéi, Herculaneum et Stabia, ont extrait des roches accumulées lors de l'éruption du Vésuve, en 79 de l'ère chrétienne, la Maison des dauphins. Cette demeure de notable, peinte et décorée, située dans le nord de la ville, tire son nom des deux mammifères marins qui ornent une des fresques mises au jour. D'autres créatures des mers se trouvent également représentées, ainsi que des oiseaux. La bête la plus impressionnante reste sans doute ce paon. Car, si le motif est classique à l'époque romaine, la précision des détails ainsi que la conservation des couleurs apparaissent exceptionnelles.

(PHOTO: FOTOGRAFIA/IPA)



DIX MILLE PAS ET PLUS

ROLAND-GARROS SUR ORDONNANCE

Par SANDRINE CABUT

Certes, la deuxième semaine du tournoi de Roland-Garros est une belle occasion de prendre la petite balle jaune au bond, mais le tennis vaut de toute façon bien une chronique « Dix mille pas et plus ». Sport parmi les plus populaires dans le monde, il peut se jouer à tout niveau et à tout âge. Et contrairement à une idée répandue, les contre-indications médicales sont peu nombreuses. Moyennant adaptations, sa pratique est accessible aux personnes handicapées (par exemple avec le tennis en fauteuil ou le « blind tennis » pour les déficients visuels) et aux malades chroniques. Depuis cinq ans, la Fédération française de tennis (FFT) s'implique dans le sport santé, et des protocoles d'entraînement ont été mis au point pour les seniors, les individus en excès de poids ou atteints de diabète, d'hypertension artérielle, de cancer...

Voyons d'abord les bénéfices dans la population générale, recensés en 2017 dans la revue *British Journal of Sports Medicine (BJSM)* par la Néerlandaise Babette Plum et des collègues. Galoper régulièrement sur les 23,77 m sur 8,23 m d'un court de tennis serait, avec les autres sports de raquette comme le badminton ou le squash, l'une des meilleures

assurances-vie pour le cœur: trois heures hebdomadaires d'entraînement réduisent de 56% le risque de décès d'origine cardio-vasculaire.

Deux à trois séances de tennis par semaine, en simple ou en double, suffisent à atteindre le seuil d'activité physique recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette pratique permet aussi de fortifier les os (même débutée tardivement dans la vie), et les muscles des jambes. C'est un moyen ludique et efficace de dépenser de l'énergie puisqu'une heure de jeu en simple correspond à 580 à 870 calories, grosso modo deux fois plus que la marche. Enfin, le tennis améliore la coordination œil-main, la capacité à gérer le stress et augmente les connexions cérébrales, notent les auteurs de l'article du *BJSM*.

En ce qui concerne les fonctions cognitives, le Médicosport-santé, le dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, souligne de son côté les effets positifs surtout sur l'orientation temporo-spatiale, l'analyse de situation et la prise de décision, ainsi que sur la concentration.

Bref, si l'on excepte les possibles blessures, c'est quasiment carton plein. Bien sûr, le tennis n'est pas considéré comme un sport à haut risque, mais de nombreux chercheurs s'intéressent à sa traumatologie, principalement chez les joueurs et joueuses de haut niveau. Des recherches épidémiologiques sont en effet indispensables pour mettre au point des stratégies de prévention chez les professionnels, de plus en plus exposés à des lésions traumatiques au cours de leur carrière. Les blessures aiguës sont plus fréquentes aux membres inférieurs, alors que les blessures chroniques, liées au surmenage, touchent plus souvent les membres supérieurs et le tronc, conclut une récente revue de la littérature parue en mars dans *Current Reviews in Musculoskeletal Medicine*.

Que cette évocation ne décourage pas ceux qui, bien portants ou malades, envisagent le tennis comme sport santé. Dans un cadre adapté et bien encadré médicalement, il n'y a « aucune risque spécifique », estime le Médicosport, qui détaille les possibilités d'aménagement et les protocoles selon le contexte clinique. La taille du terrain peut être adaptée, tout comme le gabarit des raquettes et le type de balle. Ainsi, les balles vertes sont 25% plus lentes que les jaunes, les oranges 50%, les rouges 75%. Les personnes les plus en difficulté peuvent même jouer avec des ballons de baudruche. Après Roland-Garros et avant Wimbledon, lâchez la télécommande et rendez-vous sur le court. ■

AFFAIRE DE LOGIQUE - N° 1058

Alice au pays des monts et merveilles

Alice et Bob font du tourisme dans un pays dont la monnaie s'appelle la « merveille ». Chaque merveille se compose de 150 « monts ». Outre les billets d'une merveille, il existe trois sortes de pièces de monnaie: des pièces de 1 mont, et deux autres pièces, dont la valeur a été calculée de sorte que les habitants puissent payer n'importe quelle somme comprise entre 1 et 149 monts avec un nombre minimum de pièces.

1. Quel est ce nombre minimum de pièces? Donner les valeurs possibles de ces pièces. Quelques années plus tard, Alice et Bob retournent dans le même pays. Les pièces de monnaie ont été changées, car les habitants trouvaient leurs poches trop lourdes. Cette fois, l'Etat a fait graver quatre sortes de pièces.
2. A combien le nombre de pièces est-il descendu pour permettre de payer toute somme jusqu'à 149 monts? Alice remarque qu'avec quatre pièces on pourrait diviser une merveille en nettement plus de monts tout en permettant aux habitants, sans se charger davantage, d'obtenir tous les totaux inférieurs à une merveille.
3. En combien de monts, au plus, pourrait-on alors diviser la merveille?

UN ROBOT CRÉATEUR À PARIS LE 7 JUIN

« Roxame: mathématiques, informatique et art » est le titre de l'exposé de Pierre Berger, artiste et critique d'art numérique, qui viendra décrire son projet au Kafemath du jeudi 7 juin à 20h (au café « La Coulee douce, 51, rue du Sahel, Paris 12^{ème} »). « Roxame » est un robot-peintre conçu par le conférencier, qui interrogera à cette occasion les limites de la création artistique, humaine et technologique, ses frontières et ses possibles. La robotique constitue-t-elle une forme alternative d'art numérique? C'est la question que pourront se poser les participants.
Informations sur www.kafemath.fr

GÉOMÉTRIE ET ŒUVRE LYRIQUE EN BIJECTION À PARIS JUSQU'AU 9/06

« Abstract Project » est plus qu'une galerie, c'est un centre d'art collaboratif ouvert sur les problématiques esthétiques et scientifiques. L'art mathématique y est bien sûr très présent, comme dans l'exposition « Echangismes géométriques v/s lyriques » qui réunira jusqu'au 9 juin les œuvres d'une vingtaine d'artistes. Quel rapport entretiennent ces deux courants de l'abstraction? Les deux ensembles sont-ils fermés? Le libre-échange est-il possible? Et si l'art géométrique faisait une œuvre lyrique et inversement? Réponse au 5 rue des Immeubles-Industriels, Paris 11^e.
Informations sur www.abstract-project.com

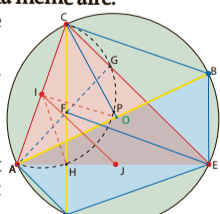
FESTIVAL DES ENFANTS À CHARRAT (SUISSE) LES 16 ET 17 JUIN

Le Mathscope de Genève est un lieu d'accueil pour groupes scolaires et grand public, offrant à ses visiteurs la possibilité de se confronter à des situations mathématiques. Il s'invitera les 16 et 17 juin au Festival des enfants « Hérisson sous gazon » à Charrat (Valais, à moins de 30 km de la frontière française). Il proposera aux enfants de 3 à 14 ans de découvrir les maths comme ils ne les ont jamais vues, de les toucher, les expérimenter, en un mot, les vivre à fond! A travers des ateliers ludiques, le jeune public est convié à l'émerveillement devant des maths étonnantes.
Infos: scienscope.unige.ch/mathscope/

Solution du problème 1057

1. Les jardins d'Alice et Bob ont la même aire.

Désignons par F le symétrique de D par rapport à (AE). La droite (AF) recoupe (CE) en G. On a les égalités d'angles: ADH = AEC (angles inscrits); DAH = EAG (par symétrie). Les triangles AEG et ADH sont donc semblables. ADH étant rectangle en H, AEG l'est en G. Ainsi, (AG) est une hauteur du triangle ABC, dont F est l'intersection des trois hauteurs. On en déduit que BCFE est un parallélogramme: (CH) // (BE) car toutes deux perpendiculaires à (AE); (EF) // (BC), toutes deux perpendiculaires à (AC). Ainsi, l'aire (ABED) est égale à: (1/2) AE x (BE + DH) = (1/2) AE x (CF + FH) = (1/2) AE x CH = aire (ABC).



2. Bob a raison, le peuplier est aligné avec O et C.

Sans nuire à la généralité du problème, on peut supposer CA < CE, comme sur le dessin. Alors, dans le triangle rectangle ACH, IA = IC = IH = IP, par symétrie d'axe (II). Ainsi, les points A, C, P, H sont-ils cocycliques sur le cercle de diamètre [AC]. On en déduit les égalités d'angles: PCA = 180° - PHA = PHE = PHJ = 90° - HJI par symétrie d'axe (II) = 90° - AEC = (IJ), droite des milieux, parallèle à (AC) = 90° - (1/2) AOC (théorème de l'angle inscrit) = 90° - IOC (le triangle OAC est isocèle en O) = OCI = OCA. Ainsi, PCA = OCA et (PC) fait avec (CA) le même angle que (OC): les points C, P, O sont bien alignés.

Déontologie journalistique et intégrité scientifique

Notre récent article sur la gestion d'une affaire de soupçon de méconduite scientifique concernant Catherine Jessus, une éminente chercheuse française, a suscité de vives réactions d'une partie de la communauté scientifique, exprimées dans une lettre ouverte signée par 503 chercheurs. Voici comment nous avons enquêté, et pourquoi

Une lettre ouverte mise en ligne le 28 mai, intitulée « Ethique journalistique, éthique scientifique », a été signée par 503 chercheurs, dont de grands noms de la recherche française. Son objet ? Répondre à une enquête que *Le Monde* a publiée dans le supplément « Science & médecine » daté du 23 mai, titrée « Intégrité scientifique à géométrie variable ». Son sous-titre explicitait le propos : « En février, la patronne de la biologie au CNRS avait été absoute d'accusations de méconduite scientifique. Des chercheurs anonymes remettent en cause ces conclusions. »

L'article du *Monde* expliquait donc que le travail d'une commission d'enquête anonyme dédouanant Catherine Jessus, directrice des sciences de la vie au CNRS, d'accusations sur son intégrité scientifique, n'avait pas convaincu des biologistes eux aussi restés anonymes, par crainte de « représailles ». Ceux-ci, dans quarante-cinq pages d'un argumentaire serré, jugeaient invalides les conclusions des experts, rendues publiques en février, mettant en question leur compétence et les accusant d'encourager de « mauvaises pratiques » de laboratoire.

Indépendamment de ces critiques, notre article mentionnait des points troublants : la commission d'enquête mise sur pied par Sorbonne-Université, tutelle du laboratoire de Catherine Jessus, était présidée par un chercheur – que nous ne nommions pas – ayant un lien de sujétion avec celle-ci et l'université. Nous mentionnions que cette situation constituait un conflit d'intérêts manifeste. Nous rappelions en outre que, contrairement à ce qu'affirmait le rapport, trois des articles incriminés qui devaient être corrigés ne l'avaient toujours pas été par les revues scientifiques les ayant publiées – les éditeurs contactés indiquant des « discussions en cours ». Enfin, nous concluons que les incohérences scientifiques avérées – des manipulations d'images correspondant à des identifications de protéines – appartenaient à une « zone grise » : « Si elles ne constituent pas une fraude au sens de la fabrication ou de la falsification de résultats, elles ne représentent certainement pas une bonne pratique de laboratoire », écrivions-nous, regrettant que le constat de cette forme d'atteinte à l'intégrité scientifique n'ait pas été simplement acté par les tutelles et la commission.

Les reproches des signataires

Les signataires de la lettre ouverte (<https://scienceactive.net>) font une tout autre lecture de l'affaire. Ils estiment que la commission d'enquête constituée d'« experts indépendants » n'était pas en conflit d'intérêts – ce qui suppose qu'ils connaissent leur identité, leur nombre et leurs institutions de rattachement, éléments qui n'ont pourtant pas été rendus publics. Ils assurent que les corrections proposées ont été acceptées par les revues – ce qui n'est toujours pas le cas pour certaines d'entre elles. Ils qualifient de « dénaturés en étant abusivement présentés hors de leur contexte » les propos non anonymes d'un de leurs collègues. Précisons que l'intéressé, Père Puigdomènech, membre du comité scientifique du CNRS et chercheur au CSIC (équivalent espagnol du CNRS), nous a, depuis, confirmé « assumer et défendre » sa position sur la nécessité de confier l'enquête à des personnes « externes aux institutions concernées ».

Surtout, les auteurs de la lettre ouverte contestent la crédibilité des auteurs du contre-rapport, en raison de leur anonymat, et condamnent, dans le fait de relayer leurs conclusions, « un article offensant autant pour la commission d'enquête et la communauté scientifique que pour la pratique journalistique, tant il est dénué d'analyse, de vérification de la fiabilité des sources et nourri d'anonymat et de dénégation ».

ciation ». Au total, un « mépris de la déontologie » journalistique rappelant « les dénonciations et les lettres anonymes d'un autre âge », alimentant un climat de « chasse aux sorcières ». L'accusation, visant nominativement David Larousse, l'auteur de l'article, est lourde. Il convient d'y répondre, en explicitant la façon dont nous avons travaillé.

Chronologie de l'affaire

Elle a pour origine un blogueur scientifique allemand, Leonid Schneider, ancien biologiste, qui, début septembre 2017, relaie des accusations de manipulations d'images dans plusieurs articles cosignés par Catherine Jessus et publiés entre 1998 et 2017. Il met ensuite en ligne, sous son nom, les images incriminées sur PubPeer, un site qui recueille des critiques de résultats scientifiques, de façon anonyme ou non, dans le but de les corriger. PubPeer, animé notamment par deux chercheurs du CNRS, Boris Barbour et Brandon Stell, fait souvent figure d'épouvantail dans la communauté scientifique française.

Le 13 septembre, Catherine Jessus nous reçoit longuement au siège du CNRS, à notre demande, pour nous éclairer sur ces accusations. Elle reconnaît alors « des erreurs, mais pas de fraude » et assure que des corrections ont été demandées et qu'elle recherche encore les originaux pour plusieurs cas. Au sortir de son bureau, Francis-André Wollman, chercheur à Sorbonne-Université et membre du comité scientifique du CNRS, souhaite nous faire part de sa vision de l'affaire : les accusations sont « complètement débilées », la « rigueur et l'intégrité de Catherine Jessus ont frappé toute la communauté », assure-t-il. Il juge en revanche qu'au-delà de la « bonne foi totale de ses animateurs » PubPeer est devenu, « dans la pratique, une plate-forme anonyme de dénonciation » qui rappelle « des temps épouvantables ». Après un nouvel échange téléphonique avec Catherine Jessus, le 19 septembre, nous décidons, avant de publier quoi que

ce soit, d'attendre le verdict des journaux scientifiques, qui peuvent décider de corrections, de rétractations des articles, ou de ne rien faire.

Fin novembre, lors d'une réunion des directeurs d'unités du CNRS, Catherine Jessus annonce qu'elle a été mise hors de cause par une commission d'enquête, apprend-on dans un Tweet d'un des participants à cette rencontre, Philippe Froguel.

Le 21 février, le rapport de cette commission d'enquête, jusqu'alors secret, est rendu public à la demande du nouveau président du CNRS, Antoine Petit. Sa prédecesseur par intérim, Anne Peyroche, a dû lui laisser la place précipitamment, en raison d'accusations assez similaires à celles portées contre Catherine Jessus.

Nous évoquons les conclusions du rapport dans un article du daté 28 février intitulé « L'honneur sauvegardé de Catherine Jessus », qui souligne à la fois cet effort de transparence inédit et les points d'interrogation qui subsistent : comment Catherine Jessus a-t-elle pu annoncer sa mise hors de cause en novembre, alors que la commission est censée avoir enquêté jusqu'au début de l'année 2018 ? En outre, des biologistes s'interrogent déjà sur la qualité du travail de la commission d'enquête, jugeant ses conclusions trop léniennes.

L'étape suivante sera donc la mise en ligne, le 16 mai, du rapport de contre-expertise, anonyme et très critique envers les « enquêteurs », dont nous avons rendu compte.

Les usages de l'anonymat

Pourquoi avoir choisi de le faire, alors que ce rapport était anonyme – reproche central de la lettre ouverte ? Rappelons que, dans la mesure du possible, les journalistes aspirent à citer des sources non anonymes. D'abord pour éviter d'être instrumentalisés. On ne parvient pas à un poste de responsabilité comme celui de Catherine Jessus sans s'attirer de solides inimitiés, et de telles motivations ne sont en l'espèce pas à écarter. Mais l'anonymat vise aussi à protéger des sources : à tort ou à raison, les auteurs du contre-rapport s'estiment vulnérables face au poids de la hiérarchie.

Nous avons évidemment pesé ces éléments lors de notre enquête. De fait, nous connaissons l'identité d'une grande partie des « contre-experts » : ils ne sont pas « anonymes » pour nous, et nous avons pu nous assurer de leurs compétences. Ce sont bien des biologistes confirmés et non des « experts autoproclamés » comme l'affirme la lettre ouverte. Nous avons eu tort de ne pas le préciser explicitement, pour la bonne compréhension de nos lecteurs.

« NOTRE COMMUNAUTÉ EST DÉSEMPARÉE FACE AUX PROBLÈMES D'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE »

PATRICK LEMAIRE, BIOLOGISTE, NON SIGNATAIRE DE LA LETTRE OUVERTE

Ce qui importait avant tout, à notre sens, ce n'était pas le message, anonyme ou non, mais le message : l'enquête sur les travaux de M^{me} Jessus et ses coauteurs a-t-elle été correctement menée ? Là encore, nous n'avons pas donné foi sans vérifications aux contre-experts : nous avons soumis leur analyse à la critique d'autres biologistes sans lien avec la querelle, qui, dans leur très grande majorité, ont validé leurs conclusions – même s'ils notaient parfois une conception radicale de l'intégrité scientifique. Eux aussi ont requis l'anonymat, également pour se protéger. De plus, le texte des contre-experts relate des faits vérifiables, et non de simples opinions. Il n'y avait donc aucune raison de passer sous silence un document public. A l'inverse, nos lecteurs ont pu se demander pourquoi nous ne donnions pas la parole à Catherine Jessus : celle-ci n'avait cette fois pas souhaité répondre à nos questions, ce que nous aurions dû préciser.

Il est intéressant de peser le « deux poids, deux mesures » concernant l'anonymat, chez les signataires de la lettre ouverte : les auteurs du rapport dédouanant Catherine Jessus sont eux aussi anonymes. Une courte « enquête » sur les identifiants informatiques du rapport, les initiales FAW, nous a mis sur la piste de son président, dont l'identité nous a depuis été confirmée par plusieurs sources indépendantes, mais pas formellement par l'intéressé. Il s'agit de Francis-André Wollman, qui était encore, en 2017, vice-président de l'association CitoyensEurope.org dont le site héberge la lettre ouverte (qu'il n'a pas signée). L'identité des rapporteurs reste protégée par Sorbonne-Université, celle-ci expliquant, dans un communiqué commun avec le CNRS, que c'est précisément « pour les protéger » d'attaques comme celles portées par la contre-expertise. Difficile donc d'apprécier leur « indépendance ». La Suisse a récemment fait le

choix inverse : donner leur nom pour couper court à toute suspicion.

D'autant qu'un autre point déconcertant est récemment apparu. Le 21 janvier, avons-nous appris, Catherine Jessus a écrit à l'éditeur d'une des revues scientifiques concernées, *Developmental Biology*, que la commission d'enquête avait travaillé « de septembre à novembre » 2017. Alors que, dans le rapport, les dates indiquent « du 18 octobre au 15 février [2018] ». Qui croire ? Dans ce courrier en anglais, les justifications sont mot à mot les mêmes, à la traduction près, que dans le rapport des experts. Laquelle des versions a inspiré l'autre ?

Pourquoi parler d'une affaire d'apparence mineure ?

Au-delà du cas de Catherine Jessus et de ses cosignataires, il nous a semblé important d'éclairer nos lecteurs sur ces faits – comme sur d'autres, passés ou toujours en cours – pour des raisons plus fondamentales. Certes, nous avons vocation à chroniquer les résultats scientifiques. Mais nous tenons aussi pour important d'expliquer dans quelles conditions ces résultats sont obtenus, comment la science se construit. Or, il se trouve qu'elle traverse, notamment pour les disciplines biomédicales, une crise profonde qui l'atteint dans ses fondements mêmes.

La pression pesant sur les chercheurs pour publier toujours plus de résultats a de graves effets pervers : perte de qualité, « feuillement » des résultats, prise de « raccourcis » dans les expériences, voire fraude. John Ioannidis, un chercheur de Stanford, a ainsi tiré le signal d'alarme, dès 2005, dans un article intitulé « Pourquoi la plupart des découvertes publiées sont fausses ». Plusieurs analyses récentes confirment que de nombreux travaux ne peuvent être répliqués, tandis qu'un marché lucratif de fausses revues abîme encore plus la science. Un péril bien identifié, notamment par le nouveau président du CNRS : « Si on veut éviter la défaillance de la société vis-à-vis de la science, il faut que cette dernière soit irréprochable et ne pas tendre des verges pour se faire battre », nous avait-il déclaré le 24 janvier, à sa prise de fonctions.

Un dogme tenace veut que la science s'autocorrige : les résultats faux ou insignifiants tomberaient d'eux-mêmes dans l'oubli. Cet argument est à courte vue. La crise de la reproductibilité engendre en fait un gâchis considérable de moyens, financiers et humains : combien de temps de cerveau perdu sur des pistes qui étaient fausses ? Ce problème de gaspillage des ressources en science est devenu si aigu qu'une discipline, la « métarecherche », a récemment éclo pour l'analyser.

Dans ce contexte, le site PubPeer vise à contribuer au « contrôle qualité » des résultats scientifiques. Bien qu'imparfait dans son mode de modération, il a débarrassé plusieurs cas de fraude et permis d'identifier et de corriger bien des erreurs. Mais, une partie de la communauté scientifique réclame ce mode de contrôle a posteriori des publications scientifiques.

La fraude n'est que la version extrême d'un continuum d'arrangements avec les bonnes pratiques plus ou moins avouables, de mieux en mieux codifiés mais encore mal régulés. Ce cas impliquant Sorbonne-Université et le CNRS le met en lumière par la nature même de la controverse : les manipulations d'images mises au jour sont-elles licites ou non ? Il est dérangent de constater que certains les valident sans broncher, tandis que d'autres les trouvent inacceptables. Comment expliquer que la biologie ne soit pas au clair sur le bon usage d'une de ses techniques centrales de dévoilement des complexités du vivant ?

Dans un autre registre, une corporation qui semble tâtonner sur la définition du conflit d'intérêts peut-elle efficacement s'en protéger ? « Notre communauté est désemparée face aux problèmes d'intégrité scientifique », constate le biologiste Patrick Lemaire dans un texte où il explique pourquoi il n'a pas signé la lettre ouverte. Le CNRS indique de son côté avoir entamé une réflexion pour mettre en place très prochainement « un dispositif clair et pérenne » afin de traiter les cas de soupçon de fraude scientifique. Il reste donc des leçons à tirer de l'affaire Jessus... ■

HERVÉ MORIN,
RESPONSABLE DU SUPPLÉMENT
« SCIENCE & MÉDECINE »

« LA PRATIQUE DE L'ANONYMAT DÉCRÉDIBILISE LES COMMENTAIRES DE CES SOI-DISANT "EXPERTS" (...). CE TYPE DE PRATIQUE, RELAYÉE DE FAÇON TRÈS ÉTONNANTE PAR UN JOURNALISTE DU "MONDE", AU MÉPRIS DE LA DÉONTOLOGIE (...), RAPPELLE LES DÉNONCIATIONS ET LES LETTRES ANONYMES D'UN AUTRE ÂGE »

EXTRAITS DE LA LETTRE OUVERTE SIGNÉE PAR 503 BIOLOGISTES

Ghislaine Dehaene-Lambertz, la neuropédiatre qui voit les bébés penser

PORTRAIT - Cette pionnière a osé placer des nouveau-nés dans le long tunnel de l'IRM pour « faire parler » leur cerveau. Elle y cherche les secrets de l'intelligence humaine

Travailler avec mon mari, cela ne m'a jamais gênée. Je viens d'un milieu paysan, des éleveurs de chevaux de trot, où c'est tout à fait normal. D'ailleurs, c'est moi qui l'ai attiré vers mon domaine de recherche, le développement de l'enfant !», s'amuse Ghislaine Dehaene-Lambertz. L'œil pétillant de vivacité, un large sourire et un enthousiasme communicatif, elle a beau être la femme du plus connu des neuroscientifiques français, Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France, nommé par le gouvernement en janvier à la tête du nouveau Conseil scientifique de l'éducation nationale, cette pédiatre devenue chercheuse ne vit pas dans l'ombre de son brillant époux. Celle qui vient d'obtenir à 58 ans la médaille d'argent du CNRS a tracé sa voie dans un domaine de recherche complètement nouveau lorsqu'elle l'a abordé au milieu des années 1980, celui du développement cognitif du nourrisson.

La recherche scientifique ? Dans sa famille, des éleveurs de Mayenne donc, tout tourne autour du cheval. « Lire, faire des études, l'école même... tout cela était plutôt mal vu. » Ni week-end ni vacances, si ce n'est dans les tribunes des champs de course. La petite Ghislaine s'y ennue ferme et cherche à s'en évader. Mais comment ? Aînée d'une fratrie de quatre et entourée d'enfants, elle s'intéresse à leur développement. C'est décidé, elle sera pédiatre. Et même, espère-t-elle, pédopsychiatre pour soigner ceux qui sont atteints de troubles. « Sauf qu'en France c'est impossible : pour devenir pédopsychiatre, il faut avoir fait psychiatrie », déplore-t-elle en dénonçant ce cloisonnement toujours actuel entre la psychiatrie et les autres disciplines.

Nouveau-né et langue maternelle

Par chance, elle bénéficie d'une réforme qui offre aux étudiants en médecine la possibilité de faire un an de recherche. Ce sera un DEA en 1986 à l'École des hautes études en science sociales chez l'un des pionniers des sciences cognitives en France, Jacques Mehler. Elle découvre un nouveau monde. « En pédiatrie, on ne s'intéresse alors à la cognition des enfants que lorsqu'ils commencent à parler, vers 2 ans. Or Jacques m'envoie à la maternité de Port-Royal suivre une expérience où il s'agit de déterminer si un nouveau-né est capable de distinguer sa langue maternelle – en l'occurrence le français – du russe. C'est totalement incongru pour moi et... passionnant. »

L'imagerie cérébrale n'existe pas encore. L'équipe utilise des changements dans la succion pour déterminer si un nouveau-né remarque ou non une langue étrangère. Et c'est le cas : à quelques jours, le bébé reconnaît déjà sa langue maternelle ! Une découverte qui confirme les intuitions de Jacques Mehler, l'un des rares scientifiques à penser à l'époque qu'il faut étudier les capacités cognitives du bébé si on veut comprendre celles de l'adulte. Depuis, suivant le chemin ouvert par son mentor à qui elle reconnaît une grande ouverture d'esprit – « Jacques accueillait tout le monde » –, elle n'a eu de cesse d'explorer le cerveau des bébés pour y découvrir les secrets de l'intelligence humaine.

Au laboratoire de Jacques Mehler, elle rencontre un jeune normalien en mathématiques, Stanislas Dehaene, qui a aussi un pied dans le laboratoire de Jean-Pierre Changeux, l'auteur de *L'Homme neuronal* (1983). Six mois plus tard, ils se marient et auront assez vite trois enfants. Mais après son DEA, Ghislaine Dehaene retourne à Angers terminer ses études de pédiatrie. Et au moment de choisir entre la clinique et la recherche, elle hésite. Elle qui a toujours eu envie de soigner commence par être chef de clinique en neuropédiatrie à l'hôpital Bicêtre. « C'était une remarquable pédiatre, ce qui lui a servi pour la recherche : grâce à sa connaissance des nourrissons, elle a mis au point des protocoles expérimentaux adaptés aux tout-petits, ce qui est particulièrement délicat », se souvient le neuropédiatre Marc Tardieu, qui l'a encadrée à Bicêtre.

Son mari obtient alors un post-doctorat aux États-Unis. Et elle le suit chez le pape des sciences cognitives, Michael Posner, à l'université de l'Oregon. On est en 1992. Les Dehaene vont y vivre une période exaltante, le début du PET scan et de l'imagerie fonctionnelle. À l'aide d'un bonnet à électrodes, ils enregistrent l'activité cérébrale de bébés de 3 mois et montrent qu'ils sont capables de discriminer les



Ghislaine Dehaene-Lambertz, en 2013.

BALTEL/SIPA

syllabes : ils font la différence entre « baba-baba » et « bababaga ». Leur article paraît dans la prestigieuse revue *Nature*. « Pour la première fois, on voit le cerveau penser, se rappelle-t-elle. Du coup, je voulais comprendre ce qui se passe dans la tête des bébés : comment un cerveau aussi petit – 400 grammes à la naissance – parvient à apprendre des choses aussi complexes que la langue maternelle, le calcul, la reconnaissance des visages, etc., souvent d'une manière bien plus efficace que le cerveau mature – 1,4 kg – de l'adulte. »

Équipements lourds

« A mon retour en France, les ennuis ont commencé : je suis restée sans poste pendant environ cinq ans. » Elle poursuit quand même ses recherches grâce au financement de la fondation américaine McDonnell. Et en 1999, à presque 40 ans, elle entre enfin au CNRS, toujours dans le laboratoire de Mehler. C'est là que Marcela Peña, spécialiste de la cognition des prématurés à l'Université catholique du Chili, la rencontre et démarre une collaboration amicale qui dure encore : « Je ne parlais pas bien le français et elle m'a beaucoup aidé. Nous avons continué à travailler ensemble sur les prématurés depuis cette époque. »

Bientôt, Ghislaine Dehaene-Lambertz quitte Mehler pour le centre hospitalier Joliot-Curie à Orsay, puis NeuroSpin, le laboratoire d'imagerie cérébrale ouvert en 2008 par le CEA sur le plateau de Saclay et dirigé par son mari. Car désormais il lui faut des équipements lourds pour explorer les bases cérébrales de la cognition chez le bébé. Elle est l'une des premières à oser placer des nouveau-nés dans le long tunnel blanc de l'IRM (imagerie par résonance magnétique). Une technologie indolore et sans effet secondaire pour les tout-petits, mais tout de même impressionnante en raison du

bourdonnement et des dimensions de l'appareil. « Nous avons eu de la chance car le premier bébé a été charmant. Il s'est endormi tout de suite et nos données ont été remarquables. Cela n'a pas toujours été aussi simple par la suite. »

Ce travail pionnier va porter ses fruits. Leur équipe identifie les différentes phases de l'activité cérébrale liée au traitement de la parole chez le nouveau-né. Non seulement les régions temporales, impliquées dans l'audition, s'activent mais aussi les régions frontales, réservées à des fonctions plus complexes telles que la compréhension de phrases. Ce résultat surprend car jusqu'alors on croyait ces régions immatures chez le nourrisson. Ce qui est conforté par des recherches chez le prématuré conduites avec Fabrice Wallois, chef de service au CHU d'Amiens. Il a choisi le NIRS, système de lecture optique par infrarouge, pour surveiller le petit cerveau des prématurés. Grâce à cet outil bien plus léger que l'IRM, ils découvrent que, dès 30 semaines (6 mois), les bébés distinguent les syllabes « ba » et « ga » avec une activité frontale plus marquée à gauche quand la syllabe change. Donc les réseaux de la parole sont déjà en place avec une asymétrie entre les deux hémisphères, alors que l'on pensait cette spécialisation bien plus tardive.

« Avec ses protocoles de stimulation du langage très rigoureux, elle nous a fait accéder à un monde que nous ignorions, dans lequel elle nage comme un poisson, celui du cerveau en développement », se réjouit Fabrice Wallois. Autre corde à son arc : les enfants de 6 ans qui apprennent à lire. Ce qui se passe dans leur cerveau la passionne. Mais les bébés restent son grand amour. Et elle ne désespère pas de comprendre enfin leur développement cérébral pour un jour mieux les soigner. ■

MARIE-LAURE THÉODOLE



ZOOLOGIE

Le tétra aveugle, un étrange mutant

Ce poisson-là est une anomalie. Ou un modèle. Un modèle d'anomalie, en vérité. Découvert en 1936 dans la grotte de la Sierra de El Abra, au Mexique, le tétra aveugle, de son nom scientifique *Astyanax fasciatus mexicanus*, présente, on l'aura compris, la particularité de ne rien y voir. Rien du tout. L'animal se trouve, en effet, purement et simplement dépourvu d'organes visuels.

La raison tient à son histoire. Voilà en effet une éternité qu'il n'a pas vu la lumière : 1,2 million d'années, disent les uns, 300 000 ans, estiment les autres. Un accident géologique, sans doute un glissement de terrain, a alors emprisonné une population de tétras dans une grotte souterraine. L'animal a survécu, s'est reproduit, mais en s'adaptant à sa nouvelle situation. Faute de lumière, il a appris à appréhender autrement son milieu. Son odorat s'est développé, ses papilles gustatives se sont multipliées. Sur le côté de son corps, une ligne latérale de capteurs s'est formée afin de lui permettre de percevoir les vibrations de l'eau, de quoi repérer proies, prédateurs ou encore obstacles. Placé dans un aquarium, le tétra aveugle offre un étonnant spectacle par la rapidité et l'agilité de ses déplacements.

Réduction de la pigmentation, absence de rythme circadien, économie drastique d'énergie (– 27 % par rapport à son cousin de surface), surpuissance de la mâchoire ou encore élévation de la glycémie : la liste des particularités réunies par le poisson cavernicole s'allonge régulièrement. Mais l'intérêt de la plupart des chercheurs se concentre sur l'œil. Depuis plusieurs années, ils ont d'abord pris soin d'isoler les gènes impliqués dans le développement du précieux organe. Puis ils ont comparé les deux cousins. Sans mettre en évidence la moindre mutation. A titre de comparaison, le rat taupe glabre – une autre sensation non voyante des profondes – présente des mutations sur plus d'une douzaine de gènes associés à la vision.

Une équipe des National Institutes of Health vient d'apporter la réponse dans la revue *Nature Ecology & Evolution*. Elle met en effet en évidence le caractère épigénétique de cette adaptation. Autrement dit, les gènes du développement visuel sont bien présents. Ils sont même fonctionnels. Mais lors des premiers jours du stade embryonnaire, quand se forme l'organe visuel, ils ne sont pas exprimés. En cause : une réaction biochimique de l'ADN nommée « méthylation ». Les chercheurs américains ont pu le démontrer en comparant les gènes de tétras cavernicoles et de tétras de surface, mais aussi de poissons-



JOACHIM S. MULLER/CC BY-NC-SA 2.0

zèbres élevés en laboratoire.

Une modification durable et majeure qui n'aurait rien de génétique ? De quoi passionner les biologistes du développement. Certains d'entre eux tentent de revoir les théories darwiniennes, ou plutôt leur synthèse moderne qui fait des modifications génétiques le support exclusif de l'évolution. Ces iconoclastes tentent notamment de mettre en évidence une hérédité épigénétique. La cécité du tétra pourrait nourrir leurs visées révolutionnaires.

Biologiste à l'École normale supérieure et spécialiste de l'épigénétique, Vincent Colot se refuse à y voir le grand soir : « L'article met en évidence un lien entre la méthylation de l'ADN et la présence excessive de certaines enzymes... elle-même très vraisemblablement liée à une modification génétique ». Beaucoup d'épigénétique, diront donc les uns. Mais un peu de génétique, rétorqueront les autres.

L'intérêt de l'étude pourrait en réalité se trouver ailleurs. Moins fondamental, plus appliqué. Parmi les 128 gènes qui ne s'expriment plus chez le tétra aveugle, 26 se retrouvent chez l'humain, dont 19 apparaissent à l'origine de graves pathologies ophtalmiques, conduisant pour certaines à la cécité. Sonder le génome d'un poisson cavernicole pour préserver nos propres yeux : presque aussi excitant qu'une révolution. ■

NATHANIEL HERZBERG

La réforme de la SNCF passe l'épreuve du Sénat

► C'est une réforme ferroviaire amendée par rapport à la version adoptée à l'Assemblée que devaient voter, mardi, les sénateurs

► Le texte a notamment évolué sur les garanties apportées aux cheminots en cas de transfert à des opérateurs concurrents

► Les syndicats de la compagnie ferroviaire envisagent une nouvelle « journée sans cheminots » le 12 juin

PAGE 3

Société générale tourne la page de deux épineux litiges

La banque va acquitter des amendes d'un montant total de 1,1 milliard d'euros pour solder les contentieux liés à la Libye et au Libor

PAGE 4



Devant le siège de Société générale, à la Défense, le 14 mai. CHARLES PLATIAU/REUTERS

PLEIN CADRE LES START-UP DE LA MODE SE METTENT À NU

De jeunes marques du textile tentent de répondre aux inquiétudes des consommateurs sur les méthodes de fabrication des grandes enseignes. Certains ténors suivent cette tendance

PAGE 2

MUSIQUE LES MAJORS ADAPTENT LEURS GAMMES

Le marché international de l'édition musicale (Midem) s'ouvre à Cannes dans un contexte de belle croissance, après une quinzaine d'années de vaches maigres

PAGE 8

PERTES & PROFITS | STARBUCKS COFFEE

M. SCHULTZ, DU CAFÉ À LA MAISON BLANCHE

La dernière décision stratégique prise par le patron de Starbucks Coffee, Howard Schultz, qui vient d'annoncer son départ, fut d'ouvrir la porte des toilettes. Tous les urbains pressés et les touristes perdus savent que les toilettes des cafés sont un endroit précieux. Et M. Schultz plus que tout autre, lui qui a bâti un empire de 28 000 magasins dans 77 pays sur le simple principe d'un endroit convivial, entre la maison et le bureau. Mais cette règle simple a été brisée en avril dernier, quand le patron d'un établissement de Philadelphie a jugé bon d'appeler la police pour déloger deux hommes noirs qui s'étaient installés sans consommé. L'entrepreneur a décrété le 29 mai une formation spéciale du personnel de ses cafés sur l'accueil et les comportements à connotation racistes. Il a été également décidé que les toilettes seraient désormais ouvertes à tous. Ainsi, serait rétablie cette ambiance familière plus proche du café italien que du fast-food, qui justifie le prix élevé de ses breuvages.

Ainsi marche Howard Schultz, en funambule sur le « fragile équilibre entre profit et conscience ». Fils d'une famille très modeste de Brooklyn, il a toujours porté en étendard la nécessité d'une responsabilité sociale de l'entreprise. Tout en gardant le sens des affaires.

Entré une première fois dans la petite chaîne locale de cafés de Seattle en 1982, il en est sorti quelques années plus tard avant de racheter l'entreprise et de l'introduire en Bourse en 1992. Le cours de l'action a progressé de

21 000 % depuis, transformant son patron en multimilliardaire. Mais social. Dès le début, ses employés se sont vu offrir des salaires plus élevés et une couverture sociale complète. Ce qui n'a pas empêché le même homme, revenu aux commandes en 2008 pour redresser la firme, de fermer nombre d'établissements et d'être épinglé, en Europe, pour ses pratiques d'optimisation fiscale.

« Conscience sociale »

Le futur retraité s'inscrit dans cette lignée très américaine des grands patrons « à conscience sociale », à la fois riches, redoutables et persuadés que l'entreprise devait prendre sa charge de l'organisation de la société, face à un Etat défaillant, notamment en termes d'égalité devant la santé ou l'éducation. De Bill Gates à Michael Bloomberg, ils fournissent nombre des soutiens au Parti démocrate et figurent parmi les contempteurs les plus actifs de la politique de l'actuel président, Donald Trump.

Howard Shultz envisage maintenant une carrière politique. Et pourquoi pas la Maison Blanche ? Une intention que l'on prête également à d'autres patrons du même bord, comme Robert Iger, celui de Disney, la productrice et animatrice Oprah Winfrey ou le milliardaire Mark Cuban. Une forme d'élite éclairée comme les détestent les électeurs de Donald Trump, versée sur la philanthropie, qui a soutenu Hillary Clinton en 2016, se désolent de l'état de l'Amérique et pense toujours dur comme fer que l'on n'est pas obligé de choisir entre le profit et la conscience. ■

PHILIPPE ESCANDE

TRANSFORMATIONS | CHRONIQUE PAR CORINE LESNES

De l'éthique dans la tech

SAN FRANCISCO - correspondante

À la rentrée prochaine, les étudiants américains vont trouver de nouveaux cours dans leurs universités, qui porteront l'intitulé « Éthique et technologie ». Il était grand temps. Des cookies espions aux « robots tueurs », du copier-coller génétique aux outils de reconnaissance faciale qu'Amazon vend aux polices municipales ou à l'assistant numérique de Google, à la voix si humaine qu'il se racle la gorge, les mutations ont l'air de s'emballer, sous l'effet de la généralisation du *deep learning* – la faculté des ordinateurs à apprendre par eux-mêmes.

L'impact des innovations

Entre-temps, l'effroi grandit, non sans une certaine démesure, comme souvent aux États-Unis. Il suffit de voir les titres dans les rayons des librairies : *Algorithmes d'oppression*, *Armes de destruction mathématique...* L'éthique sera désormais installée dans le cursus des *data scientists*, les spécialistes des données. Les informaticiens devront – l'espace d'un

semestre au moins – réfléchir, au-delà du code, à l'impact de leurs innovations sur l'être humain.

Le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et l'université Harvard ont pris les devants. Depuis le début de l'année, les deux institutions proposent un cours conjoint : « Éthique et gouvernance de l'intelligence artificielle ». En introduction du séminaire, le directeur du Media Lab du MIT, Joi Ito, l'un des penseurs de la révolution numérique, explique qu'il s'agit de répondre à ceux qui croient, dans la Silicon Valley, que la vie est un « jeu » (au sens de jeu vidéo) qui peut être modélisé, optimisé et donc remporté par une intelligence artificielle. « Beaucoup de gens croient que nous vivons dans un monde de 0 et de 1 », a-t-il déclaré. Un univers binaire, divisé en deux camps. « Eux » contre « nous ». Et on s'étonne que la société soit de plus en plus polarisée ?

Les intéressés le reconnaissent. Il est urgent de répondre à la chute de la confiance dans les compagnies technologiques. Ainsi, depuis février, un projet circule dans la Silicon Valley.

Après le serment d'Hippocrate, pour les médecins, le « serment de la tech ».

Les signataires promettent de se souvenir que « la cohérence, la franchise et la compassion doivent prendre le pas sur la précision algorithmique ». Que les données ne sont pas de simples chiffres, mais « représentent des gens et des situations vraies », et que leur travail est susceptible d'avoir « des conséquences indésirables sur la société : inégalités, pauvreté et disparités dues aux biais des algorithmes ».

Un Internet « plus juste »

Le site Doteveryone, qui se veut la plate-forme d'un Internet « plus juste », a recensé des dizaines d'initiatives. On y trouve toutes sortes de questions. Qui est responsable des décisions apportées par la machine ? Une organisation peut-elle légalement appliquer des technologies qu'elle ne comprend pas ? Quand doit-on réclamer un jugement humain ? Quand peut-il être délégué à la machine ? Qui décide qu'une technologie est « sûre » ? Et, à plus long terme – quoique

peut-être pas si éloigné –, quid des interfaces cerveau à cerveau ? Si deux personnes partagent une idée par signaux magnétiques interposés, qui peut s'en réclamer l'auteur ? Faudra-t-il développer la « neurosécurité », pour éviter le piratage des idées avant qu'elles soient exprimées ?

Les partisans de l'éthique peuvent se vanter d'une belle victoire. Google vient d'annoncer qu'il renonçait à sa collaboration avec le Pentagone dans le cadre du projet Maven. Celui-ci visait à utiliser l'intelligence artificielle développée par le géant pour « lire » les images tournées par les drones militaires. Autant dire aider au repérage des cibles, selon les détracteurs du projet. Maven a suscité une vraie rébellion parmi les employés : 3 000 d'entre eux ont signé une pétition. Une douzaine ont démissionné, refusant l'argument répété dans la tech que « la reconnaissance faciale est inévitable ». Le 1^{er} juin, Google a cédé aux combattants de l'éthique. La direction s'est souvenue de son mantra des débuts : quand il était question de « faire le bien », pas la guerre. ■

HORS-SÉRIE

Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE



Jean de La Fontaine
Le maître conteur

« Un hédoniste inquiet », par Patrick Dandrey

JEAN DE LA FONTAINE LE MAÎTRE CONTEUR

Un hors-série du « Monde »
124 pages - 8,50 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

A Berlin, le 28 avril, lors de l'événement Fashion Revolution, visant à attirer l'attention des consommateurs sur l'origine et les conditions de fabrication des vêtements.

GREGOR FISCHER/DPA



Ces start-up de la mode qui jouent la transparence

Le jean est un denim brut. Le modèle, vendu 75 euros, est en pré-commande depuis mars sur le site de Maison Standards. Cette start-up le livrera seulement courant juin. D'ici là, Uriel Karsenti, son fondateur, invite ses clients à visiter l'usine qui le fabrique, à Casablanca, au Maroc. Depuis sa création, en 2013, la marque Léo et Violette détaille, elle, le prix de revient de ses sacs en cuir fabriqués à Naples, en Italie. Son « petit sac » a nécessité « 34 euros de cuir, 7 euros de boucles et d'accessoires, 42 euros de coût de fabrication, 2 euros de transport et 11 euros pour sa livraison », précise son site. Grâce à sa commercialisation en ligne, sans intermédiaire, « Léo et Violette le vend 190 euros ». Dans le circuit traditionnel de la maroquinerie, il faudrait dépenser 390 euros pour ce modèle, à en croire Léo Dominguez, cofondateur de la start-up. Ce discours a trouvé son public. La marque, rentable depuis sa création, devrait atteindre 2 millions d'euros de chiffre d'affaires cette année.

CODE41 ne veut rien cacher non plus. La marque de montres, née à Lausanne en 2016, ne fabrique rien en Suisse. « Les composants sont chinois, le mouvement japonais », avance son fondateur, Claudio D'Amore. Rentable, CODE41 a déjà écoulé plus de 4 000 montres à 700 euros. Et espère atteindre entre 6 millions et 8 millions d'euros de ventes – uniquement en ligne – en 2018.

Toutes ces marques répondent à la quête d'« hypervérité » des consommateurs, analyse Elisabeth Prat, directrice du pôle mode de l'agence de conseil Peclers. Cette tendance serait née au lendemain de l'effondrement, le 24 avril 2013, du Rana Plaza, un immeuble de Dacca (Bangladesh) qui abritait six usines de textile; 1138 personnes y ont trouvé la mort. Seule la fouille des décombres avait permis d'identifier les donneurs d'ordres qui se fournissaient auprès de ses usines. L'italien Benetton, le français Auchan et l'irlandais Primark en faisaient partie.

Depuis, les consommateurs se préoccuperaient davantage des conditions de fabrication des produits qu'ils achètent. A commencer par les millennials, cette génération d'adultes âgés de 18 à 35 ans. « Il y a un rapport nouveau au shopping », estime Uriel Karsenti. Cet ancien avocat a travaillé chez Barbara Bui et Zannier (aujourd'hui Kidiliz Group), avant d'éprouver un « ras-le-bol de la consommation » et de lancer Maison Standards sur le cré-

De jeunes marques tentent de répondre aux inquiétudes des consommateurs sur les méthodes de fabrication des grandes enseignes. Des ténors comme H&M et Primark ont réagi en dévoilant l'identité de leurs fournisseurs et leur façon de travailler

neau de la « mode intemporelle ». De son propre aveu, ses chemises Oxford n'ont « rien de révolutionnaire ». Mais, vendues à 65 euros, elles répondraient à cette envie de tenir « un pari d'honnêteté » et de ne pas vendre « 8 à 10 fois le prix de revient » d'un vêtement.

Cette tendance avait déjà pris corps au début des années 2000, grâce, notamment, au collectif Ethique sur l'étiquette, qui regroupe des associations, des syndicats, des mouvements de consommateurs, etc. Celui-ci se bat, depuis 1995, pour « la reconnaissance du droit à l'information des consommateurs sur la qualité sociale de leurs achats ». A l'époque, plusieurs entreprises s'engagent. Aux Etats-Unis, American Apparel fabrique ses t-shirts sans recourir aux « sweatshops », ces « ateliers de misère » où les ouvriers suent sang et eau. L'affaire se développe et s'exporte jusqu'en 2015, où elle est déclarée en faillite.

« UN INVESTISSEMENT RENTABLE »

En France, en 2003, Ekyog ouvre à la hâte 50 points de vente pour des collections fabriquées dans le « respect de l'environnement et des hommes ». Mais la société fondée par Nathalie Vautier et son mari, Louis-Marie, est à la peine lors de la crise de 2008. En 2014, elle est reprise à la barre du tribunal par un fournisseur. Le réseau est réduit à 34 boutiques. Mais il n'est toujours pas rentable, convient Dominique Desodt, son directeur général.

Le salut d'Ekyog viendra-t-il du Web ? L'e-commerce, en tout cas, a abaissé le seuil de rentabilité de ces petites marques militantes. Beaucoup ont d'abord réussi aux Etats-Unis. Comme l'américain Warby Parker, site

Internet d'optique, ou Everlane, site new-yorkais fondé en 2010. Avec pour slogan « des basiques modernes, une transparence radicale », le groupe Everlane surprend. Il publie la liste des usines auxquelles il fait appel, diffuse des images de ses ouvriers et détaille ses prix de revient. Un journaliste de l'agence Bloomberg a raconté comment son fondateur, Michael Preysman, lui a ouvert les portes de ses ateliers, vingt minutes seulement après leur première rencontre. Du jamais-vu.

Les sceptiques peuvent dénoncer le storytelling, la mise en récit à des fins de communication. Mais le propos a convaincu les argentiers de la mode. Depuis sa création, Everlane lève des millions de dollars. Parmi ses actionnaires figure Imaginary, un fonds monté par les milliardaires américains Natalie Massenet et Nick Brown, cofondateurs de Net-a-Porter. Warby Parker a, lui, atteint 1 milliard de dollars (861 millions d'euros) de valorisation en 2015, à la faveur d'une levée de fonds de 100 millions de dollars.

En France aussi, les enfants rebelles du Sentier, à Paris, attirent. Experienced Capital, un fonds créé par Frédéric Biousse, Elie Kouby et Emmanuel Pradère, a investi dans Maison Standards, équivalent français d'Everlane, et, en 2017, dans Jimmy Fairly, un site analogue à Warby Parker. Pourquoi ? « Les marques de demain doivent répondre à une recherche de réalisation de soi par le biais de la consommation », estime M. Pradère. A l'en croire, chacun veut être fier de « ce qu'il porte ».

Les grands distributeurs doivent désormais « faire preuve de cette transparence ; ce n'est plus optionnel », analyse M^{me} Prat. Selon « Pulse of the fashion industry », une étude du cabinet Boston Consulting Group (BCG) publiée le 9 mai, 89 % des consommateurs attendent « des entreprises qu'elles communiquent sur leur stratégie de développement durable ». Et elles auraient tout à y gagner, selon le BCG. La responsabilité sociale et environnementale est « un investissement rentable qui a le potentiel d'augmenter de 1 à 2 points, d'ici à 2030, le résultat d'exploitation [de la société] », écrivent les auteurs de cette étude menée dans neuf pays. Et de meilleures conditions de travail chez les sous-traitants de la mode pourraient faire croître la productivité. « Dans les usines vietnamiennes qui appliquent le programme Better Work, mis au point par l'Organisation internationale du travail (...), les durées de travail hebdomadaires ont chuté de quatre heures et la producti-

tivité des travailleurs (en particulier des femmes) a augmenté de 22 % », estime BCG. Résultat : ces usines seraient « jusqu'à 8 % plus rentables que leurs homologues ».

De fait, les ténors de la mode ont réagi, d'après l'association Fashion Revolution, qui milite contre l'opacité de l'industrie textile. Parmi les 150 marques étudiées pour établir son Fashion Transparency Index, 37 % ont publié la liste de leurs fournisseurs en 2018, contre 32 % en 2017.

« PRISE DE CONSCIENCE INDÉNIABLE »

L'espagnol Inditex, numéro 1 mondial de l'habillement, s'est doté d'une charte sociale. Depuis 2013, H&M presse ses fournisseurs de mieux rémunérer leurs employés. « L'objectif principal est qu'ils soient en mesure de verser des salaires plus justes à leurs ouvriers », explique une porte-parole du suédois, en chiffrant à 227 le nombre d'usines de fournisseurs qui ont revu leurs grilles de salaires. Confronté à un énorme problème d'inventus, le groupe s'est aussi engagé à ne vendre que des articles fabriqués à partir de « matériaux recyclés ou provenant d'autres sources durables » d'ici à 2030, contre 35 % aujourd'hui.

Sous la pression de pétitions, Primark a, en février, dévoilé, le nom de ses 1 000 fournisseurs répartis dans 31 pays. « Les produits Primark sont fabriqués dans le respect des personnes et de la planète », dit l'enseigne, dont le modèle économique se fonde sur la réduction de ses prix de revient grâce à de gros volumes de ventes dans ses 352 magasins.

« La prise de conscience est indéniable », déclare Nayla Ajaltouni, coordinatrice du collectif Ethique sur l'étiquette. Mais, au fond, le ressort de ces enseignes demeure la vente de la dernière tendance de mode, à pas cher, partout. « Tout le secteur incite encore à une surconsommation de vêtements, qui conduit à une surproduction », dit M^{me} Ajaltouni. Pour « vendre à petits prix et dans de larges volumes », il leur faut produire à moindre coût dans des pays à la main-d'œuvre bon marché. « Il est toujours difficile de maîtriser et de contrôler la chaîne de production de nos collections », au Bangladesh, au Pakistan, en Chine..., reconnaît une directrice des achats.

Un autre monde est-il utopique ? Une enseigne, c'est un « paquebot difficile à manœuvrer », dit M. Pradère. Son client demeure aussi, souvent, schizophrène. Bien qu'il exige plus de transparence et le respect de règles éthiques, une fois en magasin il n'est pas toujours en mesure de dépenser plus pour acheter un vêtement « responsable », par essence plus onéreux, et va chercher le prix plancher. La bonne affaire rend parfois aveugle le fan de mode. Le succès de Primark en témoigne. L'enseigne dope la fréquentation de tous les centres commerciaux où elle est implantée. Au Havre (Seine-Maritime), le nombre de visiteurs des Docks Vauban, où elle s'est installée en février, s'est envolé de 30 %. ■

JULIETTE GARNIER

« TOUT LE SECTEUR INCITE ENCORE À UNE SURCONSOMMATION DE VÊTEMENTS, QUI CONDUIT À UNE SURPRODUCTION »

NAYLA AJALTOUNI
coordinatrice du collectif
Ethique sur l'étiquette

SNCF : le Sénat vote pour parachever la réforme

Toujours mobilisés, les syndicats envisagent d'appeler à une nouvelle journée sans cheminots le 12 juin

La sortie de crise de la SNCF se rapproche-t-elle enfin ? Après son passage au Sénat, le texte prévoyant l'ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence à partir de 2020, mettant fin au recrutement au statut à partir de 2020 à la SNCF et transformant celle-ci en société nationale à capitaux publics a été fortement amendé. Prévue ce mardi 5 juin, l'adoption de ce texte par les sénateurs marque une étape importante de la réforme.

Cela peut-il mettre fin à une grève qui a déjà coûté 400 millions d'euros, selon la direction de la SNCF ? Pas sûr. D'abord, il va falloir que la commission mixte paritaire entérine, le 11 juin, les évolutions décidées par le Sénat. Une douzaine de points seraient encore à régler, Sénat et Assemblée nationale campant sur des positions différentes à propos de points techniques de la réforme.

Enfin, il faudra que les organisations syndicales appellent à reprendre le travail... Même si certains syndicats ont participé grandement à l'élaboration des amendements adoptés au Sénat, ils cherchent toujours à maintenir la pression et seraient prêts à appeler à une nouvelle « journée sans cheminots » le 12 juin, lors de leur quinzième séquence de deux jours de grève. Le 14 mai, avec 30 % de grévistes, avait été un succès alors que la mobilisation s'effritait. Le 12 juin pourrait donc être un dernier baroud d'honneur, notamment pour l'UNSA et la CFDT, les deux syndicats réformistes. Tour d'horizon de la réforme en passe d'être adoptée.

Les points intangibles de la réforme Les organisations syndicales ont beau toujours refuser

Tous les acteurs entendent en finir avec la rédaction de la loi lors de la commission mixte paritaire, le 11 juin

L'ouverture à la concurrence et la réforme de la gouvernance du groupe SNCF, et exiger le maintien du recrutement au statut des cheminots, le gouvernement, soutenu par les deux assemblées, n'a pas bougé sur ces principes « intangibles » de la réforme.

Le projet de loi prévoit une ouverture progressive du secteur ferroviaire national : à partir de 2020 pour les TGV, entre 2019 et 2023 pour les TER et en Ile-de-France, à partir de 2025 pour certaines lignes, et 2033 pour les autres. Quant à la fin du recrutement au statut, il est prévu au 31 décembre 2020, comme les sénateurs l'ont enfin écrit dans la loi.

En parallèle, le gouvernement a annoncé une augmentation de 200 millions d'euros des investissements pour la maintenance à partir de 2022, portant l'effort annuel à 3,6 milliards d'euros, ainsi que la reprise de 35 milliards d'euros (sur 46,6 milliards d'euros à fin 2017) de dette de SNCF Réseau.

C'était un préalable au passage de SNCF Réseau d'établissement public industriel et commercial en société nationale. Cette somme sera transférée en deux temps dans les comptes publics de la nation, en 2020 et 2022. Cela devrait augmenter d'autant la dette publique de l'Etat mais, espère le

gouvernement, soutenu dans son raisonnement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), ce ne sera pas comptabilisé dans le déficit des années 2020 et 2022, permettant à la France de rester dans les clous de la règle des 3 % de déficit prévue par le traité de Maastricht.

Les adaptations apportées par le Sénat Après l'avoir refusé aux députés de la France insoumise, le gouvernement l'a accordé au Sénat : la SNCF sera non seulement une entreprise à capitaux publics détenus par l'Etat, mais ces capitaux seront aussi « inaccessibles ». Elisabeth Borne, la ministre des transports, a accepté d'intégrer ce terme. « La SNCF est une entreprise publique dont les titres sont intégralement détenus par l'Etat. Ce qui veut dire qu'elle est strictement inaccessible, rappelait-elle, le 4 juin, dans *La Provence*. Mais j'ai bien vu que le fait que ce terme d'inaccessibilité ne figure pas dans le texte suscitait inquiétudes, rumeurs et faux débats. Alors, nous l'avons ajouté au Sénat. »

Par ailleurs, les sénateurs ont voté en faveur de la création d'un périmètre social ferroviaire qui permettra à un cheminot actuel d'être au statut et de bénéficier du cadre social global du cheminot, y compris dans les filiales Fret et Gares. « En clair, tous les salariés des différentes filiales de la holding SNCF travailleront dans un groupe unifié, traduit-on au ministère des transports. C'était une exigence forte des syndicats. Les cheminots pourront, par exemple, bénéficier d'une mobilité interne à ce périmètre ou pourront relever d'un même comité d'entreprise. »

De la même manière, le Sénat a encadré plus finement le transfert des salariés de la SNCF vers d'autres sociétés dans le cas de la perte d'un appel d'offres de la société publique face à des entreprises de droit privé. Les syndicats n'ont pas obtenu que seuls les cheminots volontaires soient transférés à un opérateur concurrent, mais le Sénat leur a apporté un certain nombre de garanties.

Par exemple, dans le cas d'une ligne transférée à la concurrence, un cheminot qui y consacre moins de 50 % de son activité globale ne sera pas transféré automatiquement à l'opérateur concurrent. La SNCF devra lui proposer un reclassement interne, soit dans la même région, soit au niveau national. De même, pour baisser

Les syndicats de cheminots manifestent devant le Sénat, à Paris, le 29 mai.

CHARLES PLATIAU/REUTERS



le recours aux transferts obligatoires, tout cheminot volontaire et installé dans la région pourra rejoindre l'opérateur concurrent. Les syndicats ont enfin obtenu un droit au retour pour les cheminots transférés. Ils pourront revenir à la SNCF entre trois et huit ans après leur départ, et retrouver alors leur statut s'ils le souhaitent. Parallèlement, le Sénat a précisé que les cheminots transférés à la concurrence conserveront non seulement leur salaire, mais également les autres éléments de leur rémunération (primes, allocations, etc.). Les syndicats tentent

toujours d'obtenir davantage, notamment la suppression de l'obligation de transfert. Car si un cheminot refuse un transfert ou les propositions de reclassement, il risque d'être licencié.

Ce qui pose encore problème

Tous les acteurs entendent en finir avec la rédaction de la loi lors de la commission mixte paritaire (CMP), programmée le 11 juin. Cependant, le texte voté par le Sénat ne plaît pas complètement aux députés. Si ces derniers sont d'accord avec les modifications d'ordre social en faveur des chemi-

nots, il reste quelques désaccords plus techniques, concernant notamment la régulation de l'offre vers certaines destinations. De même, pour protéger certaines régions, le Sénat a introduit des exceptions à la mise en concurrence qui complexifient le système ferroviaire. Enfin, l'accélération du calendrier d'ouverture à la concurrence en Ile-de-France n'est pas partagée par les députés. « Il y aura encore d'importants débats de fonds lors de la CMP, présume un député. Et cela pourrait être long ! »

ÉRIC BÉZIAT
ET PHILIPPE JACQUÉ

Un contrat historique pour Keolis

C'est le plus gros contrat de Keolis, évalué à 6 milliards d'euros de chiffres d'affaires sur quinze ans. La filiale de la SNCF, en coentreprise avec Amey, une filiale de l'espagnole Ferrovial, a remporté, lundi 4 juin, un contrat d'exploitation ferroviaire de quinze ans au Pays de Galles, dans l'ouest du Royaume-Uni. Déjà présent à Manchester et Londres, KeolisAmey va exploiter, à partir du 14 octobre, le service ferroviaire Wales and Borders et le métro de Galles du Sud en remplacement d'Arriva, la filiale de Deutsche Bahn. Long de 1623 km, ce réseau ferré compte 247 gares, 2000 salariés et accueille 32,3 millions de passagers chaque année. « Dans le cadre du nouveau contrat, KeolisAmey envisage la création de 600 emplois », précise Keolis dans un communiqué. Dès octobre 2018, l'attributaire du contrat promet d'investir 2,1 milliards d'euros pour rénover infrastructures et le matériel roulant. « Tant en montant qu'en durée, ce contrat est le plus important gagné par le groupe », assure-t-on chez Keolis.

Les salariés les plus mobiles restent très attachés à leur bureau

Selon une enquête IFOP-SFL dans le Grand Paris, le travail « nomade » favorise les locaux de qualité, situés dans des quartiers centraux

Flex-office, bureaux partagés, télétravail, tiers-lieux... Plébiscités par les jeunes salariés, la mobilité au travail et l'effacement de la frontière entre vie personnelle et temps professionnel gagnent du terrain. Mais ce « nomadisme » professionnel oblige paradoxalement les entreprises à apporter un soin accru à la qualité des bureaux et à choisir une implantation centrale si elles veulent attirer les talents. Ces conclusions d'une enquête publiée mardi 5 juin devraient intéresser les directions des ressources humaines et les aménageurs, à l'heure où des dizaines de projets urbains tentent de redistribuer l'offre de bureaux dans le Grand Paris.

Fruit d'un sondage auprès d'un échantillon représentatif de 1922 employés d'entreprises de plus de dix salariés à Paris et en première couronne, ce baromètre « Paris Workplace » réalisé par

l'IFOP et la Société foncière lyonnaise (SFL), spécialiste de l'immobilier tertiaire haut de gamme, note que les modes de travail mobiles sont de moins en moins marginaux : 34 % des salariés sonde travaillent en dehors de leur entreprise – chez eux, au café... – au moins une fois par mois. Même dans leur entreprise, 35 % des salariés ne sont pas scotchés à leur poste, mais travaillent à deux endroits ou plus au cours d'une journée type. Enfin, 30 % ont un rendez-vous à l'extérieur ou un déplacement professionnel au moins une fois par semaine.

Ces salariés cumulant travail hors de l'entreprise, multiplication des postes au bureau et déplacements professionnels, l'enquête les qualifie de « supermobiles ». « Ils représentent une tendance de fond, c'est un phénomène générationnel », explique Dimitri Boulte, directeur général délégué de SFL. Les moins de

35 ans sont ainsi 41 % à travailler de temps en temps en dehors du bureau, contre 30 % pour leurs aînés. Un phénomène de managers, de plus en plus d'entreprises favorisant des modes de travail souples et collaboratifs – les salariés les plus mobiles sont aussi ceux qui travaillent le plus en équipe.

Fin du « métro-boulot-dodo »

A l'inverse, sortir dans la journée pour des emplettes, un rendez-vous médical ou un saut chez soi est devenu une norme pour les plus jeunes. « Les jeunes générations souhaitent vivre des moments de rupture au cours de leur journée, ça participe de leur bien-être au travail », résume M. Boulte. 63 % des 18-24 ans disent sortir du bureau pour faire une course dans le quartier, contre 56 % des 25-34 ans, 53 % des 35-49 ans et 45 % des 50 ans et plus. 35 % des 18-24 ans font des allers-retours à

leur domicile dans la journée, contre 9 % des 50 ans et plus.

La fin du « métro-boulot-dodo » a plusieurs conséquences. Et d'abord un regain d'intérêt pour son lieu de travail... « Plus on est mobile, plus le bureau est un sanctuaire, analyse Frédéric Dabi, directeur général adjoint à l'IFOP. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, l'ultramobilité ne conduit pas à la disparition du bureau, même si sa nature et sa fonction évoluent. » Ainsi les salariés supermobiles sont 52 % à considérer que leur bureau est un lieu de vie et non seulement un espace de travail, contre 38 % en moyenne. 94 % d'entre eux estiment que les bureaux ont un impact sur les performances de l'entreprise, contre 75 % en général. Et pour 72 % d'entre eux, les bureaux ont été un critère important dans leur choix d'entreprise, contre 39 % pour l'ensemble des salariés. Exit

les open spaces sans âme, place aux lieux de convivialité...

Deuxième conséquence : « Ces salariés veulent travailler dans des quartiers centraux, offrant une bonne qualité de vie », commente M. Boulte. Pas facile d'attirer les jeunes diplômés dans des bureaux en périphérie, loin des commerces et des services : quitte à mêler sphère professionnelle et vie privée, les moins de 35 ans plébiscitent le centre de Paris. Si l'on en croit ce baromètre, les bureaux et leur localisation ont pesé dans le choix de leur entreprise pour 59 % des 18-24 ans, 48 % des 25-34 ans, mais seulement 34 % des 35-49 ans et 29 % des 50 ans et plus.

Enfin, l'accessibilité des entreprises apparaît essentielle, alors que 49 % des salariés franciliens jugent leur trajet domicile-travail « désagréable » – surtout quand il dépasse quarante minutes. « C'est une particularité de

l'Ile-de-France : le temps de trajet a autant d'impact que l'intérêt du travail dans le choix de l'entreprise », observe M. Dabi. « On avait sans doute sous-estimé l'impact de ces trajets sur le temps de travail, le lien social, la collaboration entre salariés ; les entreprises qui s'installent sur de grands campus en périphérie doivent en tenir compte », estime M. Boulte.

Hors pause déjeuner, le temps de présence au bureau passe de 8h36 en moyenne pour les salariés qui ont moins de quarante minutes de trajet à 8h20 pour ceux qui ont plus de quarante minutes. Seize minutes de moins par jour, soit huit jours sur une année... Les relations avec les collègues sont aussi plus distendues : 38 % des salariés à trajet court considèrent leurs collègues comme des amis, contre 29 % des salariés qui vivent à plus de quarante minutes de leur travail. ■

GRÉGOIRE ALLIX

Société générale mise à l'amende par la France et les Etats-Unis

Pour clore deux litiges, la banque a accepté de payer des amendes de 1,3 milliard de dollars au total

La Société générale s'apprête à tourner la page de deux épisodes peu glorieux de son histoire récente, reflets d'un temps où certains banquiers se comportaient en cow-boys et n'hésitaient pas à prendre des libertés avec les règles. Pour clore ces litiges aux Etats-Unis et en France, portant sur des manipulations supposées des taux interbancaires Libor et Euribor et des soupçons de corruption en Libye, la banque a accepté de payer plusieurs amendes d'un montant total de 1,3 milliard de dollars (1,1 milliard d'euros). «*Nous regrettons les manquements passés, contraires à nos valeurs et à notre éthique, qui ont conduit à ces accords*», a réagi Frédéric Oudéa, le directeur général de la banque, dans un communiqué publié lundi 4 juin dans la soirée.

Le document précise par ailleurs que le montant des sanctions «*est entièrement couvert par la provision inscrite dans les comptes de la banque qui a été allouée à ces deux litiges. Ces versements n'auront donc pas d'impact sur les résultats de Société générale*». Après ces paiements, la provision pour litiges de la banque s'établira à quelque 1,2 milliard d'euros.

Sur le dossier libyen, l'établissement a conclu un accord à la fois avec les autorités judiciaires françaises et américaines, dans le ca-

dre d'une résolution coordonnée inédite entre les deux pays. Société générale va ainsi payer 500 millions d'euros, dont la moitié sera versée en France, au Trésor public, et l'autre moitié aux Etats-Unis. L'intervention de la justice américaine étant notamment justifiée par l'utilisation de transactions en dollars.

L'affaire remonte à la deuxième moitié des années 2000, une fois levées les sanctions internationales qui visaient la Libye. De nombreuses banques prospectent alors le marché libyen, et ses milliards de pétrodollars, pressées de proposer leurs solutions d'investissement.

Troisième contentieux

La Société générale décide de recourir à un intermédiaire, ami d'enfance d'un des fils du dictateur libyen Mouammar Kadhafi, bien introduit dans les milieux d'affaires, qui lui ouvre notamment les portes du fonds souverain Libyan Investment Authority (LIA). Selon le parquet financier français et le ministère américain de la justice, Department of Justice (DoJ), la Société générale aurait ainsi placé 3,6 milliards de dollars pour le compte d'entités libyennes, dont 2,1 milliards pour le LIA.

Au total, la Société générale a versé 90 millions de dollars de commissions à cet intermédiaire,

«*dont une grande partie a été reversée à de hauts officiels libyens afin d'obtenir des affaires de la part de plusieurs institutions publiques libyennes*», a dénoncé le DoJ.

Pour cette affaire, le volet civil avait donné lieu à un accord à l'amiable avec le fonds souverain libyen en 2017, pour lequel la banque avait dû s'acquitter d'un montant de près de 1 milliard d'euros. C'est désormais le volet pénal qui est en passe d'être réglé, aux Etats-Unis et en France, où le parquet avait diligenté en novembre 2016 une enquête pour corruption d'agents publics étrangers. Des personnes physiques sont toutefois encore susceptibles d'être poursuivies.

Si les procédures ont été coordonnées entre les deux pays, des divergences importantes demeurent. En France, l'accord avec le parquet national financier, la fameuse «*convention judiciaire d'intérêt public*» instituée par la loi Sapin II, a permis à la banque



La banque est soupçonnée de corruption en Libye et de manipulations supposées des taux interbancaires Libor et Euribor

de négocier une amende sans reconnaissance de culpabilité. La Société générale s'est toutefois engagée à faire évaluer, pendant deux ans, par l'Agence française anticorruption, les mesures de lutte contre la corruption qu'elle a mises en place. «*La sanction est significative. L'entreprise a reconnu des anomalies et peut maintenant regarder son avenir de manière plus sereine*», s'est félicitée la

procureure générale financière Eliane Houlette.

Aux Etats-Unis en revanche, une filiale du groupe consacrée à l'émission de produits d'investissement (SGA) a dû accepter de plaider coupable. «*Cela n'aura aucune conséquence sur [sa] capacité (...) à remplir ses obligations en tant qu'émetteur, lesquelles continueront à être garanties par Société générale*», a indiqué le groupe dans son communiqué.

Quant au second dossier, qui porte sur les taux interbancaires de référence Libor et Euribor, la banque française devra verser 275 millions de dollars (235 millions d'euros) au département américain de la justice et 475 millions de dollars à la Commodity Futures Trading Commission, l'autorité de tutelle des marchés à terme américains. La Société générale était accusée d'avoir manipulé ces taux, qui ont une incidence sur de nombreux produits financiers, dont certains

prêts aux ménages et aux entreprises. Plusieurs banques d'envergure internationale ont déjà été sanctionnées dans le cadre de ce scandale du Libor, mais la Société générale a été plus durement touchée. La justice américaine a en effet obtenu le 14 mars de la banque le départ de son directeur général délégué Didier Valet, ancien bras droit et dauphin officiel de M. Oudéa.

En parvenant à régler deux litiges importants sans épuiser ses réserves, la banque, dont le titre a été malmené en Bourse ces derniers mois, voit l'horizon se dégager. Elle n'en a toutefois pas terminé avec les autorités américaines. La Société générale poursuit les négociations pour solder un troisième contentieux, portant sur des soupçons de violation d'embargo américain. Elles ne devraient pas aboutir avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. ■

VÉRONIQUE CHOCRON

Les supermarchés de hard-discount opèrent une montée en gamme

Après Lidl et Aldi, Leader Price officialise, mardi 5 juin, son nouveau positionnement

Le prix bas comme une bonne affaire, mais sans le sentiment de pauvreté. C'est l'une des intentions de l'enseigne de hard-discount alimentaire du groupe Casino, Leader Price, qui officialise, mardi 5 juin, son nouveau positionnement, plus chic, matérialisé par une rénovation de ses magasins. Fini le carrelage laid et l'ambiance entropée, place au bois et au verre, aux inscriptions soignées, à la verdure sur la façade et le logo. Le tout accompagné de davantage de produits bio, d'aliments vendus en vrac, de boulangerie cuite sur place et d'un rayon traiteur...

C'est un mouvement généralisé que sont en train d'opérer les supermarchés dits de hard-discount. Ils valorisaient autrefois la présentation sur palette et à même les cartons de livraison posés sur les rayonnages pour véhiculer une image de prix bas. Aujourd'hui, la présentation à la soviétique, c'est terminé, les Français réclament un saut qualitatif.

Boulangerie et four à pizza

«*Les clients ont envie d'avoir des magasins un peu plus sympas, dans lesquels ils auraient une vision de leurs courses moins concentrée uniquement sur le prix et le produit. Toutes nos études montrent qu'ils veulent du discount*

plaisir», constate Tina Schuler, directrice générale de Leader Price, des supermarchés Casino et des hypermarchés Géant Casino.

Un virage officialisé par l'allemand Lidl en 2015, qui est passé du «*hard discount*» au «*soft discount*» en rénovant ses magasins et en s'inspirant pour ses propres produits des meilleures marques du marché. Cette montée en gamme, à grand renfort d'investissements publicitaires, semble porter ses fruits : sa part de marché dans la distribution des produits de grande consommation en France est passée de 4,6 % à 5,4 % en trois ans. Un pas important dans un secteur où chaque dixième de point est âprement disputé. Lidl visait à l'époque les 8 % en 2020. En 2017, l'allemand ALDI a investi 5 milliards d'euros dans le monde pour rénover ses magasins, tout en élargissant son assortiment et la part des produits frais.

Concrètement, chez Leader Price, l'amélioration esthétique s'accompagne d'une offre de produits enrichie de davantage de produits bios et d'aliments vendus en vrac, mais s'inspire aussi des réussites de la concurrence : la boulangerie-viennoiserie, l'un des points forts chez Lidl, la pâtisserie imaginée par Franprix et largement copiée depuis, mais

aussi un four à pizza en plein milieu du magasin, qui permettra de cuire sur place, voire les déguster sur les quelques tables hautes installées à l'entrée.

«*C'est une stratégie assez classique pour se différencier de la concurrence, car l'aspect prix est finalement assez copiable, constate Yves Marin, associé du cabinet de conseil en transformation Bartle. Les distributeurs entrent sur un marché en se positionnant sur le critère du prix bas et du discount, puis élargissent leur offre en se rapprochant de plus en plus d'un supermarché traditionnel.*»

Le vrai concurrent, Leclerc

Les réaménagements de Leader Price seront réalisés «*tout en conservant les points forts du discount alimentaire que sont les prix bas, le rapport qualité-prix et la rapidité à faire les courses*», assure M^{me} Schuler. Car la concurrence est de plus en plus féroce avec la multiplication des magasins de proximité alimentaire. «*Il y a une saturation de l'offre comme de la demande, juge M. Marin. Les distributeurs élargissent donc leur proposition commerciale à d'autres produits pour renforcer la fréquentation de leurs magasins. Car les consommateurs veulent de moins en moins fractionner leurs achats...*» Et, aussi

étonnant que cela puisse paraître, le véritable concurrent de Leader Price n'est ni Lidl ni ALDI, mais Leclerc. «*Nos clients, dont la majeure partie sont des familles et des moins de 40 ans, partagent leurs courses entre Leclerc et Leader Price*», constate M^{me} Schuler.

L'enseigne assure pouvoir maintenir des prix bas, tout en rentabilisant ses investissements – les franchisés, qui représentent la moitié du parc, eux, financent leurs travaux – grâce à une hausse de la fréquentation de ses magasins. Les 60 premières rénovations au nouveau concept depuis octobre 2017 font état d'une hausse moyenne de 15 à 20 % de leur fréquentation comme de leur chiffre d'affaires. Avec un pic d'activité lors de la réouverture qui atteint pour certains, comme à La Tour-du-Pin en Isère, 110 % le premier jour. Le panier moyen reste, en revanche, sensiblement le même qu'avant, autour de 23 euros avec 13 articles.

Leader Price a prévu d'implanter sa nouvelle formule dans la moitié de ses 750 magasins dans toute la France d'ici à fin 2019, dont plus de 120 avant la fin de cette année. L'enseigne espère ainsi faire progresser une part de marché qui stagne, loin derrière ses concurrents, à 2,6 %. ■

CÉCILE PRUDHOMME

7,065 MILLIONS

C'est le montant, en euros, auquel un tableau du début de la carrière de Vincent Van Gogh a été adjugé aux enchères à Paris lundi 4 juin par la maison de vente Artcurial. Après une vive bataille, *Raccommodeuses de filets dans les dunes*, peint en 1882, a été acheté par un collectionneur américain, alors que cette œuvre était estimée entre 3 et 5 millions d'euros. La dernière vente aux enchères d'un Van Gogh à Paris remonte au milieu des années 1990 : le *Jardin à Auvers* avait atteint 10 millions de dollars. – (AFP)

AUTOMOBILE

Iran : PSA jette l'éponge

Le constructeur PSA a annoncé, lundi 4 juin, qu'il se retire d'Iran, son plus grand marché à l'international en volume. PSA devient ainsi le deuxième grand groupe français après Total à se plier aux injonctions américaines. PSA a indiqué avoir commencé «*le processus de suspension*» de ses coentreprises, «*afin de se conformer à la loi américaine d'ici le 6 août 2018*». En 2017, le groupe avait vendu 444 600 véhicules en Iran. – (AFP)

ÉLECTRONIQUE

Toshiba cède ses PC à Sharp

Le japonais Sharp a annoncé, mardi 5 juin, le rachat de la division PC déficitaire de son compatriote Toshiba pour 4 milliards de yens (31 millions d'euros). Sharp était lui-même sorti de cette activité en 2010. Mais le groupe se fait fort de pouvoir baisser les coûts de production grâce au soutien de Foxconn, le

géant taïwanais de la sous-traitance. – (Reuters.)

COMMERCE

Taxes sur l'acier : le Mexique va saisir l'OMC

Après le Canada et l'Union européenne, le Mexique a annoncé, lundi 4 juin, son intention de porter plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet des taxes américaines sur l'acier et l'aluminium. Le Mexique «*va entamer un processus de règlement de différend auprès de l'Organisation mondiale du commerce*», indique le ministère mexicain de l'économie. – (AFP)

MEUBLE

Roche Bobois veut entrer en Bourse

Le concepteur et distributeur français de meubles haut de gamme Roche Bobois se prépare à entrer pour la première fois en Bourse, une opération à l'issue de laquelle les deux familles fondatrices resteront majoritaires, a-t-il annoncé mardi 5 juin. – (AFP)

Au Maroc, le mystérieux boycott qui dérange les autorités

Danone, Sidi Ali et Afriquia sont victimes de la grogne sociale

CASABLANCA (MAROC) - envoyée spéciale

C'est le premier aveu public de l'impact d'un mouvement qui secoue le Maroc depuis plus d'un mois. Mardi 29 mai, la filiale locale de Danone a annoncé réduire de 30 % ses achats de lait auprès de ses fournisseurs locaux. Dans une lettre publiée par l'hebdomadaire *Tel-Quel*, la société explique sa décision par une baisse de ses ventes, « tous produits confondus ». La raison ? Un mystérieux boycottage qui s'est répandu dans le royaume comme une traînée de poudre.

Le mot d'ordre est apparu le 20 avril sur les réseaux sociaux. Outre Danone, deux autres sociétés sont concernées : l'eau minérale Sidi Ali et les stations-service Afriquia. Plusieurs hypothèses ont été avancées quant à l'origine du mouvement, notamment des règlements de comptes internes au sérail politico-économique. « En réalité, peu importe qui est à l'origine, estime le journaliste Abdellah Tourabi. L'important, c'est pourquoi cette dynamique, "nous les petites gens et les classes moyennes contre eux les puissants", a pris une telle ampleur. »

Les trois marques, leaders sur trois produits de base – eau, lait et carburant –, sont accusées de pratiquer des prix très élevés dans un pays toujours en développement. Mais le boycottage peut aussi s'expliquer par le fait que deux de ces sociétés sont détenues par des personnalités influentes, au croisement de la politique et de l'économie. Ainsi Aziz Akhannouch,

57 ans, l'un des hommes d'affaires les plus riches du Maroc, est propriétaire d'Afriquia, mais aussi ministre de l'agriculture, très proche du Palais royal, et pressenti pour être le nouveau chef de file de l'opposition aux islamistes. Quant à l'eau minérale Sidi Ali, elle appartient à la patronne des patrons, Miriem Bensalah-Chaoune.

Loin de calmer le jeu, les premières réactions des autorités ont jeté de l'huile sur le feu. Le ministre de l'économie a traité les boycotteurs d'« écrivains », tandis qu'un responsable de la filiale de Danone parlait de « traîtres à la nation ». Résultat : selon un sondage publié fin mai, 57 % des 3757 personnes interrogées affirmaient boudier ces produits.

A Casablanca, capitale économique du pays, le mouvement reste très suivi. Sur le parking du grand supermarché Marjane, dans le sud de la ville, difficile de trouver des opposants au boycottage. « La plupart le font », estime Nouredine, chauffeur de bus, qui s'en félicite : « C'est la première fois qu'on fait quelque chose comme ça. Le peuple est uni. » Toutes les classes sociales semblent concernées. Comme cette chirurgienne-dentiste d'une cinquantaine d'années qui explique : « Moi, je ne souffre pas de la vie chère, mais beaucoup de gens sont concernés, c'est une cause juste. » Tandis qu'à quelques pas, une employée de ménage opine : « Je le fais parce que les prix sont trop hauts. »

Le boycottage a eu des effets collatéraux inattendus. Omar Balafrej, 44 ans, est député de la Fédération de la gauche démocratique.

Les trois marques leaders sur le lait, l'eau et le carburant sont accusées de pratiquer des prix très élevés

En 2017, il avait demandé la mise en place d'une commission pour enquêter sur la hausse des prix des carburants, soumis depuis 2015 à un processus de libéralisation (jusqu'ici, l'État subventionnait une partie du prix à la pompe). « Une commission a bien été mise en place, note-t-il, mais jusque-là, nous n'avions pas eu connaissance du rapport. C'est sous la pression du boycottage qu'il est sorti. »

Marges mirobolantes

Diffusé mi-mai, le document révèle les marges mirobolantes enregistrées par les grandes sociétés de distribution pétrolière : 2 dirhams par litre, soit 14 milliards sur deux ans et « 17 milliards en y incluant les premiers mois de l'année 2018 », avance l'élue, pour cet argent a été gagné non pas de façon illégale mais de façon « non éthique », en résumé : sur le dos des consommateurs. « Moi-même, je boycotte, poursuit-il. C'est une façon moderne et pacifique de revendiquer. Surtout après ces deux années où l'on a vu de nombreux protestataires être poursuivis et mis en prison. » Depuis deux ans, les conflits sociaux

se sont en effet multipliés dans le pays. Dans le Rif (nord), la mort d'un jeune vendeur de poisson travaillant dans l'informel avait déclenché un vaste mouvement populaire, en 2016-2017, contre la marginalisation économique de la région. Aujourd'hui, les jeunes leaders de la contestation sont en prison. Dans l'est du pays, les mineurs de Jerada, qui ont manifesté fin 2017 pour obtenir des emplois, ont connu peu ou prou le même sort. « Ilya une lame de fond de colère contre les abus de pouvoir, le manque de perspectives économiques. Mais beaucoup ont peur de sortir manifester, souligne Omar Balafrej. C'est pour ça que le boycottage a pris. »

Le mouvement ennuie les autorités. Sans origine traçable ni meneurs identifiés, il n'offre que peu de prise. « C'est l'ancien monde, les syndicats, les politiques, les médias traditionnels qui faisaient l'opinion et sont aujourd'hui dépassés, face au nouveau monde en train d'émerger », analyse le journaliste Abdellah Tourabi.

De tels mouvements de boycottage pourraient faire des dégâts concrets. Le gouvernement marocain alerte ainsi sur les « dommages » pour l'économie nationale, quand d'autres soulignent la part de « fake news » inhérente aux réseaux sociaux. M. Balafrej se veut positif : ce boycottage est « un signe de vie de la société marocaine, une politisation potentielle des citoyens, alors que 20 millions de Marocains n'ont pas voté aux dernières élections. Encore faut-il que les autorités soient à l'écoute. » ■

CHARLOTTE BOZONNET

Microsoft acquiert l'américain GitHub, la plate-forme préférée des développeurs

Le géant américain débourse 7,5 milliards de dollars pour un site inconnu du grand public

C'est un achat considérable : après plusieurs jours de rumeurs, Microsoft a annoncé, lundi 4 juin, l'acquisition pour 7,5 milliards de dollars (6,4 milliards d'euros) de la plate-forme GitHub, dont le siège social est à San Francisco. Ce nom, inconnu de nombre d'internautes, désigne pourtant l'un des sites les plus visités du monde. En une décennie d'existence, ce dernier est devenu un outil incontournable pour les développeurs informatiques, qu'ils soient indépendants ou employés des grandes entreprises de la Silicon Valley, berceau californien du high-tech.

GitHub permet aux développeurs de stocker et partager, publiquement ou non, le code qu'ils créent. La plate-forme accueille, dit-elle, plus de 80 millions de projets, qu'il s'agisse de logiciels, de sites Web, d'applications mobiles, ou tout autre type de programmes informatiques.

C'est aussi un espace collaboratif, sur lequel il est possible de contribuer aux projets rendus publics en proposant des modifications. Son succès repose notamment sur la façon dont il a facilité ce processus : pour que les utilisateurs ne se dérangent pas mutuellement en modifiant un programme en même temps, ils téléchargent chacun le code sur leur ordinateur et effectuent les modifications, qui sont ensuite publiées sur GitHub après validation. Le site emploie pour cela Git, un outil développé en 2005 par Linux

Torvalds, le célèbre créateur du système d'exploitation Linux. Le talent de GitHub est d'avoir su rendre cet outil plus simple d'utilisation et compréhensible par le plus grand nombre.

La plate-forme revendique pas moins de 27 millions d'utilisateurs – ce qui représente une bonne partie des développeurs informatiques du monde. GitHub est aussi bien utilisé par des développeurs indépendants que par de grandes entreprises comme Google, Apple, Facebook ou encore Amazon, qui s'en servent pour bâtir leurs propres produits. Sa facilité d'utilisation a aussi conquis des amateurs, qui y publient leurs projets. Exister sur GitHub est devenu indispensable pour les développeurs : leurs profils et leurs contributions sur la plate-forme sont davantage scrutés par les recruteurs que leurs CV. GitHub ferait partie des sites les plus populaires du monde, selon le classement Alexa.

Surtout, GitHub est devenu la plus grande bibliothèque de code

open source du monde – c'est-à-dire du code rendu public, accessible à tous. Au point que le magazine de référence *Wired*, spécialisé dans les technologies, l'avait comparé, en 2015, à la bibliothèque d'Alexandrie : « GitHub est plus qu'un endroit pratique où stocker des fichiers en ligne. C'est la pierre angulaire du développement informatique – un entrepôt incontournable de code open source et un espace de connaissance essentiel. »

Un vaste écosystème d'outils

Cette centralisation provoque aussi des inquiétudes : que se passerait-il si GitHub était compromis ? En janvier, la plate-forme a été la cible d'une des plus puissantes attaques par déni de service (DDoS) jamais enregistrées – une action visant à saturer un site Web de requêtes pour le rendre inaccessible. GitHub a assez bien résisté : il a subi des perturbations pendant une dizaine de minutes avant un retour à la normale. Le code de la plupart des projets étant téléchargé par les utilisateurs, et donc stocké sur leurs ordinateurs, la disparition de GitHub ne signifierait pas automatiquement celle de ces projets – mais celle de leurs archives, de leurs évolutions et des innombrables discussions les entourant.

Si les développeurs peuvent utiliser gratuitement GitHub pour leurs projets en open source, ils doivent en revanche payer pour leurs projets privés, dont le code n'est pas rendu public. Les abon-

nements de base vont de 6 à 18 euros par mois et par utilisateur. GitHub vend aussi la possibilité pour les entreprises d'utiliser son système sur leurs propres serveurs. En revanche, la plate-forme n'affiche pas de publicité.

Le rachat de GitHub par Microsoft, qui a longtemps été la figure de proue des logiciels propriétaires, pourrait sembler contre nature. Ce n'est pas le cas, car Microsoft est très présent sur GitHub : l'un de ses projets open source, l'éditeur de code Visual Studio Code, est celui qui réunit le plus de contributeurs sur le site. Et depuis l'arrivée de Satya Nadella à la tête de Microsoft, en 2014, l'entreprise s'est davantage tournée vers les outils destinés aux développeurs et vers l'open source. Quand elle a « ouvert » le code de sa famille d'outils NET, la même année, Microsoft l'a publié sur GitHub plutôt que sur CodePlex, son propre site de partage de code en open source – qu'elle a depuis fermé.

En achetant GitHub, Microsoft parfait cette stratégie en direction des développeurs et dispose désormais d'un vaste écosystème d'outils à leur intention. Reste à voir ce qu'elle compte faire précisément de GitHub. Son acquisition pourrait ouvrir la voie à de nouveaux liens entre la plate-forme et d'autres services de Microsoft, comme son offre de cloud, Azure, qui livre une guerre sans merci contre son rival Amazon Web Services. ■

MORGANE TUAL

Fort recul du nombre de femmes PDG de sociétés cotées aux États-Unis

Seules 24 des 500 premières entreprises américaines sont dirigées par une femme

NEW YORK - correspondant

Comme souvent, la presse en a fait les gros titres. « La Bourse de New York va avoir sa première femme dirigeante après 226 années d'histoire », s'est réjoui le *Wall Street Journal* en annonçant la promotion de Stacey Cunningham, devenue en mai présidente du New York Stock Exchange. Cette ingénieure de 43 ans rejoint une autre femme, Adena Friedman, devenue chef du Nasdaq en janvier. Ainsi, Wall Street abandonnerait enfin sa culture macho. En réalité, en dépit du mouvement #metoo, déclenché par les révélations sur le comportement de prédateur sexuel du producteur de cinéma Harvey Weinstein, il fait un sale temps pour les femmes à la tête d'entreprises américaines.

Le nombre de femmes PDG est en chute libre. Fin mai, elles n'étaient plus que 24 à diriger l'une des 500 premières entreprises américaines du classement du magazine *Fortune*, après avoir atteint le nombre de 32 en 2017. Denise Morrison (Campbell Soup), Margo Georgiadis (Mattel) ou encore Meg Whitman (Hewlett-Packard Enterprise) ont quitté leurs fonctions plus ou moins brutalement. Et derrière, rien. Ou si, des hommes pour les remplacer. Une femme n'a succédé qu'une seule fois à une femme, avant d'être remerciée onze mois plus tard lors du rachat de son entreprise.

Les femmes ne se font pas licencier plus que les hommes, selon les chiffres d'Equilar, qui analyse le recrutement des dirigeants. Mais, comme l'explique Jane Stevenson, vice-présidente chez le chasseur de têtes Korn Ferry International, le vivier de patronnes potentielles pour les remplacer est insuffisant. La raison : les femmes ne possèdent pas l'expérience suffisante.

Les entreprises ne leur font pas accomplir le cursus idoine, notamment l'exercice de fonctions opérationnelles avec la responsabilité d'un compte de résultat, qui fait qu'un conseil d'administration prendra le risque de les nommer. Pour Jane Stevenson, il faut, dès l'âge de trente ans, changer les cursus des femmes. Pour l'instant, les rares femmes choisies sont nommées à 51 ans, quatre ans plus tard que les hommes et après avoir exercé un emploi de plus qu'eux.

Mieux payées que les hommes

Un autre défi consiste à mieux cerner les motivations des femmes. Jane Stevenson a réalisé avec la Fondation Rockefeller des entretiens avec 57 d'entre elles ayant été ou étant PDG. Elles semblent moins motivées par le prestige de la fonction ou le cours de leur carrière que par l'effet qu'elles peuvent avoir sur les choses. Elles sont aussi plus aptes à prendre des risques, et assez souvent nommées dans des entreprises en difficulté.

Seule exception à ce tableau morose, elles gagnent plus que leurs homologues masculins. Selon Equilar, qui a étudié le salaire des PDG des sociétés cotées formant l'indice Standard & Poor's 500, le salaire médian des femmes était en 2017 de 13,5 millions de dollars (11,5 millions d'euros), contre 11,5 millions pour les hommes (9,8 millions d'euros), confirmant une tendance observée depuis 2010. Et ce salaire médian a augmenté de 15,4 % en 2017, contre 8,2 % seulement pour les hommes. Toutefois, la femme la mieux payée, Indra Nooyi, patronne de PepsiCo, ne gagne « que » 25,9 millions de dollars par an, ce qui la place au 18^e rang des PDG américains, loin derrière les 103 millions du patron de Broadcom. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

La marque Monsanto va disparaître

Monsanto, marque née en 1901, une des plus controversées au monde, ne survivra pas à la fusion avec Bayer, qui doit être effective jeudi 7 juin. Le groupe allemand a obtenu, vendredi 1^{er} juin, les dernières autorisations pour convoler avec le géant américain des semences. Mais trop élevé était le risque, pour la nouvelle entité, de conserver le nom de Monsanto, associé à des méthodes de lobbying douteuses et qui cristallise depuis longtemps la lutte d'organisations dans le monde entier contre les excès de l'agriculture intensive.

Par ce mariage à 63 milliards de dollars (53,8 milliards d'euros), le plus gros jamais tenté par une entreprise allemande, le chimiste de Leverkusen devient numéro un mondial des semences et conversion des pesticides. Il espère mettre à profit sa réputation moins égratignée pour amorcer une « nouvelle ère dans l'agriculture ». « La croix Bayer est le garant de la qualité et de la confiance », a déclaré Werner Baumann, PDG du groupe, au quotidien *Handelsblatt* du mardi 5 juin.

LES CRITIQUES CONTRE FEU MONSANTO CONSTITUENT LA PRINCIPALE DIFFICULTÉ DE LA FUSION AVEC BAYER

Mais les critiques envers feu Monsanto ne risquent-elles pas de se reporter sur Bayer, une marque jusqu'ici associée à la consensuelle aspirine ? Le groupe allemand a conscience que ce défi est la principale difficulté de cette fusion historique. Depuis des mois, il cherche le dialogue avec ses détracteurs. Le directeur du département CropScience (sciences des récoltes), Liam Condon, a ainsi débattu en mars avec Robert Habeck, coprésident du parti écologiste allemand et ancien ministre de l'agriculture du Schleswig-Holstein, dans les colonnes du magazine *Capital*. Une première. « Nous faisons certaines choses différemment [de Monsanto], a précisé M. Baumann. Bayer tient beaucoup à l'échange et au dialogue ouvert, y compris avec des voix critiques. Nous allons encore développer cela à l'avenir. »

Ces efforts de communication sont une priorité, alors que Bayer doit séduire les investisseurs : il a annoncé, courant juin, une augmentation de capital de 6 milliards d'euros pour financer une partie du rachat des actions du groupe américain. ■

CÉCILE BOUTELET (BERLIN, CORRESPONDANCE)

L'éloquence étudiante entre au Panthéon

Souvent considérés comme l'apanage des facultés de droit, les concours d'éloquence se développent

Dehors, l'orage gronde. La pluie claque contre les vastes vitraux du Panthéon. A l'intérieur, le silence règne parmi les 200 spectateurs. Soudain, les premiers mots résonnent. L'écho de la verve des étudiants se répercute contre les hautes colonnes. Lundi 28 mai se déroule la finale du premier concours international d'éloquence, organisé par l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne au Panthéon, où d'autres grands orateurs reposent.

Les huit finalistes vont s'affronter en duel. Sur chaque sujet, un étudiant défendra l'affirmative, l'autre la négative. Chacun sera jugé aussi bien sur la forme que sur le fond de son discours de sept minutes. Thème de la première joute : « Sommes-nous tous des enragés ? » Sidoine Dako, étudiant béninois, chargé de l'affirmative, apparaît à l'écran. Comme les deux autres finalistes d'Afrique – continent à l'honneur cette année –, il a préenregistré son discours dans les conditions de la finale.

« La rage est nécessaire pour atteindre nos objectifs », voilà le message de Sidoine Dako. Par-dessus son costume et sa cravate rouge, l'étudiant en sciences agronomiques a revêtu une blouse blanche. Il s'est mis dans la peau de Pasteur, l'inventeur du vaccin contre... la rage. Il multiplie les exemples : les tentatives de Thomas Edison, Michael Jordan qui a « gardé la rage » après avoir été écarté de son équipe de basket-ball de lycée, J. K. Rowling, l'auteur de la saga *Harry Potter*, qui vivait d'allocutions avant de devenir millionnaire. « La distance qui sépare l'échec de la victoire peut se réduire avec un peu de rage », scandait-il. Et de conclure, après un silence mesuré : « Je l'avoue, je suis enragé. Enragé de gagner le concours. Alors, laissez-moi vous inoculer ma rage. » Une seringue à la main, il fait mine de viser le public.

Les autres finalistes se succèdent sur des sujets en lien avec Mai 68. « La plume plutôt que le pavé ? », « Entre ici, Cohn-Bendit ! », et enfin « Sous l'épave est la page ». Certains misent sur l'humour, d'autres usent avec habileté de figures de styles et de références littéraires ou philosophiques. Tous captivent l'auditoire. Après avoir haussé la voix, des candidats susurrent sur le ton de la confiance pour mieux convaincre le public.

Après plus d'une heure de joutes oratoires, le jury – dont l'invité d'honneur était cette année le comédien Didier Bourdon – délibère. C'est finalement Tom Michel, étudiant de droit à Paris-I, candidat au concours d'avocat, qui remporte le Grand Prix d'éloquence. Il avait affronté Sidoine Dako, défendant la position négative sur la rage. Déjà bien rodé à l'exercice, qu'il pratique depuis deux ans lors de différentes compétitions, il avait dans son discours usé tour à tour d'humour et de provocation. A quoi il avait ajouté des clins d'œil historiques et philosophiques. « J'avais fait beaucoup de recherches sur le Panthéon », explique le jeune homme. « C'était d'ailleurs très impressionnant de discourir ici, dans un lieu aussi emblématique. »



SIMON LANDREIN

Le gagnant se dit passionné par l'oralité, les plaidoiries et les discours depuis son plus jeune âge. Romane Brière-Rome, couronnée meilleur espoir, a vécu, elle, sa première expérience. « C'est génial de pouvoir avoir ce moment où on a le droit de défendre un point de vue et tout le monde nous écoute », raconte l'étudiante de 18 ans, encore sous le coup de l'émotion. La jeune femme a saisi l'auditoire par sa prestance.

« Trouver sa voix et sa voie » Permettre à tous de s'essayer à l'art oratoire, tout en donnant une portée internationale avec la participation d'universités africaines, c'était l'un des objectifs du concours. « Nous nous sommes basés sur un écosystème qui existait déjà : les associations étudiantes, explique Guillaume Simiand, profes-

« L'avantage de la rhétorique, c'est qu'elle oblige l'étudiant à s'engager corps et âme dans un sujet »

JEAN SOMA
directeur du département sciences humaines et communication de l'Efrei

seur de lettres et chargé de mission communication à Paris-I. La plus ancienne est celle des juristes, Lysias, mais il y a aussi Révolte-toi Sorbonne, ainsi que Sorbonne ONU, dont la particularité est d'organiser des débats en anglais. »

Autre but du concours d'éloquence : contribuer au développement de l'oralité, souvent mise de côté dans l'enseignement. Même si elle revient petit à petit sur le devant de la scène – un projet de grand oral est prévu dans la réforme du baccalauréat –, elle a longtemps été éclipsée, comme l'explique l'enseignante de lettres Pauline Bruley. « Au XIX^e siècle, avec la réforme de l'enseignement, on amoindrit l'importance de la rhétorique, on la condamne. Elle souffre de la réduction progressive des heures d'enseignement de latin, la dissertation monte en force et

remplace peu à peu l'enseignement oral, les élèves parlent moins. »

Les concours d'éloquence en dehors du domaine du droit avaient fait leur apparition il y a quelques années dans les universités, notamment avec l'émergence d'Eloquentia. Installée depuis 2012 dans l'université Paris-VIII-Saint-Denis et aujourd'hui implantée dans cinq autres universités à travers la France, l'association propose une formation de six semaines pour « trouver sa voix et sa voie », selon la formule de Pablo Kerblat, chargé des formations.

D'autres établissements ont aussi développé des initiatives. A Angers, la faculté de lettres est un théâtre de rhétorique. « Il en existait déjà un à la fac de droit », raconte Mélody Leroy, présidente de l'Association littéraire des étudiants angevins (ALEA), qui organise le

concours d'art oratoire. Mais on voulait que ce soit accessible à tous et plutôt ludique que compétitif. » Depuis trois ans, ils sont une dizaine à participer. « Paradoxalement, ce n'est pas dans la culture des étudiants en lettres », constate Pauline Bruley, professeure de lettres et co-organisatrice de l'événement. L'idée est donc de mettre en valeur l'éloquence et de rééquilibrer les exercices écrit et oral. Ça permet aux étudiants de développer beaucoup de qualités. »

Confiance en soi, capacité à défendre un point de vue, à structurer sa pensée... Autant d'atouts qui sont en effet indispensables, peu importe la formation suivie. C'est pour cela que certaines grandes écoles ont fait entrer l'éloquence dans leurs murs. L'Edhec organise par exemple La Croisée des talents, un concours qui allie management et éloquence.

L'art de la rhétorique cher à Cicéron a également atteint la sphère des écoles d'ingénieurs. Depuis quatre ans, tous les étudiants de seconde année de l'Efrei, école parisienne d'informatique et de numérique, doivent participer à un concours d'éloquence comme projet de promotion. « Le but initial était de diversifier les travaux, de sortir un peu de la dissertation, explique Jean Soma, le directeur du département de sciences humaines et communication. L'avantage de la rhétorique c'est qu'elle oblige l'étudiant à s'engager corps et âme dans un sujet. » L'enseignant ajoute qu'il observe souvent une métamorphose chez ses élèves. Une certaine prise de conscience naîtrait dès lors qu'ils s'engagent à s'adresser à toute une promotion dans un amphithéâtre.

Mais le bénéfice sur lequel Jean Soma insiste le plus, c'est la plus-value que les étudiants pourront faire valoir au moment de la recherche de stage et d'emploi. « Au-delà des compétences techniques et d'ingénierie pure, les recruteurs recherchent une capacité à convaincre, à formaliser des idées, mais également à gérer des problèmes humains, soutient l'enseignant. Travailler ces qualités permet donc aux étudiants d'augmenter leur potentiel. »

CAROLINE PAIN

L'art oratoire « émancipe et donne un esprit critique »

« J'AIME PRENDRE LA PAROLE en public, mais, au début, cela me terrifiait. Quand j'ai vu que d'autres se lançaient sans même avoir les codes en tête, je me suis dit qu'il n'y avait pas de raison ! » Romane Brière-Rome a été élue meilleur espoir lors du premier concours international d'éloquence organisé par l'université Paris-I au Panthéon, lundi 28 mai. Pour le moment, la jeune étudiante en science politique et philosophie n'a pas d'idée précise sur ce qu'elle voudrait faire plus tard. Mais ce dont elle est sûre, c'est que ce genre d'expérience lui sera profitable.

Les participants et gagnants aux concours d'éloquence organisés dans l'enseignement supérieur évoquent en premier lieu des bienfaits personnels, le plus répandu étant le gain de confiance en soi. « Parler en public me paraît aujourd'hui beaucoup moins intimidant », raconte Mélody Leroy, étudiante en lettres à Angers. C'est important de voir combien notre travail a payé, qu'on est loin d'être ridicule. » Inès Naidja, lauréate en 2015 du concours de plaidoirie de l'association d'éloquence Lysias – en référence à un grand orateur athénien – de l'université Panthéon-Assas, dont elle est aujourd'hui la présidente, évoque par ailleurs

un travail d'introspection. « On se cultive beaucoup, il faut se sortir un peu du domaine du droit », explique la jeune femme, qui s'apprête à passer le concours d'avocat en septembre. Ça demande aussi de se connaître, de dépasser les barrières. »

Il est vrai qu'être orateur, ça ne s'improvise pas, comme en témoigne l'expérience de Lamine Samassa. « Comme je travaillais, je n'étais pas souvent présent à la formation du samedi, alors, au début, j'improvisais beaucoup, c'était assez catastrophique », dit le jeune homme, médaillé de bronze cette année au concours Eloquentia de Paris-VIII. Mais, grâce aux retours des formateurs et des jurys, j'ai fini par être sur la bonne voie ! »

« Cela nous ouvre des portes »

Les avantages relèvent aussi du domaine académique. « L'art oratoire permet de comprendre les stratagèmes plus facilement : on apprend à décortiquer un discours, on acquiert un esprit critique », constate Léo Amsellem, président du groupe de débats Révolte-toi Sciences Po. Cela nous procure, d'un côté, une certaine émancipation de pouvoir nous exprimer et, de l'autre, un esprit cri-

tique lorsqu'on écoute les autres. » Pauline Bruley, enseignante en lettres à la faculté d'Angers, dont elle coorganise le concours d'éloquence, ajoute que l'exercice développe chez les étudiants « l'inventivité, la finesse du raisonnement, la capacité à le rendre élégant et aussi la valeur logique de l'argumentation ».

Toutes disciplines confondues, les étudiants devront bientôt passer des entretiens d'embauche. Convaincre et savoir se défendre sont alors de réels atouts. Dans certains domaines, cela permet justement d'avancer dans la direction de l'insertion professionnelle : grâce à sa victoire au concours de plaidoirie Lysias, Julia d'Avout a pu décrocher un stage. « Entrer dans cette association et participer au concours, c'est aussi intégrer une famille, un réseau, on rencontre beaucoup de professionnels », explique Inès Naidja. Cela nous ouvre des portes, c'est une certaine reconnaissance. »

Une reconnaissance, mais surtout une force, pour Lamine Samassa : « L'éloquence est un pouvoir, on a tous des combats, des causes à défendre. Cela devrait être mis à la portée de tous. »

C. P.



68

LES JOURS QUI ÉBRANLÈRENT LA FRANCE

Un hors-série du « Monde »

100 pages - 8,50 € chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique

Formation continue : les équivoques de la liberté

Le projet de loi sur la formation professionnelle, en ouvrant la voie à une contribution financière des individus, renforce les inégalités, considère la sociologue Bénédicte Zimmermann

Par **BÉNÉDICTE ZIMMERMANN**

Sous le titre évocateur « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le projet de loi actuellement débattu à l'Assemblée nationale vise à favoriser le libre choix individuel en matière de formation. Si l'objectif est louable, sa mise en œuvre pose néanmoins un ensemble de questions quant aux conditions d'exercice de la liberté dans un monde du travail fortement inégalitaire.

L'alimentation en euros, plutôt qu'en heures, du compte personnel de formation (CPF), et la possibilité pour son titulaire de l'utiliser sans accord préalable de l'employeur ou de Pôle emploi constituent des mesures phares du dispositif, de même que la suppression du congé individuel de formation (CIF). Par le truchement d'une application numérique, le titulaire pourra choisir une formation, solliciter des financements complémentaires à la dotation de base (500 euros annuels cumulables sur dix ans), s'inscrire, payer les prestataires. En consommateur responsable, il est appelé à gérer au mieux son portefeuille en fonction de ses aspirations, mais aussi des moyens disponibles.

La responsabilité est ici double : elle porte sur l'adéquation entre les finalités et les moyens – le titulaire ne peut s'en prendre qu'à lui-même en cas de dépense inconséquente de son capital ; elle porte aussi sur la recherche de moyens complémentaires – l'abondement permettant d'entreprendre une formation conforme à ses aspirations si son coût excède la dotation de base (5000 euros). Or il est évident que sans abondements, des formations qualifiantes ou de réorientation professionnelle à la hauteur de celles jusqu'alors financées par le CIF sont hors de portée ; le coût moyen d'un dossier CIF en Ile-de-France, 27000 euros, donne la mesure de l'écart à combler.

CAPACITÉ EFFECTIVE D'AGIR

Si la liberté de choisir ne peut se concevoir indépendamment de la responsabilité qu'elle engendre envers soi-même et autrui, se pose la question cruciale des moyens accessibles à tout un chacun afin d'exercer cette responsabilité. Au-delà de la liberté de choisir, c'est en effet la capacité effective d'agir qui est en jeu, sans laquelle la liberté n'est qu'un artifice.

Le projet de loi apporte à cette question trois types de réponses : le libre usage du compte par son titulaire, le développement du conseil en évolution professionnelle (CEP) et la possibilité d'abonder la dotation de base. Ce dernier point mérite une attention particulière. Car si la définition des conditions d'abondement est renvoyée à des décrets et accords ultérieurs, l'article 1^{er} énumère toutefois quatorze sources possibles, parmi lesquelles figure en première position le titulaire du compte.

L'introduction de la liberté de choisir est donc aussi celle de la liberté de financer. Cette référence à la contribution financière des individus passe presque inaperçue. Pourtant, elle modifie en profondeur la matrice de financement de la formation

SANS GARDE-FOUS APPROPRIÉS, LE RISQUE EST GRAND DE RENFORCER LES INÉGALITÉS PLUTÔT QUE DE LES RÉDUIRE

continue. Le titulaire devient un acteur à part entière du système de co-investissement appelé à financer tout le pan de la formation continue qui ne relève pas de l'obligation de l'employeur ou de Pôle emploi.

UN JOYAU

Afin de ne pas faire de la loi de 2018 une occasion manquée pour garantir l'accès de tous à des formations porteuses de sens et de développement professionnel, l'ouverture d'un débat sans tabous sur le co-investissement est indispensable et urgente. En effet, sans garde-fous appropriés, le risque est grand de renforcer les inégalités plutôt que de les réduire. La question de la part de la contribution individuelle, mais également de sa nature, se pose : l'apport peut être en argent, en temps, ou les deux à la fois. Quels leviers imaginer afin que les moins fortunés et les plus vulnérables ne soient pas pénalisés, que la « nouvelle société des compétences » stipulée par la loi ne se concrétise en une société à deux vitesses, clivée entre ceux qui peuvent abonder leur capital de base par des fonds personnels et ceux qui ne le peuvent pas ? Le projet prévoit un correcteur d'inégalités pour les salariés à temps partiel, mais ce correcteur concerne la dotation de base ; rien n'est dit des inégalités susceptibles d'être générées par le principe du co-investissement.

Les Français ont coutume de citer le modèle allemand comme référence. S'il est pourtant un domaine où nos voisins regardent plutôt vers la France, c'est la formation continue. Le congé individuel de formation est un joyau que nous envient nombre de spécialistes allemands. Les formations qualifiantes d'évolution professionnelle relèvent en Allemagne d'un principe de co-investissement à géométrie variable, dont le salarié est le pivot. Les ménages allemands contribuent à près de 40 % aux dépenses de formation continue, contre moins de 5 % en France. Il en résulte un système fortement inégalitaire dont les débats français sur le co-investissement gagneraient à tirer les enseignements. ■

Bénédicte Zimmermann est directrice d'études à l'EHESS et directrice du Centre Georg Simmel-Recherches franco-allemandes en sciences sociales

L'activisme actionnarial est une opportunité pour les sociétés cotées

Dénoncé par les dirigeants d'entreprise, le rôle des fonds activistes peut se révéler vertueux, estiment les gestionnaires de portefeuilles Caroline Ruellan et Pierre Nollet

Par **CAROLINE RUELLAN** et **PIERRE NOLLET**

Longtemps l'activisme actionnarial a intéressé un monde d'initiés et ne concernait que quelques entreprises outre-Atlantique. Désormais, pas une semaine ne se passe sans qu'une action menée par un actionnaire ou un fonds activiste ne fasse l'actualité : TCI Fund chez Getlink, Amber Capital chez Lagardère, Elliott Management chez Barclays et surtout dans le dossier Telecom Italia (TIM).

Les actionnaires de Telecom Italia se sont prononcés, le 4 mai, en faveur d'Elliott Management, détenteur d'environ 9 % du capital de TIM, qui a ainsi réussi à placer sa liste de dix administrateurs indépendants. Vivendi, premier actionnaire avec 23,94 % du capital, a dû se contenter des cinq sièges restants.

Ce résultat est révélateur d'une évolution profonde. D'une part, les influentes sociétés de conseil aux actionnaires Glass Lewis et ISS avaient recommandé à ceux de l'opérateur italien d'apporter leur soutien aux propositions d'Elliott Management, qui visaient notamment à remplacer des membres du conseil d'administration nommés par Vivendi par de « nouveaux candidats indépendants, apportant une expérience et une expertise pertinentes d'un point de vue opérationnel et pour la stratégie de Telecom Italia ». D'autre part, la lutte opposait un actionnaire activiste, Vincent Bolloré, à un fonds activiste, El-

LES ENTREPRISES FRANÇAISES PROPOSENT UNE CONCEPTION STATIQUE ET PASSÉISTE DE LA RELATION ACTIONNARIALE

liott Management. Enfin, intervenant dans un secteur-clé de l'économie italienne, le fonds activiste a bénéficié non seulement du soutien tacite de l'Etat italien mais, plus encore, de l'appui explicite de la Cassa Depositi e Prestiti, bras armé de l'Etat et équivalent de notre Caisse des dépôts, qui a fait pencher le vote en faveur du fonds.

Tout cela illustre la montée en puissance de l'activisme actionnarial qui, selon une définition objective, entend défendre l'exercice par des actionnaires minoritaires de leurs droits, notamment leur droit de vote, en vue d'exercer une influence sur l'entreprise.

Les actifs sous gestion des fonds activistes sont en effet passés de 51 milliards de dollars (43 milliards d'euros), en 2011, à 180 milliards, en 2017, selon le rapport de McKinsey, « Activist Investors » (2017). En 2017, 62 milliards de dollars ont été engagés par 108 fonds activistes dans le cadre de 193 campagnes, soit le double de 2016. En Europe, les fonds déployés dans des campagnes activistes sont passés de 10 milliards de dollars, entre 2013 et 2016, à 22 milliards de dollars, en 2017, d'après la banque Lazard (« Activism Year in Review », 2017).

Alors que certains émetteurs y voient une menace, ces actionnaires minoritaires actifs revendiquent un alignement d'intérêts avec le management pour créer de la valeur. Pour ce faire, ils impriment aux sociétés cotées une discipline inédite, les obligeant à prendre en compte leur existence et, par conséquent, leurs demandes dans la gouvernance et la relation actionnariale.

COURROIE DE TRANSMISSION

La question est donc de comprendre leurs ressorts profonds ainsi que leur mode opératoire, car ces actionnaires minoritaires, aux moyens économiques et humains puissants et compétents, ne souhaitent aucunement prendre le contrôle de la société mais cherchent à exercer une influence sur sa stratégie et, au final, sur son cours de bourse.

Le mode opératoire des activistes est toujours d'identifier un dysfonctionnement sur la gouvernance, la stratégie, la valorisation, qui, une fois corrigé, permet de libérer et de créer de la valeur. C'est donc bien l'objectif de création de valeur qui est toujours recherché.

Après avoir mis au jour ce dysfonctionnement, parfois publiquement, l'une des approches de l'actionnaire activiste est d'exiger des sièges au conseil d'administration afin de mettre en œuvre la stratégie qu'il propose. En 2017, les activistes ont obtenu 100 sièges de conseils d'administration, portant le nombre total de sièges occupés en cinq ans à

551, toujours selon l'étude de Lazard. Ainsi, les entreprises cotées ne peuvent plus se contenter de communiquer annuellement sur leurs chiffres ; elles doivent justifier leur stratégie et la cohérence des projets qu'elles portent, tout en intégrant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Or, les entreprises françaises sont mal préparées à ces actions, vécues comme une ingérence. Elles demeurent obsédées par leur performance financière et leur cours de bourse alors que les responsabilités sociales, sociétales et environnementales, relayées par la notation extrafinancière, pourraient, par exemple, les obliger à repenser leur manière de créer de la valeur.

Elles proposent une conception statique et passéiste de la relation actionnariale alors que l'émergence d'actionnaires actifs exige qu'elles défendent une vision dynamique, qu'elles présentent leurs engagements et qu'elles communiquent plus largement sur leur vision entrepreneuriale, au-delà des moments convenus que sont les assemblées générales. Leur défense, usant du registre de l'indignation outragée, tente de personnaliser l'action activiste en la présentant comme une mise en cause des dirigeants, et apparaît, en réalité, comme un manque de préparation.

L'activisme actionnarial rappelle que le conseil d'administration n'est pas un organe de complaisance, qu'il doit avoir une connaissance affinée de l'entreprise, qu'il doit également rendre des comptes, tant aux actionnaires qu'aux parties prenantes, qu'il est enfin et surtout la courroie de transmission entre l'investisseur actionnaire, le management et le PDG.

L'activisme actionnarial doit être compris comme une opportunité pour nos entreprises, dans la mesure où il injecte de la discipline chez tous les acteurs, en particulier les autres actionnaires minoritaires. Il oblige les entreprises à décrire leurs valeurs, leurs engagements, bref, à définir leur futur. Il les invite enfin à permettre l'émergence d'un nouveau modèle d'engagement, en particulier actionnarial, qui favorise et valorise la communication entre les investisseurs et l'entreprise en multipliant les échanges plus ou moins formels. ■

Caroline Ruellan est présidente de Sonj Conseil
Pierre Nollet est banquier et président d'Oxym Associates

Un modèle économique alternatif pour produire les « biens communs »

La gestion collective de services et de produits socialement utiles se répand en Europe, observent deux promoteurs d'une économie coopérative

Par **MICHEL BAUWENS** et **SARAH DE HEUSCH**

La vision politique dominante voit l'économie de marché comme la source de notre bien-être, et l'écologie comme un coût. Pourtant, de plus en plus d'exemples contredisent cette perception. Que se passerait-il si nous changions ces a priori et que nous considérions les contributions citoyennes aux « communs » et leurs pratiques écologiques comme sources de valeur et d'un modèle économique ?

Concrètement, les « communs » sont des ressources partagées (ressources naturelles, savoirs, logiciels, espaces urbains...) gérées par des communautés de parties prenantes (producteurs, usagers, administrations, ONG...). Une étude et une cartographie de ces « communs » dans la ville belge de Gand ont démontré que ces formes de production sont en forte croissance et offrent des solutions dans tous les secteurs. On y dénombrait 50 projets de communs urbains en 2006, contre 500 en 2016 ! Et des études similaires du think tank Oikos pour l'ensemble de la Flandre, ou encore de Tine De Moor, de l'université d'Utrecht (Pays-Bas), montrent que

ces projets se multiplient. Partout en France et en Europe, ils présentent une empreinte écologique inférieure aux entreprises classiques, et produisent tout autant (voire plus) de biens et de services utiles à la population.

Comment financer ces projets de communs urbains ? Ils sont certes efficaces, mais en concurrence avec des projets commerciaux qui, eux, externalisent nombre de leurs coûts environnementaux. Le mouvement Terre de liens, qui rachète des terres afin de les mettre en commun pour les agriculteurs bio en France, a démontré que les départements où la production bio croît de façon importante connaissent une baisse substantielle des frais de dépollution. Il serait donc logique de partager les économies de dépenses publiques et de coûts environnementaux et sociaux avec ceux qui en sont à l'origine. Malheureusement, ces logiques ne sont pas celles de nos gouvernements, qui privilégient les partenariats privé-public et non pas les coopérations public-communs.

L'EXEMPLE ALLEMAND

Alors que faire pour atteindre cet idéal ? L'exemple de l'*energiewende* (« transition énergétique ») en Allemagne trace la voie : les coopératives énergétiques citoyennes ont poussé le Bundestag à effectuer des changements législatifs, et surtout à modifier une logique politique qui associait l'avenir énergétique au nucléaire. Cet exemple nous montre qu'une initiative de citoyens motivés peut faire changer la mentalité d'un pays, et que le soutien du gouvernement est crucial. Soixante pour cent de la production énergétique renouvelable allemande est

maintenant le fait de ces coopératives ! Ces quelques exemples ouvrent des voies concrètes pour des politiques publiques post-industrielles viables. Ces modèles proposent une masse de nouveaux emplois pour travailleurs de tout horizon, pour développer des métiers cognitifs et peu qualifiés. Avec un Etat partenaire, les communs permettent de développer l'emploi.

En outre, ancrés dans un mode de gouvernance collectif plutôt que hiérarchique, les communs réhumanisent l'espace de travail et permettent une meilleure redistribution des richesses, puisque celle-ci est négociée au sein de la communauté.

Dans les communs, le travail est certes important, mais il n'est pas la seule activité reconnue économiquement et socialement. L'accent est mis sur la communauté et ses ressources, donc le travail tout autant que ce qui est nécessaire à la survie de la société : l'activisme, s'occuper de sa famille... En somme, tout ce que l'organisation du travail actuelle place au second rang et refuse de valoriser au nom de la performance et de la compétitivité purement économiques. ■

Michel Bauwens est chercheur et essayiste, fondateur de The Foundation for Peer-to-Peer Alternatives (P2P Foundation)
Sarah de Heusch est chargée de projets développement et stratégie chez Smart, réseau européen de soutien aux coopératives d'économie sociale

Musique : les majors adaptent leurs gammes

Le Marché international de l'édition musicale (Midem) s'ouvre sur fond de reprise après quinze années difficiles

Une concurrence accrue parfois féroce, des investissements dans une kyrielle de nouveaux métiers, une arrivée en force dans le secteur clé des data et une recherche inextinguible de nouveaux artistes. Ceux qui feront dans le meilleur des cas, les tubes de demain. Telle est la stratégie commune des trois majors du disque – Universal Music, Sony Music et Warner Music – dans un contexte de belle croissance du marché (+ 8,1% dans le monde en 2017) après une quinzaine d'années de vaches maigres.

Au moment où démarre le marché international de l'édition musicale (Midem) à Cannes jusqu'à vendredi 8 juin, « la croissance du streaming (+ 41 % en 2017) s'est traduite par un effet positif sur la valorisation des entreprises. Celle de Spotify à 29,5 milliards de dollars [25,2 milliards d'euros] lors de son entrée en Bourse à New York le 3 avril a cadré tout le monde », affirme Thierry Chassagne, PDG de Warner Music France. A ses yeux, cela suscite « des attentes pour Universal Music [qui a annoncé la prochaine ouverture de son capital] et pour le chinois Tencent », qui vise une cotation en Bourse.

Signe que les investisseurs paient sur une solide et durable croissance du marché, la plus rentable des filiales de Vivendi, Universal Music Group (Taylor Swift, Kendrick Lamar et Drake ou du tube *Despacito*), valorisée 7 milliards d'euros voici quatre ans, espère dépasser le prix de Spotify. Les acquisitions dans la musique s'effectuent sur une base élevée. En témoigne le rachat de 60 % d'EMI Music Publishing par Sony pour 1,95 milliard d'euros.

Pour M. Chassagne, les pays émergents constituent une énorme réserve de croissance, qu'il s'agisse de la Russie, la Chine – où Warner Music vient d'acquiescer respectivement Gala Records et

Moha La Squale, à Paris, en mai.

SARAH SCHLUMBERGER



Gold Typhoon – ou l'Afrique. « *Le top 5 des pays de consommation de musique – les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France – pourrait être bouleversé par le streaming, qui rend la musique accessible dans le monde entier* », assure Olivier Nusse, PDG d'Universal Music France, qui s'attend aussi à un développement très fort du Brésil, du Mexique et de la Corée. Dans la foulée des stars de la K-pop comme Psy.

En Afrique francophone, Universal Music a ainsi tissé des synergies avec d'autres filiales de Vivendi, comme Canal+, Havas et CanalOlympia, pour y organiser des tournées dans des salles de concert et cinéma.

Le modèle de la musique évolue

et nécessite des outils d'analyse de plus en plus fins. « *La data, c'est la clé du streaming* », assure M. Chassagne. Une affirmation partagée par Stéphane Le Tavernier, PDG de Sony Music France. Selon lui, « *30 % des métiers n'existaient pas il y a cinq ans : dans l'expertise analytique des data mais aussi dans le domaine artistique. Des experts sont recrutés en raison de l'exigence très élevée de qualité du son, de l'image et de la vidéo pour les clips et les spectacles* ». Les data permettent de connaître, 24 heures sur 24, les goûts des fans. « *Nous avons des millions de données sur la consommation par genre, par typologie* », reconnaît M. Nusse.

Parmi les tout nouveaux métiers, figurent l'utilisation de la

musique pour illustrer des publicités ou des séries, les associations avec les marques, les placements de produits... Des équipes entières s'occupent désormais de ces revenus secondaires.

Concurrence difficile

Guillaume Leblanc, directeur général du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), assure que « *la musique recommence à attirer des professionnels, comme ceux qui font des data pour Facebook ou Nike par exemple* ».

S'adjoindre de nouveaux artistes reste la priorité. « *Il existe une très bonne génération d'artistes actuellement. Ce qui a changé, c'est qu'ils ont les moyens d'émerger par eux-mêmes* », assure M. Le Tavernier.

« *On surveille les réseaux sociaux, Internet. Quand les chiffres de nombre de vues sont intéressants, tout le monde va les voir. Avant, il fallait sillonner la France pour voir des concerts, les artistes envoyaient des maquettes* », dit-il. « *Les jeunes artistes proposent des créations bien plus affinées qu'auparavant. Ils ont écouté 1000 fois plus de trucs que la génération précédente* », ajoute le PDG de Sony Music France. M. Nusse qui a signé en 2017 une centaine de nouveaux artistes – dont un tiers est en « *incubation* » – prévient qu'« *un buzz sur Internet, ça ne suffit quasiment jamais* » pour faire un succès.

La concurrence pour récupérer les artistes prometteurs se fait plus âpre. Leur rapport avec les

« La musique recommence à attirer des professionnels, comme ceux qui font des data pour Facebook ou Nike »

GUILLAUME LEBLANC
SNEP

maisons de disques change. Avant même la sortie de son premier album, un artiste de musique urbaine comme Moha La Squale (Warner music) intéresse déjà des marques comme Nike ou Lacoste... Les majors sont obligées d'apporter davantage de souplesse dans leurs contrats.

« *En musique urbaine, notamment dans le rap – le genre qui apporte le plus d'opportunités de développement dans le streaming –, c'est comme le mercato au football* », avoue Olivier Nusse, « *Deux ou trois artistes font monter les prix du marché* ». Leur cote explose puisque ce genre musical qui plaît aux moins de 25 ans est streamé, écouté en boucle et rapporte bien plus aux artistes et aux majors. A tel point que les patrons de ces dernières sortent leur carnet de chèques pour faire monter les enchères. Ninho, Sadek ou Hornet la Frappe vendent quatre fois plus que des artistes très connus, souligne Thierry Chassagne.

L'émulation et la flambée des prix se retrouvent aussi dans les concerts et les festivals. Là encore, les majors se sont diversifiées, comme avec We Love Green (Sony) dans le bois de Vincennes (Val-de-Marne) où Björk a signé dimanche son unique concert de l'été dans l'Hexagone. ■

NICOLE VULSER

Réforme de l'audiovisuel public : les mises en garde des députés de la majorité

La suppression de France 4 de la TNT suscite notamment les critiques des élus LRM

Le diable est dans les détails, préviennent les députés de la majorité chargés de rédiger un rapport sur l'audiovisuel public, dont *Le Monde* a pris connaissance. Commandé fin janvier, après qu'Emmanuel Macron a souhaité associer les parlementaires à ce chantier, le volumineux texte a été rendu avant que le gouvernement présente les grandes orientations de sa réforme, lundi 4 juin. Mais ses conclusions – qui rejoignent les options retenues par l'exécutif mais divergent sur plusieurs points, dont l'avenir de France 4 – peuvent encore éclairer les débats, alors que la ministre de la culture, Françoise Nyssen, vient d'ouvrir une nouvelle phase de concertation, jusqu'à mi-juillet.

Sur la philosophie générale, la méthode des auteurs du rapport – coordonné par Frédérique Dumas, élue La République en marche (LRM) et vice-présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale et rédigé avec Pascal Bois (LREM), Marie-Ange Magne (LREM), Sophie Mette (Modem), Sandrine Mörch (LREM), Pierre-Alain Raphan (LREM) et Raphaël Gérard (LREM) – rappelle l'approche retenue par le gouvernement : « *La question des moyens ne saurait précéder celle des finalités.* »

Sur France 4, les auteurs estiment toutefois que la décision du gouvernement de retirer la chaîne pour enfants de la TNT pour la basculer sur le numérique n'est pas forcément une bonne solution. La télévision « *linéaire* » classique reste le mode de consommation préféré des enfants. Et, pointent-ils, l'animation pourrait en souffrir, car France 4 y a investi 14 millions d'euros en 2018, soit 40 % des investissements de France Télévisions dans ce dynamique secteur.

Alors qu'un débat s'ouvre sur France Ô, la conserver « *c'est se donner bonne conscience sans aucune chance que les objectifs assignés à cette chaîne ne soient atteints* », jugent les auteurs. A défaut d'une évolution, ceux-ci suggèrent plutôt de mieux exposer l'outre-mer sur les autres chaînes.

Un autre point suscite une mise en garde : les économies, qui ne seront pas précisées par le gouvernement avant l'été. A ce stade, la piste privilégiée est de baisser le budget de l'audiovisuel public d'environ 200 millions d'euros, d'ici à 2022. Mais la technique du « *coup de rabet budgétaire* » a des effets pervers, préviennent les auteurs. Celui-ci « *conduit les sociétés, soit à trouver des astuces budgétaires qui ne font que repousser les véritables décisions à*

plus tard, soit à réaliser des économies qui ne peuvent qu'affecter directement la création, les programmes et les missions ».

Ainsi, les 50 millions d'euros d'économies supplémentaires demandés à France Télévisions pour l'exercice 2018 ont rogné les budgets de l'information nationale, des sports, des magazines ou des jeux. Et ceux de la création (séries, documentaires...), à 400 millions d'euros au lieu des 420 espérés. Or, à l'époque, la ministre de la culture avait déjà demandé que ce poste soit « *sanctuarisé* ».

Surendrement

Le rapport prône, comme le gouvernement, de « *transformer le modèle social* » de France Télévisions. Mais les économies générées ne doivent « *surtout pas être un objectif en soi mais une conséquence* » des changements structurels, parfois lents à mettre en place. Il faudrait donc veiller à ce que les réductions budgétaires soient progressives pour éviter un effet ciseau.

Pour les auteurs, France Télévisions doit aussi changer son « *organisation du temps de travail, qui ne favorise pas l'efficacité* ». Le rapport pointe le problème du « *surendrement* », citant les chiffres syndicaux des effectifs de France 3 Nord-Est, réduits en six ans de 770 à 756 alors que les

cadres passaient de 109 à 131. Il dénonce les « *surcoûts* » de la filière de production interne, parfois estimés à 10 % mais pouvant atteindre 35% à 50%. France Télévisions doit enfin renforcer la « *polyvalence* » des métiers, alors que le numérique rend de plus en plus « *porreuse* » la frontière entre journalistes et techniciens. Mais là encore, « *notre devoir est d'accompagner cette transformation* » par la formation, insiste le texte.

Les députés sont sévères avec le projet de plateforme de vidéo à la demande par abonnement de France Télévisions : « *Le concept de Netflix à la française ou de Netflix européen ne peut être porté par l'audiovisuel public français parce que (...) les montants à mettre en jeu sont sans commune mesure avec les capacités du service public* ». Quant à la plateforme gratuite que France Télévisions voudrait créer avec TF1 ou M6, les auteurs proposent au contraire de s'appuyer sur le service privé Molotov.

La suite sera connue dans les débats menés d'ici l'été, autour des économies, puis sur la gouvernance du secteur, d'ici la fin de l'année, avant que soit présenté le projet de loi promis par le gouvernement, attendu début 2019. ■

FRANÇOIS BOUGON
ET ALEXANDRE PIQUARD

Quand Apple lutte contre l'addiction au portable

Les géants de la Silicon Valley se découvrent une nouvelle mission : lutter contre l'addiction aux smartphones et aux réseaux sociaux. Après Google en mai, Apple a dévoilé, lundi 4 juin, des fonctionnalités qui permettront, cet automne, à ses utilisateurs de contrôler et de limiter le temps passé devant l'écran de leur iPhone ou de leur iPad. En janvier, Facebook avait modifié son fil d'actualités pour privilégier le « *temps bien dépensé* ». Ces derniers mois, plusieurs études ont mis en avant une augmentation des dépressions, de l'anxiété et des insomnies chez les plus accros. En début d'année, deux actionnaires d'Apple avaient par ailleurs réclamé la mise en place

« JE ME SUIS RENDU COMPTE QUE J'Y PASSAIS PLUS DE TEMPS QUE JE NE LE DEVRAIS », CONFIE TIM COOK, PATRON D'APPLE

d'options plus poussées de contrôle parental pour aider les parents à lutter contre l'addiction de leurs enfants.

Le problème est particulièrement marqué chez les adolescents. D'après la dernière enquête de la Pew Research Center menée aux Etats-Unis, 45 % des 13-17 ans reconnaissent être connectés presque toute la journée. « *Les comportements et les états émotionnels des adolescents ont brutalement changé à partir de 2012*, souligne la psychologue Jean Twenge. *Plus un adolescent passe du temps devant un écran et plus il est probable qu'il devienne malheureux.* »

« *La plupart des gens ne se rendent pas compte du temps qu'ils passent sur leur smartphone* », souligne Carolina Milanesi, analyste chez Creative Strategies. Les prochaines versions d'iOS et d'Android informeront de la consommation de chaque application et permettront de fixer une limite quotidienne. « *Quand j'ai commencé à recevoir ces données, je me suis rendu compte que j'y passais beaucoup plus de temps que je ne le devrais* », assure Tim Cook, le directeur général d'Apple, interrogé par CNN.

Il est encore trop tôt pour savoir si ces nouvelles fonctionnalités, optionnelles, s'inscriront dans une volonté d'agir ou dans une stratégie marketing. « *Ne rien faire aurait eu un impact négatif en matière d'image* », reconnaît M^{me} Milanesi. Pour véritablement lutter contre l'addiction aux smartphones, « *il faudra des changements profonds dans la conception des logiciels* », prévient Joe Edelman du Center for Humane Technology. ■

JÉRÔME MARIN (SAN FRANCISCO, CORRESPONDANCE)

Le Monde argent

ÉPARGNE SALARIALE :
DES PLACEMENTS
À REDÉCOUVRIR

PAGES 2 ET 3



Brocante :
le foot, objets
de culte

Maillots, billets, tableaux...
Les souvenirs liés au ballon
rond ont la cote et sédui-
sent les collectionneurs

PAGE 4

**Eloge de la
simplicité**

Editorial

La réforme des retraites, qui s'annonce longue et compliquée, ne devrait pas aboutir avant une bonne année. Voulu par le gouvernement, approuvé par une majorité de Français, le passage à un calcul des droits par points aura le mérite de rendre notre système plus lisible, mais il ne nous permettra pas d'esquiver la réalité des chiffres. La poursuite de l'allongement de l'espérance de vie de la population française annonce un creusement des déficits de nos différents régimes dans les prochaines décennies.

Pour préserver l'équilibre de notre système de retraite, il faudra soit accepter une baisse des pensions, soit une augmentation des cotisations, soit trouver une voie intermédiaire. En Allemagne et au Japon, les deux pays les plus avancés sur le chemin du vieillissement, les pensions ont déjà subi des coupes claires.

En France, le pouvoir d'achat des retraités est un sujet d'autant plus sensible que le niveau des pensions y est modeste. Tous régimes confondus, le montant moyen de la pension de droit direct (hors réversion) des retraités résidant sur le territoire national ne dépasse pas 1361 euros nets. En 2015, le niveau de vie médian des retraités s'élevait à 1760 euros par mois, légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (1690 euros).

À la lumière de ces chiffres, on comprend la nécessité pour les futurs retraités de se procurer des revenus complémentaires. C'est ce qui explique le succès de la pierre-papier, auquel « Le Monde Argent » consacre pour la première fois sa « une ». Parce que les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) sont des produits rentables qui répondent efficacement à ce besoin, les épargnants français, qu'on dit frileux, sont prêts à payer des commissions élevées, à prendre des risques mesurés et à accepter une faible liquidité.

L'autre raison du succès de ces produits, rarement mise en avant, est leur simplicité. Les SCPI achètent des immeubles pour toucher des loyers qu'elles reversent à leurs porteurs de parts sous la forme de dividendes. La façon dont elles se sont imposées dans le paysage de l'épargne en France, au point de devenir une véritable classe d'actifs, devrait être riche d'enseignements pour le gouvernement, au moment où celui-ci entend généraliser l'épargne salariale à travers la loi relative au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte).

Ce n'est pas en construisant des usines à gaz, même agrémentées d'une carotte fiscale, qu'il parviendra à atteindre cet objectif, mais en proposant des solutions simples, compréhensibles par tous et accessibles à tous les salariés. ■

JÉRÔME PORIER

**Pierre-
papier**
L'heure
des choix

Prix de l'immobilier
de bureaux au plus haut,
incertitudes sur les taux...

Après une période
euphorique, les SCPI
et les OPCI se préparent
à des vents moins
favorables. PAGES 6 À 8

Chantier de construction de la future
tour Saint-Gobain, à la Défense
(Hauts-de-Seine). XAVIER TESTELIN/DIVERGENCE

L'épargne salariale cette méconnue

Malgré les avantages de ce type de placement, la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise ou l'épargne retraite collective n'ont toujours pas rencontré le succès escompté. La loi Pacte pourrait leur redonner un nouveau souffle. Cela passe par beaucoup de pédagogie

Après cinquante ans d'existence, l'épargne salariale n'arrive toujours pas au niveau de l'assurance-vie en termes d'épargne collectée. Seulement 131,5 milliards d'euros garnissaient ses plans à fin 2017, contre près de 1700 milliards d'euros pour les contrats d'assurance-vie. A l'origine, en 1967, l'épargne salariale part d'une belle idée défendue par Charles de Gaulle : le partage du profit avec les salariés. Depuis, les réformes se sont succédées, apportant leur lot de bonnes et de mauvaises mesures, et on peut espérer que la loi relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte), dévoilée bientôt, lui donne un nouvel élan, car 72 % des salariés estiment que c'est un bon placement.

Globalement, l'épargne salariale, qui recouvre la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise (PEE) et d'épargne retraite collective (Perco), ne manque pas d'atouts. Elle peut être alimentée par différentes sources, venant de l'entreprise et du salarié lui-même. Elle bénéficie d'avantages fiscaux. Au bout de cinq ans, dans le cadre du PEE, les plus-values ne sont pas imposées. Pour le Perco, il faut en revanche attendre l'âge de la retraite. Il existe toutefois une série de cas (neuf pour le PEE et cinq pour le Perco) de déblocages anticipés, également défiscalisés. Pourtant ce type d'épargne se heurte à de nombreux obstacles.

D'abord, l'ouverture à ces dispositifs est encore insuffisante. Toutes les entreprises, particulièrement les petites, n'en sont pas dotées. Seules 20 % des PME, celles qui comptent entre 10 et 50 salariés, bénéficient d'au moins un dispositif, selon une étude d'août 2017 de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Ensuite, une fois équipée d'un plan d'épargne, les sociétés constatent qu'une majorité de leurs collaborateurs n'exploitent pas la dimension placement des différents dispositifs. Les salariés préfèrent percevoir directement leur participation ou leur intéressement, quitte à ce que ces sommes soient fiscalisées à l'impôt sur le revenu. Il est vrai que ce complément de rémunération peut correspondre à un treizième mois, voire plus. Selon la Dares, 37,1 % des sommes de la participation, soit 2,2 milliards d'euros, et 42,4 % de celles de l'intéressement, soit 3,1 milliards d'euros, ont été perçues directement par les salariés au titre de l'année 2015.

«Les jeunes prennent l'argent tout de suite et le mettent sur le Livret A ou sur un compte de dépôt. L'argent est alors complètement disponible», observe Didier Bourlion, délégué syndical CFDT chez Publicis. La question de la retraite paraît bien loin pour la plupart des salariés. «Il est difficile aujourd'hui de se projeter à vingt, trente ou quarante ans, lorsque les carrières ne sont pas linéaires», fait remarquer José Serrano, technicien de laboratoire et délégué du personnel dans l'industrie cosmétique. «Chez nous, ce n'est qu'à deux ou trois ans du départ à la retraite que les salariés se préoccupent de leur épargne salariale. Ils n'ont pas réellement conscience de son intérêt, car ils savent qu'ils vont encore bénéficier de la retraite par répartition», renchérit Philippe Girault, délégué syndical CFE-CGC chez GE Medical Systems.

Méfiance

Selon l'Association française de la gestion financière (AFG), près de 10 milliards d'euros venant de la participation et de l'intéressement ont toutefois rejoint les PEE et les Perco. Certains salariés ont pu profiter de l'abondement, une incitation de l'entreprise à épargner qui s'est chiffrée à plus de 3,5 milliards d'euros. Les versements volontaires réalisés par les salariés à titre privé peuvent également en bénéficier. En 2017, ils ont avoisiné les 3 milliards d'euros.

Néanmoins, si les incitations sont multiples, l'affectation des sommes dans les fonds proposés (monétaires, investis en actions ou obligations, ou placés dans de l'épargne solidaire...) continue d'être problématique pour le plus grand nombre. Le déficit de culture financière et boursière des Français est un handicap, auquel s'ajoute une méfiance vis-à-vis d'une finance qui a montré un visage peu flatteur lors de la dernière crise financière de 2008, ou encore l'aversion atavique au risque actions. Curieusement, cette crainte des actions n'existe plus avec l'actionnariat salarié, c'est-à-dire avec la détention de titres de son entreprise, qui constitue tout de même 38,5 % de l'épargne salariale. «Le portage du risque est gommé par l'effet d'appartenance à l'entreprise et par la communication très convaincante des dirigeants qui ne veulent pas essayer d'échec sur ces opérations. Souvent, pour cette raison, dans beaucoup d'entreprises, l'épargne salariale est confondue avec l'actionnariat salarié», fait remarquer Jean-Philippe Liard, délégué fédéral CFDT Chimie-Energie. Les épargnants salariés ne trouvent pas non plus auprès de leurs

interlocuteurs, représentants syndicaux, direction des ressources humaines, teneurs de comptes, des conseils avisés, car ceux-ci ne sont pas habilités à le faire.

Pour aider les épargnants dans leur choix, les autorités de marchés ont mis en place, il y a sept ans, l'indicateur synthétique de rendement risque. Il permet de choisir les fonds en fonction du degré de risque que l'épargnant est prêt à accepter. Cet outil classe les fonds entre 1, pour les moins risqués, et 7, pour les plus volatils. Cependant, la prudence reste de mise. Les fonds monétaires ont été longtemps privilégiés, avant que la baisse de leurs rendements en raison des taux d'intérêt bas n'amène à prendre un peu plus de risques et donc à changer de supports. En cinq ans, ils ne représentaient plus que 25 % des encours totaux, contre 40 %, cinq ans plus tôt.

Pour orienter les flux financiers vers les placements, des mesures ont été prises, par défaut. Le système décide alors à la place des salariés. Si ceux-ci ne laissent aucune instruction lors du versement de la participation et de l'intéressement, les sommes sont affectées aux PEE et aux Perco. Si le salarié ne sait ou ne veut choisir les fonds dans lesquels investir, une gestion pilotée par le teneur de comptes peut prendre la relève pour le Perco. Fin 2017, selon l'AFG, elle concernait près de la moitié des salariés.

Pour devenir de plus en plus individualisée, la gestion pilotée va favoriser le déploiement des nouvelles technologies. Les robo-advisors ont commencé à pointer leurs antennes dans le paysage pour une gestion pilotée plus fine. «Il faut être pragmatique. Certaines personnes, qu'elles aient de l'appétence ou non pour le placement financier, n'ont pas le temps de le gérer alors qu'elles ont besoin de cette épargne de long terme. Ces outils (gestion pilotée, robo-advisors...) aident à la gestion, mais ne doivent pas tout décider à leur place», justifie Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les salariés ne doivent pas oublier que cette épargne en entreprise est une composante de leur patrimoine et une source de diversification dans un ensemble trop teinté d'immobilier et d'épargne à court terme. ■

STÉPHANE LE PAGE

**POUR ORIENTER
LES FLUX
FINANCIERS VERS
LES PLACEMENTS,
DES MESURES ONT
ÉTÉ PRISES. LE
SYSTÈME DÉCIDE
ALORS À LA PLACE
DES SALARIÉS**

131,5

MILLIARDS

C'est le montant, en euros, des encours gérés dans le cadre de l'épargne salariale au 31 décembre 2017. Il a progressé de 7,3 % par rapport au 31 décembre 2016. Cette hausse s'explique principalement par l'effet marché positif sur un an. Les fonds d'actionnariat salarié s'élevaient à 50,7 milliards d'euros, soit 38,5 % du total. Les fonds « diversifiés », investis eux-mêmes largement en actions, atteignent 80,8 milliards d'euros, soit 61,5 % du total. Les fonds solidaires poursuivent leur progression à 7,4 milliards d'euros, soit + 19 % sur un an.

Sept questions pour comprendre comment ça marche

Plan d'épargne entreprise (PEE) ou plan d'épargne retraite collective (Perco), voici quelques conseils pour bien gérer votre patrimoine.

Je quitte mon entreprise. Que faire de mes plans d'épargne ?

Le départ de l'entreprise est un cas de déblocage anticipé du PEE. Il peut alors être clôturé sans frais ni impôts. Rien n'interdit non plus de le conserver en l'état, mais, dans ce cas, il faut vérifier les frais de tenue de compte qui seront facturés : à raison de 30 à 40 euros par an, ils risquent d'entamer fortement le capital s'il est peu élevé. Pour le Perco, cette possibilité de sortie n'existe pas. Il doit être conservé jusqu'au départ en retraite. Néanmoins, si le nouvel employeur en met un à disposition, il est possible de transférer les capitaux vers celui-ci, sans subir la moindre pénalité. C'est une solution à privilégier.

Comment répartir l'épargne entre les différents fonds de mes plans ?

Il n'existe pas dans ce domaine de recette universelle. Tout dépend de la

durée du placement, de l'attrait pour le risque, de l'importance du patrimoine et de la nature des fonds accessibles. La plupart des teneurs de comptes proposent sur leurs sites Internet des portefeuilles types pour effectuer cette répartition, et Amundi a lancé récemment le premier « robo-advisor » (conseiller robot) pour guider les épargnants.

Pour les épargnants les moins avertis, la gestion pilotée représente une piste intéressante : un professionnel la prendra en charge en fonction de la date de départ en retraite ou d'un niveau de risque déterminé (prudence, équilibre, dynamisme).

A quel moment peut-on récupérer son argent ? Comment s'y prendre ?

Les sommes investies dans le PEE sont bloquées pendant cinq ans à compter de leur investissement. Celles placées dans le Perco restent indisponibles jusqu'au départ en retraite. Il existe toutefois plusieurs cas de sortie anticipée. Le décès, du salarié ou de son conjoint ou partenaire, ainsi que l'invalidité ou le surendettement permettent par exem-

ple de récupérer la mise avant l'heure, tout comme l'acquisition de la résidence principale.

Le PEE dispose d'autres possibilités : en cas de mariage, de naissance ou d'adoption d'un troisième enfant, de divorce ou dissolution d'un pacs, de création d'entreprise (par le salarié, son conjoint ou ses enfants), d'agrandissement de la résidence principale et de cessation du contrat de travail. Pour le Perco, seule l'expiration des droits à l'assurance chômage après un licenciement s'ajoute au socle commun des sorties anticipées.

Quels sont les frais supportés par le salarié ?

Dans la plupart des cas, le salarié affronte uniquement les frais de gestion des fonds et c'est tout. Cependant, les teneurs de comptes ne manquent pas de prélever leur dime à différentes occasions. La note sera plus lourde en cas de décès. Pour connaître le détail de ces frais, il faut se reporter à la fiche faire qui est obligatoirement remise avec le relevé annuel de situation.

Ai-je intérêt à conserver un plan qui n'apporte pas satisfaction au niveau financier ?

Il n'existe aucune raison de conserver un PEE insatisfaisant au-delà de la durée de blocage. S'il ne convient pas, il est recommandé de retirer les sommes disponibles dès qu'elles sont libérées, et de les placer sur un produit individuel librement choisi. Cette possibilité n'existe en revanche pas avec le Perco, qui doit obligatoirement être conservé jusqu'au départ en retraite. Les personnes confrontées à cette insatisfaction doivent examiner les options de sortie anticipée. Il est également possible de faire part de votre mécontentement aux représentants du personnel pour demander la mise au point d'une nouvelle offre.

Comment basculer des jours de repos dans un Perco ?

Il est possible de transférer chaque année jusqu'à dix jours de repos non pris vers un Perco. C'est une solution attractive, car ces sommes seront exonérées d'impôt sur le revenu et de charges sociales (hors CSG et CRDS). Pour faire

cette bascule, l'entreprise doit donner son accord, mais elle y a tout intérêt, car ses charges sociales sont également réduites dans ce cas.

En sortie du Perco, vaut-il mieux choisir la rente ou le capital ?

Le Perco offre trois portes de sortie : la récupération du capital en une seule fois, la mise en place de retraits partiels, ou la transformation en rente viagère. Cette troisième solution revient à abandonner définitivement le capital au profit d'un revenu versé à vie. D'un point de vue fiscal, mieux vaut opter pour la sortie en capital, car les gains échappent à l'impôt, alors que la rente viagère est partiellement imposable. La transformation en rente apporte une sécurité à long terme – percevoir les revenus jusqu'à son décès –, mais elle est pénalisante en cas de disparition précoce et nécessite d'avoir cumulé des capitaux très importants pour que le revenu soit significatif. Des garanties sont indispensables pour prémunir le conjoint (réversion) ou les héritiers (annuités garanties). ■

ÉRIC LEROUX

Comment surveiller la gestion de vos fonds

Le choix limité offert aux salariés freine les réelles possibilités de diversification des fonds d'épargne salariale

Il suffit de regarder les statistiques de l'Association française de gestion pour s'en convaincre : les FCPE (fonds communs de placement en entreprise) n'ont pas à rougir de leurs performances. En moyenne, elles sont comparables à celles des sicav et fonds de même catégorie vendus en dehors de l'entreprise.

« Les FCPE ne sont ni pires ni meilleurs que les autres fonds », confirme Jean-Paul Raymond, directeur de Quantalys, une société d'analyse de fonds et d'aide à la construction de portefeuilles. Parmi les centaines qui existent, et comme dans l'ensemble des marchés, il en existe de piètre qualité, et d'autres qui figurent parmi les meilleurs. Leur particularité ? Leur gestion est contrôlée par des représentants des salariés, au sein d'un conseil de surveillance. Pour le reste, ils fonctionnent comme des sicav ou fonds classiques.

Dans la mesure où l'épargne salariale doit être investie dans l'un de ces

fonds, la qualité de ceux qui sont mis à leur disposition par leur entreprise doit être contrôlée, tout comme leur variété. Elle doit être suffisante pour opérer une vraie diversification, synonyme d'une meilleure maîtrise des risques. « Sur ces deux domaines, tous les salariés ne sont pas à égalité », observe Jérôme Dedeyan, à la tête d'Eres, groupe de conseil et de gestion. Dans les très grandes entreprises, l'offre est souvent variée et ouverte, alors que dans les PME l'offre est fréquemment centrée autour des fonds d'un seul gérant. Un gérant qui peut difficilement être le meilleur sur tous les types de gestion.

Frais et performances

Première chose à faire, donc, pour un salarié : vérifier que les fonds d'investissement proposés dans son PEE (plan d'épargne entreprise) ou son Perco (plan d'épargne pour la retraite collectif) sont performants. Pour cela, il suffit de com-

parer leurs résultats aux sicav et fonds appartenant à la catégorie (action, obligation, diversifié...) et, pour les épargnants les plus avertis, d'examiner leur volatilité (l'ampleur des écarts de valeur), leur ratio de Sharpe (rapport entre le risque et le rendement).

Les frais, même s'ils sont déduits des performances annoncées, méritent aussi une vraie attention : « Beaucoup de fonds d'épargne salariale sont des fonds de fonds qui cumulent les frais », prévient Jean-Paul Raymond. Ils pèsent forcément sur les résultats, sauf dans les grandes entreprises, où ces charge-ments sont âprement négociés... Les sites Internet de Morningstar et de Quantalys permettent d'accéder à ces informations et de disposer d'une synthèse sur la qualité du fonds sous forme d'étoiles.

Face à une offre qui n'est pas toujours convaincante, de plus en plus d'opérateurs élargissent leurs horizons et transforment des fonds classiques en

FCPE. Résultat, il est possible d'accéder à la réplique d'un fonds star du marché, voire à un fonds de fonds adossé aux meilleurs fonds d'un gérant.

Horizon et psychologie

Si les fonds proposés par l'entreprise sont satisfaisants, il faut ensuite examiner leur variété pour construire un portefeuille adapté à votre horizon de placement et à votre psychologie face au risque de perte. Pour y parvenir, les trois ou quatre fonds proposés par de nombreuses entreprises n'y suffisent pas toujours. Il faut en effet pouvoir mettre une dose d'actions, si possible avec le choix entre plusieurs zones géographiques, un zeste d'obligations ou de produits monétaire, etc. « Dans la mesure où ce sont les entreprises qui choisissent les fonds, nombre d'entre elles ne souhaitent pas compliquer la vie de leurs salariés et choisissent donc des formules simples, avec une petite poignée de supports plutôt généralistes »,

éclaire Hubert Clerbois, dirigeant de la société de conseil EPS Partenaires.

Les épargnants les plus exigeants risquent toutefois de rester sur leur faim. Pour régler ce problème, tous les opérateurs proposent une autre solution : la gestion pilotée. En passe d'être généralisée dans le Perco, elle ôte au salarié tout souci d'allocation d'actifs. Il n'a qu'à choisir la date à laquelle il souhaite disposer de son argent, et la société de gestion se charge de répartir au mieux son capital pour optimiser la prise de risque et la recherche d'efficacité.

Les résultats sont jugés prometteurs par les professionnels : « Dans les pays anglo-saxons, où cette gestion existe depuis plusieurs dizaines d'années, toutes les études démontrent que c'est la formule la plus performante sur la durée », explique François Dillemann, directeur du développement chez Crédit mutuel-CIC épargne salariale. Rendez-vous dans quelques années. ■

É. LX

Ce qu'il faut attendre de la loi Pacte

L'épargne-retraite en entreprise est parfois difficile à décrypter, surtout quand elle côtoie les régimes d'assurance-retraite supplémentaires par capitalisation, dits articles 83 et 39. La loi relative au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte), qui tarde à être dévoilée, est censée permettre d'y voir plus clair. Mais la simplification n'est pas aisée.

Le lobbying intense autour de l'épargne-retraite, de la part des sociétés de gestion et des compagnies d'assurances, leur a, jusqu'à présent, permis de préserver de la fusion les singularités de leur dispositif, le plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) pour les premières, et l'article 83, pour les secondes.

L'épargne de référence

Lors des Assises de l'épargne et de la fiscalité organisées par l'Association française d'épargne et de retraite (AFER), début mai, Bruno Le Maire, le ministre de l'économie et des finances, avait livré des grandes lignes du projet, appelant de ses vœux que l'épargne-retraite devienne l'épargne de référence. De source bien informée, les travaux sur l'épargne salariale seraient cantonnés à la réduction du forfait social (c'est-à-dire des taxes payées par les entreprises) annoncée par le président de la République. Autre mesure envisagée : le report du moment de déclenchement de l'obligation de distribuer des profits sous forme de participation quand l'entreprise franchit le seuil de 50 salariés.

Pour Alexis Masse, secrétaire confédéral de la CFDT et membre du Conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (Copiesas), un équilibre a été trouvé dans cette instance autour de trois piliers. « Tout salarié aurait accès à une solution d'épargne salariale. Ensuite, la formule de participation serait simplifiée et plus généreuse. Enfin, le forfait social serait réduit, notamment pour les PME de moins de 50 salariés, où l'épargne salariale tarde à se diffuser », décrit-il. Le gouvernement a compris nos arguments. Reste à discuter enfin de l'essentiel : comment cela se passe concrètement dans l'entreprise. »

De son côté, Jérôme Dedeyan, associé fondateur d'Eres, groupe de conseil et de gestion, président de la commission épargne de la Chambre syndicale des courtiers d'assurance (CSCA), estime que la loi Pacte n'est pas une réformette en matière d'épargne-retraite. « Les Français auront désormais le choix à la sortie entre rente et capital, ce qui va favoriser la collecte. Ensuite, la portabilité entre les différentes formules retraite (article 83, PERP, Madelin, Perco...) est une vraie étape de simplification. Enfin, concernant l'allocation des produits, il y aura un meilleur couple rendement-risque pour les épargnants et, en conséquence, un meilleur fléchage vers le financement de l'économie », illustre Jérôme Dedeyan, qui insiste sur le sujet de la gouvernance des futurs produits, qui pourrait s'inspirer des conseils de surveillance des FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) de l'épargne salariale. ■

É. LX ET S. LE P.

Credit photo : Cyrille Choups - ALTMANN + CREAU

DONNER À LA FONDATION ABBÉ PIERRE PERMET D'AIDER LES PLUS DÉMUNIS TOUT EN RÉDUISANT VOTRE IFI.

Aider les plus démunis, c'est créer des « Pensions de famille » pour loger les personnes en détresse, développer le réseau d'accueils de jour des « Boutiques solidarité » destiné aux sans-abri, améliorer et rendre l'habitat décent grâce à « SOS Taudis », construire des logements d'insertion avec le programme « Toits d'abord ». Réduire son IFI, c'est déduire 75% du montant de votre don fait à la Fondation Abbé Pierre, reconnue d'utilité publique.

AIDEZ-NOUS À AGIR ! DONNEZ. don.fondationabbepierre.org

**FONDATION
Abbé Pierre**

Football: des collections gagnantes

/ **BROCANTE** / Les objets anciens autour du ballon rond se vendent à tout prix. Quelles sont les meilleures cotes ?

Il y a beaucoup d'argent dans le football d'aujourd'hui, et la valeur économique d'un footballeur prime souvent sur sa valeur sportive: les contrats des joueurs, leurs salaires, leurs voitures ou leurs vêtements sont souvent comparés, hiérarchisés... Un classement qui est aussi respecté sur le marché très disparate des objets de collection liés au ballon rond. Jean-Marc Leynet, expert en objets du sport, le confirme: «Il y a une hiérarchie dans les souvenirs ayant appartenu aux joueurs: Zidane d'abord, Platini, puis Raymond Copa. Les joueurs d'exception sont élevés au rang de sportifs planétaires dont on collectionne les objets. Le phénomène ne s'arrête pas à la fin de leur carrière.»

Mais la cote des objets n'est pas forcément liée au palmarès du joueur ou à celui de l'équipe. Ainsi, des objets de sportifs qui n'ont pas atteint le sommet passent pourtant à la postérité: «C'est aussi une question de mode. Les souvenirs de l'équipe de Saint-Etienne se transmettent de génération en génération. C'est quand même le seul club à avoir organisé des festivités pour sa défaite de 1976 contre le Bayern de Munich!», observe Jean-Marc Leynet.

Le maillot porté par le joueur fascine bon nombre de collectionneurs, souvent les plus jeunes d'entre eux. Cependant, ce marché est délicat, car le vrai maillot est rare. «Le joueur rentre dans les vestiaires avec trois maillots dans le sac. Il y a des copies, et elles sont très bien faites. Ils sont difficiles à authentifier. Et l'expert

n'est pas infallible», soutient le professionnel de l'expertise en objets du sport Eric Lefèvre. Selon son confrère Jean-Marc Leynet, deux critères de valeur priment pour authentifier un maillot: il doit provenir de l'équipement du joueur et avoir été porté. «Les maillots valent entre quelques dizaines et plusieurs milliers d'euros: un exemplaire de Zidane non porté se négocie autour de 6 000 euros. Porté, il atteint entre 15 000 et 30 000 euros.» Les deux experts insistent: «Pour ces pièces d'exception, préférez les ventes aux enchères spécialisées plutôt que les plates-formes de vente sur le Web.»

Pas de mélange des genres

Les objets de collection à la cote plus raisonnable, aussi bien aux enchères que sur les sites de vente, sont plutôt sectorisés, et les collectionneurs ne mélangent pas les genres. «Rares sont les mêmes amateurs qui achètent maillots, billets et tableaux», attestent conjointement les deux experts. De nombreux tickets de match anciens ont une cote qui se maintient entre 50 et 400 euros. Un billet d'une finale coûte plus cher que celui d'une demi-finale; un billet d'une rencontre du Brésil a davantage de valeur... «La Coupe du monde, c'est le summum», conclut Jean-Marc Leynet.

Les objets dérivés de toutes les éditions de Coupes du monde, devenus rares dès la première compétition en 1930, sont ainsi convoités. Des sujets en porcelaine, des bouteilles de parfum,



Les souvenirs de l'équipe de Saint-Etienne se transmettent de génération en génération. SOUDAN E./ALPACA/ANDIA. FR

Des tickets de match anciens ont une cote qui se maintient entre 50 et 400 euros

des montres... jusqu'au trophée Jules-Rimet (du nom de l'ancien président de la FIFA, à l'origine de la compétition) créé par Abel Lafleur, qui est remis au vainqueur. Une réplique de cette Coupe des années 1950 dépasse les 3 000 euros lors d'une vente aux enchères. La première Victoire aillée (appelée ainsi avant d'être baptisée trophée Rimet) en argent, remise au capitaine uruguayen vainqueur de la Coupe du monde dans son pays en 1930, peut grimper jusqu'à 15 000 euros. Les affiches des Coupes du monde sont également des œuvres dont la cote reste soutenue. Très Art déco, l'affiche officielle de la Coupe du monde en 1980 se vend entre 600 et 2 000 euros.

Attirés par le sport et le mouvement, sculpteurs et peintres du XX^e siècle se sont parfois emparés du sujet. Parmi eux, «Nicolas de Staël est l'un des plus importants artistes fascinés par le foot», affirme Eric Lefèvre. Le peintre français est notamment l'auteur d'une série, *Les Footballeurs*, composée d'une quinzaine d'hui-

les sur toile ou sur carton réalisées en 1952.

Parmi les pièces actuellement recherchées, l'expert mentionne les œuvres des artistes qui ont participé aux concours de peinture et de sculpture (mais aussi d'architecture, littérature, musique), disciplines inscrites aux Jeux olympiques jusqu'en 1948, «issues de la volonté de Pierre de Coubertin d'ouvrir les Jeux à l'esprit et pas uniquement au corps», raconte Eric Lefèvre, amateur du tableau intitulé *Le Jeune Footballeur* (1927), d'Angel Zarraga, peintre mexicain de l'école de Paris, acquis récemment par le Musée national du port, à Nice.

«La collection foot touche à tout, elle est presque infinie», s'étonne encore l'expert. Collections qui ont fait fureur dans les années 1970-1980, les albums complets de vignettes autocollantes Panini, «porteuses de nostalgie», sont très recherchés aujourd'hui: un album de 1980 se vend entre 600 et 800 euros avec toutes les vignettes, «alors qu'il n'a aucune valeur au départ». Le football est une marchandise dont les fruits sont aussi des objets de collection. ■

CARINE ALBERTUS

Un marché mondial

Le football, le «stade ultime de la mondialisation», selon le géopolitologue Pascal Boniface, en 2010. Parmi les objets du sport, cette fameuse mondialisation élève la cote de ceux du football devant ceux du Tour de France, des Jeux olympiques et loin devant les souvenirs du tennis, du basket ou du golf. «Le marché des objets de collection du foot, au départ européen, est devenu mondial essentiellement en raison de la diffusion des matchs à la télévision. Tout a commencé avec les Galactiques du Real de Madrid [entre 1998 et 2002, l'équipe

madrilène gagne trois titres européens]. Peut-être même depuis les années 1990 avec la libre circulation des joueurs et les débuts de l'inflation des droits de diffusion des compétitions internationales.

Le marché va-t-il bénéficier d'un effet Coupe du monde en Russie? «C'est très paradoxal, cela va dépendre probablement du type d'objets. Mais cette exposition actuelle crée des vocations de collectionneurs», explique Jean-Marc Leynet, expert spécialisé. En revanche, l'anniversaire de la Coupe du monde 1998 peut avoir une petite influence sur les

prix des billets, les affiches, les mascottes. «Car ce 20^e anniversaire permet de les faire entrer dans l'univers de la collection. Mais il reste encore sur le marché 60 000 des 80 000 billets de la finale France-Bราซิล. Côté affiches, il y en a tellement qui ont été produites...», précise l'expert. Des produits trop récents, et pas assez rares pour que les prix s'effolent. Et les produits dérivés d'aujourd'hui? «Tout le monde veut un maillot de Neymar. Mais combien vaudra-t-il dans vingt ans? On ne le sait pas», conclut-il. ■

C. AL.

Engouement pour les artistes afro-américains

/ **MARCHÉ DE L'ART** / Les prix des œuvres ne cessent de progresser. Une tendance qui devrait se confirmer à la prochaine Foire de Bâle

Lors des ventes de New York en mai, les rois de la fête n'étaient pas seulement les Rockefeller et leur collection de valeurs sûres. La vraie surprise est venue des artistes afro-américains. En premier lieu de Kerry James Marshall, qui vit à Chicago (Illinois). Une toile représentant des Noirs en train de se relaxer au bord du lac Michigan, à la manière de la *Grande Jatte*, de Seurat, a été adjugée 21,1 millions de dollars (18 millions d'euros) chez Sotheby's. Soit quatre fois le précédent record de l'artiste. Pour la petite histoire, cette toile monumentale avait été achetée par le Metropolitan Pier and Exhibition Authority de Chicago pour 25 000 dollars en 1997...

Voilà encore cinq ans, les œuvres de Kerry James Marshall se négociaient autour de 300 000 dollars. La donne a changé depuis son exposition, en 2017, au Whitney Museum of American Art, et son entrée dans la puissante galerie Zwirner, à New York. Sans aucun doute, les visiteurs de la Foire de Bâle (Suisse), organisée du 14 au 17 juin, se presseront sur son stand pour tenter d'en acheter.

Kerry James Marshall n'est pas le seul Afro-Américain à avoir vu ses prix s'envo-

ler ces deux-trois dernières années, alors que ceux des stars habituelles du marché comme Christopher Wool tendent à plafonner aux enchères. «Ces artistes sont pertinents dans l'Amérique d'aujourd'hui par le message politique qu'ils adressent, estime Brett Gorvy, codirecteur de la galerie Levy Gorvy qui expose David Hammons. Ce n'est pas un hasard si la toile de Kerry James Marshall a été achetée par le rappeur Sean Diddy Combs, qui a toujours dit haut et fort ce qu'il pensait.»

Embardées spectaculaires

Sur la section «Art Unlimited» de la Foire de Bâle, consacrée aux œuvres spectaculaires, la galerie Lehmann Maupin présente une peinture monumentale de McArthur Binion, né en 1946 dans un champ de coton du Mississippi. L'œuvre composée de documents personnels et de pages d'agenda de l'artiste, recouverte d'un quadrillage qui en brouille la lecture, est proposée aux alentours de 500 000 dollars. Les collectionneurs se battent aussi pour les œuvres de Mark Bradford, qui avait représenté les Etats-Unis à la Biennale de Venise en 2017. Les embardées sont spectaculaires.

En 2003, la galerie parisienne Anne de Villepoix avait vendu une de ses œuvres pour 18 000 euros. En mars, le Broad Museum, à Los Angeles, a acheté un grand collage pour le prix record de 12 millions de dollars chez Phillips. «Les prix de certaines de ses pièces ont été multipliés par cinq depuis la Biennale de Venise», constate la conseillère new-yorkaise Valérie Cueto.

Les œuvres de Njideka Akunyili Crosby ont connu des progressions similaires. En 2013, ses toiles valaient 15 000 dollars à la galerie Zidoun & Bossuyt, au Luxembourg. En 2016, il fallait compter 250 000 dollars pour les acquérir à la galerie Victoria Miro, à Londres. Un an plus tard, Christie's a cédé une de ses œuvres pour le prix record de 3 millions de dollars. «Je suis surpris par le nombre de collectionneurs blancs qui, soudain, réclament des œuvres d'artistes afro-américains, ironise le galeriste américain Timothy Blum. C'est un peu comme ces moments où tout le monde veut acheter des Chinois, des Japonais ou des femmes.»

Il ne croit pas si bien dire. Les prix de certaines artistes femmes ont été réajustés. Ceux de Joan Mitchell (1925-1992), expressionniste abstraite américaine ont

flambé en mai. Une de ses toiles solaires a décroché le prix record de 16,6 millions de dollars chez Christie's. A la Foire de Bâle, la galerie Hauser & Wirth propose une toile de 1969 à 14 millions de dollars.

Un tabac

D'autres œuvres seront sur les stands de Zwirner et Levy Gorvy. «Si j'avais eu entre les mains une toile comme celle qui a atteint le prix record, je l'aurais sans doute présentée à 12 millions de dollars à Bâle. Mais maintenant, quel en serait le prix?», s'interroge Brett Gorvy. Même question pour l'Américain George Condo, dont les tableaux nourris de références à l'histoire de l'art font un tabac sur le marché. En mars, la galerie Sprüth Magers a cédé une

douzaine de toiles entre 400 000 dollars et 1,2 million de dollars à Hongkong. Au même moment, Sotheby's orchestrait dans la ville un face-à-face Condo-Picasso. Résultat des courses: en mai, Christie's a adjugé une toile pour le prix record de 6,1 millions de dollars.

«L'engouement est tel qu'on ne sait pas si on arrivera à avoir des tableaux pour la Foire de Bâle», confie Andreas Gegner, directeur de la galerie Sprüth Magers, à Londres. Pour Valérie Cueto, «si un Condo atteint 6 millions de dollars, mieux vaut acheter un Picasso au même prix». Et d'ajouter: «Les gens s'excitent sur le contemporain, mais ils gagneraient à revenir vers le moderne.» Ou vers certains artistes encore sous-cotés par rapport à leurs confrères américains à l'instar de François Morelet (1926-2016), dont la galerie Kamel Mennour présente, à Bâle, plusieurs œuvres historiques autour de 250 000-300 000 euros. Des prix mesurés pour un géant qui a tracé un chemin singulier entre art minimal et cinétique. ■

ROXANA AZIMI

En mai, Christie's a adjugé une toile de Condo pour le prix record de 6,1 millions de dollars

Foire de Bâle, du 14 au 17 juin, www.artbase.com.



NOTRE NOM CHANGE, MAIS NOTRE MISSION SE POURSUIT

Ostrum  **FUNDING YOUR
TOMORROW**
ASSET MANAGEMENT

Expert depuis plus de 30 ans en gestion active
fondamentale obligataire, actions et assurantielle,
nous aidons nos clients à financer leur avenir.

Natixis Asset Management est devenue Ostrum Asset Management le 3 avril 2018.

Funding your tomorrow : Financer votre avenir.

Un affilié de  **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS

SCPI

Jusqu'ici, tout va bien...

Perspective d'une remontée des taux d'intérêt, prix de l'immobilier professionnel au plus haut : les sociétés civiles de placement immobilier sont sur une ligne de crête. Une forte sélectivité s'impose dans le choix des produits

Pierre-papier... heu, ciseaux? Jusqu'ici, tout va bien sur le marché des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier). Des records ont été battus en 2017 : les 181 produits recensés par l'Association française des sociétés de placement immobilier (Aspim) ont réalisé une collecte nette de 6,3 milliards d'euros (+ 13,8 %), portant la capitalisation du secteur à 50,3 milliards d'euros (+ 15,6 %). A titre de comparaison, la collecte nette de l'assurance-vie n'a pas dépassé 7,2 milliards d'euros. Côté performances, les promesses ont été tenues. En moyenne, les SCPI ont délivré un rendement de 4,44 %, inférieur à celui de 2016 (4,64 %), mais largement supérieur à celui des fonds en euros de l'assurance-vie (environ 1,5 %). A cette performance, il faut ajouter la revalorisation des parts liées à l'appréciation du patrimoine immobilier que détiennent les SCPI. En 2017, elle a été de 1,78 %. Au total, le gain des porteurs de parts a donc été de 6,22 %.

Les SCPI sont des produits robustes, à la mécanique simple : elles achètent des immeubles, des commerces ou des entrepôts (plus rarement des logements) pour percevoir des loyers qu'elles redistribuent à leurs porteurs de parts sous la forme de dividendes. Même dans les périodes difficiles pour l'immobilier d'entreprise, la solidité des baux (de six ou neuf ans) conclus par une SCPI la protège des soubresauts du marché. Fiscalement, les contribuables les déclarent comme s'ils percevaient des loyers, mais ils échappent aux contraintes d'une location en direct. Cerise sur le gâteau, l'appréciation du patrimoine des SCPI entraîne une revalorisation des parts sur le long terme.

Pourtant, certains experts estiment que ces produits pourraient avoir mangé leur pain blanc. Depuis l'euphorie du début 2017, les nouvelles souscriptions diminuent. La collecte nette est ainsi passée de 3,7 milliards d'euros à 2,3 milliards d'euros entre le premier et le second semestre 2017. Un reflux qui a incité Amundi Immobilier à renoncer en février à l'acquisition du centre d'affaires parisien Capital 8. Un signe que tout ne va pas si bien au pays de la pierre-papier.

La perspective d'une remontée des taux d'intérêt refroidit les investisseurs. Lorsque la rémunération des obligations d'Etat augmente, ils sont moins tentés de prendre des risques, même si l'immobilier d'entreprise n'est pas considéré comme une classe d'actifs périlleuse. « Si les taux remontent brutalement, on va vers une purge du secteur », annonce Frédéric Puzin, président de Corum AM. Heureusement, la Banque centrale européenne ne prévoyant pas de relever ses taux directeurs avant 2019, la remontée des taux s'annonce lente et progressive. « Dans ce scénario, il y aura peu d'impact, car l'écart de rendement avec l'OAT [obligation assimilable du Trésor] 10 ans reste considérable », déclare

-14,6%

C'est la baisse sur cinq ans du taux moyen de distribution des SCPI, passé de 5,2 % en 2012 à 4,44 % en 2017. Elle s'explique par l'inflation des prix dans l'immobilier professionnel : les gérants de SCPI achetant des immeubles de plus en plus cher, leur rendement s'amenuise. Mais cette érosion a souvent été compensée par une revalorisation du patrimoine détenu.

Marc Bertrand, directeur général de La Française REM. Une opinion partagée par Jean-Marc Coly, directeur général d'Amundi Immobilier : « Tant que la prime de risque reste supérieure à 200 points de base, les SCPI resteront des produits attractifs. » Après avoir culminé à 400 points de base, l'écart de rendement demeure supérieur à 300 points de base : les SCPI devraient rapporter entre 4,3 % et 4,4 % en 2018 selon Meilleurescpi.com, quand les obligations à 10 ans de l'Etat français procurent actuellement 0,8 % par an.

« Marché cyclique »

Un autre aspect incite à l'optimisme : la santé retrouvée du marché des bureaux. Sortant d'une crise profonde, celui-ci profite depuis deux ans de l'embellie économique. En Ile-de-France, 2,6 millions de mètres carrés ont été commercialisés en 2017, un niveau d'activité qui n'avait pas été observé depuis 2007. Le stock de bureaux vacants est tombé à 5,5 %, et même à 2,5 % dans le quartier central des affaires de Paris (QCA). A la Défense, la vacance a été divisée par deux. « Des niveaux proches de l'étiage », commente Grégoire de la Ferté, directeur exécutif Ile-de-France chez CBRE. Cette conjoncture favorable permet d'espérer une revalorisation des loyers versés par les locataires. « La hausse des taux sera compensée par l'augmentation des loyers et une baisse des mesures d'accompagnement en faveur des locataires », pense Grégoire Frapet, président du directeur de Primonial REIM, qui a réalisé plus de 20 % de la collecte du secteur en 2017, devant Amundi Immobilier et La Française REM.

Mais les années de forte réévaluation du patrimoine des SCPI appartiennent désormais au passé. Les épargnants vont devoir s'habituer à des performances moins brillantes. « Ce n'est pas anormal, confie Julien Vrignaud, fondateur du site SCPI-8.com. Il ne faut pas oublier que la SCPI est un produit de long terme et que le marché immobilier est cyclique. En moyenne, les souscripteurs conservent leurs parts pendant dix-sept ans. » Pour maintenir des rendements élevés, les gérants de SCPI vont devoir prendre plus de risques, notamment en investissant dans des endroits



Vue du quartier d'affaires de la Défense (Hauts-de-Seine). PHILIPPE LOPEZ/AFP



où le taux de vacance est élevé, et où les bailleurs ne sont pas toujours assurés de trouver des locataires. Ils vont aussi devoir gérer plus activement leur patrimoine, en faisant davantage d'arbitrages et de rénovations.

Quelles sont les sociétés de gestion les mieux armées pour s'adapter à ce nouveau paradigme? Celles qui ont centré leurs investissements sur le QCA pourront obtenir facilement des augmentations de loyers, mais elles sont rares. A la recherche de rendements élevés, les SCPI préfèrent investir en première ou en deuxième couronne parisienne, voire en province, des marchés où les relocations ne sont pas assurées à la fin des baux.

Comme le capital d'une SCPI n'est pas protégé, la diversification des investissements est essentielle pour sécuriser l'épargne. Une forte sélectivité dans le choix des produits s'impose, d'autant plus que les frais d'entrée des SCPI (environ 10 %) interdisent une revente précoce. Pour M. Vri-gnaud, « mieux vaut privilégier les sociétés de gestion qui ont limité la revalorisation de leurs parts ces dernières années, en particulier celles qui n'ont pas hésité à suspendre leur collecte pour ne pas dégrader la qualité de leurs investissements. Et éviter celles qui ont drainé beaucoup d'argent, notamment à travers l'assurance-vie, car leurs souscripteurs peuvent facilement arbitrer en faveur d'autres sous-jacents que l'immobilier ». Delphine Mahé, responsable équipe marché chez JLL France, définit ainsi le profil des SCPI à privilégier: « Un produit composé aux deux tiers de bureaux, d'un quart de commerces et d'actifs complémentaires dans la santé ou l'hôtellerie me semble un bon choix, surtout si elle investit dans plusieurs pays dont les cycles immobiliers sont décalés. » ■

JÉRÔME PORIER

CERTAINS EXPERTS ESTIMENT QUE L'EUPHORIE SUR CES PRODUITS D'ÉPARGNE QUI PROCURENT UN COMPLÉMENT DE REVENU VA SE CALMER

Pourquoi le commerce fait peur

Depuis une quinzaine d'années, l'essor des ventes sur Internet et le déclin des centres-villes bousculent le commerce traditionnel. « Le secteur est en pleine mutation, ça secoue! », lâche Jérôme Le Grelle, spécialiste du commerce et directeur exécutif chez CBRE.

Selon la Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad), le volume des ventes en ligne devrait atteindre 113,9 milliards d'euros en 2020, une fois et demie le volume actuel. A cet horizon, le commerce électronique représentera plus de 20 % du commerce.

A l'image de Toys "R" Us, la chaîne américaine de magasins de jouets, en faillite depuis le début d'année, ou de La Grande Récré qui a annoncé la fermeture de 53 de ses boutiques en France, beaucoup d'enseignes ne survivront pas. Pour les spécialistes de l'immobilier commercial, l'avenir apparaît incertain. D'après la fédération Procos (pour l'urbanisme et le développement du commerce spécialisé), près de un magasin sur dix est vide, et les centres-villes des petites villes de province concentrent les difficultés.

L'avenir des centres commerciaux de taille moyenne situés à la périphérie de villes en déclin n'est guère plus brillant. « Le modèle qui consiste à proposer quelques dizaines de ma-

gasins dont la fréquentation est tirée par une grande surface alimentaire a vécu », insiste Antoine Salmon, directeur du département commerce locatif chez Knight Frank.

« Acteurs du Web »

C'est pourquoi les SCPI spécialisées dans le commerce suscitent beaucoup d'interrogations. Ces produits ont pourtant collecté 973 millions d'euros en 2017, atteignant une capitalisation de 7,4 milliards d'euros. Il est vrai que cette catégorie affiche le meilleur taux de rendement interne sur vingt ans: + 11,67 %! Sur cinq ans, elle est dépassée par les SCPI spécialisées dans les bureaux, mais sa performance reste satisfaisante (4,7 %).

Les magasins « physiques » sont-ils condamnés à devenir des cabines d'essayage pour les internautes? « Je ne le crois pas », répond M. Le Grelle. *L'e-commerce change les modes de consommation, mais nous restons attachés au commerce physique. Depuis deux ans, on commence à voir comment les deux peuvent se combiner. Les derniers mois ont été marqués par l'accélération des alliances entre commerçants traditionnels et acteurs du Web: Amazon et Whole Foods, Galeries Lafayette et La Redoute, Monoprix et Sarenza...*

La frontière entre le monde réel et le monde digital s'estompée. Les mar-

ques l'ont bien compris et sont de plus en plus nombreuses à percevoir Internet comme une extension de leur champ d'action plutôt que comme une concurrence. « Le commerce ne va pas disparaître: à chaque mutation, il s'adapte. Notre travail consiste précisément à identifier les acteurs qui seront épargnés. Par exemple, un coiffeur ou un toiletteur pour chien ne redoutent pas la concurrence d'Internet », explique Jean-Marie Souclier, président de Sogential Immobilier, qui gère la SCPI Cœur de ville.

Sous une même étiquette sont rassemblés des produits de nature différente: quand certaines SCPI privilégient les centres commerciaux en périphérie des villes ou les *retail parks* (parcs d'activités commerciales), d'autres investissent plutôt dans des magasins en centre-ville, et la plupart diversifient leur portefeuille au maximum. Plus que la nature des actifs, c'est la qualité du gérant qui détermine la performance.

Pour Delphine Mahé, responsable équipe marché chez JLL France, « ceux qui parviennent à investir dans des endroits bien desservis, avec une zone de chalandise porteuse, parviendront à s'adapter aux mutations du secteur. » Plus que jamais, les épargnants doivent scruter les performances passées et se montrer sélectifs. ■

J. PO.

LEADER DU COURTAGE EN LIGNE. 10 ANS EN FRANCE.

Choisir le bon courtier, c'est choisir un courtier en qui vous pouvez avoir confiance.

Faites dès maintenant le choix du N°1 mondial et premier courtier à fêter ses 10 ans en France*.

Avec IG, vous choisissez un courtier proche de vous et bénéficiez automatiquement d'un compte risque limité, preuve de notre engagement pour un trading plus responsable.

Découvrez notre histoire et ouvrez votre compte sur **IG.com**

Le trading avec effet de levier amplifie les gains et les pertes.
Le risque de perte est limité au capital investi.

IG.com

ACTIONS | CFD | INDICES | MATIÈRES PREMIÈRES



10 ANS

* Présent en France depuis 2007. N°1 des CFD en France selon le nombre de clients ayant investi sur CFD ou Forex au cours d'une période de 12 mois (Investment Trends 2017). N°1 sur le courtage en ligne des CFD dans le monde en termes de revenus, hors Forex (Source: états financiers publiés en février 2018).



Le premier réflexe des épargnants à la recherche d'une SCPI (société civile de placement immobilier) est de sélectionner celles affichant le meilleur rendement. Pas si simple. « Il n'y a pas de miracle: un rendement très élevé signifie que le portefeuille est investi dans des actifs plus risqués, par exemple dans des zones moins attractives, donc comportant un risque de vacance plus élevé », résume Jean Pitois, directeur du développement chez Perial. Si votre objectif est de percevoir des revenus complémentaires stables dans le temps, mieux vaut choisir un produit au rendement plus raisonnable, compris entre 4,2% et 4,6%, mais durable, plutôt qu'une SCPI distribuant ponctuellement plus de 6%. Par ailleurs, de nombreux autres critères doivent guider votre choix.

Pensez tout d'abord à vérifier l'évolution du revenu versé par part. Les sociétés de gestion y sont particulièrement attentives puisque la plupart des épargnants sont à la recherche de dividendes stables pour compléter leurs revenus. Après une baisse de 3,27% en 2017, les revenus devraient d'ailleurs enregistrer une relative stabilité cette année à la faveur de l'amélioration du marché de la location de bureaux.

« Big is beautiful »

Autre critère à prendre en considération, la taille de la SCPI influence en partie ses résultats. Car, en matière d'immobilier d'entreprise, « big is beautiful ». « Une capitalisation élevée conforte la mutualisation et la répartition des risques locatifs. Elle donne par ailleurs à la SCPI l'accès à des actifs immobiliers plus stratégiques, propres à accueillir de grandes signatures locatives », assure Cyril de Francqueville, directeur général délégué de BNP Paribas REIM. Ainsi, l'idéal est d'éviter qu'une majorité de baux arrivent à échéance la même année : les renégociations se feraient alors au même moment, faisant peser un risque de vacance supplémentaire ou de baisse des loyers si la conjoncture est défavorable.

Autre avantage, les produits les plus importants du marché, dont la capitalisation dépasse le milliard d'euros, sont généralement très anciens puisqu'ils ont été créés dans les années 1970 ou 1980. Avec un historique de plus de quarante ans, ils ont connu plusieurs cycles de marché. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas investir sur de petites SCPI, mais plutôt qu'elles doivent représenter une faible portion de votre investissement.

Toujours dans une optique de maîtrise des risques, les sociétés de gestion mettent l'accent sur la diversification du patrimoine par type d'actifs. « Immorente était au départ spécialisée dans le commerce, mais nous avons étendu les investissements aux bureaux depuis dix ans et, désormais, à l'hôtellerie et au tourisme. La diversification est aussi géographique avec des opérations significatives en Allemagne et aux Pays-Bas », précise Olivier Loussouarn, directeur des investissements de Sofidy.

Il faut aussi s'intéresser aux différents ratios financiers propres aux SCPI. Comme les autres données (rendement, revenus, capitalisation, portefeuille, etc.), ils sont disponibles sur le site Internet des sociétés de gestion. Le taux d'occupation financier est scruté de près par les

conseillers en gestion de patrimoine à la recherche de produits de rendement pour leurs clients. Il correspond au rapport entre le montant des loyers facturés et celui des loyers qui seraient facturés si tout le patrimoine était occupé. Il tient donc compte de la vacance entre deux locataires, des immeubles en travaux (donc non loués), etc. Dans la pratique, le taux d'occupation financier est supérieur à 90% pour les produits les mieux gérés.

Enfin, mieux vaut éviter les SCPI à capital fixe, qui, en l'absence d'augmentation de capital, s'achètent et se vendent sur le marché secondaire. Cela signifie que vous ne pouvez acheter qu'à condition de tomber d'accord sur le prix avec un vendeur. A l'inverse, les SCPI à capital variable se négocient à un prix d'exécution unique et commun à tous les acheteurs.

Une fois le ou les produits choisis, reste à le souscrire, auprès de votre banque, de votre conseiller en gestion de patrimoine indépendant ou directement avec la société de gestion. « Les SCPI sont des produits de diversification. Ils ne doivent pas représenter plus de 10% à 15% du patrimoine financier (net de dette) d'un particulier », rappelle Jonathan Dhiver, fondateur du site Meilleurescpi.com.

AGNÈS LAMBERT

L'immeuble de bureaux Dockland, conçu par le trio d'architectes hambourgeois Bothe, Richter et Teherani, au-dessus de l'Elbe, à Hambourg, en 2009. PHILIPP GUELLAND/DDP IMAGES/AFP



Le rendement ne suffit pas

Capitalisation, répartition du patrimoine ou encore évolution du revenu versé doivent également guider votre choix d'une société civile de placement immobilier (SCPI)

Les 10 premières SCPI pèsent 22 milliards d'euros

Nom de la SCPI	Société de gestion	Taux de distribution en 2017, en %	Revalorisation des parts en 2017, en %	Capitalisation au 31/12/2017, en euros
SCPI Immorente	Sofidy	4,73	0,92	2 728 049 280
SCPI Edissimmo	Amundi Immobilier	4,23	0	2 627 315 510
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	Amundi Immobilier	3,98	1,07	2 380 631 968
SCPI Notapierre	Unofi-Gestion d'actifs	4,50	0	2 179 926 720
SCPI Accimmo Pierre	BNP Paribas REIM	4,08	3	2 176 949 288
SCPI Primopierre	Primonial REIM	4,85	3,07	2 174 876 912
SCPI Epargne Foncière	La Française REIM	4,54	0	2 093 912 140
SCPI Elysées Pierre	HSBC REIM	3,75	0	2 077 579 200
SCPI PFO2 - Développement Durable	Perial AM	4,43	0,81	1 863 006 056
SCPI Primovie	Primonial REIM	4,89	2,37	1 849 868 559

SOURCE : MEILLEURESUPI.COM

lexique

SCPI de rendement : Elle distribue des dividendes à ses porteurs de parts, généralement chaque trimestre. Elle peut être investie dans les bureaux, les commerces, dans des biens situés en province ou hors de France, voire centrée sur un secteur du marché comme la santé.

SCPI de capitalisation : Elle mise sur l'appréciation des immeubles qu'elle achète pour délivrer à l'investisseur des plus-values à terme, à leur revente. Elle ne distribue pas ou peu de dividendes.

SCPI fiscale : Elle est destinée aux investisseurs désireux de bénéficier d'une diminution d'impôt grâce à des dispositifs fiscaux en faveur des contribuables qui investissent dans le neuf (Pinel) ou dans les centres historiques (Malraux), ou qui réalisent de gros travaux dans un bien en location.

Une alternative pour l'assurance-vie

Une seule lettre les distingue, mais un monde les sépare : il ne faut pas confondre les OPCI (organisme de placement collectif en immobilier) avec les SCPI (société civile de placement immobilier). Point commun entre les deux structures : leur portefeuille est investi en immobilier physique (bureaux, commerces...). Pour le reste, les deux placements répondent à des logiques différentes. Celle de la distribution d'un revenu régulier pour les SCPI ; celle de la performance et de la liquidité pour les OPCI.

« Créés en 2008, plus de quarante ans après les SCPI, les OPCI ont été conçus pour intégrer l'immobilier dans les contrats d'assurance-vie. Aujourd'hui, la quasi-totalité des encours sont détenus via cette enveloppe », précise Daniel While, directeur du développement chez Primonial REIM. Avec un succès

croissant : les 14 OPCI grand public du marché ont collecté 4 milliards d'euros en 2017, portant leur capitalisation à 12,9 milliards d'euros, dont la moitié est gérée par Amundi Immobilier.

« L'OPCI grand public offre à ses souscripteurs une exposition originale aux marchés immobiliers, particulièrement intéressante dans le cadre de contrats d'assurance-vie », confirme de son côté Cyril de Francqueville, le directeur général délégué de BNP Paribas REIM, qui propose BNP Paribas Diversipierre, dont l'encours atteint 1,1 milliard d'euros, très majoritairement souscrit dans le cadre des contrats d'assurance-vie du groupe. Avec un atout de taille par rapport aux SCPI : les OPCI font l'objet de frais d'entrée limités (3% à 5%), contre 10% pour les SCPI.

Pour assurer leur liquidité, les OPCI sont investis à 60% en immobilier physique, à 35% en actifs financiers et

à 5% en liquidités. Leur exposition à l'immobilier est donc inférieure à celle des SCPI. Selon les produits, la poche d'actifs financiers peut être composée d'obligations, de sociétés foncières cotées, d'actions...

Impôt sur l'IFI

Chez Primonial, l'OPCI Preimum peut ainsi investir cette poche diversifiée en actions de sociétés foncières cotées et sur des fonds de gestion flexibles en fonction de la conjoncture. Les OPCI sont valorisés deux fois par mois, et cette poche d'actifs financiers est donc susceptible de varier sensiblement d'une valeur liquidative à l'autre, tandis que le patrimoine immobilier est expertisé tous les trois ou six mois selon les produits.

Côté fiscalité, les OPCI et les SCPI ne sont pas soumis au même régime. Car si les SCPI sont taxées dans la catégorie

des revenus fonciers et des plus-values immobilières, les OPCI relèvent du prélèvement fiscal unique de 30%, aussi appelé « flat tax ». Ce régime est plus favorable pour l'imposition des revenus, mais, contrairement aux SCPI, il ne permet pas de financer ces produits à crédit en déduisant les intérêts d'emprunt. Mais dès lors qu'ils sont inscrits dans un contrat d'assurance-vie, les SCPI comme les OPCI sont à égalité puisqu'ils bénéficient de la fiscalité douce de cette enveloppe.

« Les deux produits sont soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), qu'ils soient détenus ou non en assurance-vie », rappelle par ailleurs Arnaud Dewachter, le délégué général de l'Aspim (Association française des sociétés de placement immobilier). Une caractéristique qui ne semble pas refroidir les épargnants. ■

A. LA.

QUESTIONS D'ARGENT

«Je perçois des revenus fonciers et j'aimerais savoir sur quelle base avoir une juste estimation de mes biens immobiliers»

Que ce soit pour l'impôt sur la fortune immobilière ou pour la détermination des droits de succession, l'administration fiscale retient la valeur vénale réelle des biens au jour du fait générateur de l'impôt. Ainsi, pour fixer la valeur vénale d'un bien, il convient de se placer du point de vue d'un acheteur quelconque. Une expertise établie par une agence immobilière est une bonne base, sachant qu'en pratique les expertises déterminent une valeur plafond et une valeur plancher. Si le marché immobilier dans la zone concernée a fortement évolué ces deux dernières années, à la baisse ou à la hausse, il est indispensable d'en tenir compte. La chambre des notaires met aussi à disposition des sites en Ile-de-France et en région pour vous accompagner sur les évolutions du marché immobilier.



FISCALITÉ

Je suis retraité et bailleur immobilier. Je souhaite entreprendre en 2018 des travaux d'amélioration dans les locaux loués. Comment vais-je déclarer et déduire le montant des travaux sur mes revenus fonciers, et comment s'effectue le prélèvement à la source ?

Avec le prélèvement à la source, vos revenus fonciers de 2018 vont bénéficier en 2019 d'un crédit d'impôt, de sorte qu'ils ne subiront pas l'impôt. Ainsi, pour éviter un report massif des travaux, phénomène préjudiciable tant aux locataires qu'aux artisans, l'administration fiscale a prévu un dispositif incitatif : pour 100 euros de travaux passés en 2018 (et aucun en 2019), Bercy vous offre la déduction de la moitié du montant de vos travaux 2018 et 2019, c'est-à-dire dans notre cas 50 euros à déduire au titre de 2019 alors qu'aucune dépense n'a été réalisée. Ainsi, en imputant un montant de travaux suffisamment important, vous pouvez obtenir une déduction supplémentaire offerte par le jeu du report du déficit foncier. Le mécanisme est simple : lorsque le coût des travaux réalisés dans un bien loué dépasse le montant des loyers, l'écart crée un déficit foncier qui peut être imputé sur le revenu global du contribuable. Ce déficit foncier est imputable sur les revenus fonciers pendant dix ans. Un contribuable ayant réalisé un investissement locatif a intérêt à utiliser ce dispositif pour faire baisser le montant de son impôt sur le revenu. Concernant les modalités de paiement à la source pour les revenus fonciers en 2019, l'assiette de l'impôt sera déterminée en fonction des revenus connus à la date du versement de l'acompte, et l'impôt sera prélevé le 15 du mois ou par quart le 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre.

Nos revenus proviennent essentiellement de pension de retraites. Nous donnons tous les ans environ 5 000 euros à des associations et versons à des employés à domicile, par chèque emploi-service,

près de 4 000 euros par an. Ces versements donnent droit à des réductions d'impôts et sont pris en compte pour le calcul de l'impôt par l'administration. Comment va-t-elle en tenir compte dans le prélèvement à la source ?

Il est important de noter que le taux du prélèvement à la source ne prendra pas en compte les réductions ou crédits d'impôt dont vous pourriez bénéficier. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2019, vous pourriez vous voir prélever un montant d'impôt supérieur à celui que vous acquittez aujourd'hui. Cet effet pourra être partiellement corrigé, par l'octroi, au plus tard le 1^{er} mars, d'un acompte de 30 % du montant des crédits d'impôt afférents aux frais de service à la personne et de garde des jeunes enfants dont vous avez bénéficié au titre de l'imposition des revenus de l'année N - 2.

TRANSMISSION

Je suis âgée de 73 ans, propriétaire d'un appartement à Paris et d'une maison de campagne en Seine-et-Marne, que je souhaite transmettre à mon fils unique. En 2003 et 2016, je lui ai déjà fait une donation de deux tranches maximales autorisées, à valoir sur l'appartement de Paris. Je redoute qu'il ait des difficultés à payer les droits de succession. La création d'une SCI (société civile immobilière), entre lui et moi, serait-elle une bonne solution pour réduire ses droits de succession ?

Dans la mesure où vous n'avez qu'un enfant unique, l'utilisation d'une SCI ne serait pas opportune. Votre dernière donation date de 2016 ; il vous faudra encore attendre 2031 pour pouvoir bénéficier de l'abattement en ligne directe ainsi que des tranches basses du barème des droits de succession. Une stratégie de transmission efficace pourrait reposer sur un démembrement de propriété. Vous pourriez procéder à une donation en nue-propriété de votre maison de campagne, permettant ainsi de réaliser une transmission sur une valeur moins importante qu'un

bien donné en pleine propriété. Elle vous permettrait alors de conserver l'usufruit, retenu pour une valeur de 30 % de la valeur du bien, et d'en disposer librement. A votre décès, le droit en usufruit rejoindrait le droit en nue-propriété en exonération de droits. Votre fils aura alors récupéré la pleine propriété du bien en ayant acquitté des droits uniquement sur sa valeur en nue-propriété, à savoir 70 % de la valeur du bien à ce jour. Supposant que vous avez utilisé l'ensemble des abattements, une telle stratégie sur un bien immobilier de 500 000 euros peut vous permettre d'économiser 30 000 euros de droits de donation. Par ailleurs, vous pouvez également prendre à votre charge le montant des droits de donation, permettant ainsi encore d'optimiser votre transmission.

RETRAITE

Je vais percevoir dès septembre une nouvelle retraite de l'étranger. Est-ce que l'impôt sur le montant de cette retraite que je perçois en 2018 va être remboursé par le CIMR (crédit d'impôt modernisation du recouvrement) ou cette retraite va-t-elle être considérée comme un revenu exceptionnel ?

Si la retraite que vous percevez de l'étranger est fiscalisée en France, comme un revenu ordinaire, elle entrera dans le mécanisme du crédit d'impôt. Attention cependant, une prime de départ à la retraite restera toujours imposable. En effet, seuls les revenus qui sont susceptibles d'être « recueillis annuellement », autrement dit les revenus courants, donneront droit au crédit d'impôt spécifique. ■

JÉRÔME PORIER

AVEC LA SOCIÉTÉ CYRUS CONSEIL

NOUS CONTACTER

Posez vos questions
Par courriel : argent@lemonde.fr
Par courrier : Le Monde Argent
80, boulevard Auguste-Blanqui
75707 Paris Cedex 13
Suivez Le Monde Argent sur
www.lemonde.fr/argent/
Twitter : @LeMondeArgent
Instagram : @LeMondeArgent

Quels coups de pouce pour se mettre à son compte ?

Avant de passer le cap, il convient de faire le tri parmi les nombreuses informations accessibles et les aides disponibles

La création d'entreprise n'a jamais eu autant la cote. Selon un sondage réalisé par OpinionWay et l'Union des autoentrepreneurs (UAE) en janvier, un Français sur quatre envisagerait un jour de créer ou de reprendre une entreprise. Première motivation évoquée ? Se sentir plus autonome. Les récentes mesures gouvernementales ne sont peut-être pas non plus étrangères à ces bons chiffres.

Selon l'Insee, 591 000 entreprises ont été créées en France l'an passé, soit 37 000 de plus qu'en 2016. Mais, si lancer sa propre structure fait rêver, ils sont nombreux à redouter aussi un certain isolement, la paperasserie administrative ou les enquiquinements fiscaux ou financiers.

Accompagnement et appui financier
Savoir bien s'entourer s'avère donc primordial dès les prémices de son projet. Chambres de commerce et d'industrie, Agence France Entrepreneur, Ordre des experts-comptables... Les structures qui accompagnent les créateurs ne manquent pas. « De nombreux dispositifs d'accompagnement existent. Paradoxalement, il est encore difficile de s'y retrouver dans la masse d'informations », reconnaît Monique Sentey, déléguée générale de l'UAE, une association qui fait la promotion du régime de la microentreprise.

Parmi les appuis financiers, l'aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (Accre) permet de profiter

Selon l'Insee, 591 000 entreprises ont été créées en France l'an passé, soit 37 000 de plus qu'en 2016

d'une exonération quasi totale des cotisations sociales pendant un an ou d'un allègement pendant trois ans (pour les microentreprises) si les revenus générés ne dépassent pas certains plafonds de la Sécurité sociale (39 732 euros en 2018). Ce coup de pouce, réservé aux demandeurs d'emploi, sera accessible à tous dès 2019.

Les chômeurs peuvent aussi bénéficier de l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (Arce) qui consiste à recevoir ses allocations-chômage sous la forme de capital lors d'un premier versement, puis d'un second six mois après la création de sa structure. « D'autres aides peuvent être accordées localement ou si votre activité est considérée comme innovante par exemple », explique Nathalie Carré, chargée de mission « entrepreneuriat » au sein de la chambre de commerce et d'industrie. La grande majorité d'entre elles est

recensée sur le site Les-aides.fr. « Elles représentent un atout non négligeable pour se lancer mais ne doivent pas constituer un critère de décision déterminant. Il faut au préalable se poser les bonnes questions, comme mon projet tient-il la route ? Ai-je vraiment envie de faire ce choix de vie ? », insiste Nathalie Carré.

Autre décision primordiale : le statut juridique. L'entrepreneur a plusieurs options : le régime de la microentreprise ou l'entreprise individuelle classique, l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la société à responsabilité limitée (SARL) ou par actions simplifiée (SAS).

Une microentreprise en quelques clics
Parmi ces différents statuts, la microentreprise peut être préférée pour sa simplicité. « Tout le monde ou presque peut en lancer une. Salarié, chômeur, fonctionnaire, bénéficiaire du revenu de solidarité active ou même retraité. Seule une personne en congé parental n'a pas le droit de le faire », précise Monique Sentey. Créer sa microstructure s'effectue gratuitement en quelques clics sur le site lautoentrepreneur.fr, puis il suffit de s'immatriculer au répertoire des métiers ou au Registre du commerce et des sociétés selon son activité.

« Pour les artisans, il faut aussi une assurance professionnelle et valider sa qualification par un stage préalable à l'installation pouvant être financé par Pôle emploi », ajoute Monique Sentey.

Pas de frais ou presque, aucune obligation de comptabilité et les cotisations sociales ne sont dues que si l'entreprise réalise un chiffre d'affaires.

Ce statut de la microentreprise reste néanmoins insuffisant pour de nombreux projets. « Lorsque les investissements sont importants, qu'il faut emprunter ou faire entrer des investisseurs dans son capital, la microentreprise n'est pas adaptée », précise Nathalie Carré. Par exemple, un créateur de food truck qui doit investir dans un camion n'aura aucun intérêt à opter pour ce statut, puisque ses charges ne sont pas déductibles et que le déficit n'est pas autorisé.

Le choix du statut dépend d'autres paramètres, comme la protection de son patrimoine. Les sociétés (SARL, SAS...) ont l'avantage de séparer les patrimoines

privé et professionnel, contrairement à l'entreprise individuelle (excepté pour la résidence principale, qui reste tout de même à l'abri des créanciers). La consultation d'un expert-comptable, avocat ou notaire est alors souvent nécessaire pour faire le bon choix. « Grâce aux partenaires de l'UAE, le futur entrepreneur bénéficie de plusieurs rendez-vous gratuits avec l'un de ces professionnels du chiffre », précise Monique Sentey.

L'association a aussi développé un programme d'accompagnement au démarrage de son activité (gratuit uniquement la première année) comprenant une solution de facturation ou encore un outil d'aide à la création de son site Web afin d'être visible. Un autre paramètre essentiel pour réussir son projet... ■

PAULINE JANICOT

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER, le régime de l'autoentrepreneur a évolué. Parmi les principales mesures figure le doublement du plafond du chiffre d'affaires pour bénéficier du régime simplifié de la microentreprise. Il s'élève à 170 000 euros pour la vente de biens et de marchandises, et à 70 000 euros pour les prestations de services artisanales et commerciales, les activités libérales ou la location d'un logement meublé. Ces nouveaux plafonds permettent d'être éligible

à ce statut concernant les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu. En revanche, les seuils d'exonération de la TVA n'ont, eux, pas été modifiés. Le microentrepreneur n'a donc pas à facturer ou ne peut pas récupérer de la TVA jusqu'aux seuils respectifs de 91 000 euros et 35 200 euros. En outre, le régime social des indépendants (RSI) est supprimé. Les travailleurs indépendants vont être progressivement rattachés au régime général (Assurance-maladie, assurance retraite et Urssaf) en ce qui concerne leur protection sociale.

CE QUE
DIT LA
LOI

BARCLAYS FRANCE SE RÉINVENTE POUR DEVENIR MILLEIS BANQUE.

AIGUILLER

VOS CHOIX
FUTURS
POUR
ASSURER
VOTRE
RÉUSSITE.

Le Bilan Projectif Milleis. Votre Banquier Milleis et son équipe d'experts établissent avec vous un bilan patrimonial complet à l'aune des changements dans votre vie. Une analyse qui permet de faire le lien entre vos choix passés et à venir, de construire les scénarios pour prendre les bonnes décisions qui feront votre réussite. Rendez-vous sur [Milleis.fr](https://www.milleis.fr)

MILLEIS
BANQUE

CROIRE EN LA RÉUSSITE